LINKCITY

CHOCOLATERIE MENIER - NOISIEL (77)

RAPPORT DIAGNOSTIC PEMD

LOCAL INFORMATIQUE

15/03/2023

SOMMAIRE

Introduction 3
1. La mission 5
1.1 Contexte 5
1.2 Contenu et méthodologie 5
1.3 Limites de prestation 6
1.4 Réserves 6
2. Etude documentaire site et bâtiment Local Informatique 7
2.1 Localisation géographique 7
2.2 Caractéristiques générales du site 8
2.3 Caractéristiques générales du bâtiment Local Informatique 9
2.4 Composition bâtiment Local Informatique 10
2.5 Diagnostics réglementaires 11
2.5.1 Gestion du risque amiante 11
2.5.2 Gestion du risque plomb 11
2.5.3 Gestion du risque termites 11
2.5.4 Caractérisation de l'étanchéité de toiture 12
3. Identification et quantification des matériaux 13
3.1 Hypothèses retenues pour la quantification des matériaux 13
3.2 Déchets particuliers repérés in situ 13
3.2.1 Retrait des blocs secours et des néons 13
3.3 Déchets radioactifs 13
4. Synthèse quantitative des PEMD 14
4.1 Ensemble des PEMD 14
4.2 Répartition des déchets non dangereux dans le(s) bâtiment(s) (DND) 15
4.3 Répartition des modes de gestion des ressources et déchets 16
5. Gisement à fort potentiel Economie Circulaire 16
5.1 Hiérarchisation des modes de traitement 16
5.2 Identification des matériaux à fort potentiels de réemploi 17
5.3 Identification des matériaux à fort potentiels de recyclage 19
5.3.1 Préconisations de valorisation des bétons 19
5.3.2 Préconisation de recyclages des fenêtres 20
5.3.3 Préconisations de valorisation des autres déchets inertes type céramique 20
6. Identification des filières locales 21
6.1 Filières de réemploi et de réutilisation 21
6.2 Filières de recyclage, de valorisation, d'élimination et de stockage 21

ANNEXES

Annexe 1. Contexte législatif et réglementaire
Annexe 2. Détail par famille de déchets
Annexe 3. Planches photographiques
Annexe 4. Localisation des zones non-investiguées
Annexe 5. Fiches Réemploi

INTRODUCTION

Les déchets du bâtiment représentent en France un gisement très important. Près de 42 millions de tonnes de déchets sont produits par an, soit plus que l'ensemble des déchets municipaux, estimés à 34 millions de tonnes en 2018[1].

Ces déchets sont produits à la fois par les chantiers de construction neuve, les chantiers de réhabilitation et les chantiers de démolition, qui représentent une part significative des déchets. Bien qu'il n'y ait pas d'objectif réglementaire spécifique s'appliquant aux déchets issus du bâtiment, ceux-ci sont concernés par des objectifs plus globaux de prévention et réduction des déchets :

- La hiérarchisation des modes de traitements des déchets (réemploi / recyclage / valorisation / enfouissement) introduite par la directive européenne sur les déchets (n°2008/98/CE)
- La définition d'objectifs de valorisation matière introduits par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi n°2015-992 du 17 août 2015)
- La mise en place de filières à responsabilité élargie du producteur pour les produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment à compter du 1er janvier 2022, selon les modalités définies par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 (arrêté d'application à venir).

Dans ce contexte, le **diagnostic déchets avant démolition** (instauré par l'arrêté du 19 décembre 2011) évolue et doit devenir le socle du déploiement de l'économie circulaire dans le bâtiment. Il est remplacé par **le diagnostic Produits-Équipements-Matériaux-Déchets (PEMD)** :

- Loi n° 2020-105 anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) du 10 février 2020
- Décret n° 2021-821 du 25 juin 2021 portant sur le diagnostic Produits, Équipements, Matériaux, Déchets (PEMD)
- Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021, portant sur le diagnostic Produits, Équipements, Matériaux, Déchets (PEMD) et relatif aux compétences du diagnostiqueur

Ce diagnostic a été réalisé sur la base de ces décrets ainsi que des informations contenues dans le guide de bonnes pratiques publié par DEMOCLES[2] en juin 2020.

Un diagnostic PEMD de qualité permet aux différents intervenants du projet de se baser sur des informations fiables pour évaluer les taux de valorisation atteignables, et d'initier une réflexion sur les possibilités de réemploi, réutilisation, recyclage et valorisation des gisements de matériaux, équipements et déchets issus du chantier. Il élargit le périmètre des opérations concernées aux opérations de réhabilitation.

Le diagnostic PEMD est entré en vigueur le 1er janvier 2022 et est obligatoire pour les projets tels que : :

- Démolition ou rénovation significative des bâtiments > 1000m² ou ayant accueilli une activité agricole, industrielle ou commerciale et ayant été le siège d'une utilisation, d'un stockage, d'une fabrication ou d'une distribution d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses
  - Démolition : une opération consistant à détruire une partie majoritaire de la structure d'un bâtiment
  - Rénovation significative : destruction ou remplacement d'une partie majoritaire d'au moins 2 éléments de second œuvre du bâtiment (planchers, cloisons extérieures, huisseries extérieures, cloisons intérieures, installations sanitaires et plomberie, installations électriques, système de chauffage)

[1] *Source : ADEME, chiffres-clés 2018 : 514 kg/an/hab de déchets municipaux*

[2] *Source : Guide de bonnes pratiques pour la réalisation du diagnostic produits/matériaux/déchets avant démolition / réhabilitation significative de bâtiments, DEMOCLES, ECOSYSTEM, ADEME*

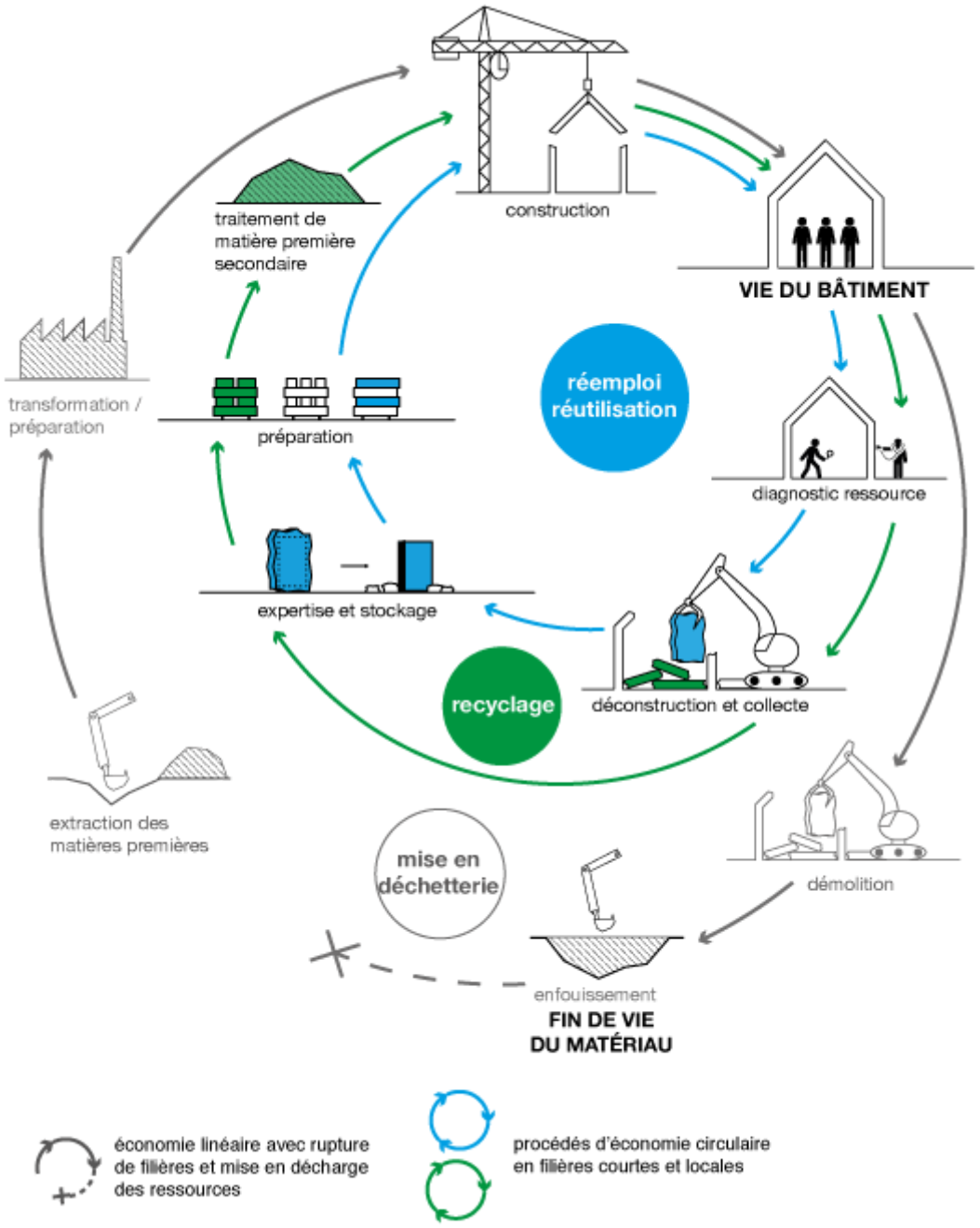

Figure 1 Schéma de comparaison des filières de mise en décharge vis-à-vis des procédés d'économie circulaire dans le BTP – Source REPAR (Ademe / Bellastock)

1. LA MISSION

1.1 Contexte

Dans le cadre du réaménagement du site de la chocolaterie Menier à Noisiel (77) par LINKCITY, GINGER DELEO a été missionné pour la réalisation d'un diagnostic Produits-Equipements-Matériaux-Déchets (PEMD). Le présent diagnostic porte sur le bâtiment informatique.

En effet, les travaux de démolition vont générer la dépose et la déconstruction d'un volume important d'équipements et de matériaux. Le diagnostic PEMD, en quantifiant et qualifiant précisément les produits, équipements, matériaux et déchets issus du chantier, devra permettre à la MOA d'identifier les opportunités de réemploi et de valorisation de ces éléments.

1.2 Contenu et méthodologie

Cette mission de diagnostic PEMD comprend les éléments suivants :

- Analyse documentaire préalable
  - Plan masse du site
  - Plans de l'existant
  - Diagnostic réglementaire plomb, pré-rapport amiante
- Identification et caractérisation des produits, équipements, matériaux et déchets qui seront générés par l'opération
  - Réalisation de la visite diagnostic in situ le 01/03/2023
  - Des sondages destructifs légers ont été réalisés.
- L'identification des filières de recyclage, de valorisation et d'élimination régionale des différents types de déchets sur la base des données de la FFB et de DÉMOCLÈS, ou de réemploi le cas échéant.

Le programme de travaux considéré est le suivant :

- Démolition

1.3 Limites de prestation

La mission de GINGER DELEO ne constitue pas une mission de maîtrise d'œuvre ou une mission d'étude technique de démolition. La prestation ne comprend pas :

- La réalisation du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition ;
- La réalisation des diagnostics plomb et termites ;
- La prise en compte des réseaux enterrés ;
- La prise en compte de la voirie, des arbres et végétaux alentours ;
- L'identification des pollutions éventuelles du sol et des matériaux;
- La réalisation de prélèvement ou d'analyses sur matériaux.

1.4 Réserves

Dans le cadre de cette mission, les intervenants ont examiné uniquement les locaux et les volumes normalement accessibles, dont ils ont eu connaissance, soit par les plans, soit par la personne accompagnatrice et auxquels ils ont pu accéder dans les conditions normales de sécurité. Les parties d'ouvrage suivantes n'ont pas été inspectées et constituent des réserves du présent diagnostic :

- Le local batterie
- La terrasse au R+1 et le Groupe Froid
- Le local pompes et bâches à eau

Les locaux non-investigués sont localisés sur le plan de masse annexé au présent rapport.

Les documents suivants n'étaient pas disponibles et/ou n'ont pas été transmis lors de la réalisation du diagnostic :

- Plans projet ou notice programmatique
- Diagnostic amiante avant travaux
- Diagnostic termites
- Diagnostic Fibres Céramiques Réfractaires (FCR)

2. Etude documentaire site et bâtiment Local Informatique

2.1 Localisation géographique

La démolition concerne le bâtiment Local Informatique localisé à la Chocolaterie Menier - 7 boulevard Pierre Carle 77186 à Noisiel. Il se situe sur la parcelle cadastrale 000 BA 252 - 000 BA 247.

Plan de situation

Figure 2 : Plan de situation – Source : Google Earth

Plan de cadastre

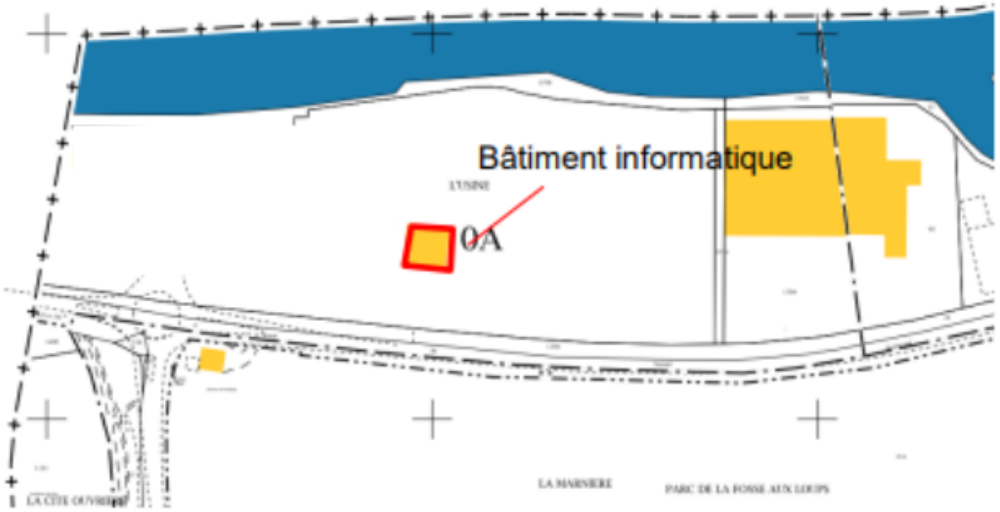

Figure 3 : Plan de cadastre

2.2 Caractéristiques générales du site

Activités exercées	Ancien site industriel de production de la chocolaterie Menier jusqu'en 1959 Reconversion en siège social de Nestlé France en 1995
Date de construction	Bâtiments historiques : 1865 à 1919 Réhabilitation et bâtiments contemporains : 1995
Observations	Site à l'arrêt
Surface parcelle	90 050 m²

2.3 Caractéristiques générales du bâtiment Local Informatique

BÂTIMENT					
Longueur	**22,5 m**	**Largeur**	**22,5 m**	**Hauteur**	**5,85 m**
Surface au sol	**506 m²**	**Surface totale à démolir y compris toiture**	**1 520 m²**		
Niveaux	**R+1**				
Type de toiture	**Toiture terrasse avec étanchéité bitumineuse**				
Mitoyenneté	**Non**				
Observations	**Activités exercées : Technique (groupes froids – anciens locaux informatique)**				

2.4 Composition bâtiment Local Informatique

STRUCTURE	**INFRASTRUCTURE**
	Fondations type longrines sur micropieux *Nota : les micropieux sont hors périmètre du diagnostic*
	SUPERSTRUCTURE
	Voiles béton armé Dalle toiture béton armé
ENVELOPPE	**FAÇADES**
	Voiles béton banchés avec parement bardage métallique ajouré (aluminium)
	TOITURE
	Toiture terrasse munies d'une étanchéité bitumineuse et protection gravillonnée
	ISOLATION
	Pas d'isolation thermique Certains locaux techniques : flocage murs / plafonds (phonique et coupe-feu) Poteaux métalliques floqués (coupe-feu)

SECONDOEUVRE	**CLOISONNEMENT**
	Carreaux plâtre Parpaing creux
	MENUISERIES
	Portes bois (vestiaire) Portes métalliques locaux techniques Portes métalliques (accès en toiture) Châssis métalliques (aluminium)
	REVÊTEMENTS INTÉRIEURS
	Carrelage Plancher technique
	ÉQUIPEMENTS – CVC
	Détecteurs incendie Local TGBT Local batterie Local pompe et bâche à eau Groupe froid
	RÉSEAUX
	Canalisations métalliques Canalisations PVC

2.5 Diagnostics réglementaires

2.5.1 Gestion du risque amiante

Un pré-rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition a été réalisé par la société EXIM, sous la référence LINKCITY Ile de France 78540 28.04.20 A en date du 08/03/2021.

Conclusion du rapport :

L'opérateur de repérage n'ayant pu mener à son terme la mission décrite en tête de rapport, le donneur d'ordre doit faire réaliser des investigations approfondies ou mettre en œuvre des moyens d'accès spécifiques.

Dans le cadre de la mission objet du pré-rapport, il n'a pas été repéré à ce stade de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Des investigations approfondies doivent être réalisés par le donneur d'ordre :

- Façade : Présence d'un profilé masquant la visibilité, il y a une présence possible de joints derrière qui necessiteront des investigations approfondies.
- Les éléments coupe-feu car le bâtiment est encore occupé.
- Les réseaux hydrauliques, aérauliques et électriques car les réseaux ne sont pas consignés.

Des moyens d'accès doivent être mis à disposition par le donneur d'ordre :

- Toiture Terrasse (Besoin étancheur)

2.5.2 Gestion du risque plomb

Les revêtements contenant du plomb (RCP) concernent aussi bien des éléments d'ouvrage (mur, plafond, embrasure, …) que des éléments rapportés (volets, plinthes, barreaudage, …)

Un diagnostic plomb avant démolition a été réalisé par la société EXIM, sous la référence LINKCITY Ile de France 78548 11.05.20 P, en date du 15/05/2020.

Conclusion du rapport : Absence de plomb dont la concentration est supérieure à 0.3mg/cm2.

2.5.3 Gestion du risque termites

Aucun diagnostic termites n'a été réalisé ou porté à notre connaissance à ce jour.

La commune de Noisiel (77186) ne fait pas partie des communes faisant l'objet d'une réglementation spécifique rendant obligatoire le diagnostic termites avant démolition.

Cependant, en cas d'éventuelle découverte de foyers de termites, le titulaire déclarera cette découverte au maître d'ouvrage qui fera réaliser le constat par un diagnostiqueur agréé avant toute incinération sur site.

Il conviendra de réaliser un nouveau diagnostic termites dans les 6 mois avant le démarrage des travaux.

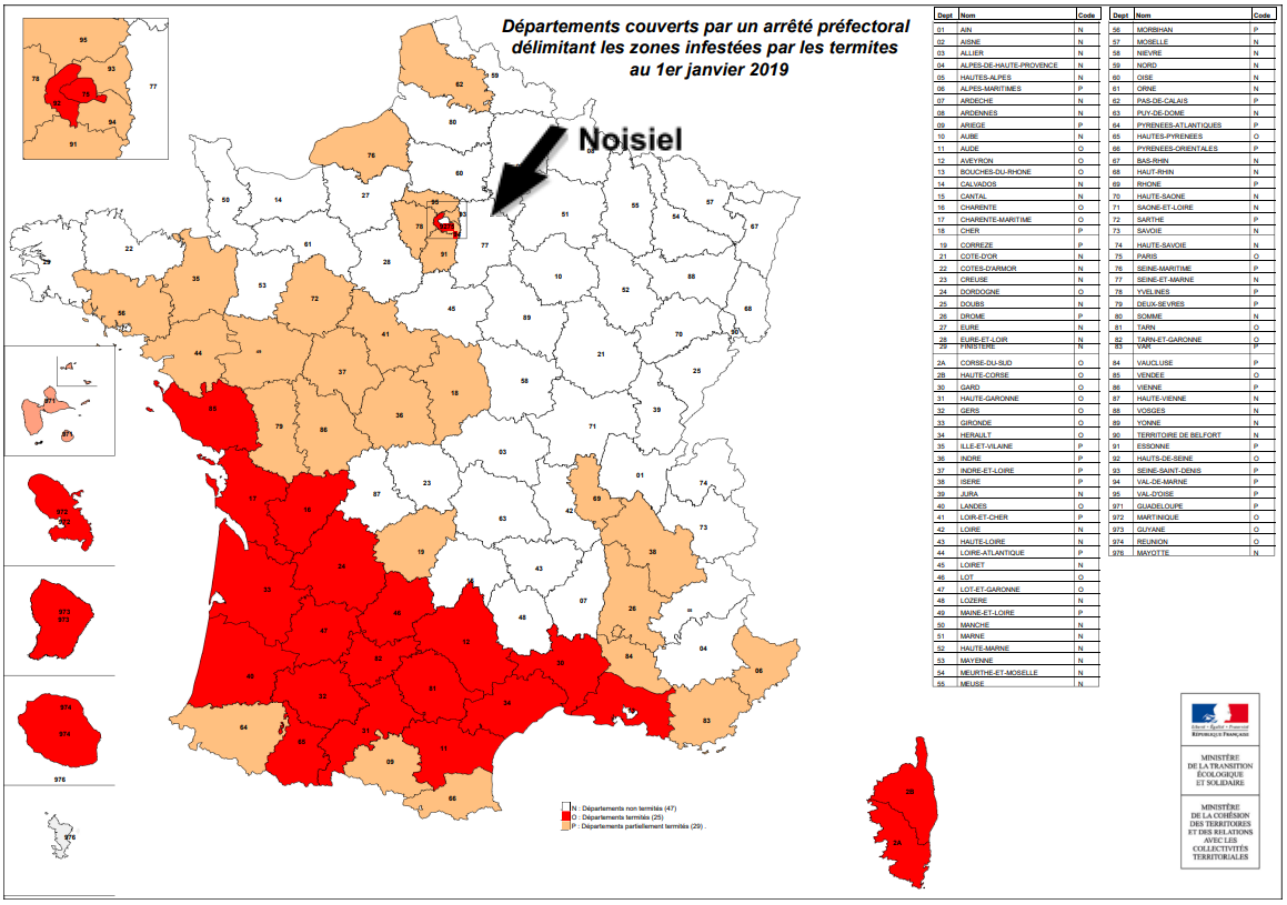

Dept	Nom	Code
01	AIN	N
02	AISNE	N
03	ALLIER	N
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	N
05	HAUTES-ALPES	N
06	ALPES-MARITIMES	P
07	ARDECHE	N
08	ARDENNES	N
09	ARIEGE	P
10	AUBE	N
11	AUDE	O
12	AVEYRON	O
13	BOUCHES-DU-RHONE	O
14	CALVADOS	N
15	CANTAL	N
16	CHARENTE	O
17	CHARENTE-MARITIME	O
18	CHER	P
19	CORREZE	P
21	COTE-D'OR	N
22	COTES-D'ARMOR	N
23	CREUSE	N
24	DORDOGNE	O
25	DOUBS	N
26	DROME	P
27	EURE	N
28	EURE-ET-LOIR	N
29	FINISTERE	N
2A	CORSE-DU-SUD	O
2B	HAUTE-CORSE	O
30	GARD	O
31	HAUTE-GARONNE	O
32	GERS	O
33	GIRONDE	O
34	HERAULT	O
35	ILLE-ET-VILAINE	P
36	INDRE	P
37	INDRE-ET-LOIRE	P
38	ISERE	P
39	JURA	N
40	LANDES	O
41	LOIR-ET-CHER	P
42	LOIRE	N
43	HAUTE-LOIRE	N
44	LOIRE-ATLANTIQUE	P
45	LOIRET	N
46	LOT	O
47	LOT-ET-GARONNE	O
48	LOZERE	N
49	MAINE-ET-LOIRE	P
50	MANCHE	N
51	MARNE	N
52	HAUTE-MARNE	N
53	MAYENNE	N
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	N
55	MEUSE	N
56	MORBIHAN	P
57	MOSELLE	N
58	NIEVRE	N
59	NORD	N
60	OISE	N
61	ORNE	N
62	PAS-DE-CALAIS	P
63	PUY-DE-DOME	N
64	PYRENEES-ATLANTIQUES	P
65	HAUTES-PYRENEES	O
66	PYRENEES-ORIENTALES	P
67	BAS-RHIN	N
68	HAUT-RHIN	N
69	RHONE	P
70	HAUTE-SAONE	N
71	SAONE-ET-LOIRE	N
72	SARTHE	P
73	SAVOIE	N
74	HAUTE-SAVOIE	N
75	PARIS	O
76	SEINE-MARITIME	P
77	SEINE-ET-MARNE	N
78	YVELINES	P
79	DEUX-SEVRES	P
80	SOMME	N
81	TARN	O
82	TARN-ET-GARONNE	O
83	VAR	P
84	VAUCLUSE	P
85	VENDEE	O
86	VIENNE	P
87	HAUTE-VIENNE	N
88	VOSGES	N
89	YONNE	N
90	TERRITOIRE DE BELFORT	N
91	ESSONNE	P
92	HAUTS-DE-SEINE	O
93	SEINE-SAINT-DENIS	P
94	VAL-DE-MARNE	P
95	VAL-D'OISE	P
971	GUADELOUPE	P
972	MARTINIQUE	O
973	GUYANE	O
974	REUNION	O
976	MAYOTTE	N

Figure 4 : Carte infestation termite – Source : [Termites, insectes xylophages et champignons lignivores | Ministère de la Transition écologique (ecologie.gouv.fr)]

2.5.4 Caractérisation de l'étanchéité de toiture

Aucune analyse n'a été réalisée ou portée à notre connaissance à ce jour sur les étanchéités de toiture pour caractériser la teneur en HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et HCT.

Il conviendra, selon les résultats des analyses HAP et HCT de reclasser les quantités d'étanchéité de toiture considérés par défaut comme déchet non dangereux (DND) en déchet dangereux en DD.

3. IDENTIFICATION ET QUANTIFICATION DES MATÉRIAUX

3.1 Hypothèses retenues pour la quantification des matériaux

La quantification des matériaux a été effectuée à l'aide des différents métrés réalisés sur site et sur plans fournis par la Maîtrise d'ouvrage.

Le poids des certains équipements techniques a été estimé par des recherches bibliographiques. Le tonnage de ces équipements représente une incertitude. Cet audit ne tient pas compte ni des fondations ni des structures enterrées (réseaux, etc).

3.2 Déchets particuliers repérés in situ

3.2.1 Retrait des blocs secours et des néons

Le retraitement des blocs secours et des néons est à prévoir dans le marché de déconstruction. Les quantités de ces produits seront considérées comme déchets dangereux et inscrits respectivement dans les catégories « sources lumineuses » et « autres DEEE contenant des substances dangereuses ». Ils devront être pris en charge par l'éco-organisme agréé ECOSYSTEM ou déposés dans un point de collecte partenaire pour valorisation.

3.3 Déchets radioactifs

Les déchets radioactifs sont gérés dans le chapitre II du Code de l'Env aux articles L542-1 à L542-14 ils ne font donc pas partie du présent rapport.

4. SYNTHÈSE QUANTITATIVE DES PEMD

4.1 Ensemble des PEMD

SYNTHÈSE DES TONNAGES PAR TYPE DE DÉCHETS					
L'Entreprise vérifiera ces quantités au cours de la visite préliminaire.					
Valeurs non contractuelles					
Type de déchets	**DI** **Déchets Inertes**	**DND** **Déchets Non Dangereux**	**DEEE** **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques**	**DEA** **Déchets d'Eléments d'Ameublement**	**DD** **Déchets Dangereux**
Total (Tonnes)	1373,45	52,95	0,09	0,20	1,60
Répartition du tonnage (%)	96,17%	3,71%	0,01%	0,02%	0,12%
Valorisable via les filières indiquées	OUI	cf. tableau suivant	cf. tableau suivant	cf. tableau suivant	NON

La démolition du bâtiment va générer 1 428 tonnes de déchets pour 1 518 m² de plancher (y compris toiture) à démolir.

Répartition par famille de déchets :

- Déchets inertes DI
- Déchets non dangereux DND (hors DEEE et DEA)
- DND d'Equipements Electrique et Electronique DEEE
- DND d'Éléments et d'Ameublements DEA
- Déchets dangereux DD

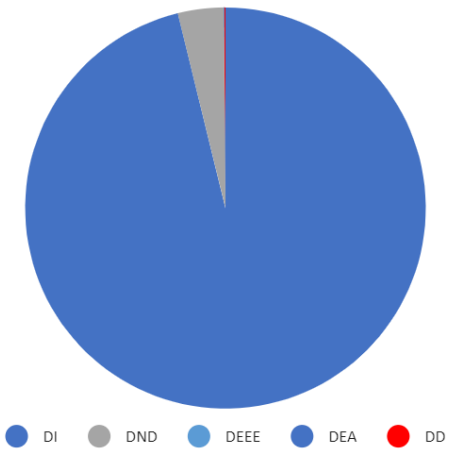

Figure 4 : Répartition par famille de déchets

4.2 Répartition des déchets non dangereux dans le(s) bâtiment(s) (DND)

SYNTHÈSE DES TONNAGES PAR TYPE DE DÉCHETS NON DANGEREUX - Total			
Type de déchets	**TOTAL (Tonnes)**	**Répartition du tonnage (%)**	**Valorisable via les filières indiquées**
Plâtre	1,27	2,39%	Oui sous certaines conditions
Bois	0,03	0,06%	Oui
Fenêtres et autres ouvertures vitrées	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
Métaux	28,79	54,08%	Oui sous certaines conditions
Plastiques	0,00	0,01%	Oui sous certaines conditions
Isolants	0,76	1,43%	Oui sous certaines conditions
Complexe d'étanchéité sans goudron	12,65	23,77%	Oui sous certaines conditions
Revêtements de sol	9,45	17,76%	Oui sous certaines conditions
Mélange de DND	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
Végétaux	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
Terre végétale	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
Autres DND	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
DEEE	0,09	0,18%	Oui sous certaines conditions
DEA	0,20	0,38%	Oui sous certaines conditions
Total DND	**53,24**	**100,00**	

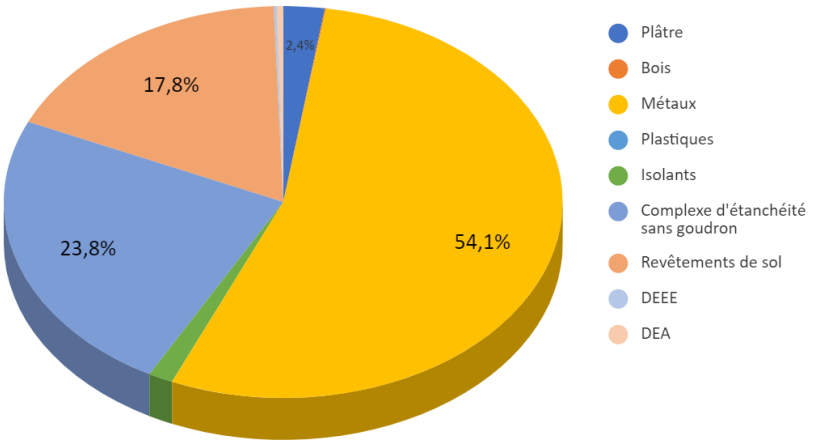

Figure 5 : Répartition des DND

4.3 Répartition des modes de gestion des ressources et déchets

	TOTAL (tonnes)	TOTAL (%)
Réemploi	31,11	2,18
Réutilisation	0,05	0,00
Recyclage	1 112,57	77,90
Valorisation Matière	269,31	18,86
Valorisation Énergétique	11,39	0,80
Elimination	3,86	0,27

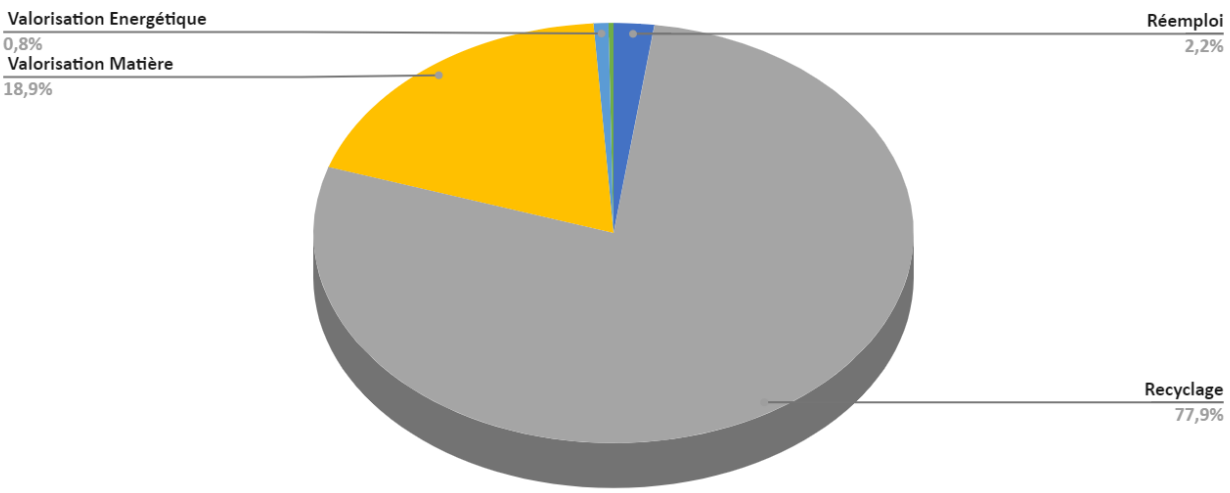

5. GISEMENT À FORT POTENTIEL ECONOMIE CIRCULAIRE

5.1 Hiérarchisation des modes de traitement

La hiérarchisation des modes de traitements des PEMD (réemploi / recyclage / valorisation / enfouissement) a été introduite par la directive européenne sur les déchets (n°2008/98/CE), et reprise dans l'article L.541-1 du Code de l'Environnement, en plaçant la **prévention** comme priorité. A l'échelle d'un chantier de démolition, cette hiérarchisation se traduit de la manière suivante :

- Le **réemploi** est une opération qui permet à des biens qui ne sont pas des déchets d'être utilisés à nouveau sans qu'il y ait modification de leur usage initial.
- La **réutilisation** est une opération qui permet à un déchet d'être utilisé à nouveau en détournant éventuellement son usage initial.
- Le **recyclage** est l'opération par laquelle la matière première d'un déchet est utilisée pour fabriquer un nouvel objet.
- La **valorisation** est l'opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière.

5.2 Identification des matériaux à fort potentiels de réemploi

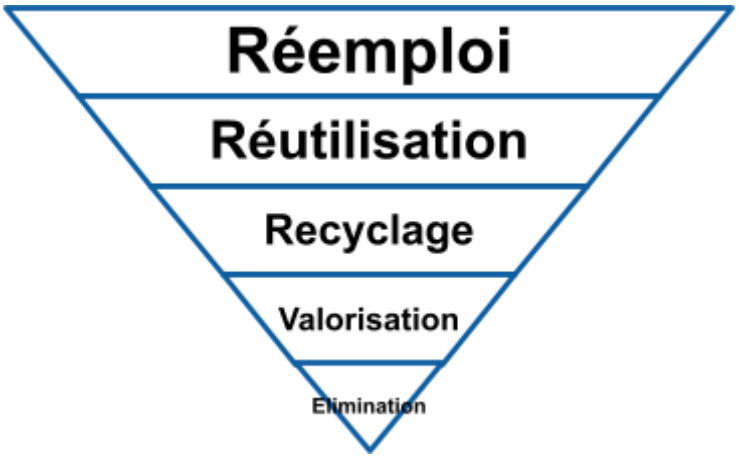

Les éléments listés ci-après sont ceux qui présentent un potentiel de réemploi. Ces éléments doivent faire l'objet d'une déconstruction méthodique, d'un conditionnement adéquat et d'une manutention recommandée. Ces éléments sont répertoriés et illustrés ci-après.

Unités et organisation du tableau

Les unités utilisées pour quantifier les composants ont été choisies selon leur pertinence. L'état des éléments est indiqué ainsi :

Réemploi IN-SITU	*Gisement conservé pour le nouveau projet sur le même site*
Réemploi EX-SITU	*Gisement sélectionné pour d'autres projets, hors du site*

FORTE DEMANDE	***Gisement de réemploi à fort potentiel***
SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI	*Gisement dont la **demande est variable***
DEMANDE PONCTUELLE	*Gisement dont **demande est très ponctuelle***
A L'ÉTUDE POUR DU RÉEMPLOI	*Gisement **à l'étude pour du réemploi***

Précaution de lecture

Le potentiel des gisements est régi par l'équilibre entre l'offre et le demande. Le marché de la construction évolue constamment, de fait les éléments considérés comme réemployables, réutilisables ou recyclables à l'instant t le seront peut-être plus ou moins à l'instant t+1.

Des vérifications et validations auprès des entités compétentes, telles que le CSPS, un bureau d'étude structure, thermique, etc., pourront être demandées afin de valider le réemploi des éléments sélectionnés avant la rédaction des pièces DCE.

Selon la destination de certains éléments, des tests de conformité et de respect de la réglementation pourront être exigés avant leur réemploi ou leur recyclage. Ce sera notamment le cas pour des éléments à forte contrainte réglementaire tels que les équipements incendie.

Liste des matériaux, produits et équipements destinés au réemploi

STATUT	Ref N°	Nom du matériau	LOCALISATION	QUANTITE		CATEGORIES
			NIVEAUX	quantité totale	u	
FORTE DEMANDE	INF1001	Dalle de plancher technique #1	RDC	350	m²	Cloisons / Doublage
SELECTIONNÉ	INF1002	Cloison blanche semi vitrée	RDC	512	u	Cloisons / Doublage
SELECTIONNÉ	INF1003	Cloison grise semi vitrée	RDC	80	u	Cloisons / Doublage
SELECTIONNÉ	INF1004	BAES tube	RDC	5	u	Signalétique
DEMANDE	INF1005	Bloc nourrices PGEP avec disjoncteurs Schneider	RDC	20	u	Electricité Cfo Cfa
DEMANDE	INF1006	Bloc porte 83x204 cm	RDC	2	u	Menuiseries intérieures
DEMANDE	INF1007	Table de travail bois	RDC	1	u	Mobilier
DEMANDE	INF1008	Étagère de rangement H=180 cm	RDC	1	u	Mobilier
DEMANDE	INF1009	Pot de fleur en terre cuite Ø51cm	RDC	1	u	Mobilier

Au total, **9 gisements** ont été identifiés comme ayant un potentiel de réemploi, dont :

- 1 typologie de gisements réputés à **forte demande**;
- 3 typologies de gisements réputés à **demande régulière**;
- 5 typologies de gisements réputés à **demande ponctuelle**;

Les fiches matériaux détaillées relatives aux ressources listées ci-dessus sont disponibles en annexe du présent rapport.

Afin de maximiser le réemploi / réutilisation des éléments, des précautions devront être respectées pendant les opérations de dépose :

- Favoriser la dépose à la main
- Établir et diffuser aux équipes d'intervention la liste des éléments faisant l'objet d'un réemploi et leur localisation
- Limiter l'usage d'outils ou de matériels pouvant diminuer l'intégrité des éléments
- Sensibiliser les équipes intervenantes sur site
- Le stockage, le tri et le conditionnement devront se faire de manière à conserver l'intégrité des éléments
- La plupart des éléments repérés devront être stockés à l'abri de la pluie et de l'humidité en attendant leur réemploi ou leur revente

5.3 Identification des matériaux à fort potentiels de recyclage

5.3.1 Préconisations de valorisation des bétons

Diverses pistes de réutilisation sont possibles :

- Granulats de 0/80 et 0/31.5 en remblaiement et matériaux constitutifs des voiries provisoires
- Granulats de 3/8 et 8/20 constitutifs des bétons de construction
- Granulats de 0/3 utilisés en sablons pour les projets VRD et aménagements divers
- Concassage grossier en vue de réaliser des gabions pour l'aménagement VRD ou structurel (soutènement)

Nous préconisons la réalisation d'analyses sur les bétons (point détaillé en annexe) afin d'étudier les possibilités de valorisation en détail. En l'absence de polluant, ces granulats pourraient être utilisés in situ ou sur d'autres chantiers de la région.

Des études et le suivi des travaux, menés en partenariat avec les laboratoires missionnés par le Maitre d'Ouvrage, permettront une optimisation de la réutilisation.

Figure SEQ Figure * ARABIC 4 : Réutilisation in situ des bétons - vues chantier pendant et après concassage

Les remblais

Il est à noter que suivant la décision du 18 novembre 2011 publiée au JOUE du 25 novembre 2011, la Commission Européenne procède à une distinction entre le remblayage et les autres opérations de recyclage. Cette précision intervient dans le cadre de l'objectif visé par l'Union Européenne d'atteindre les 70% des déchets de construction et de démolition recyclés d'ici 2020, impliquant que le calcul de la part des déchets de construction recyclés ne doit pas inclure le remblayage.

La réutilisation pour le comblement du sous-sol partiel ou vide sanitaire, d'une partie des déchets inertes présents sur le chantier de démolition pourra être envisagée après concassage de ces matériaux.

5.3.2 Préconisation de recyclages des fenêtres

Dans le cadre du recyclage des menuiseries PVC, celles-ci devront être démontées entièrement (dormant + ouvrant) avec dépose des vitrages. Les éléments constitutifs de ces menuiseries devront être séparés et stockés dans des bennes différentes afin d'être orientés vers les filières de traitements adéquates.

En particulier, le tri devra être particulièrement soigné pour les verres plats qui devront être stockés dans des bennes sans présence d'aucun autre matériau.

5.3.3 Préconisations de valorisation des autres déchets inertes type céramique

Les éléments en céramiques (WC, vasques, bac de douches, …) qui ne seront pas réemployés ou réutilisés peuvent être recyclés. Les principaux canaux sont les suivants :

- Sous forme de remblais : Il peut être réemployé directement in situ ou ex-situ pour le renforcement de certains sols ;
- Lors du terrassement des routes : les granulats obtenus après broyage servent généralement comme sous-couche ;
- Dans la composition de béton, si le granulat de céramique présente une excellente qualité et est conforme à un cahier des charges précis (dureté, propreté, granulométrie…).

Les céramiques devront d'abord être concassées, suit un passage au crible pour améliorer la pureté du produit fini. La qualité du produit est à contrôler en fin de processus pour exclure tout risque de pollution.

6. IDENTIFICATION DES FILIÈRES LOCALES

6.1 Filières de réemploi et de réutilisation

	Nom de la structure	Coordonnées					
AMO et Plateforme numérique	Backacia	75	Paris	22b rue des Taillandiers, 75011 PARIS	07 63 74 13 54	contact@backacia.com	https://www.backacia.com/
AMO et Plateforme numérique	Cycle Up	75	Paris	4 Rue Martel, 75010 Paris	01 44 07 67 38	coline.blaison@cycle-up.fr	https://www.cycle-up.fr/
AMO / BET	Remix Réemploi	75	Paris	104 rue d'Aubervilliers, 75019 Paris	06 37 28 53 41	contact@remixremix.fr	http://remixremix.fr
AMO / BET	Mobius	75	Paris	17 rue de Lisbonne, 93110 Rosny-sous-Bois	02 02 06 62 48	contact@mobius-reemploi.fr	https://mobius-reemploi.fr
AMO / BET	Bellastock	75	Paris	60 boulevard de la Villette, 75019 Paris	09 77 40 30 90	contact@bellastock.com	https://bellastock.com/
Ressourceries	Lascombes Matériaux Anciens	78	Soindres	1, Rue Duverdin, 78200 SOINDRES	06 87 84 90 75	vlascombes76@yahoo.fr	http://www.lascombesmateriauxanciens.com
Plateforme physique	Baticyle	92	Gennevilliers	9 Quai des Gresillons, 92230 Gennevilliers	01 71 11 32 38	contact@bati-cycle.fr	https://baticycle.fr/
Ressourceries	La Fabric'a Ressourcerie	92	Gennevilliers	25 Boulevard Beaumarchais, 92230 Gennevilliers	01 84 20 72 60	contact@lafabrica.community	http://ressourcerie.lafabrica.community/
Ressourceries	Le Cercle	92	Nanterre	24 Boulevard de la Seine, 92000 Nanterre	09 83 99 80 83	depotslecercle@gmail.com	https://www.lecercle-ressourcerie.com/
Plateforme physique	Réavie	93	La Courneuve	66 bvd Pasteur, 93120 La Courneuve	06 01 00 19 27	contact@asso-reavie.fr	http://asso-reavie.fr/
Ressourceries	2Mains Ressourcerie	93	Aulnay-sous-Bois	1/13 Rue Edouard Branly, 93600 Aulnay-sous-Bois	09 82 34 97 99	contact@2mains-asso.fr	ressourcerie-2mains.fr
Plateforme numérique	Co-Recyclage	93	Montreuil	2 Rue Franklin, 93100 Montreuil	01.84.25.80.53	contact@corecyclage.com	https://co-recyclage.com/
Ressourceries	La Collecterie Ressourcerie	93	Montreuil-sous-Bois	34 Rue du Capitaine Dreyfus, 93100 Montreuil-sous-Bois	01 70 24 06 21	contact@lacollecterie.org	lacollecterie.org

6.2 Filières de recyclage, de valorisation, d'élimination et de stockage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
METAL	POINT P MARNE LA VALLEE ST THIBAULT	5 km	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Tél.: 01 64 12 45 45 STTHIBAULT@POINTP.FR	Recyclage
	SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION	6 km	LAGNY-SUR-MARNE	Tél.: 01 64 12 67 56	Recyclage
	AUBINE	6 km	EMERAINVILLE	Tél.: 01 60 17 07 81 arnaud.roger@veolia.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
BOIS	POINT P MARNE LA VALLEE ST THIBAULT	5 km	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Tél.: 01 64 12 45 45 STTHIBAULT@POINTP.FR	Valorisation
	SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION	6 km	LAGNY-SUR-MARNE	Tél.: 01 64 12 67 56	Valorisation
	AUBINE	6 km	EMERAINVILLE	Tél.: 01 60 17 07 81 arnaud.roger@veolia.com	Valorisation

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
PLÂTRE	Routière de l'Est Parisien	17 km	CLAYE-SOUILLY	Tél.: 01 60 27 08 22 cecile.azeymar@veolia.com	Recyclage
	COLTRIVAL	22 km	LIVRY-GARGAN	Tél.: 01 43 30 94 87 coltrival93@orange.fr	Recyclage
	DERICHEBOURG REVIVAL	24 km	NOISY-LE-SEC	Tél.: 01 41 71 23 91 aicha.messafri@derichebourg.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
VERRE PLAT	LUXO BENNES OUEST	13 km	PONTCARRE	Tél.: 09 80 63 79 34 jacinte.alves@luxobennes.com	Recyclage
	ADS IDF NORD	24 km	ROMAINVILLE	Tél.: 01 48 40 50 93 contact@ads-idf.fr	Recyclage
	TAÏS	30 km	VILLENEUVE-LE-ROI	Tél.: 01 41 65 91 92 laurent.lefevre@veolia.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
DND EN MÉLANGE	POINT P MARNE LA VALLEE ST THIBAULT	5 km	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Tél.: 01 64 12 45 45 STTHIBAULT@POINTP.FR	Valorisation
	SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION	6 km	LAGNY-SUR-MARNE	Tél.: 01 64 12 67 56	Valorisation
	AUBINE	6 km	EMERAINVILLE	Tél.: 01 60 17 07 81 arnaud.roger@veolia.com	Valorisation

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
DEEE	ELECTRO RECYCLING	22 km	PARIS	Tél.: 01 43 40 09 03 info@electro-recycling.fr	Recyclage
	ADS IDF NORD	24 km	ROMAINVILLE	Tél.: 01 48 40 50 93 contact@ads-idf.fr	Recyclage
	DERICHEBOURG REVIVAL	24 km	IVRY-SUR-SEINE	Tél.: 01 45 21 52 13 aicha.messafri@derichebourg.com	Recyclage

ANNEXES

Annexe 1. Contexte législatif et réglementaire

Contexte législatif et réglementaire

Niveau européen

Directive cadre déchets n°2008/98/CE du 19 novembre 2008, retranscrite dans l'article L.541-1 du Code de l'Environnement. Cette directive a établi un cadre européen de hiérarchisation des modes de traitement des déchets, plaçant la prévention comme la première priorité de cette hiérarchie.

Niveau national

- **Décret n° 2021-821 du 25 juin 2021** portant sur le diagnostic Produits, Équipements, Matériaux, Déchets (PEMD)
- **Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021**, relatif aux compétences du diagnostiqueur
- **Loi n° 2020-105 anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) du 10 février 2020**
- **Loi n°75-633 du 15 juillet 1975** définissant le déchet comme « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».
- Décret du 19 août 1977 sur les déchets générateurs de nuisances (art. 4 du décret n°2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif au livre V de la partie réglementaire du code de l'Environnement)
- Loi n° 88.1261 du 30 décembre 1988 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux
- **Loi n°92-646 du 13 juillet 1992**, qui complète et modifie les lois du 15 juillet 1975 et du 19 juillet 1976 (art. L.541-1 à L.541-3, L.541-39, L.541-49 du code de l'Environnement)
- Loi n° 95.101 du 2 février 1995 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux (correspondance code de l'Environnement notamment)
- Décret n° 98.679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route (articles L.541-7, L.541-8 du code de l'Environnement)
- Règlement des transports des matières dangereuses
- Arrêté du 29 Juillet 2005- article 5 suivi des déchets
- **Loi de transition énergétique pour la croissance verte** (LTECV) n°2015-992 du 17/08/2015.

Cette loi met l'accent sur la réduction des déchets et donne la priorité à la prévention de leur réduction. Elle impose des seuils a minima de valorisation des ressources secondaires et déchets du secteur du bâtiment : 50 % minimum de recyclage/réemploi des déchets ménagers et 70 % minimum de réemploi, recyclage et valorisation des matières de construction et démolition à l'horizon 2020.

- Décret n°94-609 du 13 juillet 1994 relatif aux déchets d'emballages industriels (art. R.543-66 à R.543-74, L.541 du Code de l'Environnement)
- Décret n°2011-610 du 31 mai 2011 et son arrêté d'application du 19 décembre 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments
- Code de l'Environnement - articles R 111-45 et R 111-46 déterminant les conditions de réalisation du diagnostic déchets
- Recommandation n° T2-2000, proposée par la Commission Centrale des Marchés, aux maîtres d'ouvrage publics, leur propose des moyens susceptibles d'adapter les pratiques du bâtiment à la réglementation sur les déchets et insiste sur la nécessité de leur valorisation.
- Recommandations aux maîtres d'ouvrage privés au travers de la norme NF P03001, qui prévoit un cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux travaux de bâtiment faisant l'objet de marchés privés.

Niveau régional et départemental

- Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (régional)
- Règlement sanitaire départemental

Principales interdictions

- ***Brûler les déchets sur le chantier*** (issus des principes généraux institués notamment par les lois n°61-842 du 2 août 1961 et n°92-646 du 13 juillet 1996).
- ***Abandonner ou enfouir des déchets*** quels qu'ils soient (même inertes) dans des zones non contrôlées administrativement comme par exemple les décharges « sauvages », ou même les chantiers.
- ***Mettre en centre de stockage de classe III des déchets non «inertes»*** (issus de la loi 92-646 du 13 juillet 1992),

Annexe 2. Détail par famille de déchets

Déchets inertes

DESIGNATION	Unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en tonne	densité (kg/U)
BETON ET PIERRES				
STRUCTURE				
Fondations béton armé (hors fer à béton)	m³	45,77	112,5942	2460
Béton armé (hors fer à béton)	m³	472,7	1162,842	2460
Parpaing creux ép.20 cm	m²	250	64,5	258
Pavé granit - stockage extérieur	m³	8	21,6	2700
TOITURE				
Gravillon pour protection de l'étanchéité - 5 cm d'épaisseur	m²	506	10,12	20
		SOUS-TOTAL	1371,6562	
CERAMIQUES (carrelages, faïences et sanitaires)				
REVETEMENTS				
Faïence - ép. 7mm	m²	40	0,56	14
Carrelage - par cm d'épaisseur	m²	20	0,4	20
SANITAIRES				
Lavabo	U	1	0,03	30
WC	U	1	0,04	40
		SOUS-TOTAL	1,05	
VERRES (sans menuiseries)				
Verre simple vitrage - stock de cloisons semi-vitrées	m²	74	0,74	10
		SOUS-TOTAL	0,74	

Déchets non dangereux non inertes

DESIGNATION	Unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en tonne	densité (kg/U)
PLATRE				
PLAQUES ET CARREAUX				
Placoplâtre BA13 - plafond	m²	20	0,22	11
Carreaux de plâtre 7cm hydrofugé (exposé à l'humidité)	m²	15	1,05	70
		SOUS-TOTAL	1,27	
BOIS				
MENUISERIES				
Porte agglo - simple	U	3	0,03	10

DESIGNATION	Unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en tonne	densité (kg/U)
METAUX				
FERS A BETON				
Dalles, planchers, murs et fondations - Hypothèse de ferraillage 40kg / m3	m³		20,7388	40
MENUISERIES				
Portes métalliques locaux techniques - simple	U	5	0,225	45
Portes métalliques locaux techniques - double (3x2. 50m)	U	2	0,18	90
TOITURE				
Profilés stockés à l'extérieur	Ens	1	2	2000
Descentes EP - zinc	ml	16	0,016	1
Couvertine sur acrotère	ml	18	0,1368	7,6
BARDAGES				
Bardage métallique (parement - aluminium plié), y compris ossature secondaire	m²	526,5	2,6325	5
CLOISONS				
Stock - cloisons métalliques	U	600	1,8	3
DISTRIBUTION FLUIDES				
Chemin de câbles métalliques	ml	112,5	0,9	8
Cuivre- diamètre variable	ml	4	0,004	1
SERRURERIE				
Echelle à crinoline + caillebotis (toiture)	ml	5	0,125	25
Garde corps métallique	ml			4
		SOUS-TOTAL	28,7881	

PLASTIQUES				
PVC				
TUYAUTERIE				
PVC - base	ml	3	0,003	1
		SOUS-TOTAL	0,003	
ISOLANTS				
LAINES MINERALES				
Flocage	m³	16,8	0,756	45
		SOUS-TOTAL	0,756	
COMPLEXE D'ETANCHEITE SANS GOUDRON				
Revêtement bitumineux toiture - hyp	m²	506	12,65	25
		SOUS-TOTAL	12,65	
REVETEMENTS DE SOL				
Faux plancher technique (pvc+bois+métal)	m²	350	9,45	27
		SOUS-TOTAL	9,45	

DEEE

DESIGNATION	unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en Tonne	densité (kg/U)
EQUIPEMENTS TERMINAUX				
Prises, interrupteurs, RJ45	U	10	0,001	0,1
Bandeau multiprises	U	20	0,008	0,4
TOTAL d'équipements terminaux			0,009	
MATERIEL D'ECLAIRAGE				
BAES (sans accumulateur au plomb)	U	5	0,01	2
Eclairage extérieur				
Luminaire extérieur *(excepté néons)*	U	6	0,048	8
TOTAL matériel d'éclairage			0,058	
GENIE CLIMATIQUE (chauffage, climatisation, ventilation) ne contenant pas de substances dangereuses				
Radiateur électrique (convecteur)	U	4	0,016	4
TOTAL Génie climatique			0,016	
SECURITE (contrôle d'accès, incendie, alarme)				
Avertisseur sonore	U	8	0,0008	0,1
Avertisseur lumineux	U	8	0,0008	0,1
Caméra	U	6	0,006	1
TOTAL équipement de sécurité			0,0076	

DEA

DESIGNATION	unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en Tonne	densité (kg/U)
AGENCEMENT				
Armoire bois double profonde	U	7	0,105	15
Etagère	U	1	0,075	75
Table travail bois	U	1	0,02	20
SOUS-TOTAL			0,2	

Déchets Dangereux

DESIGNATION	Unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en tonne	densité (kg/U)
EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE, DE CLIMATISATION OU FRIGORIFIQUES CONTENANT DES FLUIDES FRIGORIGENES DANGEREUX,				
Groupe froid	U	1	1,5	1500
		SOUS-TOTAL	1,5	
SOURCES LUMINEUSES (tubes fluorescents néons, lampes à décharges, lampes à LEDS)				
Néon	U	38	0,038	1
Lampe sodium - extérieur	U	6	0,003	0,5
		SOUS-TOTAL	0,041	
AUTRES DEEE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES				
BAES (avec accumulateurs au plomb)	U	3	0,0024	1
		SOUS-TOTAL	0,0024	
AUTRES DECHETS DANGEREUX				
Extincteur	U	12	0,06	5
		SOUS-TOTAL	0,06	

Annexe 3. Planches photographiques

1	2	3
4	**5**	**6**
7	**8**	**9**
	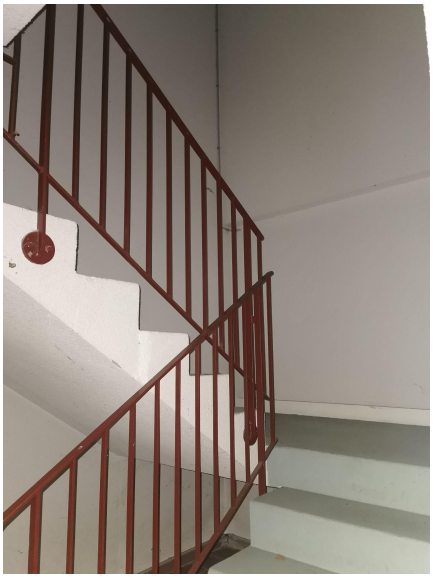	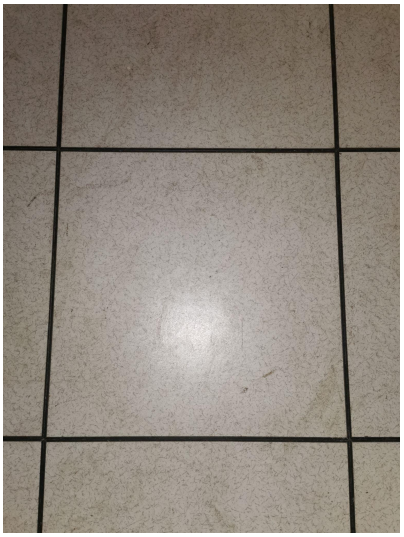

Annexe 4. Localisation des zones non-investiguées

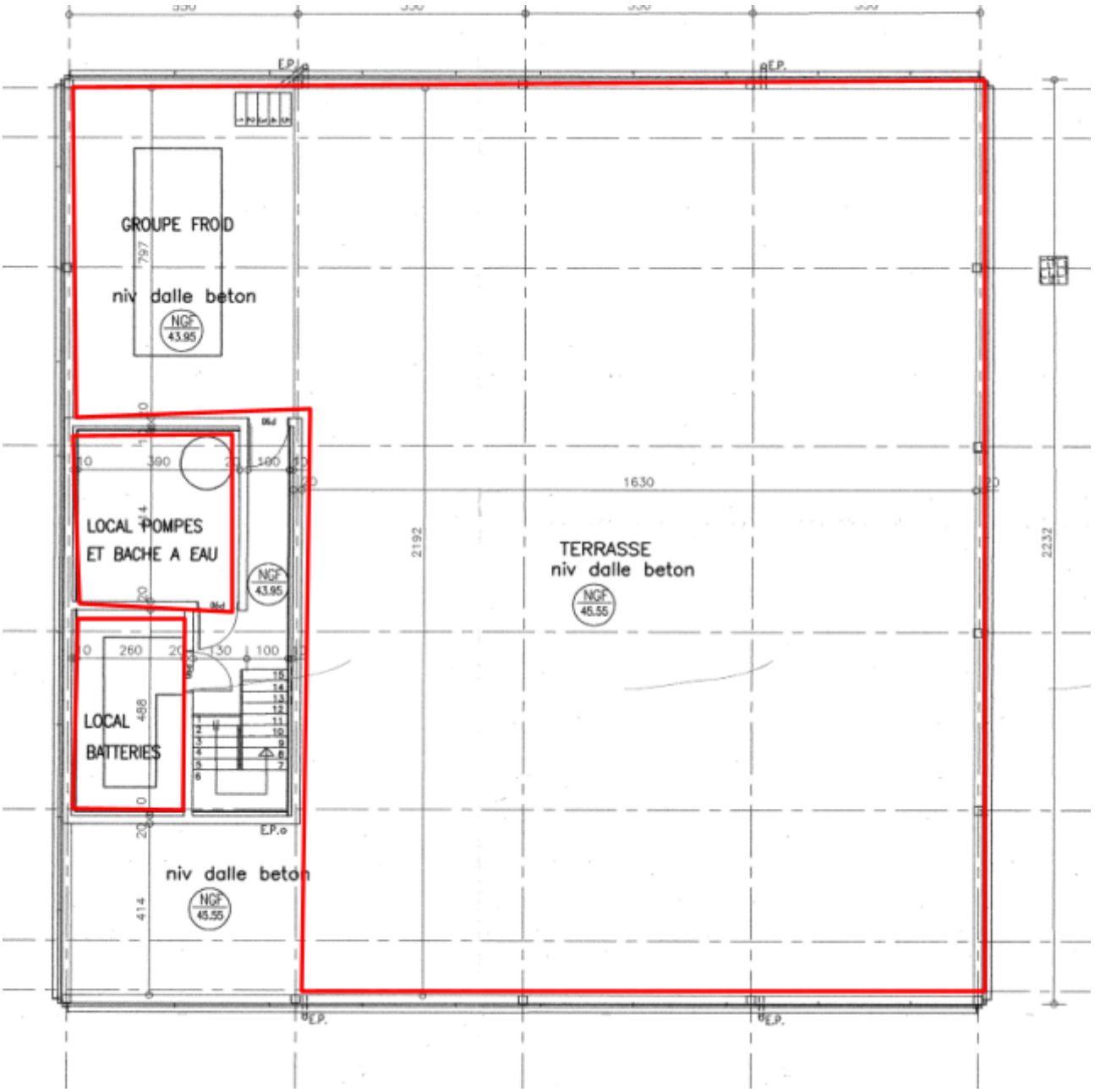
GROUPE FROID
niv dalle beton
NGF 43.95
LOCAL POMPES
ET BACHE A EAU
NGF 43.95
LOCAL
BATTERIES
niv dalle beton
NGF 45.55
TERRASSE
niv dalle beton
NGF 45.55
1630
2192
2232
E.P.

Annexe 5. Fiches Réemploi

Dalle de plancher technique #1 | REF N°INF1001

Local Informatique

CLOISONS / DOUBLAGE

Réemploi EX-SITU | FORTE DEMANDE

Description : Panneau de bois aggloméré et revêtement stratifié

Quantité : 350 m²

Dimensions : l : 65 cm Ht : -
L : 65 cm Ep : 5 cm

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 3 € / m²

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 6 € / m²

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionner les dalles empilées sur palette filmée.*

Points d'attention : *Tenir hors d'eau.*

RDC

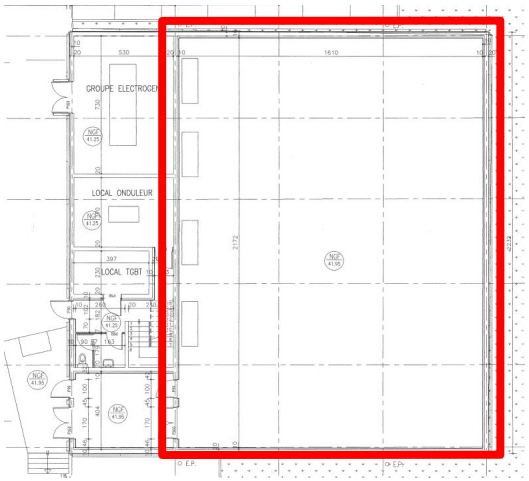

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Cloison blanche semi vitrée | REF N°INF1002

Local Informatique

CLOISONS / DOUBLAGE

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Cloison métallique avec partie vitrée.

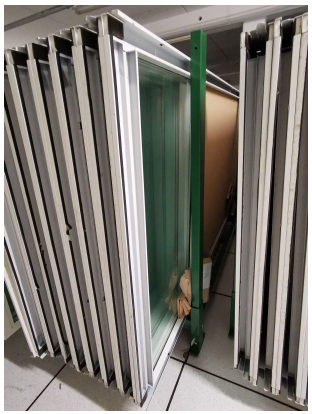

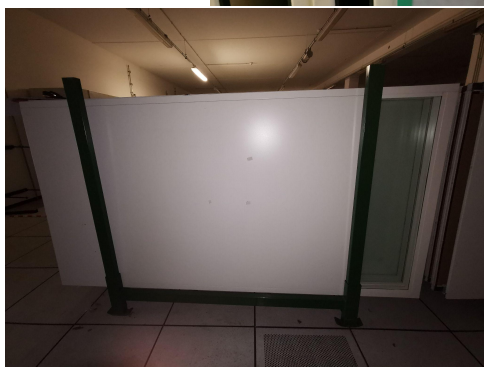

Quantité : 512 u

Dimensions : l : 123 Ht : -
L : 238 Ep : 5,5

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 30 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 60 € / u

RDC

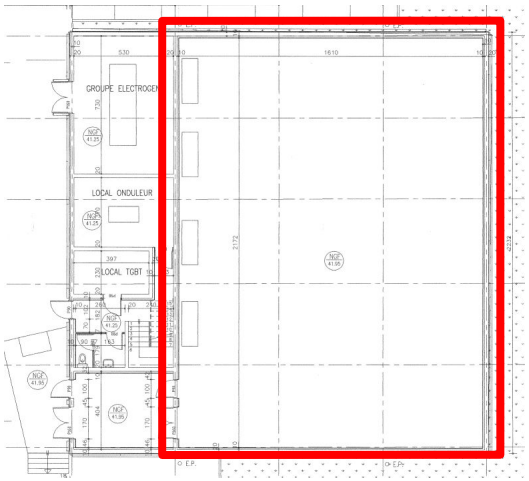

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : -

Points d'attention : *Conditionnement sur plan.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Cloison grise semi vitrée | REF N°INF1003

Local Informatique

CLOISONS / DOUBLAGE

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Cloison métallique avec partie vitrée = 113x33 cm

Quantité : 80 u

Dimensions : l : 123 Ht : -
L : 238 Ep : 4

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 20 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 60 € / u

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : -

Points d'attention : *Conditionnement sur plan.*

RDC

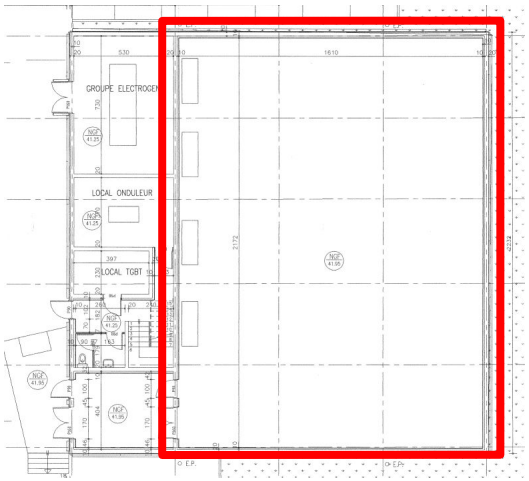

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

BAES tube | REF N°INF1004

Local Informatique

SIGNALÉTIQUE

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : BAES en tube, flasque en acier inoxydable avec anti corrosion renforcée.

Quantité : 5 u

Dimensions : l : - Ht : -
L : - Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 80 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 250 € / u

RDC

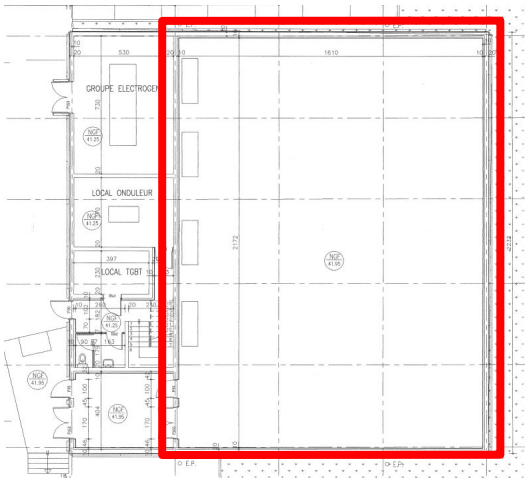

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Section des câbles en amont du dernier raccord. Conditionnement en carton.*

Points d'attention : *Communiquer les caractéristiques techniques lors de la dépose*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Bloc nourrices PGEP avec disjoncteurs Schneider | REF N°INF1005

Local Informatique

ELECTRICITÉ CFO CFA

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Bloc nourrices avec prises à détrompage mécanique + disjoncteurs Schneider, en aluminium
Marque : PGEP

Quantité : 20 u

Dimensions : l : 6 cm Ht : 6 cm
L : 55 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 5 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 15 € / u

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement en carton.*

Points d'attention : *Consigner les réseaux électriques en amont.*

RDC

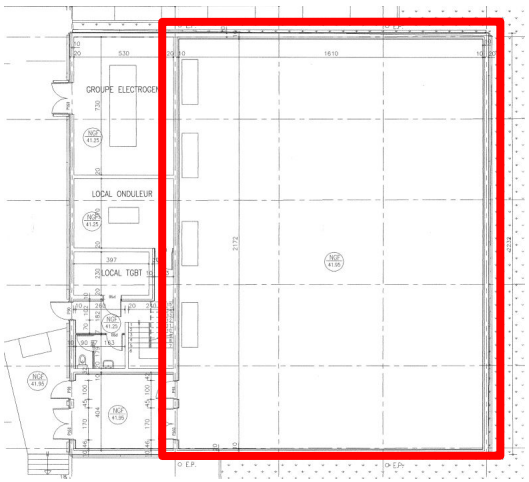

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Bloc porte 83x204 cm | REF N°INF1006

Local Informatique

MENUISERIES INTÉRIEURES

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Bloc porte en bois mélaminé.
Modèle poussant droit : 1 unité
Modèle poussant gauche : 1 unité

Quantité : 2 u

Dimensions : l : 83 Ht : 204
L : - Ep : 4

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 20 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 40 € / u

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose des ouvrants puis du cadre de la porte et des gâches dans le cas où la porte n'est pas partie intégrante d'un mur porteur. Conditionnement vertical contre un mur ou chevalet, hors d'eau.*

Points d'attention : *La quincaillerie sera regroupée en sachet avec la clé éventuelle.*

RDC

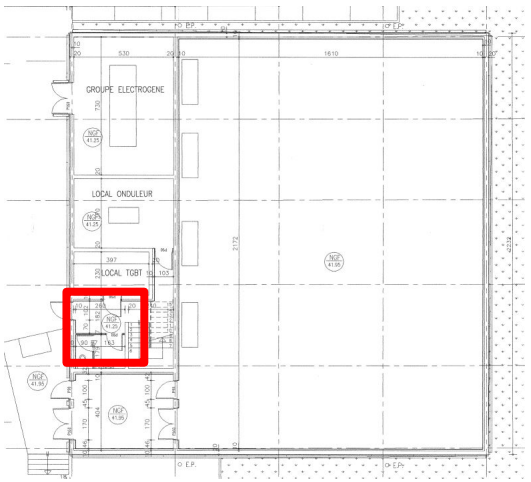

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Table de travail bois | REF N°INF1007

MOBILIER

Local Informatique

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Table d'atelier en bois.

Quantité : 1 u

Dimensions : l : 86 Ht : 86,5
L : 200 Ep : -

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 60 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 120 € / u

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : -

Points d'attention : *Tenir hors d'eau.*

RDC

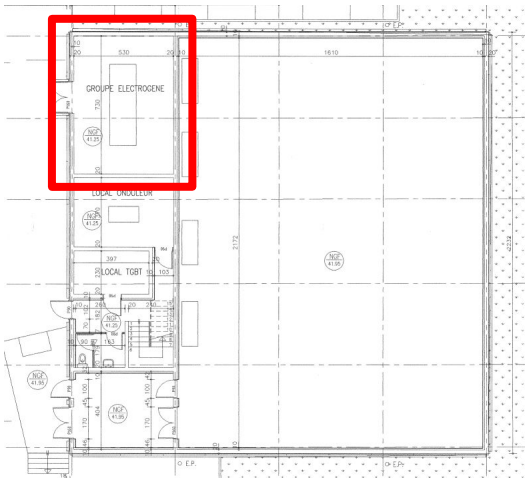

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Étagère de rangement H=180 cm | REF N°INF1008

Local Informatique

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Étagère de rangement, structure métallique et plateau bois.

Quantité : 1 u

Dimensions : l : 36 Ht : 180
L : 90 Ep : 1,5

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 25 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 45 € / u

RDC

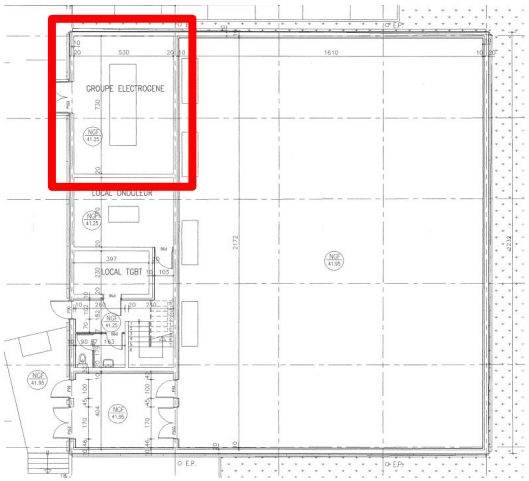

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : -

Points d'attention : *Tenir hors d'eau.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Pot de fleur en terre cuite Ø51cm | REF N°INF1009

Local Informatique

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Pot de fleur en terre cuite, avec son assiette.

Quantité : 1 u

Dimensions : l : 51 Ht : 48
L : - Ep : 3

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 15 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 25 € / u

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : -

Points d'attention : -

RDC

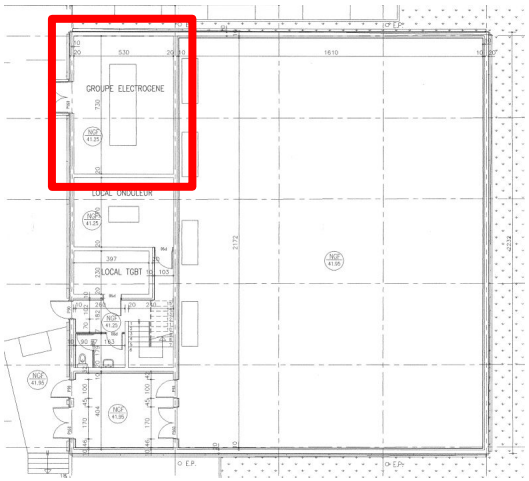

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

LINKCITY

CHOCOLATERIE MENIER - NOISIEL (77)

RAPPORT DIAGNOSTIC PEMD
BÂTIMENT LES NEFS

INDICE A

22/03/2023

SOMMAIRE

1. Introduction 4
2. La mission 6
2.1 Contexte 6
2.2 Contenu et méthodologie 6
2.3 Limites de prestation 7
2.4 Réserves 7
3. Etude documentaire bâtiment les nefs 8
3.1 Localisation géographique 8
3.2 Caractéristiques générales du site 9
3.3 Caractéristiques générales du bâtiment Les Nefs 10
3.4 Composition du bâtiment Les Nefs 11
3.5 Diagnostics réglementaires 12
3.5.1 Gestion du risque amiante 12
3.5.2 Gestion du risque plomb 12
3.5.3 Gestion du risque termites 13
3.5.4 Caractérisation des enrobés 13
3.5.5 Caractérisation de l'étanchéité de toiture 14
4. Identification et quantification des matériaux 15
4.1 Hypothèses retenues pour la quantification des matériaux 15
4.2 Déchets particuliers repérés in situ 15
4.2.1 Mâchefers 15
4.2.2 Retrait des blocs secours et des néons 15
4.2.3 Fluides frigorigènes 15
4.3 Déchets radioactifs 16
5. Synthèse quantitative des PEMD 16
5.1 Ensemble des PEMD 16
5.2 Répartition des déchets non dangereux dans le(s) bâtiment(s) (DND) 17
5.3 Répartition des modes de gestion des ressources et déchets 18
6. Gisement à fort potentiel Economie Circulaire 18
6.1 Hiérarchisation des modes de traitement 18
6.2 Identification des matériaux à potentiel de réemploi 19
6.2.1 Unités et organisation du tableau 19
6.2.2 Précaution de lecture 19
6.2.3 Liste des matériaux, produits et équipements destinés au réemploi 20
6.3 Identification des matériaux à fort potentiels de recyclage 21
6.3.1 Préconisations de valorisation des bétons 21
6.3.2 Préconisation de recyclages des fenêtres 22
6.3.3 Préconisations de valorisation des autres déchets inertes type céramique 22
7. Identification des filières locales 23
7.1 Filières de réemploi et de réutilisation 23
7.2 Filières de recyclage, de valorisation, d'élimination et de stockage 24

ANNEXES

Annexe 1. Contexte législatif et réglementaire
Annexe 2. Détail par famille de déchets
Annexe 3. Planches photographiques
Annexe 4. Localisation des zones non-investiguées
Annexe 5. Fiches réemploi

1. INTRODUCTION

Les déchets du bâtiment représentent en France un gisement très important. Près de 42 millions de tonnes de déchets sont produits par an, soit plus que l'ensemble des déchets municipaux, estimés à 34 millions de tonnes en 2018[1].

Ces déchets sont produits à la fois par les chantiers de construction neuve, les chantiers de réhabilitation et les chantiers de démolition, qui représentent une part significative des déchets. Bien qu'il n'y ait pas d'objectif réglementaire spécifique s'appliquant aux déchets issus du bâtiment, ceux-ci sont concernés par des objectifs plus globaux de prévention et réduction des déchets :

- La hiérarchisation des modes de traitements des déchets (réemploi / recyclage / valorisation / enfouissement) introduite par la directive européenne sur les déchets (n°2008/98/CE)
- La définition d'objectifs de valorisation matière introduits par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi n°2015-992 du 17 août 2015)
- La mise en place de filières à responsabilité élargie du producteur pour les produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment à compter du 1er janvier 2022, selon les modalités définies par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 (arrêté d'application à venir).

Dans ce contexte, le **diagnostic déchets avant démolition** (instauré par l'arrêté du 19 décembre 2011) évolue et doit devenir le socle du déploiement de l'économie circulaire dans le bâtiment. Il est remplacé par le **diagnostic Produits-Équipements-Matériaux-Déchets (PEMD)** :

- Loi n° 2020-105 anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) du 10 février 2020
- Décret n° 2021-821 du 25 juin 2021 portant sur le diagnostic Produits, Équipements, Matériaux, Déchets (PEMD)
- Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021, portant sur le diagnostic Produits, Équipements, Matériaux, Déchets (PEMD) et relatif aux compétences du diagnostiqueur.

Ce diagnostic a été réalisé sur la base de ces décrets ainsi que des informations contenues dans le guide de bonnes pratiques publié par DEMOCLES[2] en juin 2020.

Un diagnostic PEMD de qualité permet aux différents intervenants du projet de se baser sur des informations fiables pour évaluer les taux de valorisation atteignables, et d'initier une réflexion sur les possibilités de réemploi, réutilisation, recyclage et valorisation des gisements de matériaux, équipements et déchets issus du chantier. Il élargit le périmètre des opérations concernées aux opérations de réhabilitation.

Le diagnostic PEMD est entré en vigueur le 1er janvier 2022 et est obligatoire pour les projets tels que :

- Démolition ou rénovation significative des bâtiments > 1000m² ou ayant accueilli une activité agricole, industrielle ou commerciale et ayant été le siège d'une utilisation, d'un stockage, d'une fabrication ou d'une distribution d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses
  - Démolition : une opération consistant à détruire une partie majoritaire de la structure d'un bâtiment
  - Rénovation significative : destruction ou remplacement d'une partie majoritaire d'au moins 2 éléments de second œuvre du bâtiment (planchers, cloisons extérieures, huisseries extérieures, cloisons intérieures, installations sanitaires et plomberie, installations électriques, système de chauffage)

[1] *Source : ADEME, chiffres-clés 2018 : 514 kg/an/hab de déchets municipaux*

[2] *Source : Guide de bonnes pratiques pour la réalisation du diagnostic produits/matériaux/déchets avant démolition / réhabilitation significative de bâtiments, DEMOCLES, ECOSYSTEM, ADEME*

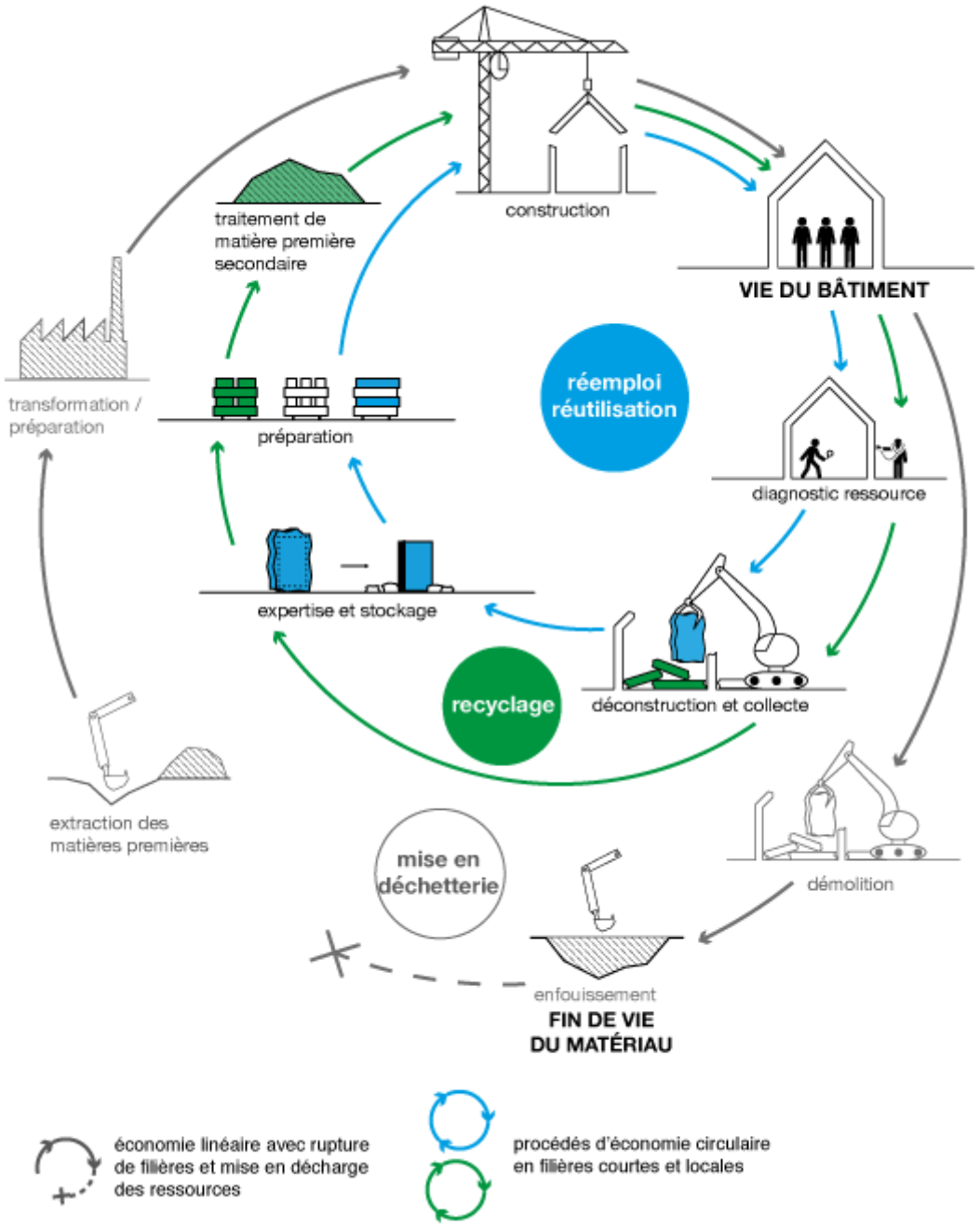

Figure 1 Schéma de comparaison des filières de mise en décharge vis-à-vis des procédés d'économie circulaire dans le BTP – Source REPAR (Ademe / Bellastock)

2. LA MISSION

2.1 Contexte

Dans le cadre du réaménagement du site de la chocolaterie Menier à Noisiel (77) par LINKCITY, GINGER DELEO a été missionné pour la réalisation d'un diagnostic Produits-Equipements-Matériaux-Déchets (PEMD). Le présent diagnostic porte sur le bâtiment Les Nefs.

En effet, les travaux de démolition et de rénovation significative prévus vont générer la dépose et la déconstruction d'un volume important d'équipements et de matériaux. Le diagnostic PEMD, en quantifiant et qualifiant précisément les produits, équipements, matériaux et déchets issus du chantier, devra permettre à la MOA d'identifier les opportunités de réemploi et de valorisation de ces éléments.

2.2 Contenu et méthodologie

Cette mission de diagnostic PEMD comprend les éléments suivants :

- Analyse documentaire préalable
  - Plan masse du site
  - Plans de l'existant
  - Diagnostic réglementaire plomb, pré-rapport amiante

- Identification et caractérisation des produits, équipements, matériaux et déchets qui seront générés par l'opération
  - Réalisation de la visite diagnostic in situ le 13/02/2023
  - Des sondages destructifs légers ont été réalisés.

- L'identification des filières de recyclage, de valorisation et d'élimination régionale des différents types de déchets sur la base des données de la FFB et de DÉMOCLÈS, ou de réemploi le cas échéant.

Le programme de travaux considéré pour le bâtiment Les Nefs est le suivant :

- Démolition complète du bâtiment central
- Curage intégral des deux ailes patrimoniales jusqu'à la structure (second œuvre, lots techniques)
- Façade : les châssis existants sont remplacés, les doublages sont curés
- Toiture : remplacement des tuiles et de la couverture polycarbonate
- Escaliers : escalier bâtiment Nord conservé mais celui du bâtiment Sud démoli, escaliers des coursives du bâtiment Central démolis
- Passerelles de liaison entre les bâtiments : démolies

2.3 Limites de prestation

La mission de GINGER DELEO ne constitue pas une mission de maîtrise d'œuvre ou une mission d'étude technique de démolition. La prestation ne comprend pas :

- La réalisation du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition ;
- La réalisation des diagnostics plomb et termites ;
- La prise en compte des réseaux enterrés ;
- La prise en compte de la voirie, des arbres et végétaux alentours ;
- L'identification des pollutions éventuelles du sol et des matériaux;
- La réalisation de prélèvement ou d'analyses sur matériaux.

2.4 Réserves

Dans le cadre de cette mission, les intervenants ont examiné uniquement les locaux et les volumes normalement accessibles, dont ils ont eu connaissance, soit par les plans, soit par la personne accompagnatrice et auxquels ils ont pu accéder dans les conditions normales de sécurité. Les parties d'ouvrage suivantes n'ont pas été inspectées et constituent des réserves du présent diagnostic :

- Certains locaux techniques non accessibles au RDC
- Fosse ascenseur et machinerie non accessibles pour des raisons de sécurité
- Toiture non accessible pour des raisons de sécurité

Il n'à pas été rencontré de locaux occupés lors de la visite.

Les locaux non-investigués sont localisés en annexe du présent rapport.

Les documents suivants n'étaient pas disponibles et/ou n'ont pas été transmis lors de la réalisation du diagnostic :

- Plans projet ou notice programmatique
- Diagnostic amiante avant travaux
- Diagnostic termites
- Diagnostic Fibres Céramiques Réfractaires (FCR)

3. ETUDE DOCUMENTAIRE BÂTIMENT LES NEFS

3.1 Localisation géographique

La réhabilitation concerne le bâtiment localisé à la Chocolaterie Menier - 7 boulevard Pierre Carle 77186 Noisiel. Il se situe sur la parcelle cadastrale 000 BA 252 - 000 BA 247.

Plan de situation

L'opération de réhabilitation concerne le bâtiment Les Nefs se situant sur le site de la chocolaterie, au 7 boulevard Pierre Carle à NOISIEL (77186).

Figure 2 : Plan de situation – Source : Google earth

Plan de cadastre

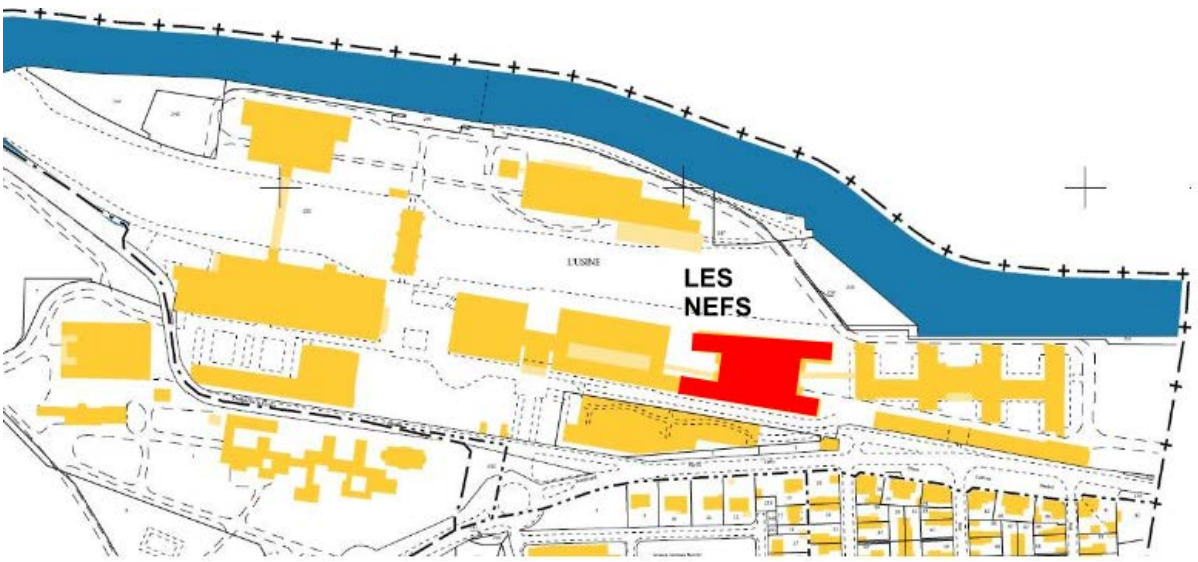

Figure 3 : Plan de cadastre

3.2 Caractéristiques générales du site

Activités exercées	Ancien site industriel de production de la chocolaterie Menier jusqu'en 1959 Reconversion en siège social de Nestlé France en 1995
Date de construction	Bâtiments historiques : 1865 à 1919 Réhabilitation et bâtiments contemporains : 1995
Observations	Site à l'arrêt
Surface parcelle	90 050m²

3.3 Caractéristiques générales du bâtiment Les Nefs

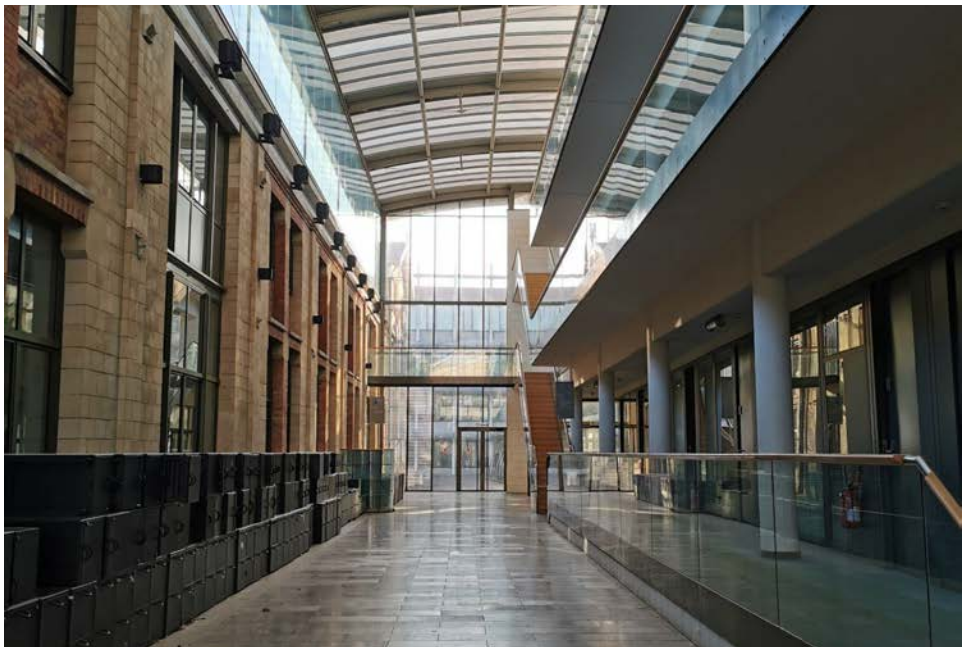

DIMENSIONS BÂTIMENT					
Longueur	**87 m**	**Largeur**	**45 m**	**Hauteur**	**13 m**
Surface au sol	**2 900 m² environ**		**Surface totale à démolir y compris toiture**		**6 000 m² environ**
Niveaux	**R+2**				
Nombre de logements	**SO**				
Mitoyenneté	**Non**				
Activités exercées	**Locaux techniques - bureaux**				
Date de construction	**Bâtiment historique (début 20e) réhabilité en 1995**				

EQUIPEMENTS - OBSERVATIONS	
Type de chauffage	**Collectif – Chaufferie déportée hors du bâtiment**
Ascenseur	**1 ascenseur**
Détecteurs incendie	**Présence de détecteurs incendie – Non ioniques**
Observations	**Toiture deux pentes tuiles et charpente métallique**

3.4 Composition du bâtiment Les Nefs

STRUCTURE	INFRASTRUCTURE	• Sans objet : pas impacté par les travaux
	SUPERSTRUCTURE	• Charpente métallique • Structure poteau poutre béton armé partielle
ENVELOPPE	FACADES	• Façades historiques : remplissage pierre meulière, pierre de taille et briques (non concernée)
	TOITURE	• Toiture 2 pans tuiles • Charpente métallique (non concernée) • Couverture métallique zinc • Couverture polycarbonate
	ISOLATION	• Isolation par l'intérieur (pas de sondage réalisé - hypothèse selon plans architectes fournis : 10 cm de laine de roche)
SECOND OEUVRE	CLOISONNEMENT	• Carreaux plâtre • Placoplâtre • Cloisons modulaires bois aggloméré
	MENUISERIES	• Portes bois (locaux techniques, noyaux de circulation) • Portes métalliques vitrées et non vitrées • Châssis métalliques (aluminium)
	REVETEMENTS INTÉRIEURS	• Carrelage • Faïence • Plinthes bois • Parquet bois collé • Dallage pierre • Moquette • Faux plancher
	ÉQUIPEMENTS – CVC	• Ascenseur • Détecteurs incendie (non ionique) • Chauffage collectif avec chaudière déportée hors du bâtiment • Centrale de traitement d'air • Armoires TGBT
	RÉSEAUX	• Canalisations métalliques • Canalisations PVC

3.5 Diagnostics réglementaires

3.5.1 Gestion du risque amiante

Un pré-rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition a été réalisé par la société EXIM, sous la référence LINKCITY Ile de France 78538 28.04.20A en date du 26/01/2021.

La liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés est présentée ci-dessous.

Partie d'ouvrage	Composant	MPCA
RDC aile sud - local chauffage	Vanne bride - ligne d'eau	Joint de brides
R+1 Atrium - LT n°5	Calorifugeage - ligne d'eau	Bitume anti-condensation
R+1 Atrium - LT n°5	Calorifugeage - ligne d'eau	Enveloppe de calorifuge
R+2 Atrium - LT n°15	Calorifugeage - ligne d'eau	Bitume anti-condensation
R+2 Atrium - LT n°15	Calorifugeage - ligne d'eau	Enveloppe de calorifuge

Pour information :

Sont concernés par le repérage des matériaux et produits contenants de l'amiante tous propriétaires d'un bâtiment dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997, maisons individuelles comprises. Le type de diagnostic à établir dépend du projet :

- Réhabilitation et Rénovation : diagnostic Amiante avant travaux sur tous les éléments concernés par le programme de l'opération
- Déconstruction : diagnostic amiante avant démolition

3.5.2 Gestion du risque plomb

Les revêtements contenant du plomb (RCP) concernent aussi bien des éléments d'ouvrage (mur, plafond, embrasure, …) que des éléments rapportés (volets, plinthes, barreaudage, …).

Un diagnostic plomb avant démolition a été réalisé par la société EXIM, sous la référence LINKCITY Ile de France 78546 04.05.20P, en date du 15/05/2020.
La liste des revêtements contenant du plomb (concentration > ou = 1mg/cm2) est présentée ci-dessous.

Partie d'ouvrage	Composant	Concentration (mg/cm²)
ref.223 : Linteau (extérieur)	Peinture rouge sur métal	7,3
ref 222 : Tirant de façade (extérieur)	Peinture rouge sur métal	2,2

Pour information :

Le diagnostic plomb n'a pas de date de validité.

La date de 1949, année de construction à partir de laquelle les diagnostics plomb ne sont plus nécessaires (mais conseillés), repose sur l'interdiction d'utilisation de la céruse (hydrocarbonate de plomb) par les professionnels. En pratique il s'avère que cette date est caduque puisque d'autres composés à base de plomb ont pu être utilisés et qu'il faut considérer l'ensemble des bâtiments jusqu'aux années 2000.

3.5.3 Gestion du risque termites

Aucun diagnostic termites n'a été réalisé ou porté à notre connaissance à ce jour.

La commune de Noisiel (77186) ne fait pas partie des communes faisant l'objet d'une réglementation spécifique rendant obligatoire le diagnostic termites avant démolition.

Cependant, en cas d'éventuelle découverte de foyers de termites, le titulaire déclarera cette découverte au maître d'ouvrage qui fera réaliser le constat par un diagnostiqueur agréé avant toute incinération sur site.

Il conviendra de réaliser un nouveau diagnostic termites dans les 6 mois avant le démarrage des travaux.

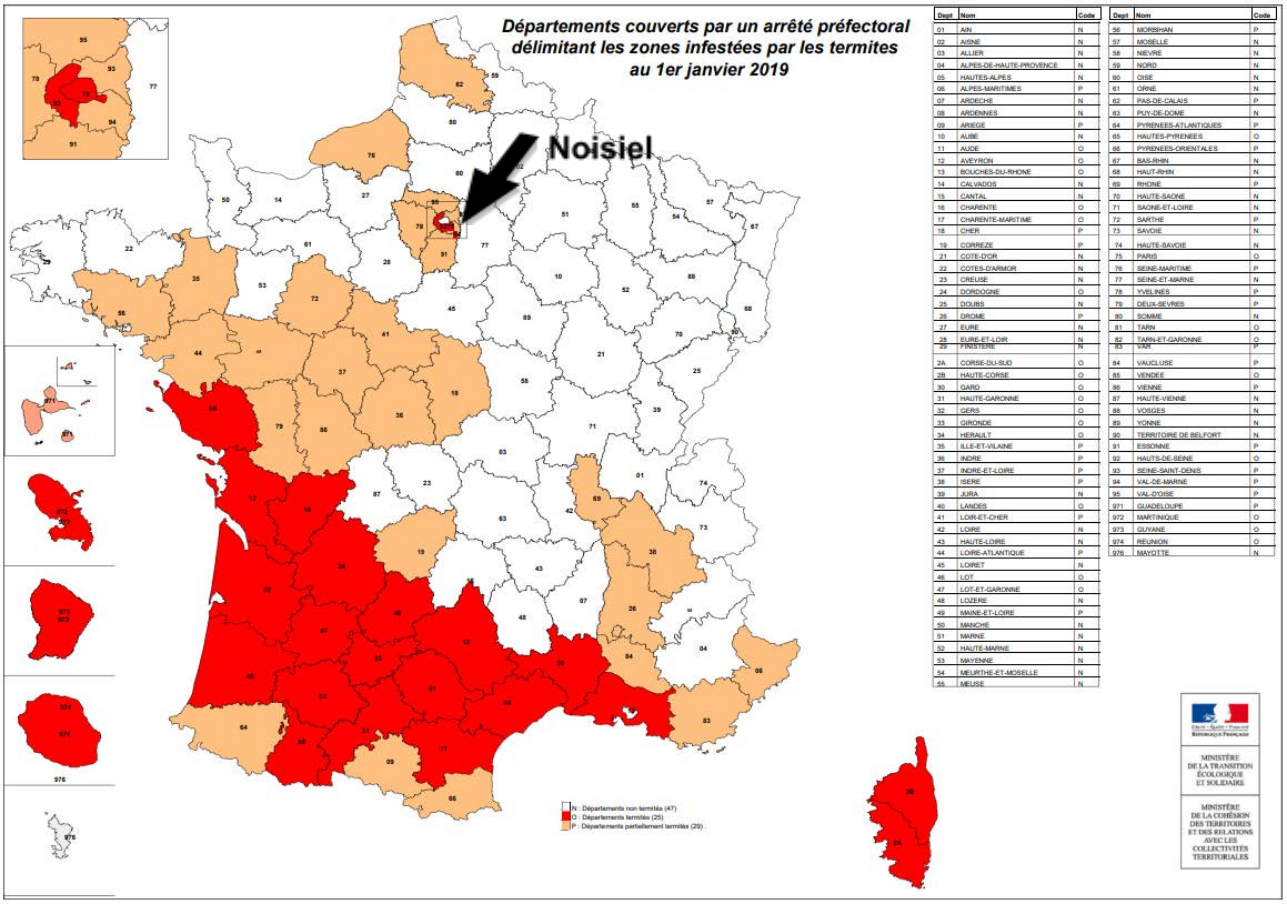

Figure 4 : Carte infestation termite – Source : [Termites, insectes xylophages et champignons lignivores | Ministère de la Transition écologique (ecologie.gouv.fr)]

3.5.4 Caractérisation des enrobés

La circulaire ministérielle du 15 mai 2013 rend obligatoire la caractérisation des enrobées et l'analyse des teneurs en HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques).

Le programme des travaux n'inclut aucun enrobé extérieur, de fait aucune analyse n'est nécessaire sur ce projet.

Pour information :

Si le seuil HAP ≤ 50 mg/kg MS :

- Valorisation à chaud ou à froid
- Élimination dans Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

Si 50 mg/kg MS ≤ seuil HAP ≤ 1000 mg/kg MS

- Par défaut la valorisation est considérée comme impossible (possibilité de valorisation à froid uniquement sous condition de seuil cf. « guide d'aide à la caractérisation des enrobés bitumineux »).
- Élimination : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

Si le seuil HAP ≥ 1000 mg/kg MS

- Valorisation : impossible
- Élimination : Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)

3.5.5 Caractérisation de l'étanchéité de toiture

Aucune analyse n'a été réalisée ou portée à notre connaissance à ce jour sur les étanchéités de toiture pour caractériser la teneur en HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et HCT.

Il conviendra, selon les résultats des analyses HAP et HCT de reclasser les quantités d'étanchéité de toiture considérées par défaut comme déchets non dangereux (DND) en déchet dangereux en DD.

4. IDENTIFICATION ET QUANTIFICATION DES MATÉRIAUX

4.1 Hypothèses retenues pour la quantification des matériaux

La quantification des matériaux a été effectuée à l'aide des différents métrés réalisés sur site et sur plans fournis par la Maîtrise d'ouvrage.

Pour la réalisation de ce diagnostic PEMD, nous avons pris comme hypothèses de calculs :

- Le bâtiment central présente une structure béton armé, hypothèse épaisseur de la dalle = 20cm.
- Les circulations périphériques (coursives) du bâtiment central présentent une structure en acier.
- L'épaisseur de la couche gravillonnée en toiture est de 10cm.
- Les détecteurs incendies présents sur le site ont été considérés comme détecteurs non ioniques.
- Les plaques de polycarbonate en toiture ont été considérées en plaques de 32mm d'épaisseur.
- Les revêtements de sol en bois des circulations, type parquet, ont été considérés comme ayant une épaisseur de 23 mm et posés sur lambourdes.
- Les dalles de faux plancher techniques ont été considérées comme systématiquement présentes sous les revêtements de sol en moquette.
- Les laines de roches ou de verre ont été considérées avec une épaisseur de 10cm.
- Les BAES ont été considérés sans accumulateur au plomb.

Le poids des certains équipements techniques ont été estimés par des recherches bibliographiques. Le tonnage de ces équipements représente une incertitude.Cet audit ne tient pas compte ni des fondations, ni des dalles inférieures conformément à la demande de la personne accompagnatrice.

4.2 Déchets particuliers repérés in situ

4.2.1 Mâchefers

Lors des investigations, il n'a pas été repéré de bétons de mâchefers / bétons pollués au mâchefer.

Par conséquent, toutes les quantités de béton ont été considérées comme DI dans le présent rapport.

Nota : Des analyses complémentaires devront être réalisées par les entreprises afin de s'assurer de leur représentativité.

4.2.2 Retrait des blocs secours et des néons

Le retraitement des blocs secours et des néons est à prévoir dans le marché de déconstruction. Les quantités de ces produits seront considérées comme déchets dangereux et inscrits respectivement dans les catégories « sources lumineuses » et « autres DEEE contenant des substances dangereuses ». Ils devront être pris en charge par l'éco-organisme agréé ECOSYSTEM ou déposés dans un point de collecte partenaire pour valorisation.

4.2.3 Fluides frigorigènes

Le niveau exact de mise en sécurité des climatisations n'était pas précisément connu lors de la visite.

Bien que l'exploitant procède à la purge et à l'inertage de ces éléments, il n'est pas exclu que demeurent ponctuellement des résidus de produits frigorigènes.

Les équipements de froid professionnels ainsi que de génie climatique peuvent encore contenir des résidus de produits frigorigènes. Certains de ces fluides agissent sur la couche d'ozone, d'autres contribuent au réchauffement climatique et parfois les deux. Les fluides frigorigènes sont classés en déchets dangereux.

4.3 Déchets radioactifs

Les déchets radioactifs sont gérés dans le chapitre II du Code de l'Env aux articles L542-1 à L542-14 ils ne font donc pas partie du présent rapport.

5. SYNTHÈSE QUANTITATIVE DES PEMD

5.1 Ensemble des PEMD

SYNTHÈSE DES TONNAGES PAR TYPE DE DÉCHETS					
L'Entreprise vérifiera ces quantités au cours de la visite préliminaire.					
Valeurs non contractuelles					
Type de déchets	**DI** **Déchets Inertes**	**DND** **Déchets Non Dangereux**	**DEEE** **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques**	**DEA** **Déchets d'Elémen ts d'Ameubl ement**	**DD** **Déchets Dangereux**
Total (Tonnes)	**228,54**	**254,89**	**12,13**	**91,90**	**1,92**
Répartition du tonnage (%)	**38,78%**	**43,25%**	**2,06%**	**15,60%**	**0,33%**
Valorisable via les filières indiquées	**OUI**	**cf. tableau suivant**	**cf. tableau suivant**	**cf. tableau suivant**	**NON**

La démolition du bâtiment va générer 589 tonnes de déchets pour 6000 m² de plancher environ concernés par les travaux.

Répartition par famille de déchets :

- Déchets inertes DI
- Déchets non dangereux DND (hors DEEE et DEA)
- DND d'Equipements Electrique et Electronique DEEE
- DND d'Éléments et d'Ameublements DEA
- Déchets dangereux DD

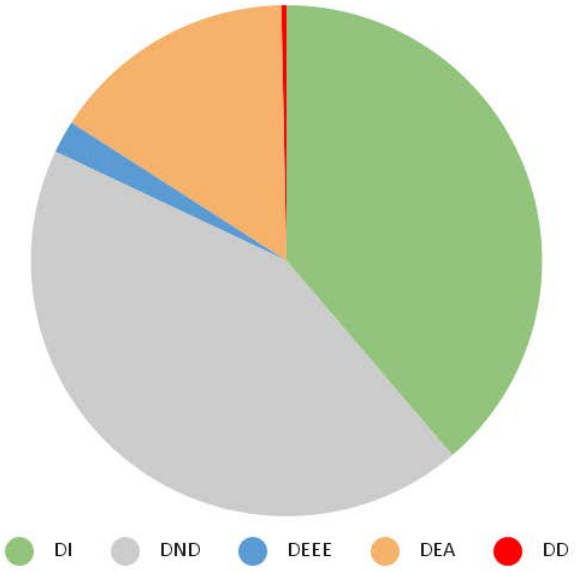

Figure 4 : Répartition par famille de déchets

5.2 Répartition des déchets non dangereux dans le(s) bâtiment(s) (DND)

SYNTHÈSE DES TONNAGES PAR TYPE DE DÉCHETS NON DANGEREUX - Total			
Type de déchets	TOTAL (Tonnes)	Répartition du tonnage (%)	Valorisable via les filières indiquées
Plâtre	41,61	11,60%	Oui sous certaines conditions
Bois	72,23	20,13%	Oui
Fenêtres et autres ouvertures vitrées	4,38	1,22%	Oui sous certaines conditions
Métaux	96,06	26,77%	Oui sous certaines conditions
Plastiques	4,48	1,25%	Oui sous certaines conditions
Isolants	15,78	4,40%	Oui sous certaines conditions
Complexe d'étanchéité sans goudron	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
Revêtements de sol	20,20	5,63%	Oui sous certaines conditions
Mélange de DND	0,16	0,05%	Oui sous certaines conditions
Végétaux	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
Terre végétale	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions

Autres DND	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
DEEE	12,13	3,38%	Oui sous certaines conditions
DEA	91,90	25,61%	Oui sous certaines conditions
Total DND	358,92	100,00	

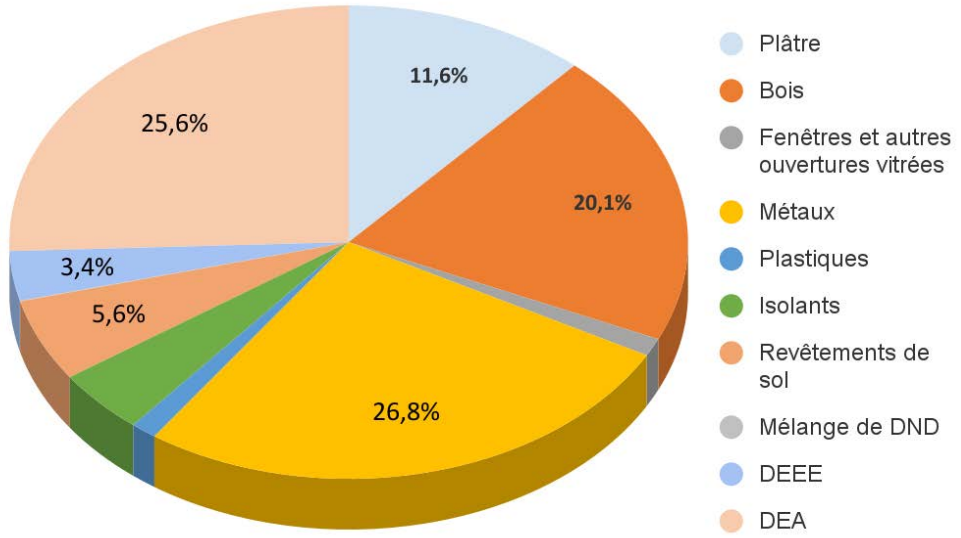

Figure 5 : Répartition des DND

5.3 Répartition des modes de gestion des ressources et déchets

	TOTAL (t)	TOTAL (%)
Réemploi	337,79	20,50
Réutilisation	10,73	0,65
Recyclage	1 270,47	77,11
Valorisation Matière	1,02	0,06
Valorisation Énergétique	21,02	1,28
Elimination	3,10	0,19

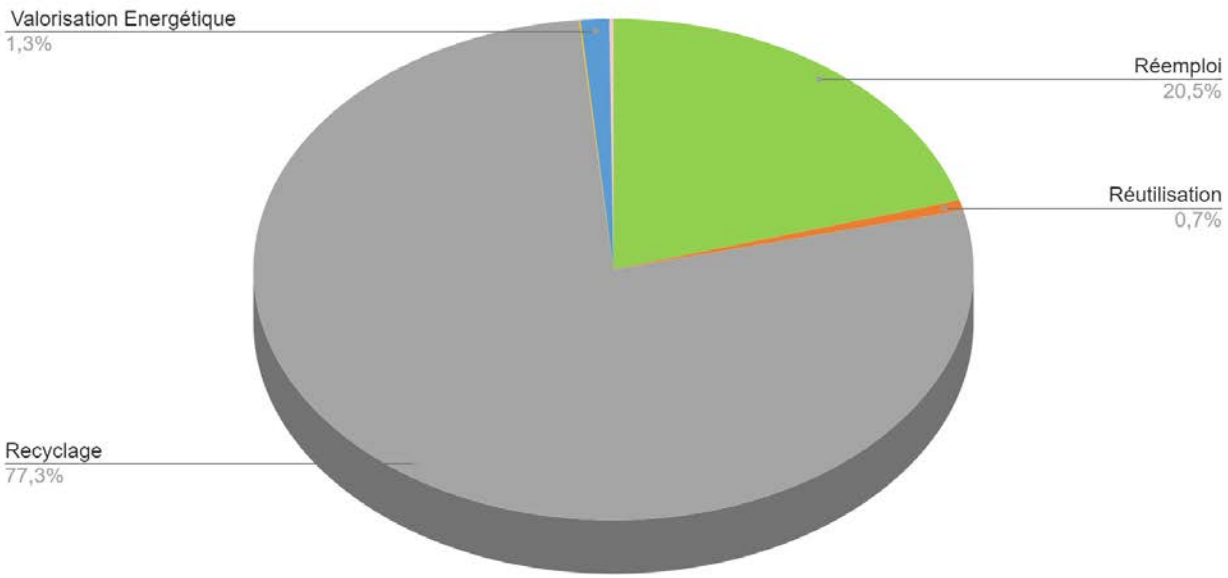

6. GISEMENT À FORT POTENTIEL ECONOMIE CIRCULAIRE

6.1 Hiérarchisation des modes de traitement

La hiérarchisation des modes de traitements des PEMD (réemploi / recyclage / valorisation / enfouissement) a été introduite par la directive européenne sur les déchets (n°2008/98/CE), et reprise dans l'article L.541-1 du Code de l'Environnement, en plaçant la **prévention** comme priorité. A l'échelle d'un chantier de démolition, cette hiérarchisation se traduit de la manière suivante :

- Le **réemploi** est une opération qui permet à des biens qui ne sont pas des déchets d'être utilisés à nouveau sans qu'il y ait modification de leur usage initial.
- La **réutilisation** est une opération qui permet à un déchet d'être utilisé à nouveau en détournant éventuellement son usage initial.
- Le **recyclage** est l'opération par laquelle la matière première d'un déchet est utilisée pour fabriquer un nouvel objet.
- La **valorisation** est l'opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière.

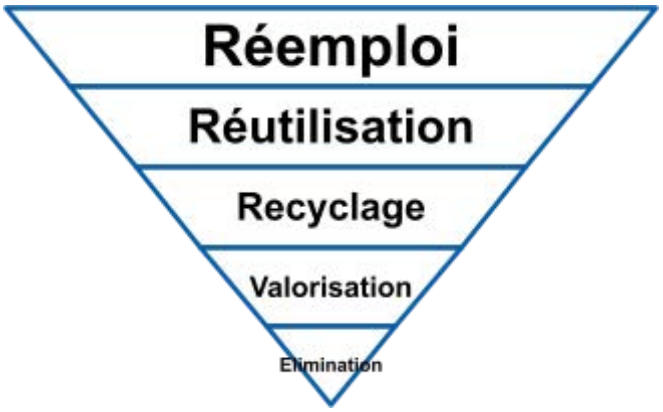

6.2 Identification des matériaux à potentiel de réemploi

Les éléments listés ci-après sont ceux qui présentent un potentiel de réemploi. Ces éléments doivent faire l'objet d'une déconstruction méthodique, d'un conditionnement adéquat et d'une manutention recommandée. Ces éléments sont répertoriés et illustrés ci-après.

6.2.1 Unités et organisation du tableau

Les unités utilisées pour quantifier les composants ont été choisies selon leur pertinence. L'état des éléments est indiqué ainsi :

Réemploi IN-SITU	*Gisement conservé pour le nouveau projet sur le même site*
Réemploi EX-SITU	*Gisement sélectionné pour d'autres projets, hors du site*

FORTE DEMANDE	***Gisement de réemploi à fort potentiel***
SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI	*Gisement dont la **demande est variable***
DEMANDE PONCTUELLE	*Gisement dont **demande est très ponctuelle***
A L'ÉTUDE POUR DU RÉEMPLOI	*Gisement **à l'étude pour du réemploi***

6.2.2 Précaution de lecture

Le potentiel des gisements est régi par l'équilibre entre l'offre et le demande. Le marché de la construction évolue constamment, de fait les éléments considérés comme réemployables, réutilisables ou recyclables à l'instant t le seront peut-être plus ou moins à l'instant t+1.

Des vérifications et validations auprès des entités compétentes, telles que le CSPS, un bureau d'étude structure, thermique, etc., pourront être demandées afin de valider le réemploi des éléments sélectionnés avant la rédaction des pièces DCE.

Selon la destination de certains éléments, des tests de conformité et de respect de la réglementation pourront être exigés avant leur réemploi ou leur recyclage. Ce sera notamment le cas pour des éléments à forte contrainte réglementaire tels que les équipements incendie.

6.2.3 Liste des matériaux, produits et équipements destinés au réemploi

STATUT	Ref N°	Nom du matériau	LOCALISATION	QUANTITE		CATEGORIES
			NIVEAUX	quantité totale	u	
FORTE DEMANDE	NEF1001	Faux plancher technique	ETAGE	135	m²	Revêtement de sol
FORTE DEMANDE	NEF1002	Faux plancher technique	ETAGE	2200	m²	Revêtement de sol
FORTE DEMANDE	NEF1003	Étagère en bois modulable	R+2	13	U	Mobilier
SELECTIONNÉ	NEF1004	Bloc Porte 83x204cm	ETAGE	26	U	Menuiseries intérieures
SELECTIONNÉ	NEF1005	Bloc Porte 93x204cm	ETAGE	17	U	Menuiseries intérieures
SELECTIONNÉ	NEF1006	Lames en bois	ETAGE	700	m²	Revêtement de sol
SELECTIONNÉ	NEF1007	Plaque de verre	ETAGE	79	U	Cloisons / Doublage
SELECTIONNÉ	NEF1008	Vidoir	RDC	2	U	Plomberie / Sanitaire
SELECTIONNÉ	NEF1009	Cloison amovible vitrée avec stores	R+1	100	U	Cloisons / Doublage
SELECTIONNÉ	NEF1010	BAES tube	ETAGE	50	U	Electricité Cfo Cfa
SELECTIONNÉ	NEF1011	Vasque double Villeroy & Boch	ETAGE	8	U	Plomberie / Sanitaire
SELECTIONNÉ	NEF1012	Vasque simple Villeroy & Boch	ETAGE	1	U	Plomberie / Sanitaire
SELECTIONNÉ	NEF1013	WC suspendu Duravit	ETAGE	14	U	Plomberie / Sanitaire
SELECTIONNÉ	NEF1014	Séparateur Urinoir Geberit	ETAGE	2	U	Plomberie / Sanitaire
SELECTIONNÉ	NEF1015	Bureau 160x80cm	R+1	35	U	Mobilier
SELECTIONNÉ	NEF1016	Séparateur acoustique de la marque	R+1	10	U	Mobilier
SELECTIONNÉ	NEF1017	Vasque suspendue Duravit	ETAGE	3	U	Plomberie / Sanitaire
DEMANDE	NEF1018	Urinoir suspendu Duravit	ETAGE	3	U	Plomberie / Sanitaire
DEMANDE PONCTUELLE	NEF1019	Armoire double porte	ETAGE COURANT	200	U	Mobilier
DEMANDE PONCTUELLE	NEF1020	Armoire haute 1 porte	ETAGE COURANT	200	U	Mobilier
DEMANDE	NEF1021	Main courante	ETAGE	8	U	Métallerie / Serrurerie
DEMANDE	NEF1022	Spot noir fixation murale	R+1	36	U	Electricité Cfo Cfa
DEMANDE	NEF1023	Spot noir fixation côté	R+1	20	U	Electricité Cfo Cfa
DEMANDE	NEF1024	Bloc nourrices PGEP avec disjoncteurs	ETAGE	450	U	Electricité Cfo Cfa
A ETUDIER	NEF1025	Dalles de faux plafond métallique	ETAGE	2000	m²	Cloisons / Doublage
A ETUDIER	NEF1026	Porte 93x250cm	ETAGE	13	U	Menuiseries intérieures
A ETUDIER	NEF1027	Porte 93x265cm	RDC	7	U	Menuiseries intérieures
A ETUDIER	NEF1028	Coffre fort métallique	RDC	1	U	Produits d'exception
A ETUDIER	NEF1029	Cloison amovible bureaux	ETAGE	250	mL	Cloisons / Doublage
A ETUDIER	NEF1030	Caisson de bureau noir	ETAGE	200	U	Mobilier
A ETUDIER	NEF1031	Mobiliers divers	ETAGE	400	U	Mobilier
A ETUDIER	NEF1032	Nourrices	ETAGE	400	U	Electricité Cfo Cfa
A ETUDIER	NEF1033	Grilles de ventilation	ETAGE	250	U	Métallerie / Serrurerie

Au total, **33 gisements** ont été identifiés comme ayant un potentiel de réemploi, dont :

- 3 typologies de gisements réputés à **forte demande**;
- 14 typologies de gisements réputés à **demande régulière**;
- 7 typologies de gisements réputés à **demande ponctuelle**;
- 9 typologies de gisements **à étudier**.

Les fiches matériaux détaillées relatives aux ressources listées ci-dessus sont disponibles en annexe du présent rapport.

Afin de maximiser le réemploi / réutilisation des éléments, des précautions devront être respectées pendant les opérations de dépose :

- Favoriser la dépose à la main
- Établir et diffuser aux équipes d'intervention la liste des éléments faisant l'objet d'un réemploi et leur localisation
- Limiter l'usage d'outils ou de matériels pouvant diminuer l'intégrité des éléments
- Sensibiliser les équipes intervenantes sur site
- Le stockage, le tri et le conditionnement devront se faire de manière à conserver l'intégrité des éléments
- La plupart des éléments repérés devront être stockés à l'abri de la pluie et de l'humidité en attendant leur réemploi ou leur revente.

6.3 Identification des matériaux à fort potentiels de recyclage

6.3.1 Préconisations de valorisation des bétons

Diverses pistes de réutilisation sont possibles :

- Granulats de 0/80 et 0/31.5 en remblaiement et matériaux constitutifs des voiries provisoires
- Granulats de 3/8 et 8/20 constitutifs des bétons de construction
- Granulats de 0/3 utilisés en sablons pour les projets VRD et aménagements divers
- Concassage grossier en vue de réaliser des gabions pour l'aménagement VRD ou structurel (soutènement)

Nous préconisons la réalisation d'analyses sur les bétons (point détaillé en annexe) afin d'étudier les possibilités de valorisation en détail. En l'absence de polluant, ces granulats pourraient être utilisés in situ ou sur d'autres chantiers de la région.

Des études et le suivi des travaux, menés en partenariat avec les laboratoires missionnés par le Maître d'Ouvrage, permettront une optimisation de la réutilisation.

Figure SEQ Figure * ARABIC 4 : Réutilisation in situ des bétons - vues chantier pendant et après concassage

Les remblais

Il est à noter que suivant la décision du 18 novembre 2011 publiée au JOUE du 25 novembre 2011, la Commission Européenne procède à une distinction entre le remblayage et les autres opérations de recyclage. Cette précision intervient dans le cadre de l'objectif visé par l'Union Européenne d'atteindre les 70% des déchets de construction et de démolition recyclés d'ici 2020, impliquant que le calcul de la part des déchets de construction recyclés ne doit pas inclure le remblayage.

6.3.2 Préconisation de recyclages des fenêtres

Dans le cadre du recyclage des menuiseries métalliques, celles-ci devront être démontées entièrement (dormant + ouvrant) avec dépose des vitrages. Les éléments constitutifs de ces menuiseries devront être séparés et stockés dans des bennes différentes afin d'être orientés vers les filières de traitements adéquates.

En particulier, le tri devra être particulièrement soigné pour les verres plats qui devront être stockés dans des bennes sans présence d'aucun autre matériau.

6.3.3 Préconisations de valorisation des autres déchets inertes type céramique

Les éléments en céramiques (WC, vasques, bac de douches, …) qui ne seront pas réemployés ou réutilisés peuvent être recyclés. Les principaux canaux sont les suivants :

- Sous forme de remblais : Il peut être réemployé directement in situ ou ex-situ pour le renforcement de certains sols ;
- Lors du terrassement des routes : les granulats obtenus après broyage servent généralement comme sous-couche ;
- Dans la composition de béton, si le granulat de céramique présente une excellente qualité et est conforme à un cahier des charges précis (dureté, propreté, granulométrie…).

Les céramiques devront d'abord être concassées, suit un passage au crible pour améliorer la pureté du produit fini. La qualité du produit est à contrôler en fin de processus pour exclure tout risque de pollution.

7. IDENTIFICATION DES FILIÈRES LOCALES

7.1 Filières de réemploi et de réutilisation

	Nom de la structure	Coordonnées					
AMO et Plateforme numérique	Backacia	75	Paris	22b rue des Taillandiers, 75011 PARIS	07 63 74 13 54	contact@backacia.com	https://www.backacia.com/
AMO et Plateforme numérique	Cycle Up	75	Paris	4 Rue Martel, 75010 Paris	01 44 07 67 38	coline.blaison@cycle-up.fr	https://www.cycle-up.fr/
AMO / BET	Remix Réemploi	75	Paris	104 rue d'Aubervilliers, 75019 Paris	06 37 28 53 41	contact@remixremix.fr	http://remixremix.fr
AMO / BET	Mobius	75	Paris	17 rue de Lisbonne, 93110 Rosny-sous-Bois	02 02 06 62 48	contact@mobius-reemploi.fr	https://mobius-reemploi.fr
AMO / BET	Bellastock	75	Paris	60 boulevard de la Villette, 75019 Paris	09 77 40 30 90	contact@bellastock.com	https://bellastock.com/
Ressourceries	Lascombes Matériaux Anciens	78	Soindres	1, Rue Duverdin, 78200 SOINDRES	06 87 84 90 75	vlascombes76@yahoo.fr	http://www.lascombesmateriauxanciens.com
Plateforme physique	Baticyle	92	Gennevilliers	9 Quai des Gresillons, 92230 Gennevilliers	01 71 11 32 38	contact@bati-cycle.fr	https://baticycle.fr/
Ressourceries	La Fabric'a Ressourcerie	92	Gennevilliers	25 Boulevard Beaumarchais, 92230 Gennevilliers	01 84 20 72 60	contact@lafabrica.community	http://ressourcerie.lafabrica.community/
Ressourceries	Le Cercle	92	Nanterre	24 Boulevard de la Seine, 92000 Nanterre	09 83 99 80 83	depotslecercle@gmail.com	https://www.lecercle-ressourcerie.com/
Plateforme physique	Réavie	93	La Courneuve	66 bvd Pasteur, 93120 La Courneuve	06 01 00 19 27	contact@asso-reavie.fr	http://asso-reavie.fr/
Ressourceries	2Mains Ressourcerie	93	Aulnay-sous-Bois	1/13 Rue Edouard Branly, 93600 Aulnay-sous-Bois	09 82 34 97 99	contact@2mains-asso.fr	ressourcerie-2mains.fr
Plateforme numérique	Co-Recyclage	93	Montreuil	2 Rue Franklin, 93100 Montreuil	01.84.25.80.53	contact@corecyclage.com	https://co-recyclage.com/
Ressourceries	La Collecterie Ressourcerie	93	Montreuil-sous-Bois	34 Rue du Capitaine Dreyfus, 93100 Montreuil-sous-Bois	01 70 24 06 21	contact@lacollecterie.org	lacollecterie.org

7.2 Filières de recyclage, de valorisation, d'élimination et de stockage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
BÉTON	SYNEOS	10 km	NEUILLY-SUR-MARNE	Tél.: 01 43 00 48 15 P.DECARPENTRIE@SYENOS.EU	Recyclage
	LUXO BENNES OUEST	13 km	PONTCARRE	Tél.: 09 80 63 79 34 jacinte.alves@luxobennes.com	Recyclage
	Routière de l'Est Parisien	17 km	CLAYE-SOUILLY	Tél.: 01 60 27 08 22 cecile.azeymar@veolia.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
METAL	POINT P MARNE LA VALLEE ST THIBAULT	5 km	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Tél.: 01 64 12 45 45 STTHIBAULT@POINTP.FR	Recyclage
	SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION	6 km	LAGNY-SUR-MARNE	Tél.: 01 64 12 67 56	Recyclage
	AUBINE	6 km	EMERAINVILLE	Tél.: 01 60 17 07 81 arnaud.roger@veolia.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
BOIS	POINT P MARNE LA VALLEE ST THIBAULT	5 km	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Tél.: 01 64 12 45 45 STTHIBAULT@POINTP.FR	Valorisation
	SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION	6 km	LAGNY-SUR-MARNE	Tél.: 01 64 12 67 56	Valorisation
	AUBINE	6 km	EMERAINVILLE	Tél.: 01 60 17 07 81 arnaud.roger@veolia.com	Valorisation

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
PLÂTRE	Routière de l'Est Parisien	17 km	CLAYE-SOUILLY	Tél.: 01 60 27 08 22 cecile.azeymar@veolia.com	Recyclage
	COLTRIVAL	22 km	LIVRY-GARGAN	Tél.: 01 43 30 94 87 coltrival93@orange.fr	Recyclage
	DERICHEBOURG REVIVAL	24 km	NOISY-LE-SEC	Tél.: 01 41 71 23 91 aicha.messafri@derichebourg.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
VERRE PLAT	LUXO BENNES OUEST	13 km	PONTCARRE	Tél.: 09 80 63 79 34 jacinte.alves@luxobennes.com	Recyclage
	ADS IDF NORD	24 km	ROMAINVILLE	Tél.: 01 48 40 50 93 contact@ads-idf.fr	Recyclage
	TAÏS	30 km	VILLENEUVE-LE-ROI	Tél.: 01 41 65 91 92 laurent.lefevre@veolia.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
MOQUETTE	DERICHEBOURG REVIVAL	24 km	NOISY-LE-SEC	Tél.: 01 41 71 23 91 aicha.messafri@derichebourg.com	Valorisation
	BENNES SERVICES	30 km	QUINCY-VOISINS	Tél.: 01 60 42 28 28 contact@bennes-services.fr	Valorisation
	DERICHEBOURG REVIVAL	48 km	NANTERRE	Tél.: 01 47 14 00 48 aicha.messafri@derichebourg.com	Valorisation

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
ISOLANT MINÉRAL	POINT P MARNE LA VALLEE ST THIBAULT	5 km	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Tél.: 01 64 12 45 45 STTHIBAULT@POINTP.FR	Recyclage
	POINT P GOURNAY SUR MARNE	10 km	GOURNAY-SUR-MARNE	Tél.: 01 48 15 52 52 GOURNAY@POINTP.FR	Recyclage
	LUXO BENNES OUEST	13 km	PONTCARRE	Tél.: 09 80 63 79 34 jacinte.alves@luxobennes.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
PLASTIQUES MÉLANGÉS	LUXO BENNES OUEST	13 km	PONTCARRE	Tél.: 09 80 63 79 34 jacinte.alves@luxobennes.com	Recyclage
	COLTRIVAL	22 km	LIVRY-GARGAN	Tél.: 01 43 30 94 87 coltrival93@orange.fr	Recyclage
	DERICHEBOURG REVIVAL	24 km	NOISY-LE-SEC	Tél.: 01 41 71 23 91 aicha.messafri@derichebourg.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
DND EN MÉLANGE	POINT P MARNE LA VALLEE ST THIBAULT	5 km	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Tél.: 01 64 12 45 45 STTHIBAULT@POINTP.FR	Valorisation
	SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION	6 km	LAGNY-SUR-MARNE	Tél.: 01 64 12 67 56	Valorisation
	AUBINE	6 km	EMERAINVILLE	Tél.: 01 60 17 07 81 arnaud.roger@veolia.com	Valorisation

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
DEEE	ELECTRO RECYCLING	22 km	PARIS	Tél.: 01 43 40 09 03 info@electro-recycling.fr	Recyclage
	ADS IDF NORD	24 km	ROMAINVILLE	Tél.: 01 48 40 50 93 contact@ads-idf.fr	Recyclage
	DERICHEBOURG REVIVAL	24 km	IVRY-SUR-SEINE	Tél.: 01 45 21 52 13 aicha.messafri@derichebourg.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
AMIANTE	SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE	15 km	VILLEPARISIS	Tél.: 01 64 27 93 04 acceuil.villeparisis@sita.fr	Stockage
	AVR ENVIRONNEMENT	25 km	BONDY	Tél.: 01 41 55 19 58 communication@avr.fr	Stockage
	RECYDIS	35 km	LE BLANC-MESNIL	Tél.: 01 55 81 57 00 recydis@paprec.com	Stockage

ANNEXES

Annexe 1. Contexte législatif et réglementaire

Contexte législatif et réglementaire

Niveau européen

Directive cadre déchets n°2008/98/CE du 19 novembre 2008, retranscrite dans l'article L.541-1 du Code de l'Environnement. Cette directive a établi un cadre européen de hiérarchisation des modes de traitement des déchets, plaçant la prévention comme la première priorité de cette hiérarchie.

Niveau national

- **Décret n° 2021-821 du 25 juin 2021** portant sur le diagnostic Produits, Équipements, Matériaux, Déchets (PEMD)
- **Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021**, relatif aux compétences du diagnostiqueur
- **Loi n° 2020-105 anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) du 10 février 2020**
- **Loi n°75-633 du 15 juillet 1975** définissant le déchet comme « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».
- Décret du 19 août 1977 sur les déchets générateurs de nuisances (art. 4 du décret n°2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif au livre V de la partie réglementaire du code de l'Environnement)
- Loi n° 88.1261 du 30 décembre 1988 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux
- **Loi n°92-646 du 13 juillet 1992**, qui complète et modifie les lois du 15 juillet 1975 et du 19 juillet 1976 (art. L.541-1 à L.541-3, L.541-39, L.541-49 du code de l'Environnement)
- Loi n° 95.101 du 2 février 1995 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux (correspondance code de l'Environnement notamment)
- Décret n° 98.679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route (articles L.541-7, L.541-8 du code de l'Environnement)
- Règlement des transports des matières dangereuses
- Arrêté du 29 Juillet 2005- article 5 suivi des déchets
- **Loi de transition énergétique pour la croissance verte** (LTECV) n°2015-992 du 17/08/2015.

Cette loi met l'accent sur la réduction des déchets et donne la priorité à la prévention de leur réduction. Elle impose des seuils a minima de valorisation des ressources secondaires et déchets du secteur du bâtiment : 50 % minimum de recyclage/réemploi des déchets ménagers et 70 % minimum de réemploi, recyclage et valorisation des matières de construction et démolition à l'horizon 2020.

- Décret n°94-609 du 13 juillet 1994 relatif aux déchets d'emballages industriels (art. R.543-66 à R.543-74, L.541 du Code de l'Environnement)
- Décret n°2011-610 du 31 mai 2011 et son arrêté d'application du 19 décembre 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments
- Code de l'Environnement - articles R 111-45 et R 111-46 déterminant les conditions de réalisation du diagnostic déchets
- Recommandation n° T2-2000, proposée par la Commission Centrale des Marchés, aux maîtres d'ouvrage publics, leur propose des moyens susceptibles d'adapter les pratiques du bâtiment à la réglementation sur les déchets et insiste sur la nécessité de leur valorisation.
- Recommandations aux maîtres d'ouvrage privés au travers de la norme NF P03001, qui prévoit un cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux travaux de bâtiment faisant l'objet de marchés privés.

Niveau régional et départemental

- Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (régional)
- Règlement sanitaire départemental

Principales interdictions

- ***Brûler les déchets sur le chantier*** (issus des principes généraux institués notamment par les lois n°61-842 du 2 août 1961 et n°92-646 du 13 juillet 1996).
- ***Abandonner ou enfouir des déchets*** quels qu'ils soient (même inertes) dans des zones non contrôlées administrativement comme par exemple les décharges « sauvages », ou même les chantiers.
- ***Mettre en centre de stockage de classe III des déchets non «inertes»*** (issus de la loi 92-646 du 13 juillet 1992),

Annexe 2. Détail par famille de déchets

Déchets inertes

DESIGNATION	Unité (ml, m², m3, U, ens)	total	poids total en tonne	densité (kg/U)
BETON ET PIERRES				
STRUCTURE				
Béton armé (hors fer à béton)	m³	290	713,4	2460
Mur pierre maçonnée Epaisseur 50 cm	m²	118	135,7	1150
Dallages en pierre (Granit, hypothèse : ép. 1 cm)	m²	660	23,1	35
Gravier	m³	45	76,5	1700
		SOUS-TOTAL	948,7	
TUILES, ARDOISES ET BRIQUES				
TOITURE				
Couverture en tuiles plates	m²	2160	162	75
		SOUS-TOTAL	162,00	
CERAMIQUES (carrelages, faïences et sanitaires)				
REVETEMENTS				
Faïence - ép. 7mm	m²	75	1,05	14
Carrelage - par cm d'épaisseur	m²	115	2,3	20
Plinthe céramique	ml	120,75	0,12075	1
SANITAIRES				
Lavabo / évier / bac douche / wc…	U		1,645	35
		SOUS-TOTAL	5,12	
VERRES (sans menuiseries)				
Verre simple vitrage 4mm	m²	1570	23,55	15
Verre double vitrage 4mm	m²	1080	21,6	20
		SOUS-TOTAL	45,15	

Déchets Non dangereux Non inertes

DESIGNATION	Unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en tonne	densité (kg/U)
PLATRE				
PLAQUES ET CARREAUX				
Placoplâtre BA13 (doublage et faux-plafond)	m²	2035	22,385	11
Placoplâtre BA13 double peau (Cloison)	m²	465	10,23	22
Carreaux de plâtre 7cm hydrofugé (exposé à l'humidité)	m²	20	1,4	70
Placoplâtre BA13 dans cloisons mobiles type ancien (Cloisons hors placards : hypothèse 2/3 des cloisons)	m²	690	7,59	11
		SOUS-TOTAL	41,605	
BOIS				
FAIBLEMENT ADJUVANTE - CLASSE B				
REVETEMENT SOL				
Parquet de 23 mm y compris lambourdes	m²	723	14,46	20
Plinthe bois	ml	50	0,025	0,5
Faux-plancher technique - ép. 3cm	m²	3160	79	25
MENUISERIES				
Portes à âme pleine - simple	U	39	1,95	50
Porte à âme pleine - double	U	1	0,1	100
DIVERS				
Bois sur rembarde métallique escaliers, passerelle, cours	ml	149	0,447	3
		SOUS-TOTAL	95,982	
FENETRES ET AUTRES OUVERTURES VITREES				
FENETRES METALLIQUES				
Menuiseries métalliques fenêtres	U	175	4,375	25
		SOUS-TOTAL	4,375	
METAUX				
FERS A BETON				
Dalles, planchers, murs et fondations - Hypothèse de ferraillage 40kg / m3	m³		11,6	40
MENUISERIES				
Porte ascenseur	U	3	0,24	80
Portes métalliques locaux communs	U	79	3,555	45
REVETEMENTS DE SOL				
Plancher métallique	m²	200	12	60
Volée d'escalier	ml	55	4,62	84
TOITURE				
Charpente métallique	m²	1200	72	60
Plaque alu	m²	73	0,219	3
PLAFOND - CLOISONS				
Cloisons mobiles type ancien (poids moyen, compris portes)	m²	600	42	70
Cloisons mobiles type récent (bureaux Purina)	m²	355	10,65	30

DESIGNATION	Unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en tonne	densité (kg/U)
Rails cloisons placoplâtre	m²	2500	3,75	1,5
Faux plafond métallique	m²	2050	12,3	6
DISTRIBUTION FLUIDES				
VMC - 20 x 20	ml	150	1,8	12
Gaine de ventilation galvanisée - diamètre variable	ml	840	5,88	7
Cuivre- diamètre variable	ml	390	3,9	10
Acier (y compris vannes et équipements)	ml	5360	0,4288	0,08
SERRURERIE				
Grille	U	250	0,25	1
DIVERS				
Caisson CTA	U	36	3,6	100
Rembarde métallique passerelle, escalier, coursive (diamètre 10 cm)	U	149	1,4006	9,4
POUTRELLE IPN				
ht= 220mm b= 98mm	ml	114	3,5454	31,1
EQUIPEMENTS				
Ascenseur 4 personnes (par étage)	U	1	2,76	2760
		SOUS-TOTAL	196,4988	
PLASTIQUES				
PVC				
Goulotte électrique PVC	ml	125	0,0625	0,5
TOITURE ET FACADES				
Polycarbonate	m²	1100	3,52	3,2
TUYAUTERIE				
PVC - diamètre 16mm	ml	500	0,051	0,102
PVC - diamètre 40mm	ml	375	0,195	0,52
PVC - diamètre 125mm	ml	250	0,65	2,6
		SOUS-TOTAL	4,4785	
ISOLANTS				
LAINES MINERALES				
Laine de roche ou de verre (ep.10cm)	m²	789	15,78	20
		SOUS-TOTAL	15,78	
REVETEMENTS DE SOL				
Moquette en dalles	m²	3300	16,5	5
Faux plancher salle informatique (pvc+bois+métal) - ép. 3cm	m²	137	3,699	27
		SOUS-TOTAL	20,199	
MELANGE DE DND				
Dalle Armstrong	m²	40	0,16	4
		SOUS-TOTAL	0,16	

DEEE

DESIGNATION	unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE			
		total	poids total en Tonne	densité (kg/U)	Volume unitaire m3
EQUIPEMENTS TERMINAUX					
Prises, interrupteurs, RJ45	U	4000	0,4	0,1	0,0001
TOTAL d'équipements terminaux			0,4		
MATERIEL D'ECLAIRAGE					
Eclairage intérieur					
Applique	U	400	0,8	2	0,003
BAES (sans accumulateur au plomb)	U	50	0,1	2	0,01
Lampe sur pied	U	500	3	6	0,01
Eclairage extérieur					
Luminaire extérieur *(excepté néons)*	U	46	0,368	8	0,003
TOTAL matériel d'éclairage			4,268		
DISTRIBUTION DE L'ENERGIE - CABLAGE					
Armoire TGBT	U	5	0,75	150	1
Armoires et fils électriques	U	5400	6,48	1,2	0,43
TOTAL Equipement de distribution de l'énergie			7,23		
DIVERS					
Machinerie ascenseur	U	1	0,004	4	0,25
Motorisation et équipement CTA	U	6	0,024	4	0,1
Moteur-pompe 6 kg	U	7	0,028	4	0,006
Détecteur incendie	U	46	0,184	4	0,0002
Climatisation	Ens	8	0,032	4	0,04
Adoucisseur d'eau (y compris bac de sel)	U	2	0,008	4	0,05
Onduleur	U	1	0,004	4	0,8
TOTAL DIVERS			0,056		

DEA

DESIGNATION	unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE			
		total	poids total en Tonne	densité (kg/U)	Volume unitaire (m3)
AGENCEMENT					
Armoire haute	U	490	39,2	80	1,3
SOUS-TOTAL			39,2		
BUREAU					
Bureau simple (1 collaborateur)	U	490	39,2	80	1,2
Caisson de bureau	U	490	4,9	10	0,3
Chaise de bureau	U	490	4,9	10	0,3
Chaise simple	U	370	3,7	10	0,3
SOUS-TOTAL			52,7		

Déchets dangereux

DESIGNATION	Unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE			
		total	poids total en tonne	densité (kg/U)	Volume unitaire (m3)
AMIANTE					
AMIANTE FRIABLE					
Enveloppes de calorifugeage	Ens	3	0,06	20	
Joints	Ens	3	0,003	1	
		SOUS-TOTAL	0,063		
PEINTURES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES					
Pièce métallique peinte avec une peinture contenant du plomb	Ens	1	0,06	60	
		SOUS-TOTAL	0,06		
EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE, DE CLIMATISATION OU FRIGORIFIQUES CONTENANT DES FLUIDES FRIGORIGENES DANGEREUX,					
Filtres CTA	U	6	1,2	200	
		SOUS-TOTAL	1,2		
SOURCES LUMINEUSES (tubes fluorescents néons, lampes à décharges, lampes à LEDS)					
Néon	U	1	0,184	184	0,036
Luminaires (lampes fluo-compactes)	U	1	0,176	176	0,003
		SOUS-TOTAL	0,36		
AUTRES DECHETS DANGEREUX					
Extincteur	U	48	0,24	5	
		SOUS-TOTAL	0,24		

Annexe 3. Planches photographiques

1	2	3
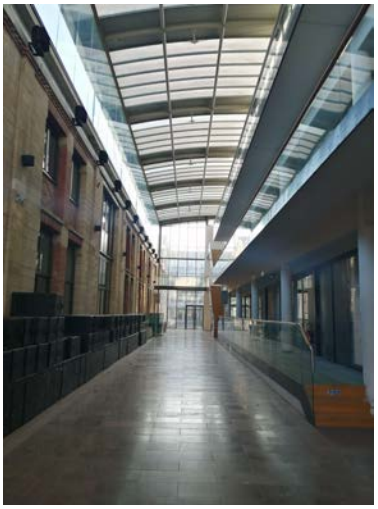		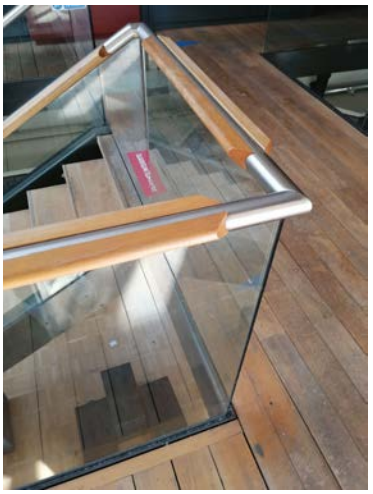
4	**5**	**6**
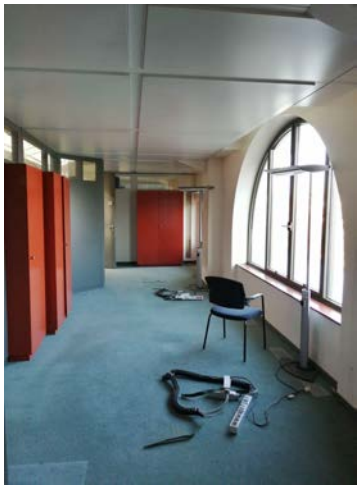		
7	**8**	**9**
		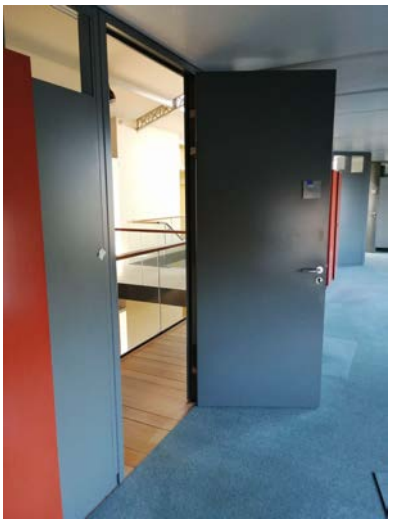

10	11	12
13	**14**	**15**
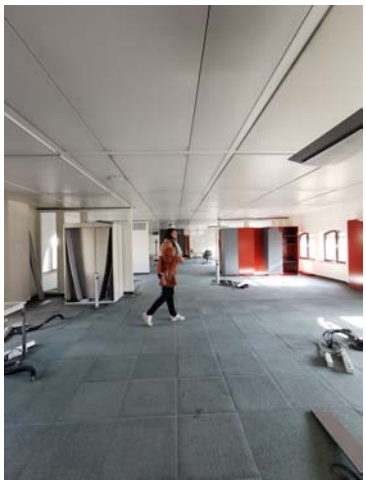	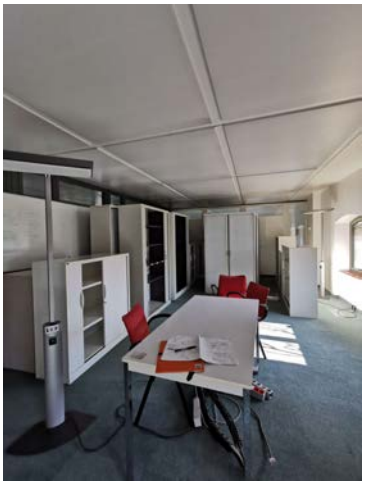	
16	**17**	**18**
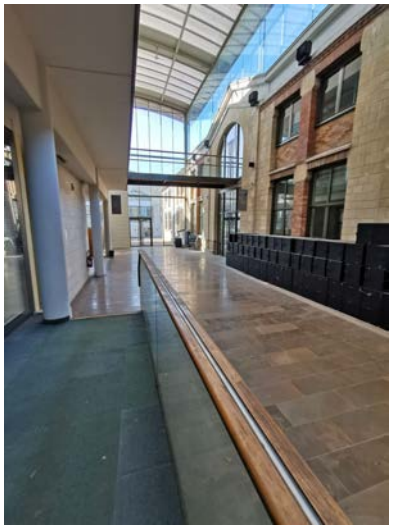	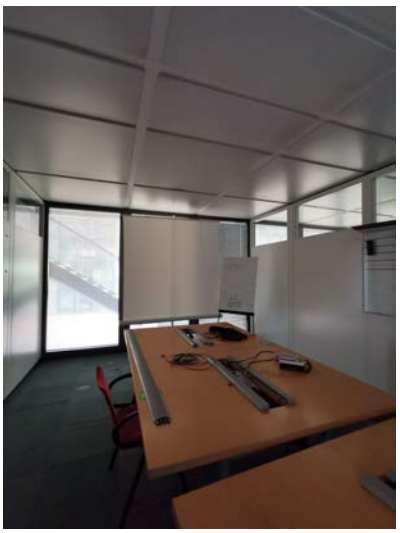	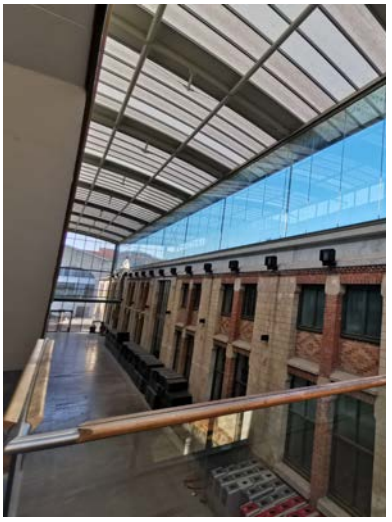

Annexe 4. Localisation des zones non-investiguées

Niveau RDC

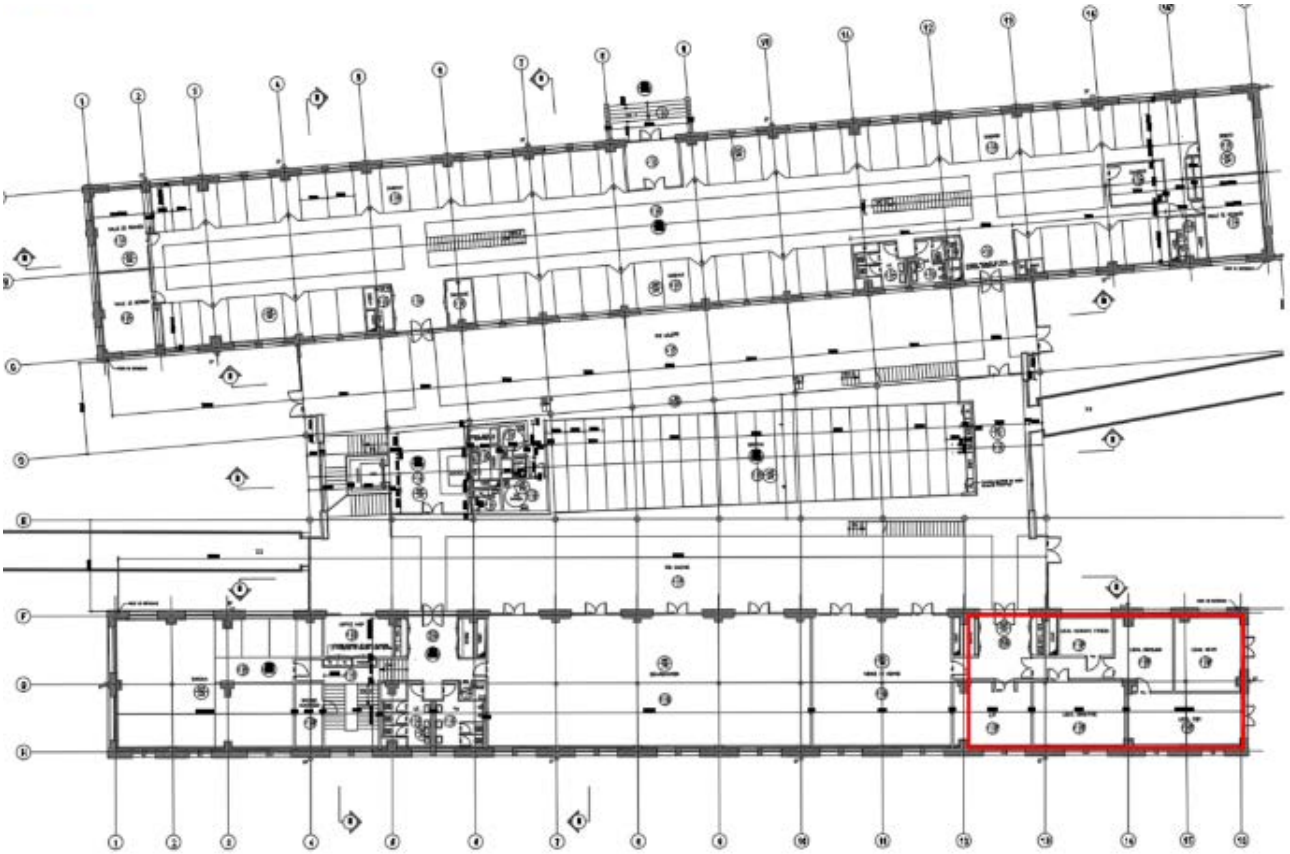

Niveau toiture

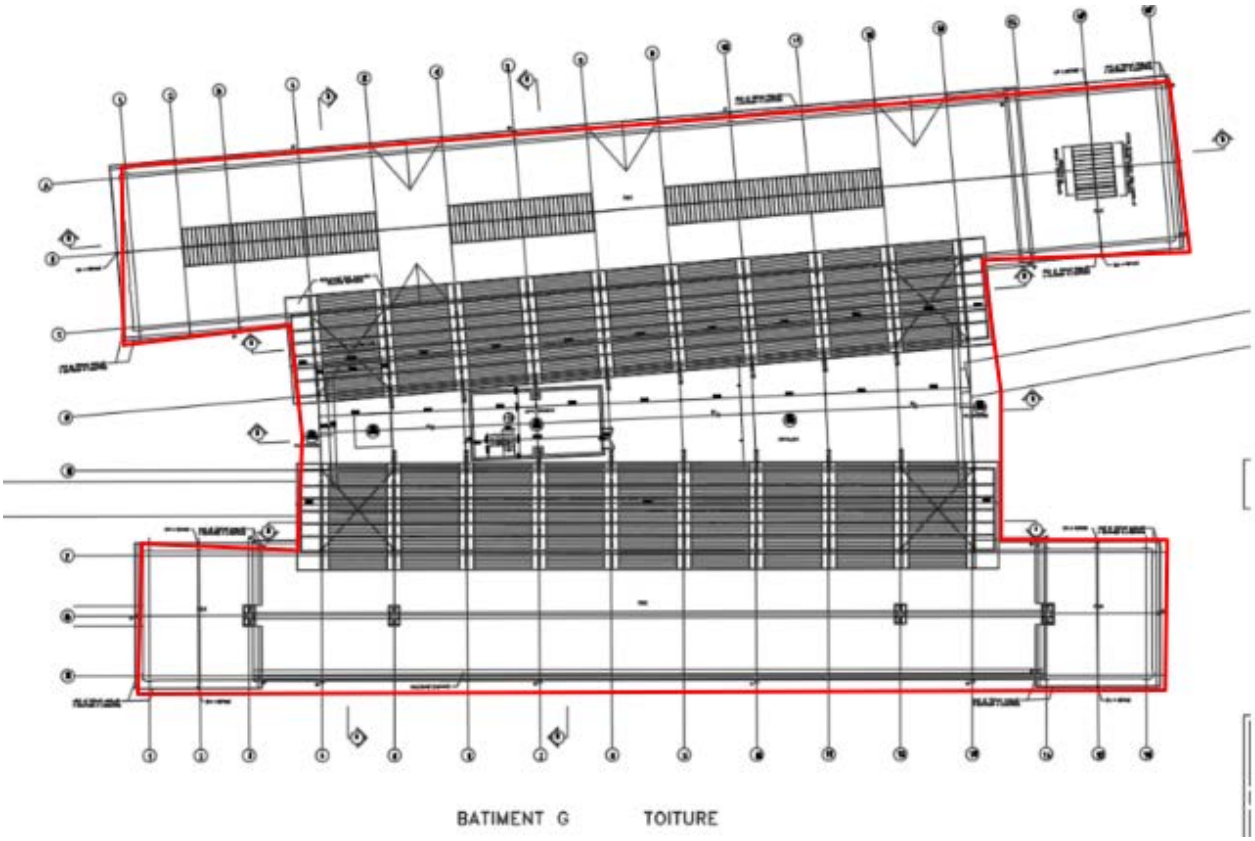

Annexe 5. Fiches Réemploi

REVÊTEMENT DE SOL

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | FORTE DEMANDE

Description : Panneau de bois aggloméré et revêtement stratifié

Quantité : 135m²

Dimensions : Longueur : 65 **Hauteur :** 4

Largeur : 65

État du matériau : Bon état

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 3 €/m²
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 6 €/m²

ETAGE COURANT

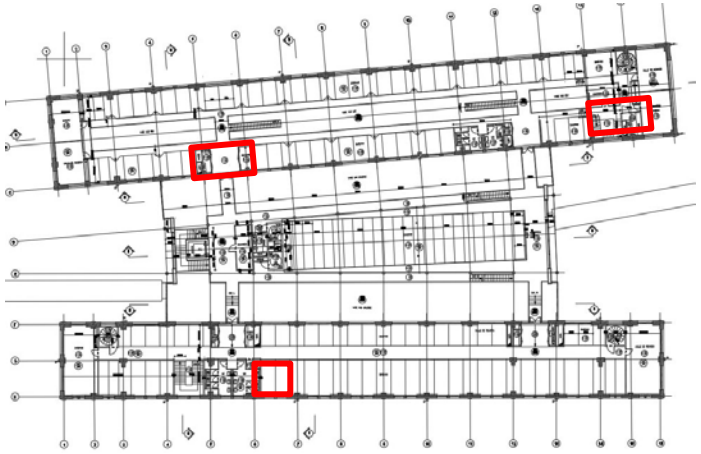

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionner les dalles empilées sur palette filmée*

Points d'attention : *Tenir hors d'eau.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

REVÊTEMENT DE SOL

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | FORTE DEMANDE

Description : Panneau de bois aggloméré brut

Quantité : 2200m²

Dimensions : Longueur : 64,5 **Hauteur :** 4

Largeur : 64,5

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 1 €/m²
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 4 €/m²

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionner les dalles empilées sur palette filmée*

Points d'attention : *Tenir hors d'eau.*

ETAGE COURANT

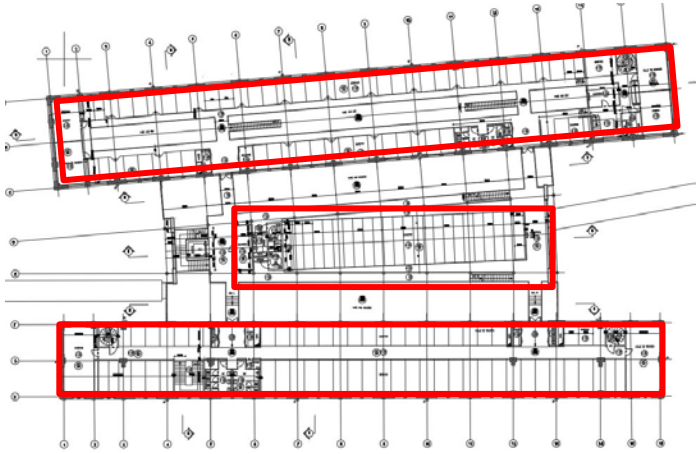

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

Étagère en bois modulable / REF N°NEF1003

MOBILIER

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | FORTE DEMANDE

Description : Système d'étagères en bois réglables

Quantité : 13U

Dimensions : Longueur : 113 **Hauteur :** 232

Largeur : 30

État du matériau : Bon état

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 30 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 120 €/U

R+2

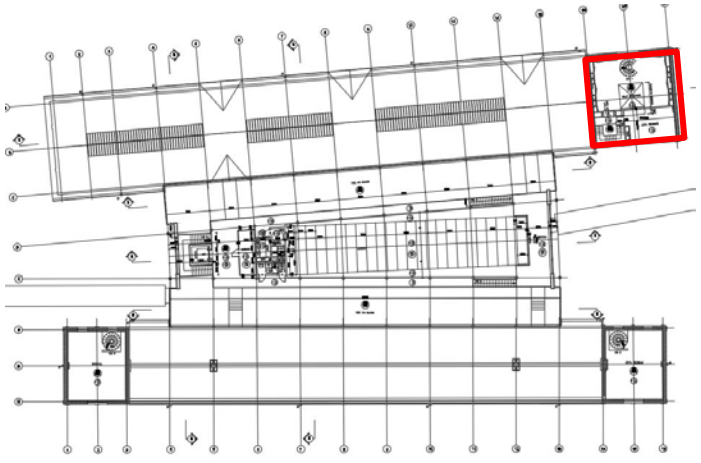

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose classique en regroupant les étagères et les échelles par ensemble.*

Points d'attention : *Bien regrouper la quincaillerie support des étagères en sachet scotché à l'élément et tenir l'ensemble hors d'eau.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Bloc Porte 83x204cm

Quantité : 26U

Dimensions : Longueur : 0 cm **Hauteur :** 204

Largeur : 83

État du matériau : Bon état

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 40 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 80 €/U

ETAGE COURANT

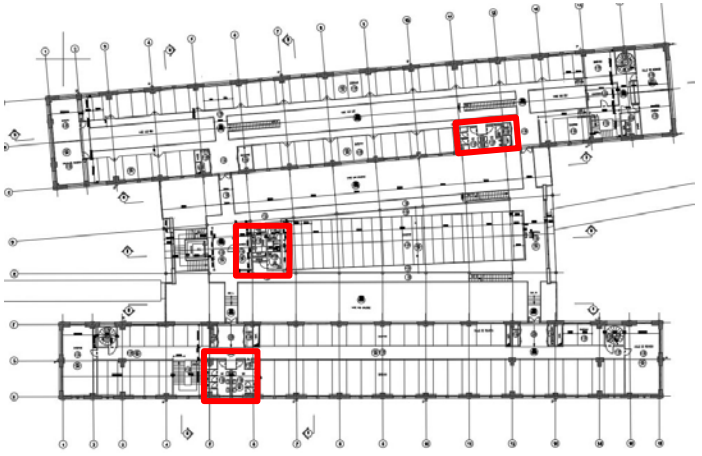

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose des ouvrants puis du cadre de la porte et des gâches dans le cas où la porte n'est pas partie intégrante d'un mur porteur. Conditionnement vertical contre un mur ou chevalet, hors d'eau.*

Points d'attention : *La quaincaillerie sera regroupée en sachet avec la clé éventuelle.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Bloc Porte 93x204cm

Quantité : 17U

Dimensions : Longueur : 0 cm **Hauteur :** 204

Largeur : 93

État du matériau : Bon état

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 40 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 80 €/U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose des ouvrants puis du cadre de la porte et des gâches dans le cas où la porte n'est pas partie intégrante d'un mur porteur. Conditionnement vertical contre un mur ou chevalet, hors d'eau.*

Points d'attention : *La quaincaillerie sera regroupée en sachet avec la clé éventuelle.*

ETAGE COURANT

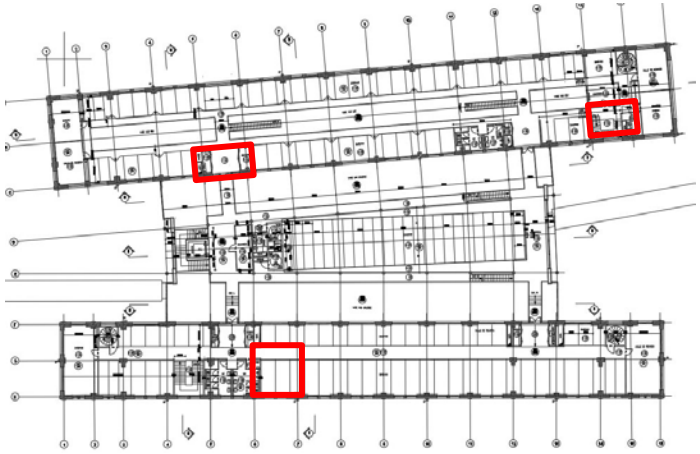

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

REVÊTEMENT DE SOL

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Lames en bois, différentes longueur disponibles : 90cm, 100cm, 200cm

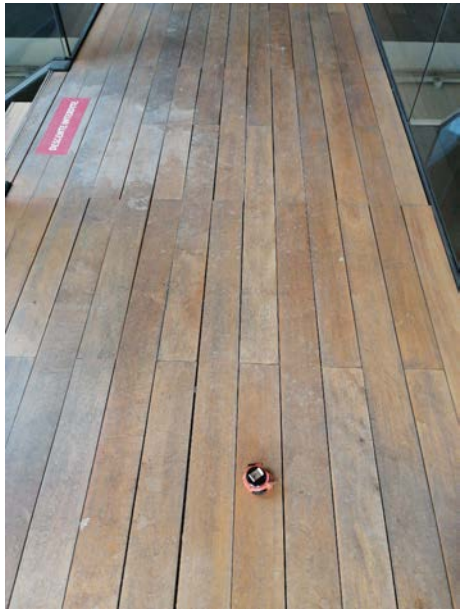

Quantité : 700m²

Dimensions : Longueur : 90 cm **Hauteur :** 0 cm

Largeur : 13

État du matériau : Bon état

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 5 €/m²
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 25 €/m²

ETAGE COURANT

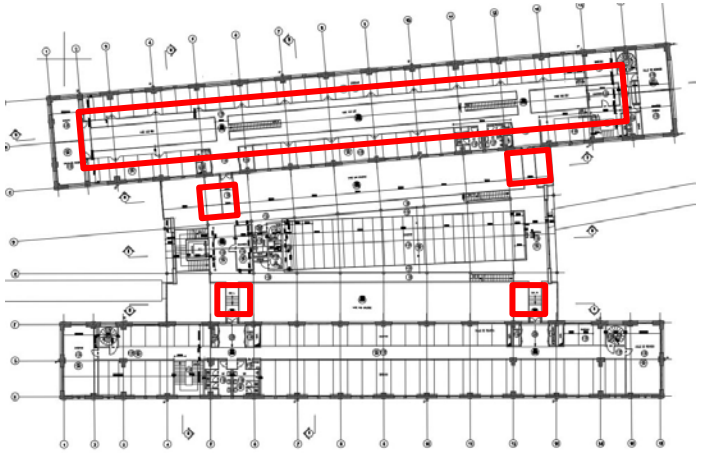

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose des lames et conditionnement à plat sur palette filmée, conditionnement hors d'eau.*

Points d'attention : *Test de dépose à réaliser pour valider la possibilité de réemploi*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Plaque de verre double vitrage issue des garde-corps, hauteur = 100 cm
Différentes longueur disponibles :
40u en 200cm, 9u en 193cm
20u en 180cm, 10u en 160cm

Quantité : 79U

Dimensions : Longueur : 200 **Hauteur :** 100

Largeur : 0 cm

État du matériau : Bon état

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 30 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 150 €/U

ETAGE COURANT

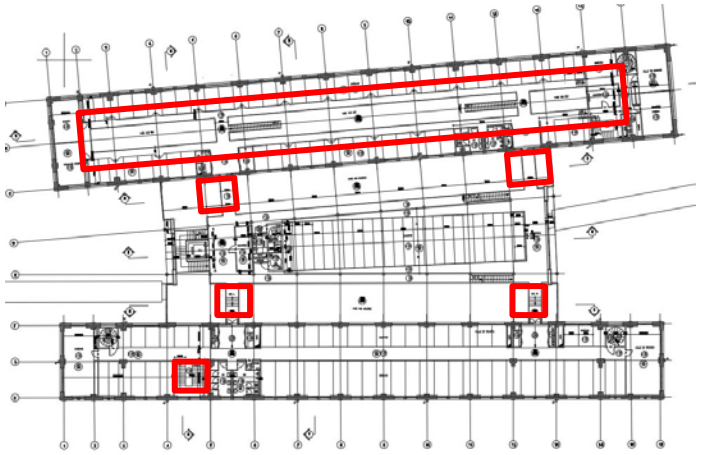

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose soignée : séparer les plaques de verre de la main courante et du support de fixation. Conditionnement à plat ou sur plan avec protection des faces et des chants.*

Points d'attention : *Manipulation et stockage soignés nécessaires*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Vidoir, fixation murale

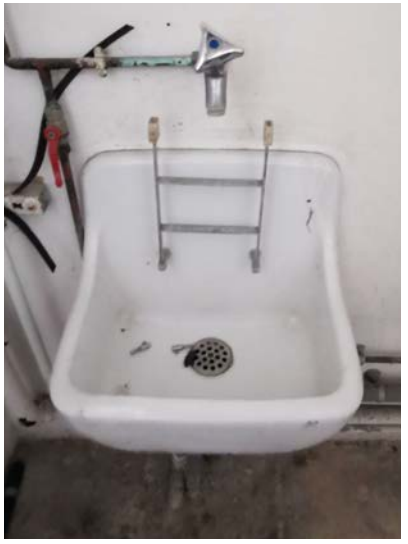

Quantité : 2U

Dimensions : Longueur : 45 **Hauteur :** 40

Largeur : 34

État du matériau : Bon état

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 10 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 30 €/U

RDC

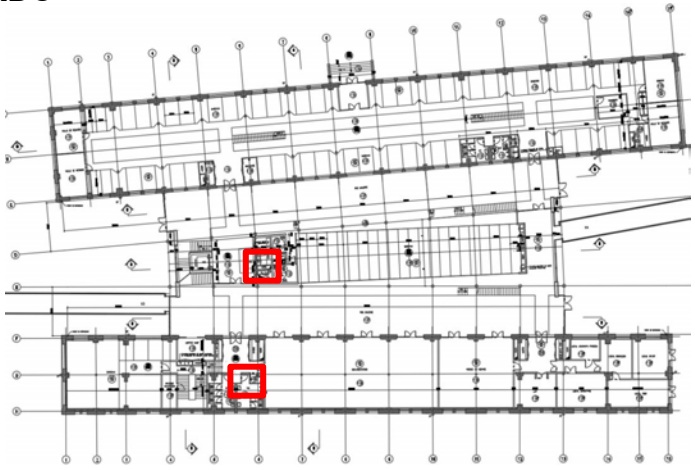

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose soignée. Regrouper la visserie avec l'élément. Conditionnement à plat sur palette.*

Points d'attention : -

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

Cloison amovible vitrée avec stores/ REF N°NEF1009

CLOISONS / DOUBLAGE

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Cloisons vitrées amovibles, double vitrage, de la marque Someta.

Quantité : 100U

Dimensions : Longueur : 125 **Hauteur :** 250

Largeur : 0 cm

État du matériau : Bon état

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 30 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 80 €/U

R+1

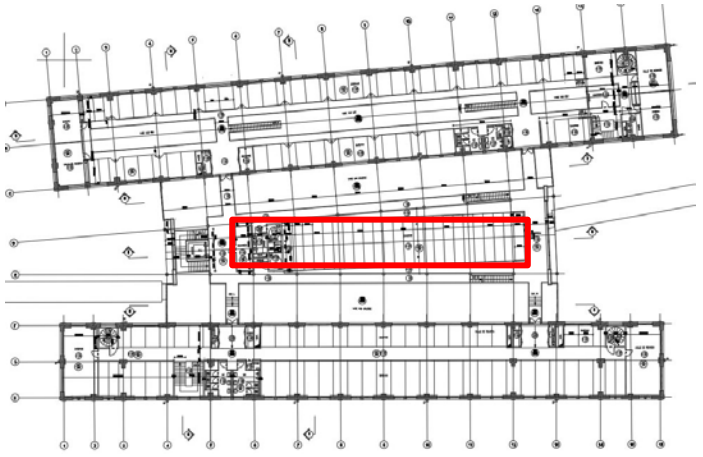

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement vertical contre un mur ou chevalet.*

Points d'attention : *Eléments spécifiques, Dépose préférentielle par le repreneur.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

LES NEFS

ELECTRICITÉ CFO CFA

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : BAES en tube, flasque en acier inoxydable avec anti corrosion renforcé.

Quantité : 50U

Dimensions : Longueur : 42 **Hauteur :** 0 cm

Largeur : 15

État du matériau : Bon état

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 80 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 250 €/U

ETAGE COURANT

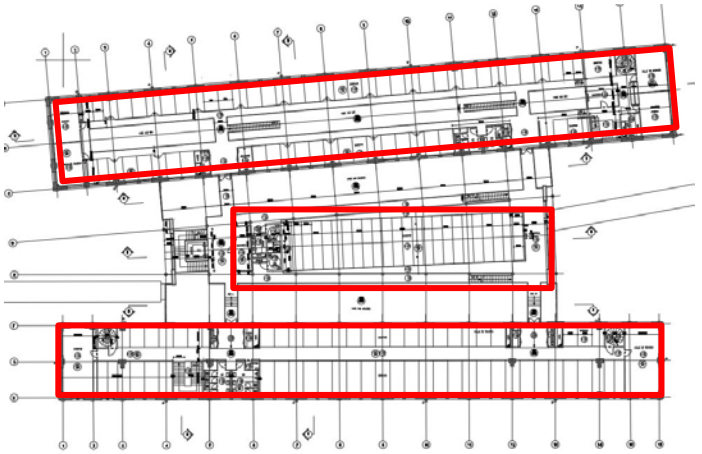

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Section des câbles en amont du dernier raccord. Conditionnement en carton.*

Points d'attention : *Communiquer les caractéristiques techniques lors de la dépose*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Vasque double suspendue de la marque Villeroy & Boch, sans robinetterie.

Quantité : 8U

Dimensions : Longueur : 155 **Hauteur :** 50

Largeur : 55

État du matériau : Bon état

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 40 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 60 €/U

ETAGE COURANT

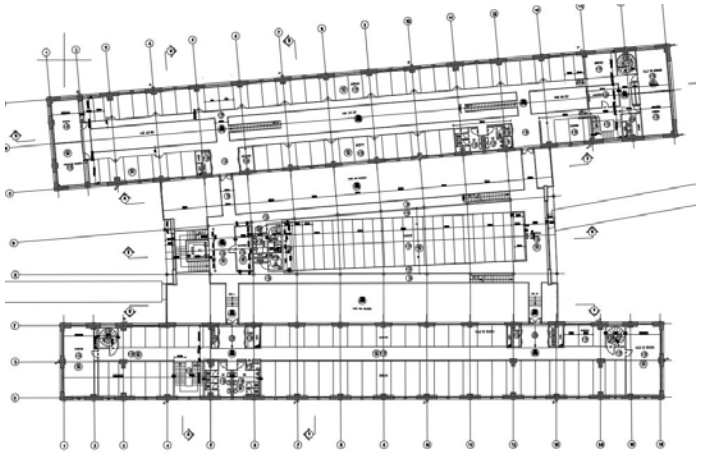

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose classique. Accrocher la quincaillerie (mitigeur, bonde, siphon) dans la vasque. Conditionnement sur palette filmée.*

Points d'attention : *Consigner les réseaux d'eau en amont.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Vasque simple suspendue de la marque Villeroy & Boch, sans robinetterie.

Quantité : 1U

Dimensions : Longueur : 100 **Hauteur :** 0 cm

Largeur : 55

État du matériau : Bon état

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 25 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 50 €/U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose classique. Accrocher la quincaillerie (mitigeur, bonde, siphon) dans la vasque. Conditionnement sur palette filmée.*

Points d'attention : *Consigner les réseaux d'eau en amont.*

ETAGE COURANT

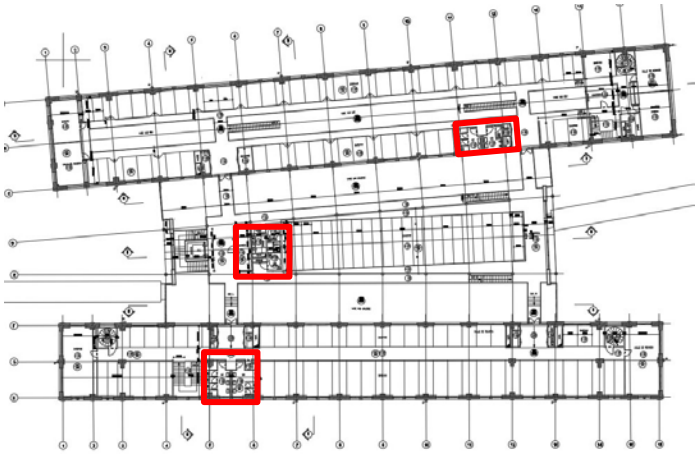

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : WC suspendu de la marque Duravit

Quantité : 14U

Dimensions : Longueur : 58 **Hauteur :** 32

Largeur : 37

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 30 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 60 €/U

ETAGE COURANT

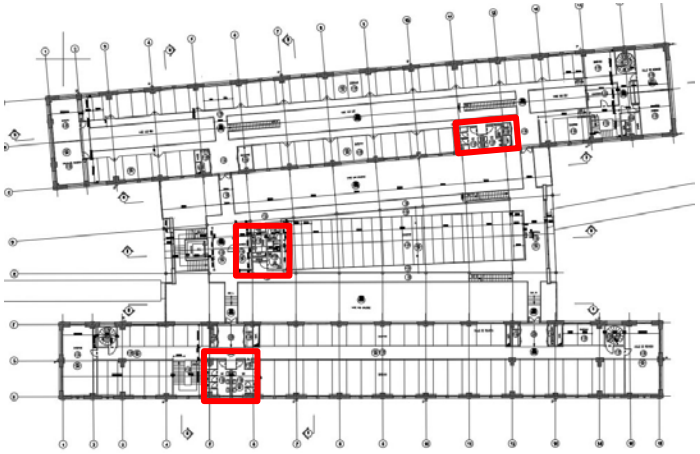

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Débranchement des conduits au premier raccord. Dépose classique du WC ainsi que du bouton poussoir. La visserie sera regroupée dans un sachet accrochée dans la cuvette. Conditionnement debout sur palette, deux WC dos à dos.*

Points d'attention : *Consigner les réseaux d'eau en amont.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Séparateur d'urinoir en céramique, de la marque Geberit

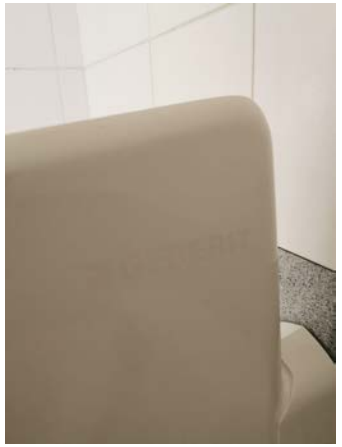

Quantité : 2U

Dimensions : Longueur : 0 cm **Hauteur :** 74

Largeur : 45

État du matériau : Bon état

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 10 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 30 €/U

ETAGE COURANT

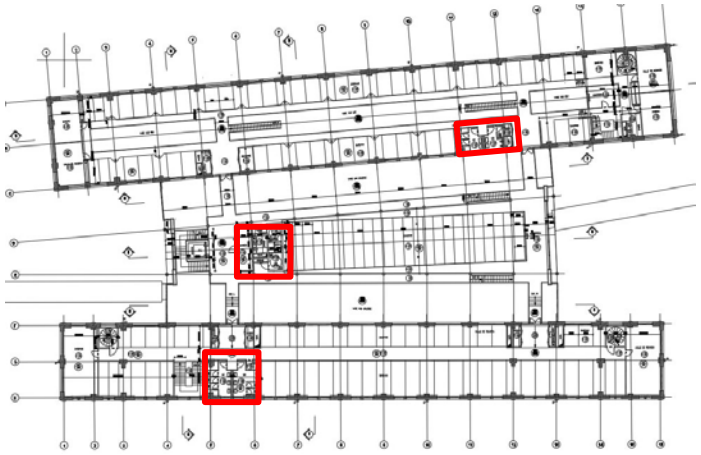

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose soignée. Regrouper la visserie avec l'élément. Sans conditionnement.*

Points d'attention : -

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Bureau bois stratifié SPARK

Quantité : 35U

Dimensions : Longueur : 160 **Hauteur :** 75

Largeur : 80

État du matériau : Bon état

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 5 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 25 €/U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement classique*

Points d'attention : *Tenir hors d'eau.*

R+1

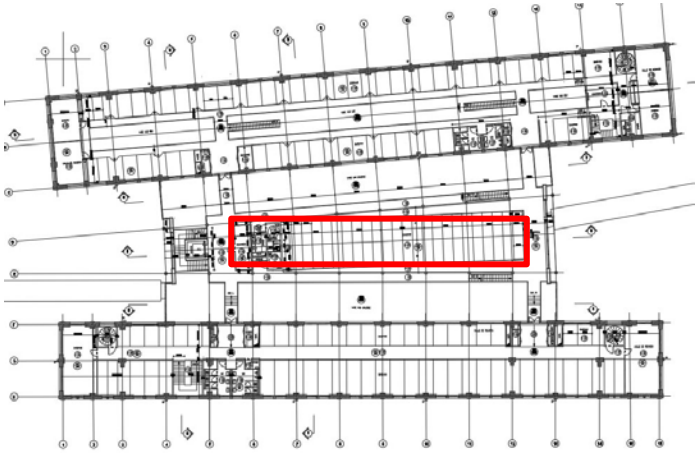

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

Séparateur acoustique de la marque Harmony/ REF N°NEF1016

MOBILIER

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Séparateur acoustique de la marque Harmony

Quantité : 10U

Dimensions : Longueur : 160 **Hauteur :** 45

Largeur : 0 cm

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 15 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 50 €/U

R+1

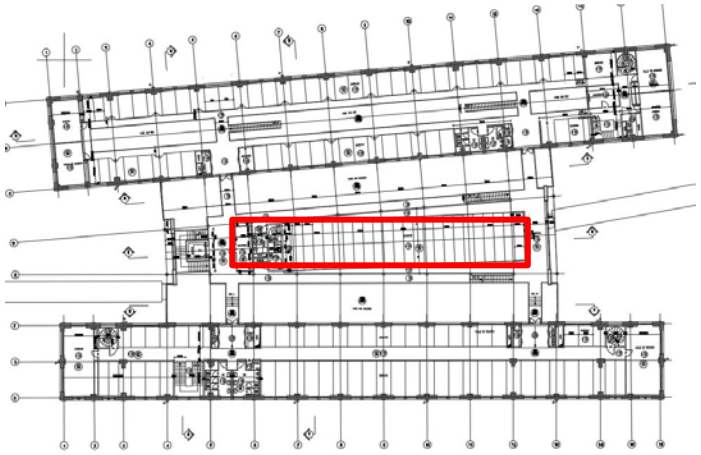

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement en carton*

Points d'attention : *Tenir hors d'eau et à l'abri de la poussière*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Vasque suspendue Duravit

Quantité : 3U

Dimensions : Longueur : 38 **Hauteur :** 30

Largeur : 35

État du matériau : Bon état

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 10 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 30 €/U

ETAGE COURANT

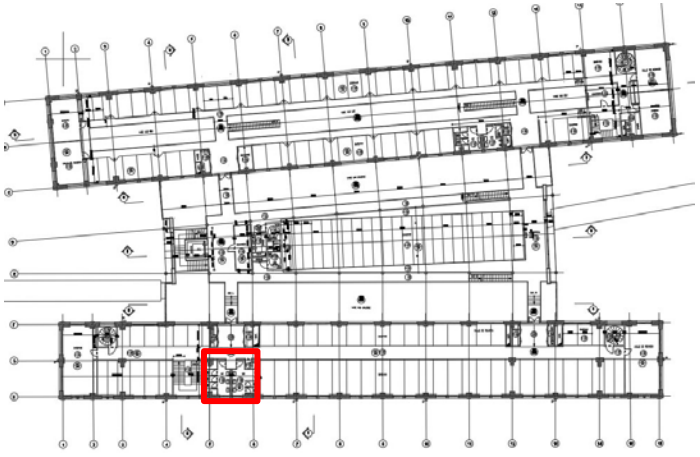

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose classique. Accrocher la quincaillerie (mitigeur, bonde, siphon) dans la vasque. Conditionnement sur palette filmée.*

Points d'attention : -

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Déclenchement à détection

Quantité : 3U

Dimensions : Longueur : 0 cm **Hauteur :** 80

Largeur : 35

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 10 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 30 €/U

ETAGE COURANT

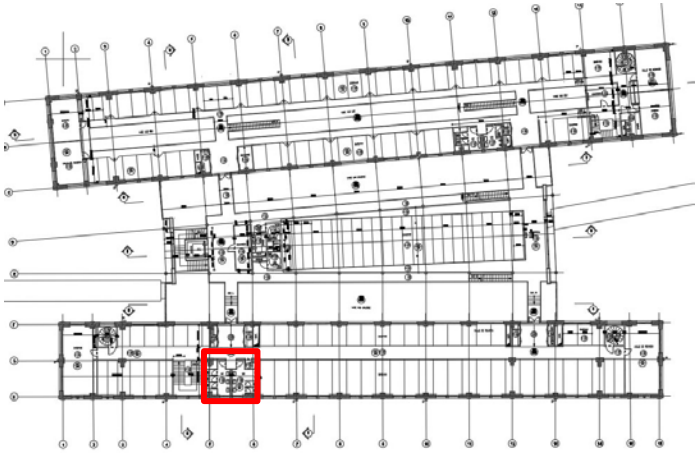

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Débranchement des conduits au premier raccord. Dépose classique de l'urinoir ainsi que du bouton poussoir. La visserie sera regroupée dans un sachet accrochée dans la cuvette. Conditionnement à plat sur palette.*

Points d'attention : *Consigner les réseaux d'eau en amont.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Armoire haute double porte bois stratifié de couleur rouille avec clé,
Étagères métalliques

Quantité : 200U

Dimensions : Longueur : 125 **Hauteur :** 200

Largeur : 51

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 8 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 30 €/U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement vertical.*

Points d'attention : *Stockage hors d'eau.*

ETAGE COURANT

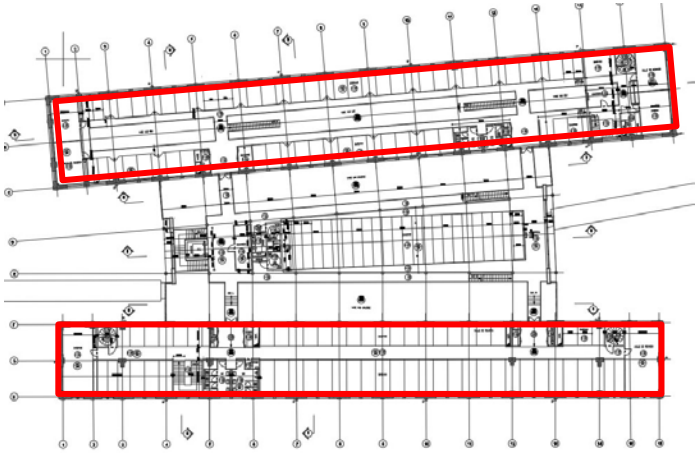

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

MOBILIER

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Armoire haute simple porte bois stratifié de couleur rouille avec clé.

Quantité : 200U

Dimensions : Longueur : 61 **Hauteur :** 198

Largeur : 23

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 4 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 20 €/U

ETAGE COURANT

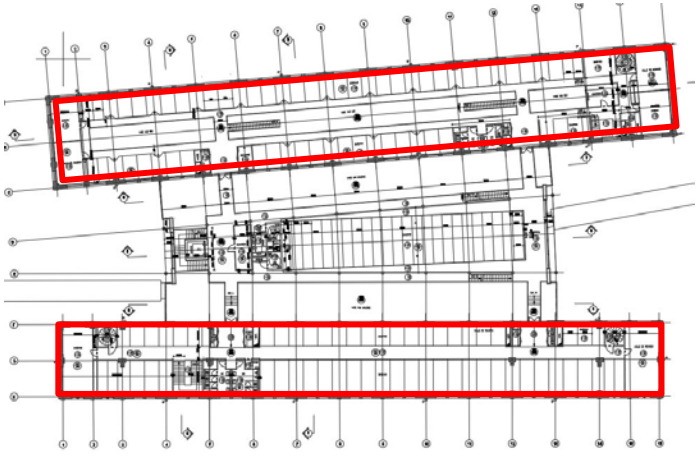

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement vertical.*

Points d'attention : *Stockage hors d'eau.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Mains courantes métalliques à fixation murale.
367cm = 2u
230cm = 2u
327cm = 4u

Quantité : 8U

Dimensions : Longueur : 0 cm **Hauteur :** 0 cm

Largeur : 0 cm

État du matériau : Bon état

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 10 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 40 €/U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose classique et conditionnement à plat sur palette*

Points d'attention : *Stockage hors d'eau.*

ETAGE COURANT

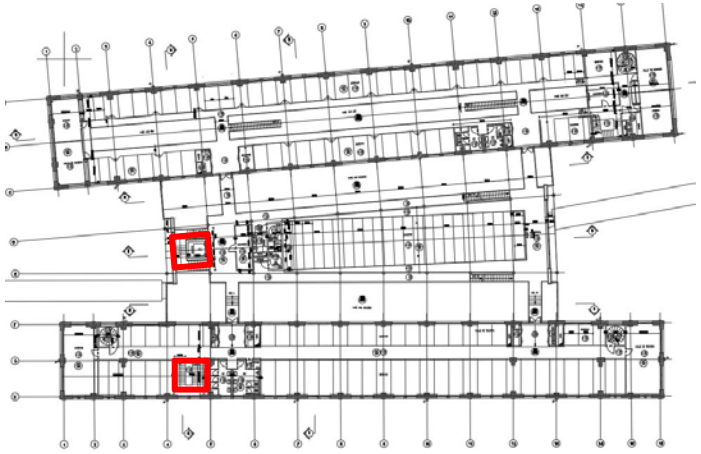

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

LES NEFS

ELECTRICITÉ CFO CFA

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Spot noir fixation murale, inclinable

Quantité : 36U

Dimensions : Longueur : 0 cm **Hauteur :** 45

Largeur : 40

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 5 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 40 €/U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Section des câbles en amont du dernier raccord. Conditionnement en carton.*

Points d'attention : *Communiquer les caractéristiques techniques lors de la dépose*

R+1

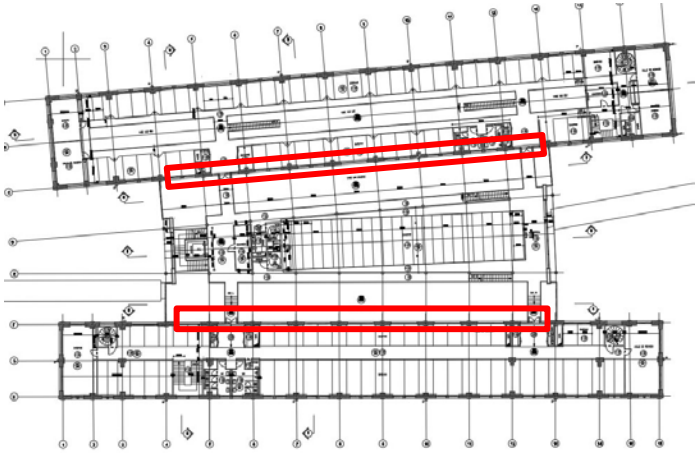

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

LES NEFS

ELECTRICITÉ CFO CFA

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Spot noir fixation côté

Quantité : 20U

Dimensions : Longueur : 0 cm **Hauteur :** 0 cm

Largeur : 0 cm

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 5 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 40 €/U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Section des câbles en amont du dernier raccord. Conditionnement en carton.*

Points d'attention : *Communiquer les caractéristiques techniques lors de la dépose*

R+1

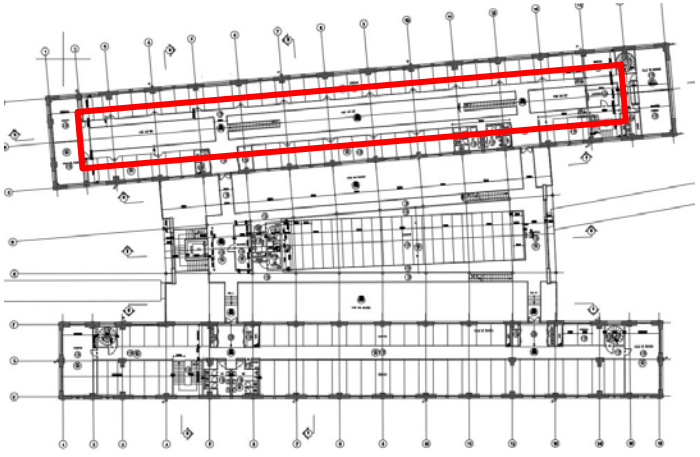

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Bloc nourrices avec prises à détrompage mécanique + disjoncteurs Schneider, en aluminium
Marque : PGEP

Quantité : 450U

Dimensions : Longueur : 0 cm **Hauteur :** 0 cm

Largeur : 0 cm

État du matériau : Bon état

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 5 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 15 €/U

ETAGE COURANT

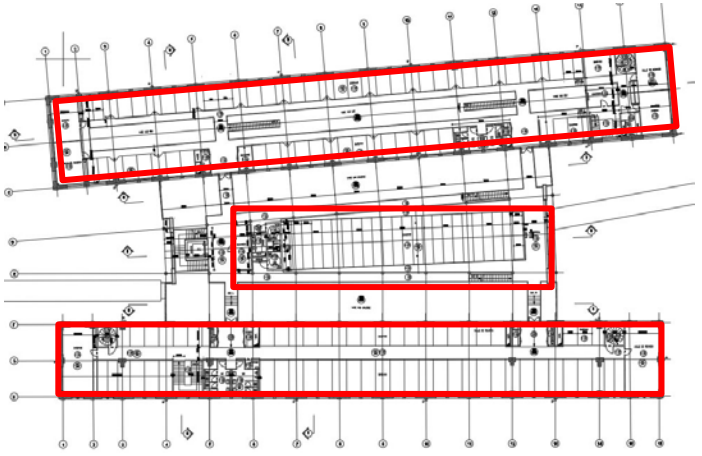

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement en carton.*

Points d'attention : *Consigner les réseaux électriques en amont.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

Dalles de faux plafond métallique perforé/ REF N°NEF1025

CLOISONS / DOUBLAGE

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | A L'ÉTUDE POUR DU RÉEMPLOI

Description : Dalles de faux plafond métallique perforé avec garniture laine de verre

Quantité : 2000m²

Dimensions : Longueur : 130 **Hauteur :** 1

Largeur : 130

État du matériau : Bon état

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 20 €/m²
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 120 €/m²

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose des dalles et stockage à plat sur palette filmée (max. 10 dalles empilées)*

Points d'attention : *Stockage hors d'eau.*

ETAGE COURANT

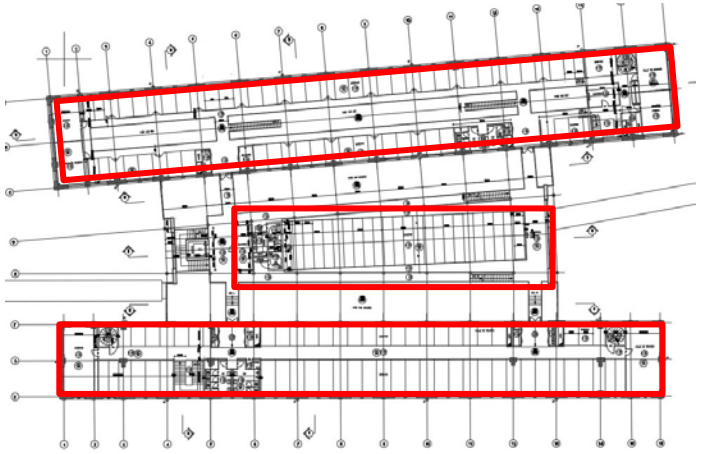

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | A L'ÉTUDE POUR DU RÉEMPLOI

Description : Porte 93x250cm

Quantité : 13U

Dimensions : Longueur : 93 **Hauteur :** 250

Largeur : 0 cm

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 5 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 60 €/U

ETAGE COURANT

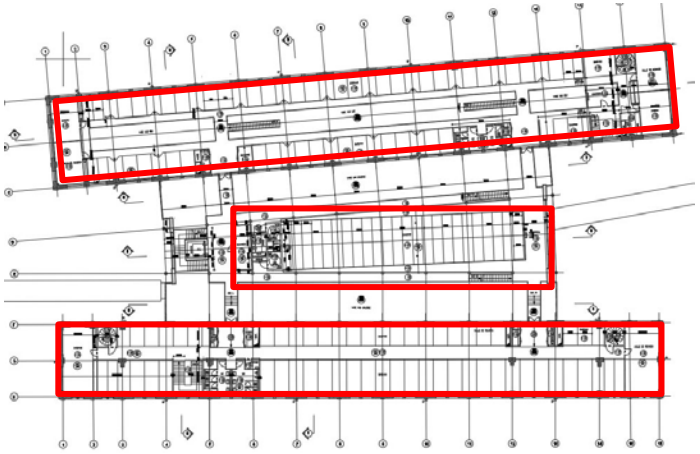

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose des ouvrants sans le cadre. Conditionnement vertical contre un mur ou chevalet, hors d'eau.*

Points d'attention : *Pertinence de la dépose à étudier, produit spécifique.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | A L'ÉTUDE POUR DU RÉEMPLOI

Description : Porte 93x265cm

Quantité : 7U

Dimensions : Longueur : 93 **Hauteur :** 265

Largeur : 0 cm

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 5 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 60 €/U

RDC

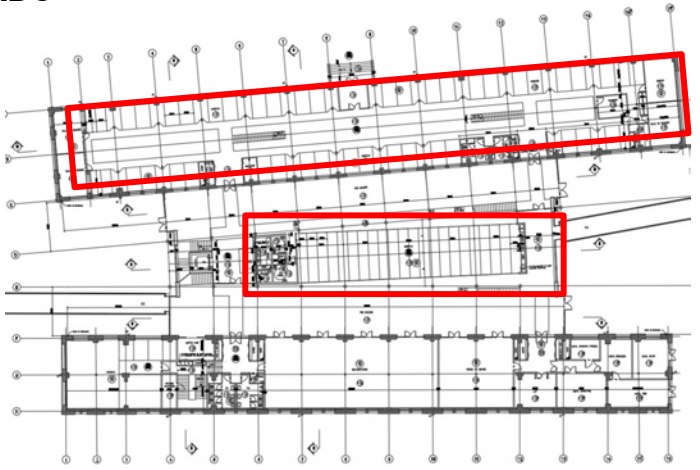

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose des ouvrants sans le cadre. Conditionnement vertical contre un mur ou chevalet, hors d'eau.*

Points d'attention : *Pertinence de la dépose à étudier, produit spécifique.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | A L'ÉTUDE POUR DU RÉEMPLOI

Description : Armoire coffre-fort avec clé
Marque : Hartmann Tresore

Quantité : 1U

Dimensions : Longueur : 100 **Hauteur :** 198

Largeur : 0 cm

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 50 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 800 €/U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement classique hors d'eau.*

Points d'attention : *Matériel lourd et déplacement très complexe*

RDC

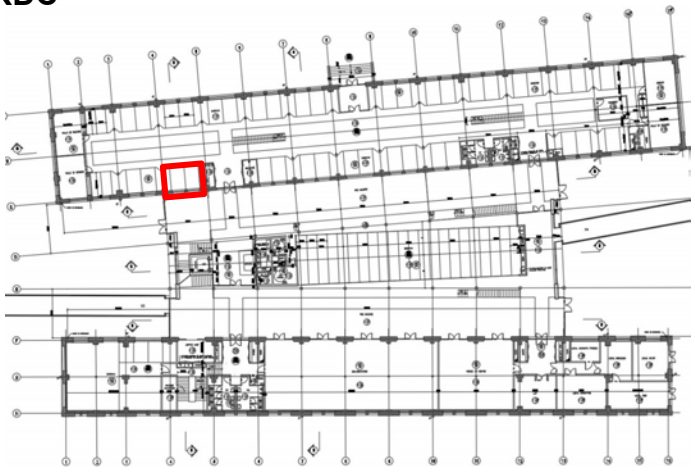

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

LES NEFS

CLOISONS / DOUBLAGE

Réemploi EX-SITU | A L'ÉTUDE POUR DU RÉEMPLOI

Description : Largeurs des modules : 90 cm, 57 cm, 125 cm

Quantité : 250mL

Dimensions : Longueur : 0 cm **Hauteur :** 250 cm

Largeur : 0 cm

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 20 €/mL
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 80 €/mL

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose classique. Conditionnement sur palette, à plat pour les plaques de plâtre et les ossatures métalliques et en rouleaux pour les isolants.*

Points d'attention : *Eléments spécifiques, Dépose préférentielle par le repreneur.*

ETAGE COURANT

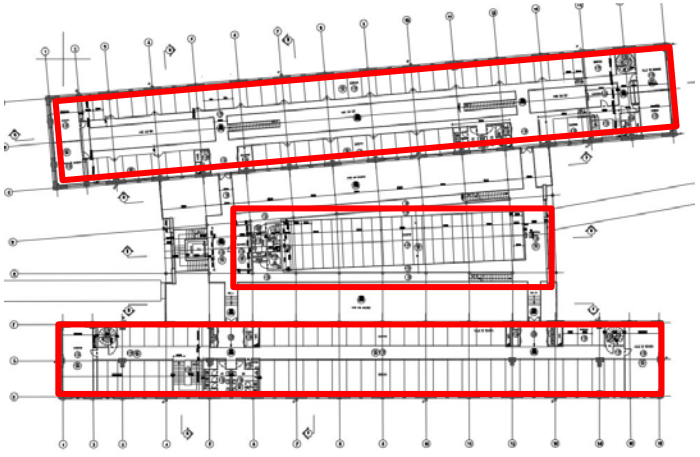

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

MOBILIER

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | A L'ÉTUDE POUR DU RÉEMPLOI

Description : Caisson de bureau noir

Quantité : 200U

Dimensions : Longueur : 0 cm **Hauteur :** 0 cm

Largeur : 0 cm

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 1 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 8 €/U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement classique hors d'eau.*

Points d'attention : -

ETAGE COURANT

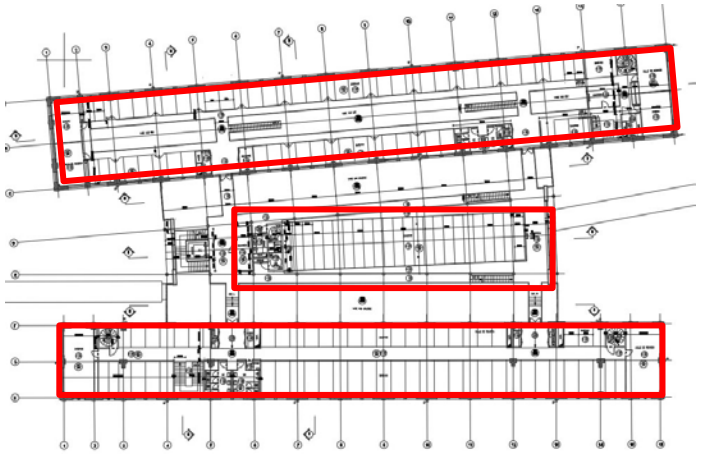

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | A L'ÉTUDE POUR DU RÉEMPLOI

Description : Mobiliers tels que chaises à piètement fixe et poubelles de bureau

Quantité : 400U

Dimensions : Longueur : - **Hauteur :** -

Largeur : -

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 5 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 30 €/U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement classique hors d'eau.*

Points d'attention : -

ETAGE COURANT

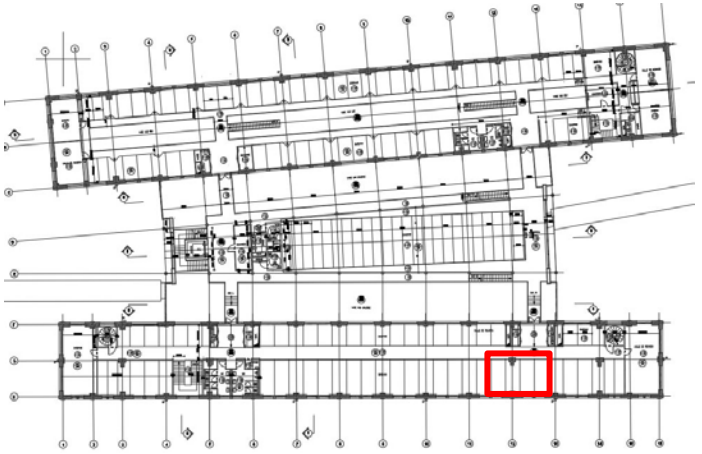

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

ELECTRICITÉ CFO CFA

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | A L'ÉTUDE POUR DU RÉEMPLOI

Description : Nourrices présentes sur les espaces bureaux

Quantité : 400U

Dimensions : Longueur : - **Hauteur :** -

Largeur : -

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 3 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 25 €/U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement en carton.*

Points d'attention : -

ETAGE COURANT

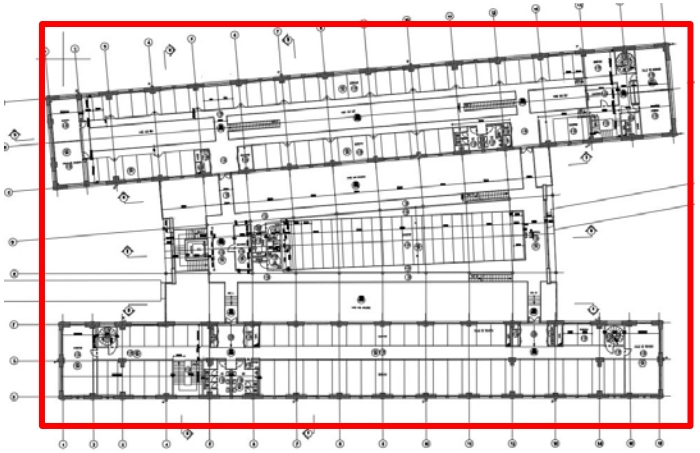

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

MÉTALLERIE / SERRURERIE

LES NEFS

Réemploi EX-SITU | A L'ÉTUDE POUR DU RÉEMPLOI

Description : Grilles de ventilation aluminium, encastrées au sol

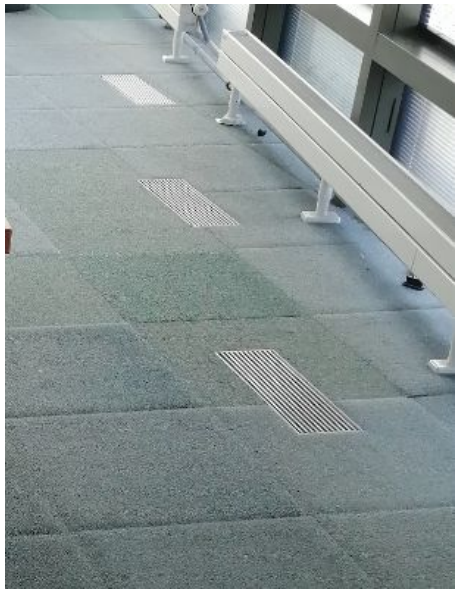

Quantité : 250U

Dimensions : Longueur : - **Hauteur :** -

Largeur : -

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de réemploi (fourchette basse) : 0,5 €/U
Potentiel de réemploi (fourchette haute) : 4 €/U

ETAGE COURANT

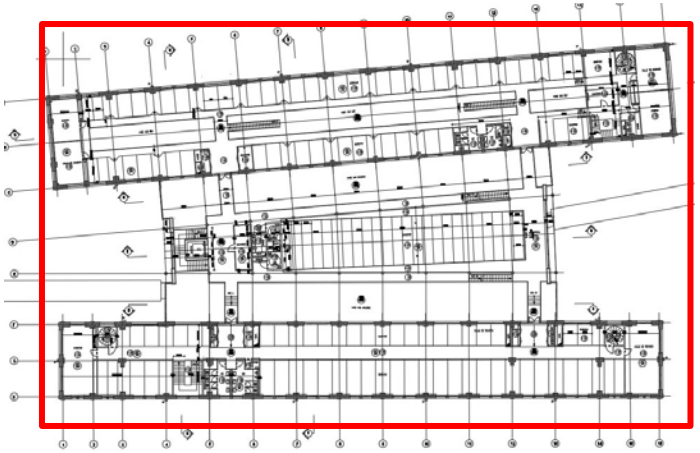

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement en carton.*

Points d'attention : -

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il a été adressé

LINKCITY

Chocolaterie Menier – Noisiel (77)

RAPPORT DIAGNOSTIC PEMD

PASSERELLES

[15/03/23]

SOMMAIRE

Introduction 4
1. La mission 6
1.1 Contexte 6
1.2 Contenu et méthodologie 6
1.3 Limites de prestation 7
1.4 Réserves 7
2. Etude documentaire site 8
2.1 Localisation géographique 8
2.2 Caractéristiques générales du site 9
2.3 Caractéristiques générales des Passerelles 9
2.4 Composition Passerelles 11
2.5 Diagnostics réglementaires 12
2.5.1 Gestion du risque amiante 12
2.5.2 Gestion du risque plomb 12
2.5.3 Gestion du risque termites 12
3. Identification et quantification des matériaux 14
3.1 Hypothèses retenues pour la quantification des matériaux 14
4. Synthèse quantitative des PEMD 14
4.1 Ensemble des PEMD 14
4.2 Répartition des déchets non dangereux (DND) 15
4.3 Répartition des modes de gestion des ressources et déchets 16
5. Gisement à fort potentiel Economie Circulaire 16
5.1 Hiérarchisation des modes de traitement 16
5.2 Identification des matériaux à fort potentiels de réemploi 17
6. Identification des filières locales 19
6.1 Filières de réemploi et de réutilisation 19
6.2 Filières de recyclage, de valorisation, d'élimination et de stockage 19

ANNEXES

Annexe 1. Contexte législatif et réglementaire
Annexe 2. Détail par famille de déchets
Annexe 3. Planches photographiques
Annexe 4. Localisation des zones non-investiguées
Annexe 5. Fiches Réemploi

INTRODUCTION

Les déchets du bâtiment représentent en France un gisement très important. Près de 42 millions de tonnes de déchets sont produits par an, soit plus que l'ensemble des déchets municipaux, estimés à 34 millions de tonnes en 2018[1].

Ces déchets sont produits à la fois par les chantiers de construction neuve, les chantiers de réhabilitation et les chantiers de démolition, qui représentent une part significative des déchets. Bien qu'il n'y ait pas d'objectif réglementaire spécifique s'appliquant aux déchets issus du bâtiment, ceux-ci sont concernés par des objectifs plus globaux de prévention et réduction des déchets :

- La hiérarchisation des modes de traitements des déchets (réemploi / recyclage / valorisation / enfouissement) introduite par la directive européenne sur les déchets (n°2008/98/CE)
- La définition d'objectifs de valorisation matière introduits par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi n°2015-992 du 17 août 2015)
- La mise en place de filières à responsabilité élargie du producteur pour les produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment à compter du 1er janvier 2022, selon les modalités définies par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 (arrêté d'application à venir).

Dans ce contexte, le **diagnostic déchets avant démolition** (instauré par l'arrêté du 19 décembre 2011) évolue et doit devenir le socle du déploiement de l'économie circulaire dans le bâtiment. Il est remplacé par le **diagnostic Produits-Équipements-Matériaux-Déchets (PEMD)** :

- Loi n° 2020-105 anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) du 10 février 2020
- Décret n° 2021-821 du 25 juin 2021 portant sur le diagnostic Produits, Équipements, Matériaux, Déchets (PEMD)
- Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021, portant sur le diagnostic Produits, Équipements, Matériaux, Déchets (PEMD) et relatif aux compétences du diagnostiqueur

Ce diagnostic a été réalisé sur la base de ces décrets ainsi que des informations contenues dans le guide de bonnes pratiques publié par DEMOCLES[2] en juin 2020.

Un diagnostic PEMD de qualité permet aux différents intervenants du projet de se baser sur des informations fiables pour évaluer les taux de valorisation atteignables, et d'initier une réflexion sur les possibilités de réemploi, réutilisation, recyclage et valorisation des gisements de matériaux, équipements et déchets issus du chantier. Il élargit le périmètre des opérations concernées aux opérations de réhabilitation.

Le diagnostic PEMD est entré en vigueur le 1er janvier 2022 et est obligatoire pour les projets tels que :

- Démolition ou rénovation significative des bâtiments > 1000m² ou ayant accueilli une activité agricole, industrielle ou commerciale et ayant été le siège d'une utilisation, d'un stockage, d'une fabrication ou d'une distribution d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses
  - Démolition : une opération consistant à détruire une partie majoritaire de la structure d'un bâtiment
  - Rénovation significative : destruction ou remplacement d'une partie majoritaire d'au moins 2 éléments de second œuvre du bâtiment (planchers, cloisons extérieures, huisseries extérieures, cloisons intérieures, installations sanitaires et plomberie, installations électriques, système de chauffage)

[1] *Source : ADEME, chiffres-clés 2018 : 514 kg/an/hab de déchets municipaux*

[2] *Source : Guide de bonnes pratiques pour la réalisation du diagnostic produits/matériaux/déchets avant démolition / réhabilitation significative de bâtiments, DEMOCLES, ECOSYSTEM, ADEME*

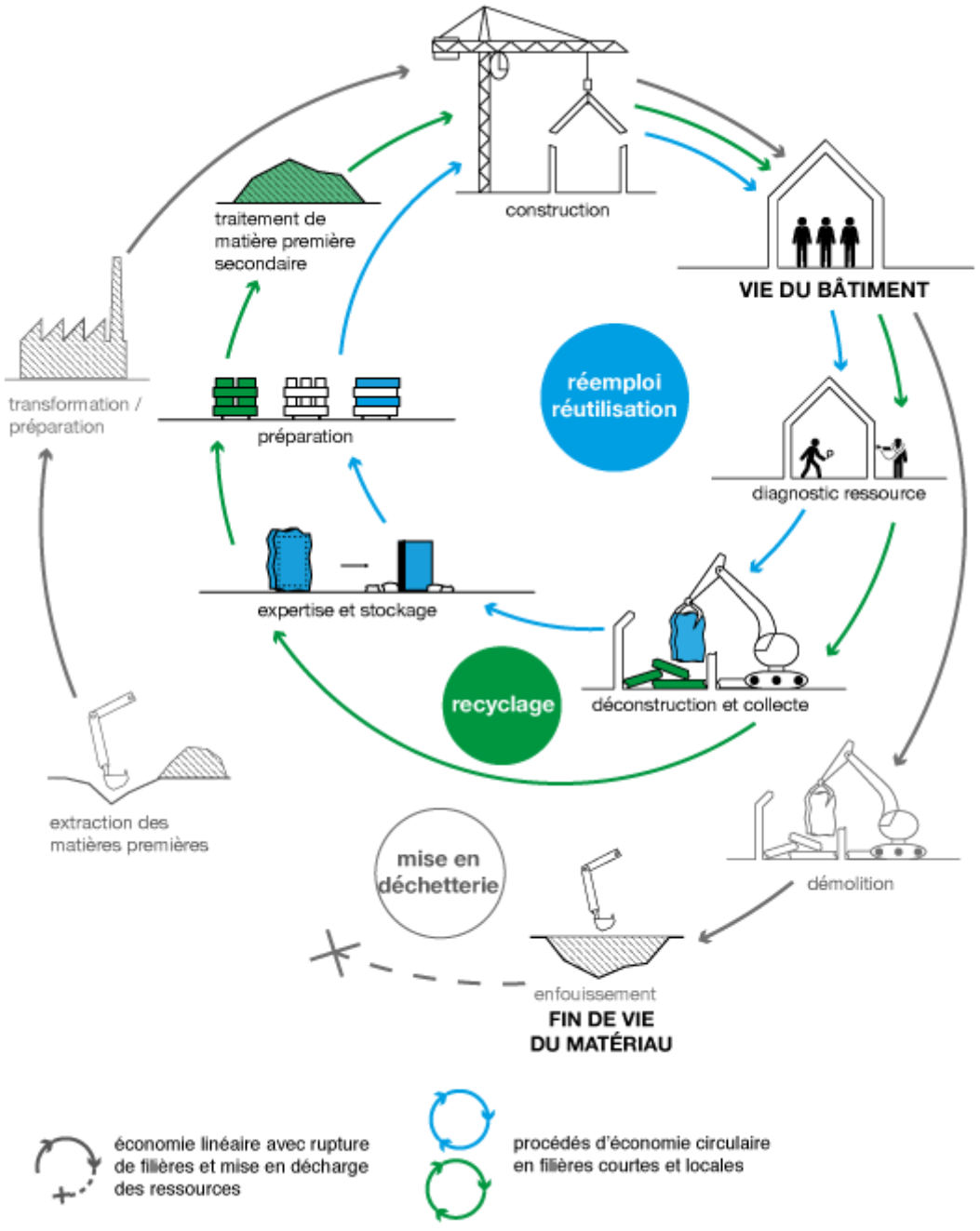

Figure 1 Schéma de comparaison des filières de mise en décharge vis-à-vis des procédés d'économie circulaire dans le BTP – Source REPAR (Ademe / Bellastock)

1. La mission

1.1 Contexte

Dans le cadre du réaménagement du site de la chocolaterie Menier à Noisiel (77) par LINKCITY, GINGER DELEO a été missionné pour la réalisation d'un diagnostic Produits-Equipements-Matériaux-Déchets (PEMD). Le présent diagnostic porte sur les deux passerelles reliant le bâtiment Atrium au bâtiment Arcades.

En effet, les travaux de déconstruction / rénovation significative vont générer la dépose et la déconstruction d'un volume important d'équipements et de matériaux. Le diagnostic PEMD, en quantifiant et qualifiant précisément les produits, équipements, matériaux et déchets issus du chantier, devra permettre à la MOA d'identifier les opportunités de réemploi et de valorisation de ces éléments.

1.2 Contenu et méthodologie

Cette mission de diagnostic PEMD comprend les éléments suivants :

- Analyse documentaire préalable
  - Plan masse du site
  - Plans de l'existant
  - Diagnostic réglementaire plomb, pré-rapport amiante
- Identification et caractérisation des produits, équipements, matériaux et déchets qui seront générés par l'opération
  - Réalisation de la visite diagnostic in situ le 01/03/2023
  - Des sondages destructifs légers ont été réalisés.
- L'identification des filières de recyclage, de valorisation et d'élimination régionale des différents types de déchets sur la base des données de la FFB et de DÉMOCLÈS, ou de réemploi le cas échéant.

Le programme de travaux considéré est le suivant :

- Déconstruction des galeries vitrées reliant le bâtiment Arcades au bâtiment Atrium

1.3 Limites de prestation

La mission de GINGER DELEO ne constitue pas une mission de maîtrise d'œuvre ou une mission d'étude technique de démolition. La prestation ne comprend pas :

- La réalisation du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition ;
- La réalisation des diagnostics plomb et termites ;
- La prise en compte des réseaux enterrés ;
- La prise en compte des arbres et végétaux du site ;
- L'identification des pollutions éventuelles du sol et des matériaux;
- La réalisation de prélèvement ou d'analyses sur matériaux.

1.4 Réserves

Dans le cadre de cette mission, les intervenants ont examiné uniquement les locaux et les volumes normalement accessibles, dont ils ont eu connaissance, soit par les plans, soit par la personne accompagnatrice et auxquels ils ont pu accéder dans les conditions normales de sécurité.

Les documents suivants n'étaient pas disponibles et/ou n'ont pas été transmis lors de la réalisation du diagnostic :

- Plans projet ou notice programmatique
- Diagnostic amiante avant démolition
- Diagnostic termites
- Diagnostic Fibres Céramiques Réfractaires FCR

2. ETUDE DOCUMENTAIRE SITE

2.1 Localisation géographique

La déconstruction concerne les passerelles reliant le bâtiment Atrium au bâtiment Arcades, localisées à la Chocolaterie Menier - 7 boulevard Pierre Carle à Noisiel (77186). Elle se situe sur la parcelle cadastrale 000 BA 252 - 000 BA 247.

Plan de situation

Figure 2 : Plan de situation – Source : Google Earth

Plan de cadastre

Figure 3 : Plan de cadastre

2.2 Caractéristiques générales du site

Activités exercées	Ancien site industriel de production de la chocolaterie Menier jusqu'en 1959 Reconversion en siège social de Nestlé France en 1995 Locaux technique – Bureaux – Cabinet médical
Date de construction	Bâtiments historiques : 1865 à 1919 Réhabilitation et bâtiments contemporains : 1995
Observations	Site à l'arrêt
Surface parcelle	90 050m²

2.3 Caractéristiques générales des Passerelles

DIMENSIONS PASSERELLES					
Longueur Passerelle 1 (Est)	**5,86 m**	**Largeur Passerelle 1 (Est)**	**1,61 m**	**Hauteur Passerelle 1 (Est)**	**2,93 m**
Longueur Passerelle 2 (Ouest)	**5,84 m**	**Largeur Passerelle 2 (Ouest)**	**1,70 m**	**Hauteur Passerelle 2 (Ouest)**	**2,93 m**

Surface au sol Passerelle 1 (concernée par les travaux)	**Environ 9,43 m²**	**Surface au sol Passerelle 2 (concernée par les travaux)**	**Environ 9,93 m²**
Niveaux	**Situées au R+1 entre les bâtiments Atrium et Arcades**		
Type toiture	**Couverture coque aluminium**		
Mitoyenneté	**Non**		

2.4 Composition Passerelles

STRUCTURE	**SUPERSTRUCTURE**
	• Charpente métallique • Plancher métallique
ENVELOPPE	**FAÇADES**
	• Façade vitrée
	TOITURE
	• Couverture coque aluminium

SECOND OEUVRE	**MENUISERIES**
	• Châssis métalliques (aluminium)
	REVÊTEMENTS INTÉRIEURS
	• Sol souple PVC
	ÉQUIPEMENTS
	• Luminaire tube type Sammode

2.5 Diagnostics réglementaires

2.5.1 Gestion du risque amiante

Un pré-rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition a été réalisé par la société EXIM, sous la référence : LINKCITY Ile de France 78537 28.04.20 A en date du 26/01/21

Conclusion du rapport : Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Pour information :

Sont concernés par le repérage des matériaux et produits contenants de l'amiante tous propriétaires d'un bâtiment dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997, maisons individuelles comprises. Le type de diagnostic à établir dépend du projet :

- Réhabilitation et Rénovation : diagnostic Amiante avant travaux sur tous les éléments concernés par le programme de l'opération
- Déconstruction : diagnostic amiante avant démolition

2.5.2 Gestion du risque plomb

Les revêtements contenant du plomb (RCP) concernent aussi bien des éléments d'ouvrage (mur, plafond, embrasure, …) que des éléments rapportés (volets, plinthes, barreaudage, …).

Un diagnostic plomb a été réalisé par la société EXIM, sous la référence LINKCITY Ile de France 78545 29.04.20 P, en date du 15/05/2020. La liste des revêtements contenant du plomb est présentée ci-dessous.

Conclusion du rapport : Absence de plomb**.**

Pour information :

Le diagnostic plomb n'a pas de date de validité.

La date de 1949, année de construction à partir de laquelle les diagnostics plomb ne sont plus nécessaires (mais conseillés), repose sur l'interdiction d'utilisation de la céruse (hydrocarbonate de plomb) par les professionnels. En pratique il s'avère que cette date est caduque puisque d'autres composés à base de plomb ont pu être utilisés et qu'il faut considérer l'ensemble des bâtiments jusqu'aux années 2000.

2.5.3 Gestion du risque termites

Aucun diagnostic termites n'a été réalisé ou porté à notre connaissance à ce jour.

La commune de Noisiel (77186) ne fait pas partie des communes faisant l'objet d'une réglementation spécifique rendant obligatoire le diagnostic termites avant démolition.

Cependant, en cas d'éventuelle découverte de foyers de termites, le titulaire déclarera cette découverte au maître d'ouvrage qui fera réaliser le constat par un diagnostiqueur agréé avant toute incinération sur site.

Il conviendra de réaliser un nouveau diagnostic termites dans les 6 mois avant le démarrage des travaux.

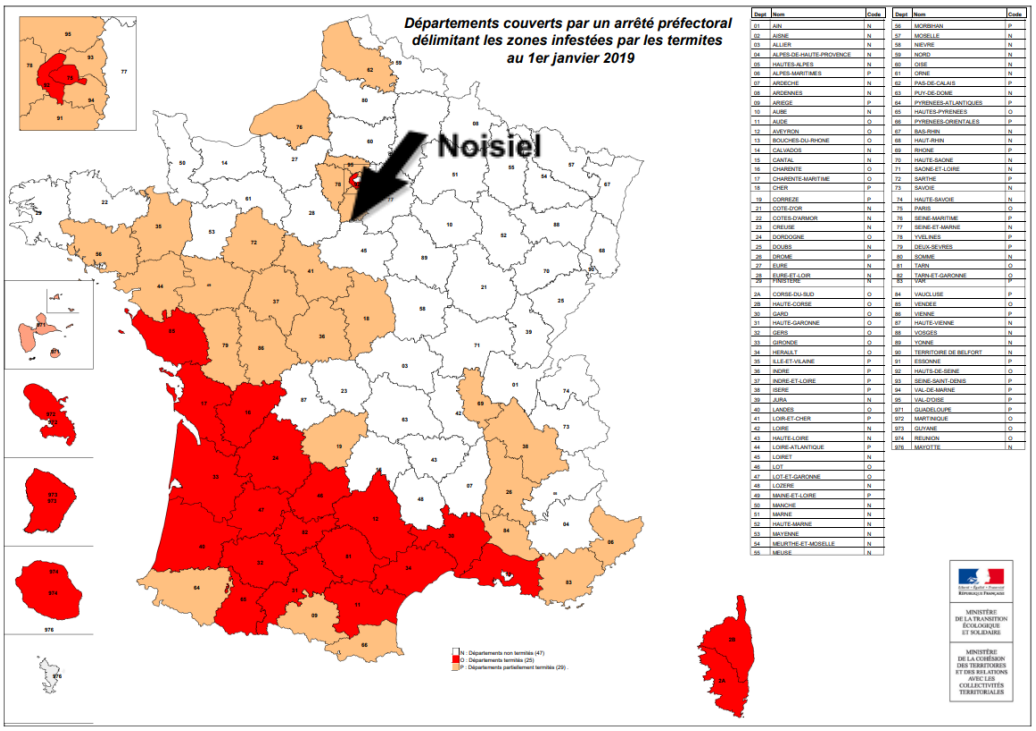

Figure 4 : Carte infestation termite – Source : [Termites, insectes xylophages et champignons lignivores | Ministère de la Transition écologique (ecologie.gouv.fr)]

3. IDENTIFICATION ET QUANTIFICATION DES MATÉRIAUX

3.1 Hypothèses retenues pour la quantification des matériaux

La quantification des matériaux a été effectuée à l'aide des différents métrés réalisés sur site et sur plans fournis par la Maîtrise d'ouvrage.

Les luminaires présents sur les passerelles ont été classés dans les DEEE.

4. SYNTHÈSE QUANTITATIVE DES PEMD

4.1 Ensemble des PEMD

SYNTHÈSE DES TONNAGES PAR TYPE DE DÉCHETS					
L'Entreprise vérifiera ces quantités au cours de la visite préliminaire.					
Valeurs non contractuelles					
Type de déchets	**DI** **Déchets Inertes**	**DND** **Déchets Non Dangereux**	**DEEE** **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques**	**DEA** **Déchets d'Eléments d'Ameublement**	**DD** **Déchets Dangereux**
Total (Tonnes)	0,76	3,18	0,02	0,00	0,00
Répartition du tonnage (%)	19,30%	80,11%	0,61%	0,00%	0,00%
Valorisable via les filières indiquées	OUI	cf. tableau suivant	cf. tableau suivant	cf. tableau suivant	NON

La démolition du bâtiment va générer 3,96 tonnes de déchets pour 19,36 m² de plancher concernés par les travaux.

Répartition par famille de déchets :

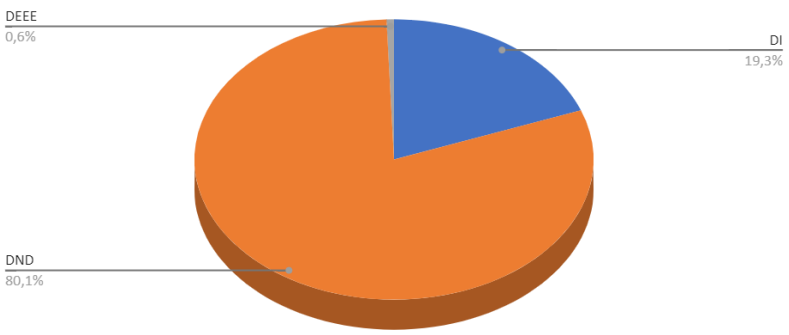

Figure 4 : Répartition par famille de déchets

4.2 Répartition des déchets non dangereux (DND)

SYNTHÈSE DES TONNAGES PAR TYPE DE DÉCHETS NON DANGEREUX - Total			
Type de déchets	**TOTAL (Tonnes)**	**Répartition du tonnage (%)**	**Valorisable via les filières indiquées**
Fenêtres et autres ouvertures vitrées	0,50	15,63%	Oui sous certaines conditions
Métaux	2,56	79,97%	Oui sous certaines conditions
Revêtements de sol	0,12	3,66%	Oui sous certaines conditions
DEEE	0,02	0,76%	Oui sous certaines conditions
Total DND	**3,20**	**100,00**	

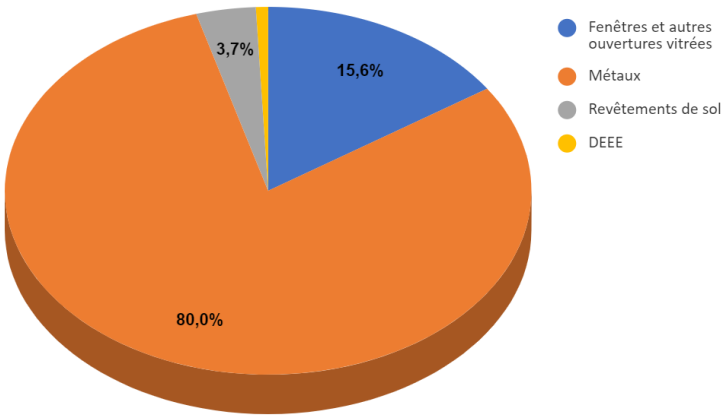

Figure 5 : Répartition des DND

4.3 Répartition des modes de gestion des ressources et déchets

	TOTAL (tonnes)	TOTAL (%)
Réemploi	0,76	19,29
Réutilisation	0,02	0,61
Recyclage	3,16	79,81
Valorisation Matière	0,00	0,00
Valorisation Énergétique	0,00	0,00
Elimination	0,01	0,30

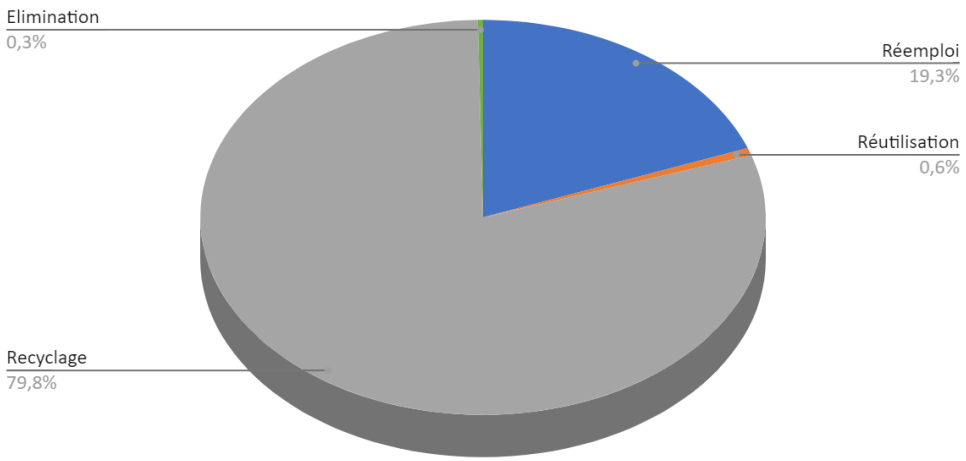

5. Gisement à fort potentiel Economie Circulaire

5.1 Hiérarchisation des modes de traitement

La hiérarchisation des modes de traitements des PEMD (réemploi / recyclage / valorisation / enfouissement) a été introduite par la directive européenne sur les déchets (n°2008/98/CE), et reprise dans l'article L.541-1 du Code de l'Environnement, en plaçant la **prévention** comme priorité. A l'échelle d'un chantier de démolition, cette hiérarchisation se traduit de la manière suivante :

- Le **réemploi** est une opération qui permet à des biens qui ne sont pas des déchets d'être utilisés à nouveau sans qu'il y ait modification de leur usage initial.
- La **réutilisation** est une opération qui permet à un déchet d'être utilisé à nouveau en détournant éventuellement son usage initial.
- Le **recyclage** est l'opération par laquelle la matière première d'un déchet est utilisée pour fabriquer un nouvel objet.
- La **valorisation** est l'opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière.

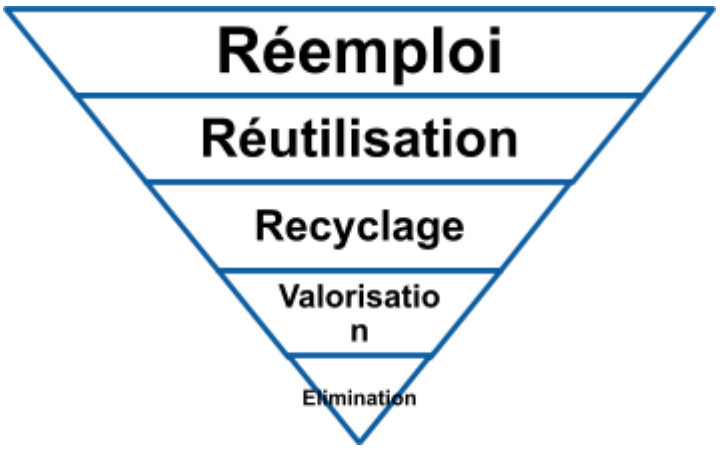

5.2 Identification des matériaux à fort potentiels de réemploi

Nous avons identifié des éléments qui pourraient faire l'objet d'un réemploi ou d'une réutilisation.

Les éléments listés ci-après sont ceux qui présentent un potentiel de réemploi. Ces éléments doivent faire l'objet d'une déconstruction méthodique, d'un conditionnement adéquat et d'une manutention recommandée.

Unités et organisation du tableau

Les unités utilisées pour quantifier les composants ont été choisies selon leur pertinence. L'état des éléments est indiqué ainsi :

Réemploi IN-SITU	*Gisement conservé pour le nouveau projet sur le même site*
Réemploi EX-SITU	*Gisement sélectionné pour d'autres projets, hors du site*

FORTE DEMANDE	***Gisement de réemploi à fort potentiel***
SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI	*Gisement dont la **demande est variable***
DEMANDE PONCTUELLE	*Gisement dont **demande est très ponctuelle***
A L'ÉTUDE POUR DU RÉEMPLOI	*Gisement **à l'étude pour du réemploi***

Précaution de lecture

Le potentiel des gisements est régi par l'équilibre entre l'offre et le demande. Le marché de la construction évolue constamment, de fait les éléments considérés comme réemployables, réutilisables ou recyclables à l'instant t le seront peut-être plus ou moins à l'instant t+1.

Des vérifications et validations auprès des entités compétentes, telles que le CSPS, un bureau d'étude structure, thermique, etc., pourront être demandées afin de valider le réemploi des éléments sélectionnés avant la rédaction des pièces DCE.

Selon la destination de certains éléments, des tests de conformité et de respect de la réglementation pourront être exigés avant leur réemploi ou leur recyclage. Ce sera notamment le cas pour des éléments à forte contrainte réglementaire tels que les équipements incendie.

Liste des matériaux, produits et équipements destinés au réemploi

STATUT	Ref N°	Nom du matériau	QUANTITE		CATEGORIES
			quantité totale	u	
SELECTIONNÉ	PAS1001	**Plaque de verre**	24	U	Facade / couverture
SELECTIONNÉ	PAS1002	**Luminaire tube type Sammode**	6	U	Electricité Cfo Cfa

Au total, **2 gisements** ont été identifiés comme ayant un potentiel de réemploi, dont :

- 2 typologies de gisements réputés à **demande régulière**;

Les fiches matériaux détaillées relatives aux ressources listées ci-dessus sont disponibles en Annexe. 4 du présent rapport

Afin de maximiser le réemploi / réutilisation des éléments, des précautions devront être respectées pendant les opérations de dépose :

- Favoriser la dépose à la main
- Établir et diffuser aux équipes d'intervention la liste des éléments faisant l'objet d'un réemploi et leur localisation
- Limiter l'usage d'outils ou de matériels pouvant diminuer l'intégrité des éléments
- Sensibiliser les équipes intervenantes sur site
- Le stockage, le tri et le conditionnement devront se faire de manière à conserver l'intégrité des éléments
- La plupart des éléments repérés devront être stockés à l'abri de la pluie et de l'humidité en attendant leur réemploi ou leur revente.

6. IDENTIFICATION DES FILIÈRES LOCALES

6.1 Filières de réemploi et de réutilisation

	Nom de la structure	Coordonnées					
AMO et Plateforme numérique	Backacia	75	Paris	22b rue des Taillandiers, 75011 PARIS	07 63 74 13 54	contact@backacia.com	https://www.backacia.com/
AMO et Plateforme numérique	Cycle Up	75	Paris	4 Rue Martel, 75010 Paris	01 44 07 67 38	coline.blaison@cycle-up.fr	https://www.cycle-up.fr/
AMO / BET	Remix Réemploi	75	Paris	104 rue d'Aubervilliers, 75019 Paris	06 37 28 53 41	contact@remixremix.fr	http://remixremix.fr
AMO / BET	Mobius	75	Paris	17 rue de Lisbonne, 93110 Rosny-sous-Bois	02 02 06 62 48	contact@mobius-reemploi.fr	https://mobius-reemploi.fr
AMO / BET	Bellastock	75	Paris	60 boulevard de la Villette, 75019 Paris	09 77 40 30 90	contact@bellastock.com	https://bellastock.com/
Ressourceries	Lascombes Matériaux Anciens	78	Soindres	1, Rue Duverdin, 78200 SOINDRES	06 87 84 90 75	vlascombes76@yahoo.fr	http://www.lascombesmateriauxanciens.com
Plateforme physique	Baticyle	92	Gennevilliers	9 Quai des Gresillons, 92230 Gennevilliers	01 71 11 32 38	contact@bati-cycle.fr	https://baticycle.fr/
Ressourceries	La Fabric'a Ressourcerie	92	Gennevilliers	25 Boulevard Beaumarchais, 92230 Gennevilliers	01 84 20 72 60	contact@lafabrica.community	http://ressourcerie.lafabrica.community/
Ressourceries	Le Cercle	92	Nanterre	24 Boulevard de la Seine, 92000 Nanterre	09 83 99 80 83	depotslecercle@gmail.com	https://www.lecercle-ressourcerie.com/
Plateforme physique	Réavie	93	La Courneuve	66 bvd Pasteur, 93120 La Courneuve	06 01 00 19 27	contact@asso-reavie.fr	http://asso-reavie.fr/
Ressourceries	2Mains Ressourcerie	93	Aulnay-sous-Bois	1/13 Rue Edouard Branly, 93600 Aulnay-sous-Bois	09 82 34 97 99	contact@2mains-asso.fr	ressourcerie-2mains.fr
Plateforme numérique	Co-Recyclage	93	Montreuil	2 Rue Franklin, 93100 Montreuil	01.84.25.80.53	contact@corecyclage.com	https://co-recyclage.com/
Ressourceries	La Collecterie Ressourcerie	93	Montreuil-sous-Bois	34 Rue du Capitaine Dreyfus, 93100 Montreuil-sous-Bois	01 70 24 06 21	contact@lacollecterie.org	lacollecterie.org

6.2 Filières de recyclage, de valorisation, d'élimination et de stockage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
METAL	POINT P MARNE LA VALLEE ST THIBAULT	5 km	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Tél.: 01 64 12 45 45 STTHIBAULT@POINTP.FR	Recyclage
	SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION	6 km	LAGNY-SUR-MARNE	Tél.: 01 64 12 67 56	Recyclage
	AUBINE	6 km	EMERAINVILLE	Tél.: 01 60 17 07 81 arnaud.roger@veolia.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
VERRE PLAT	LUXO BENNES OUEST	13 km	PONTCARRE	Tél.: 09 80 63 79 34 jacinte.alves@luxobennes.com	Recyclage
	ADS IDF NORD	24 km	ROMAINVILLE	Tél.: 01 48 40 50 93 contact@ads-idf.fr	Recyclage
	TAÏS	30 km	VILLENEUVE-LE-ROI	Tél.: 01 41 65 91 92 laurent.lefevre@veolia.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
PLASTIQUES MÉLANGÉS	LUXO BENNES OUEST	13 km	PONTCARRE	Tél.: 09 80 63 79 34 jacinte.alves@luxobennes.com	Recyclage
	COLTRIVAL	22 km	LIVRY-GARGAN	Tél.: 01 43 30 94 87 coltrival93@orange.fr	Recyclage
	DERICHEBOURG REVIVAL	24 km	NOISY-LE-SEC	Tél.: 01 41 71 23 91 aicha.messafri@derichebourg.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
DEEE	ELECTRO RECYCLING	22 km	PARIS	Tél.: 01 43 40 09 03 info@electro-recycling.fr	Recyclage
	ADS IDF NORD	24 km	ROMAINVILLE	Tél.: 01 48 40 50 93 contact@ads-idf.fr	Recyclage
	DERICHEBOURG REVIVAL	24 km	IVRY-SUR-SEINE	Tél.: 01 45 21 52 13 aicha.messafri@derichebourg.com	Recyclage

ANNEXES

Annexe 1. Contexte législatif et réglementaire

Contexte législatif et réglementaire

Niveau européen

Directive cadre déchets n°2008/98/CE du 19 novembre 2008, retranscrite dans l'article L.541-1 du Code de l'Environnement. Cette directive a établi un cadre européen de hiérarchisation des modes de traitement des déchets, plaçant la prévention comme la première priorité de cette hiérarchie.

Niveau national

- **Décret n° 2021-821 du 25 juin 2021** portant sur le diagnostic Produits, Équipements, Matériaux, Déchets (PEMD)
- **Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021**, relatif aux compétences du diagnostiqueur
- **Loi n° 2020-105 anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) du 10 février 2020**
- **Loi n°75-633 du 15 juillet 1975** définissant le déchet comme « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».
- Décret du 19 août 1977 sur les déchets générateurs de nuisances (art. 4 du décret n°2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif au livre V de la partie réglementaire du code de l'Environnement)
- Loi n° 88.1261 du 30 décembre 1988 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux
- **Loi n°92-646 du 13 juillet 1992**, qui complète et modifie les lois du 15 juillet 1975 et du 19 juillet 1976 (art. L.541-1 à L.541-3, L.541-39, L.541-49 du code de l'Environnement)
- Loi n° 95.101 du 2 février 1995 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux (correspondance code de l'Environnement notamment)
- Décret n° 98.679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route (articles L.541-7, L.541-8 du code de l'Environnement)
- Règlement des transports des matières dangereuses
- Arrêté du 29 Juillet 2005- article 5 suivi des déchets
- **Loi de transition énergétique pour la croissance verte** (LTECV) n°2015-992 du 17/08/2015.

Cette loi met l'accent sur la réduction des déchets et donne la priorité à la prévention de leur réduction. Elle impose des seuils a minima de valorisation des ressources secondaires et déchets du secteur du bâtiment : 50 % minimum de recyclage/réemploi des déchets ménagers et 70 % minimum de réemploi, recyclage et valorisation des matières de construction et démolition à l'horizon 2020.

- Décret n°94-609 du 13 juillet 1994 relatif aux déchets d'emballages industriels (art. R.543-66 à R.543-74, L.541 du Code de l'Environnement)
- Décret n°2011-610 du 31 mai 2011 et son arrêté d'application du 19 décembre 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments
- Code de l'Environnement - articles R 111-45 et R 111-46 déterminant les conditions de réalisation du diagnostic déchets
- Recommandation n° T2-2000, proposée par la Commission Centrale des Marchés, aux maîtres d'ouvrage publics, leur propose des moyens susceptibles d'adapter les pratiques du bâtiment à la réglementation sur les déchets et insiste sur la nécessité de leur valorisation.
- Recommandations aux maîtres d'ouvrage privés au travers de la norme NF P03001, qui prévoit un cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux travaux de bâtiment faisant l'objet de marchés privés.

Niveau régional et départemental

- Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (régional)
- Règlement sanitaire départemental

Principales interdictions

- ***Brûler les déchets sur le chantier*** (issus des principes généraux institués notamment par les lois n°61-842 du 2 août 1961 et n°92-646 du 13 juillet 1996).
- ***Abandonner ou enfouir des déchets*** quels qu'ils soient (même inertes) dans des zones non contrôlées administrativement comme par exemple les décharges « sauvages », ou même les chantiers.
- ***Mettre en centre de stockage de classe III des déchets non «inertes»*** (issus de la loi 92-646 du 13 juillet 1992),

Annexe 2. Détail par famille de déchets

Déchets inertes

DESIGNATION	Unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en tonne	densité (kg/U)
VERRES (sans menuiseries)				
Verre double vitrage - galerie vers atrium	m²	38,232	0,76464	20
		SOUS-TOTAL	0,76	

Déchets Non dangereux Non inertes

DESIGNATION	Unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en tonne	densité (kg/U)
FENETRES ET AUTRES OUVERTURES VITREES				
FENETRES METALLIQUES				
Châssis aluminium fixe - galerie vitrée	U	25	0,5	25
		SOUS-TOTAL	0,5	
METAUX				
REVETEMENTS DE SOL				
Plancher métallique	m²	19,5	1,17	60
TOITURE				
Charpente métallique	ens	2	1,1	550
Coque aluminium - couverture	m²	24	0,288	12
		SOUS-TOTAL	2,558	
REVETEMENTS DE SOL				
Dalle thermoplastique	m²	19,5	0,117	6
		SOUS-TOTAL	0,117	

DEEE

DESIGNATION	unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en Tonne	densité (kg/U)
MATERIEL D'ECLAIRAGE				
Eclairage intérieur				
Luminaire tube type Sammode	U	6	0,024	4
		TOTAL matériel d'éclairage	0,024	

Annexe 3. Planches photographiques

1	2
3	**4**
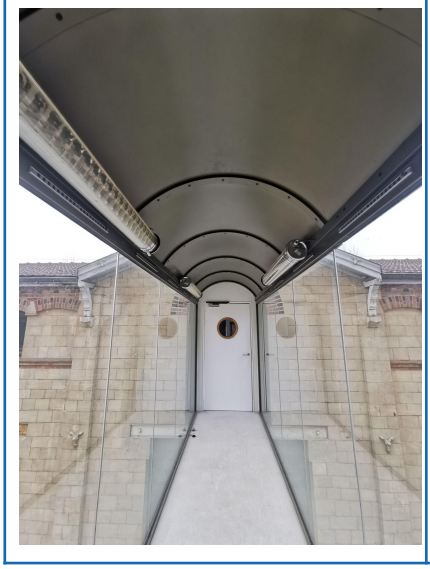	

Annexe 4. Fiches Réemploi

Plaque verre | REF N°PAS1001

PASSERELLES

FAÇADE / COUVERTURE

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Plaque de verre double-vitrage

Quantité : 24 u

Dimensions : l : - Ht : 177 cm
L : 90 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 5 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 20 € / u

Passerelles Est et Ouest

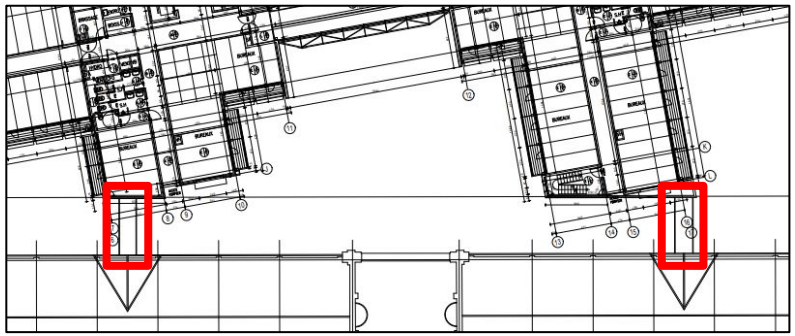

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose soignée, conditionnement à plat ou sur plan.*

Points d'attention : -

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Luminaire tube | REF N°PAS1002

PASSERELLES

SIGNALÉTIQUE

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Applique murale style Sammode Studio

Quantité : 24 U

Dimensions : l : 15 cm Ht : -
L : 126 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 80 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 160 € / U

Passerelles Est et Ouest

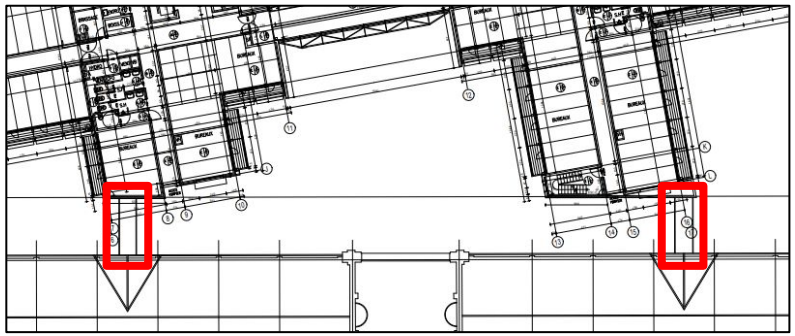

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Section des câbles en amont du dernier raccord. Conditionnement en carton.*

Points d'attention : *Consigner les réseaux électriques en amont. Communiquer les caractéristiques techniques lors de la dépose*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

LINKCITY

Chocolaterie Menier – Noisiel (77)

RAPPORT DIAGNOSTIC PEMD

BÂTIMENT LES PATIOS

[15/03/2023]

SOMMAIRE

Introduction 3
1. La mission 5
1.1 Contexte 5
1.2 Contenu et méthodologie 5
1.3 Limites de prestation 6
1.4 Réserves 6
2. Etude documentaire site et bâtiment Les Patios 7
2.1 Localisation géographique 7
2.2 Caractéristiques générales du site 8
2.3 Caractéristiques générales du bâtiment Les Patios 8
2.4 Composition bâtiment Les Patios 9
2.5 Diagnostics réglementaires 11
2.5.1 Gestion du risque amiante 11
2.5.2 Gestion du risque plomb 11
2.5.3 Gestion du risque termites 12
2.5.4 Caractérisation de l'étanchéité de toiture 13
3. Identification et quantification des matériaux 13
3.1 Hypothèses retenues pour la quantification des matériaux 13
3.2 Déchets particuliers repérés in situ 14
3.2.1 Retrait des blocs secours et des néons 14
3.2.2 Poste Transformateur : présence éventuelle de PCB & PCT 14
3.2.3 Fluides frigorigènes 14
4. Synthèse quantitative des PEMD 16
4.1 Ensemble des PEMD 16
4.2 Répartition des déchets non dangereux dans le bâtiment Les Patios (DND) 17
4.3 Répartition des modes de gestion des ressources et déchets 18
5. Gisement à fort potentiel Economie Circulaire 19
5.1 Hiérarchisation des modes de traitement 19
5.2 Identification des matériaux à fort potentiels de réemploi 19
5.3 Identification des matériaux à fort potentiels de recyclage 21
5.3.1 Préconisations de valorisation des autres déchets inertes type céramique 21
6. Identification des filières locales 22
6.1 Filières de réemploi et de réutilisation 22
6.2 Filières de recyclage, de valorisation, d'élimination et de stockage 22

ANNEXES

Annexe 1. Contexte législatif et réglementaire
Annexe 2. Détail par famille de déchets
Annexe 3. Planches photographiques
Annexe 4. Fiches Réemploi

INTRODUCTION

Les déchets du bâtiment représentent en France un gisement très important. Près de 42 millions de tonnes de déchets sont produits par an, soit plus que l'ensemble des déchets municipaux, estimés à 34 millions de tonnes en 2018[1].

Ces déchets sont produits à la fois par les chantiers de construction neuve, les chantiers de réhabilitation et les chantiers de démolition, qui représentent une part significative des déchets. Bien qu'il n'y ait pas d'objectif réglementaire spécifique s'appliquant aux déchets issus du bâtiment, ceux-ci sont concernés par des objectifs plus globaux de prévention et réduction des déchets :

- La hiérarchisation des modes de traitements des déchets (réemploi / recyclage / valorisation / enfouissement) introduite par la directive européenne sur les déchets (n°2008/98/CE)
- La définition d'objectifs de valorisation matière introduits par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi n°2015-992 du 17 août 2015)
- La mise en place de filières à responsabilité élargie du producteur pour les produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment à compter du 1er janvier 2022, selon les modalités définies par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 (arrêté d'application à venir).

Dans ce contexte, le **diagnostic déchets avant démolition** (instauré par l'arrêté du 19 décembre 2011) évolue et doit devenir le socle du déploiement de l'économie circulaire dans le bâtiment. Il est remplacé par le **diagnostic Produits-Équipements-Matériaux-Déchets (PEMD)** :

- Loi n° 2020-105 anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) du 10 février 2020
- Décret n° 2021-821 du 25 juin 2021 portant sur le diagnostic Produits, Équipements, Matériaux, Déchets (PEMD)
- Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021, portant sur le diagnostic Produits, Équipements, Matériaux, Déchets (PEMD) et relatif aux compétences du diagnostiqueur

Ce diagnostic a été réalisé sur la base de ces décrets ainsi que des informations contenues dans le guide de bonnes pratiques publié par DEMOCLES[2] en juin 2020.

Un diagnostic PEMD de qualité permet aux différents intervenants du projet de se baser sur des informations fiables pour évaluer les taux de valorisation atteignables, et d'initier une réflexion sur les possibilités de réemploi, réutilisation, recyclage et valorisation des gisements de matériaux, équipements et déchets issus du chantier. Il élargit le périmètre des opérations concernées aux opérations de réhabilitation.

Le diagnostic PEMD est entré en vigueur au 1er janvier 2022, et est obligatoire pour les projets tels que :

- Démolition ou rénovation significative des bâtiments > 1000m² ou ayant accueilli une activité agricole, industrielle ou commerciale et ayant été le siège d'une utilisation, d'un stockage, d'une fabrication ou d'une distribution d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses
  - Démolition : une opération consistant à détruire une partie majoritaire de la structure d'un bâtiment
  - Rénovation significative : destruction ou remplacement d'une partie majoritaire d'au moins 2 éléments de second œuvre du bâtiment (planchers, cloisons extérieures, huisseries extérieures, cloisons intérieures, installations sanitaires et plomberie, installations électriques, système de chauffage)

[1] *Source : ADEME, chiffres-clés 2018 : 514 kg/an/hab de déchets municipaux*

[2] *Source : Guide de bonnes pratiques pour la réalisation du diagnostic produits/matériaux/déchets avant démolition / réhabilitation significative de bâtiments, DEMOCLES, ECOSYSTEM, ADEME*

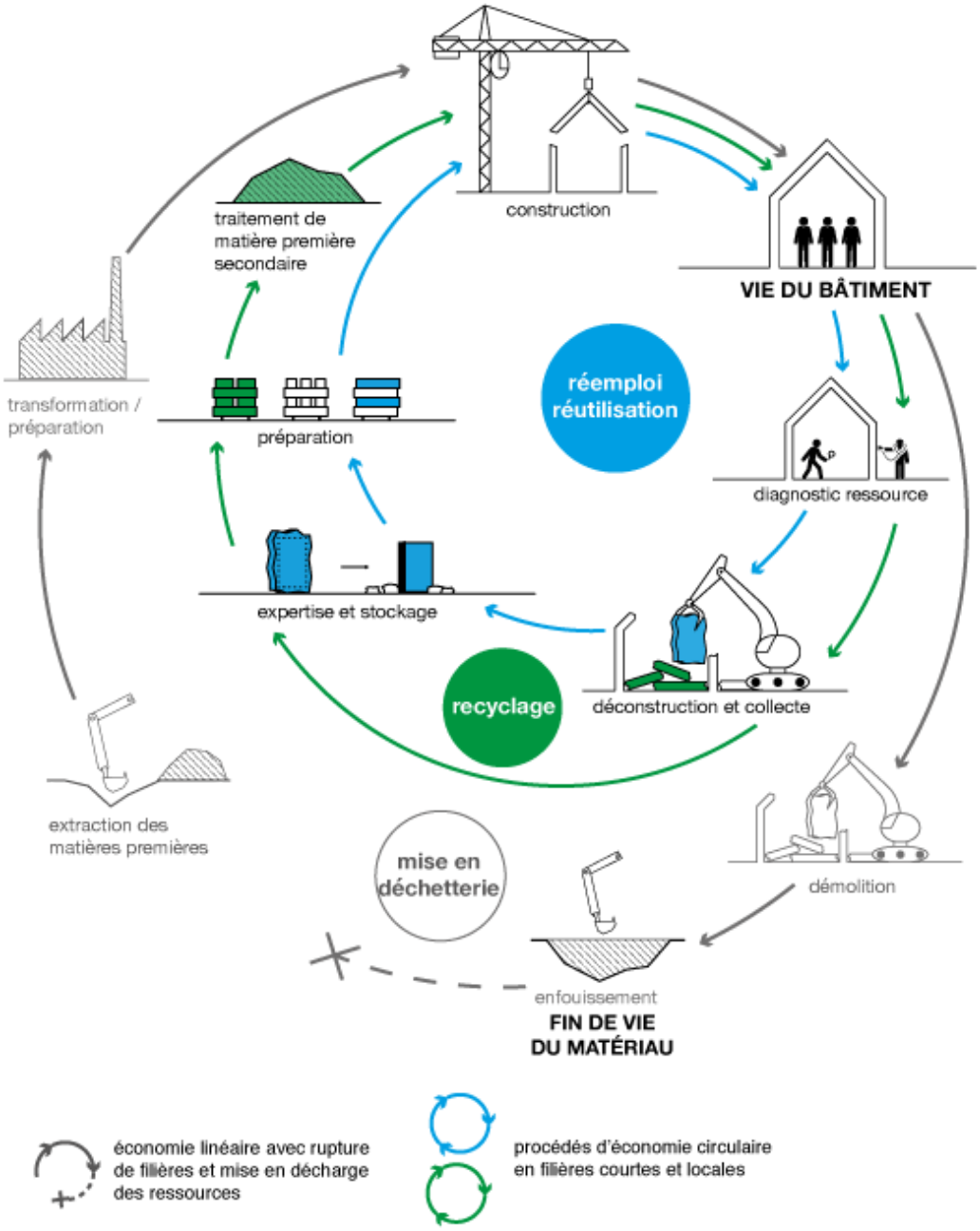

Figure 1 Schéma de comparaison des filières de mise en décharge vis-à-vis des procédés d'économie circulaire dans le BTP – Source REPAR (Ademe / Bellastock)

1. LA MISSION

1.1 Contexte

Dans le cadre du réaménagement du site de la chocolaterie Menier à Noisiel (77) par LINKCITY, GINGER DELEO a été missionné pour la réalisation d'un diagnostic Produits-Equipements-Matériaux-Déchets (PEMD). Le présent diagnostic porte sur le bâtiment Les Patios, qui sera réhabilité dans le cadre des opérations d'aménagement du site.

En effet, les travaux de rénovation significative vont générer la dépose et la déconstruction d'un volume important d'équipements et de matériaux. Le diagnostic PEMD, en quantifiant et qualifiant précisément les produits, équipements, matériaux et déchets issus du chantier, devra permettre à la MOA d'identifier les opportunités de réemploi et de valorisation de ces éléments.

1.2 Contenu et méthodologie

Cette mission de diagnostic PEMD comprend les éléments suivants :

- Analyse documentaire préalable
  - Plan masse du site
  - Plans de l'existant
  - Diagnostic réglementaire plomb, pré-rapport amiante
- Identification et caractérisation des produits, équipements, matériaux et déchets qui seront générés par l'opération
  - Réalisation de la visite diagnostic in situ le 02/03/2023
  - Des sondages destructifs légers ont été réalisés.
- L'identification des filières de recyclage, de valorisation et d'élimination régionale des différents types de déchets sur la base des données de la FFB et de DÉMOCLÈS, ou de réemploi le cas échéant.

Le programme de travaux considéré est le suivant :

- Curage intégral du bâtiment jusqu'à la structure (second œuvre, lots techniques)
- Façade : les châssis existants sont conservés, les doublages sont curés
- Toiture : remplacement de la toiture zinc et des tuiles

1.3 Limites de prestation

La mission de GINGER DELEO ne constitue pas une mission de maîtrise d'œuvre ou une mission d'étude technique de démolition. La prestation ne comprend pas :

- La réalisation du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition ;
- La réalisation des diagnostics plomb et termites ;
- La prise en compte des réseaux enterrés ;
- La prise en compte des arbres et végétaux du site ;
- Le terrassement des terres nécessaire à la purge des fondations ;
- L'identification des pollutions éventuelles du sol ;
- La réalisation de prélèvement ou d'analyses sur matériaux.

1.4 Réserves

Dans le cadre de cette mission, les intervenants ont examiné uniquement les locaux et les volumes normalement accessibles, dont ils ont eu connaissance, soit par les plans, soit par la personne accompagnatrice et auxquels ils ont pu accéder dans les conditions normales de sécurité. Les parties d'ouvrage suivantes n'ont pas été inspectées et constituent des réserves du présent diagnostic :

- Le local poste transformateur n'était pas accessible pour des raisons de sécurité (présence possible de PCB)
- Toiture non accessible

Les documents suivants n'étaient pas disponibles et/ou n'ont pas été transmis lors de la réalisation du diagnostic :

- Plans projet ou notice programmatique
- Diagnostic amiante avant démolition
- Diagnostic termites
- Diagnostic Fibres Céramiques Réfractaires FCR

2. ETUDE DOCUMENTAIRE SITE ET BÂTIMENT LES PATIOS

2.1 Localisation géographique

La réhabilitation concerne le bâtiment Les Patios localisé à la Chocolaterie Menier - 7 boulevard Pierre Carle à Noisiel (77186). Il se situe sur la parcelle cadastrale 000 BA 252 - 000 BA 247.

Plan de situation

Figure 2 : Plan de situation – Source : Google Earth

Plan de cadastre

Figure 3 : Plan de cadastre

2.2 Caractéristiques générales du site

Activités exercées	Ancien site industriel de production de la chocolaterie Menier jusqu'en 1959 Reconversion en siège social de Nestlé France en 1995
Date de construction	Bâtiments historiques : 1865 à 1919 Réhabilitation et bâtiments contemporains : 1995
Observations	Site à l'arrêt
Surface parcelle	90 050 m²

2.3 Caractéristiques générales du bâtiment Les Patios

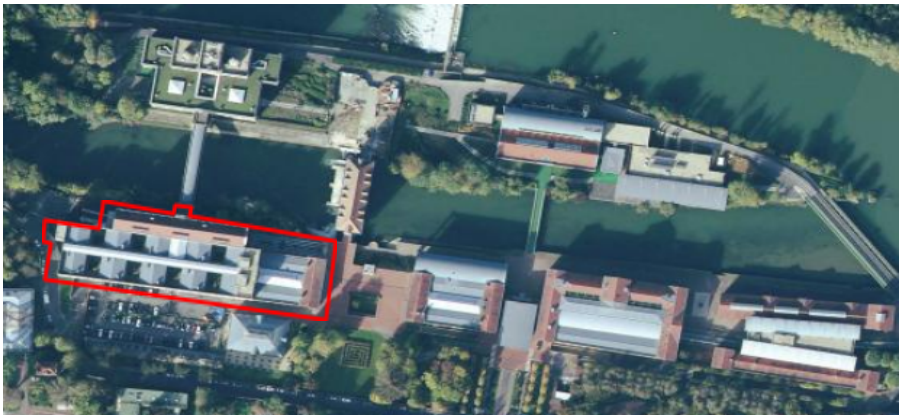

DIMENSIONS BÂTIMENT LES PATIOS					
Longueur	**133 m**	**Largeur**	**40 m**	**Hauteur**	**15 m**
Surface au sol	**4 378 m²**		**Surface concernée par les travaux**		**Environ 15 000 m²**
Niveaux	**R+4 avec SS2**				
Mitoyenneté	**Non**				

Observations	Le rez-de-chaussée du bâtiment Les Patios comporte notamment un sous-sol avec 3 niveaux et une verrière en couverture pour les espaces verts intérieurs. Activités exercées : locaux techniques et bureaux

2.4 Composition bâtiment Les Patios

STRUCTURE	**INFRASTRUCTURE**	
	• Sans objet : pas impacté par les travaux	
	SUPERSTRUCTURE	
	• Structure poteau poutre béton armé partielle	
ENVELOPPE	**FAÇADES**	
	• Façades historiques : remplissage pierre meulière, pierre de taille et briques en terre (non concernée)	
	TOITURE	
	• Toiture en zinc • Toiture en tuile • Couverture verrière (non concerné) • Gravillons pour protection de l'étanchéité (hypothèse réalisée basée sur les plans architectes, épaisseur = 10 cm) (non concerné)	
	ISOLATION	
	• Isolation par l'intérieur (pas de sondage réalisé - hypothèse selon plans architectes fournis : 10 cm de laine de roche)	

SECONDOEUVRE	**CLOISONNEMENT**
	• Carreaux plâtre • Placoplâtre • Cloisons modulaires métal vitrées
	MENUISERIES
	• Portes bois (locaux techniques, noyaux de circulation) • Portes métalliques vitrées et non vitrées • Châssis métalliques (aluminium)
	REVÊTEMENTS INTÉRIEURS
	• Carrelage • Faïence • Plancher technique • Parquet bois collé • Dalle thermoplastique • Moquette • Plinthes moquette
	ÉQUIPEMENTS
	• Ascenseurs et monte-charge (cages non concernées) • Détecteurs incendie (non ionique) • Centrale de traitement d'air • Poste transformateur
	RÉSEAUX
	• Canalisations métalliques • Canalisations PVC

2.5 Diagnostics réglementaires

2.5.1 Gestion du risque amiante

Un pré-rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition a été réalisé par la société CONTEX, sous la référence AFF200-041-06 en date du 23/12/2020.

La liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés est présentée ci-dessous.

Partie d'ouvrage	Composant	MPCA
R+4 - Local technique	Joint entre brides	Joint entre brides : L'ensemble des joints entre brides du local est à considérer comme contenant des fibres d'amiante
RdM - Local jardin clos	Conduit	Conduit horizontal carré en amiante ciment en traversée de mur
RdM - Local technique	Joint entre brides	Joint entre brides : L'ensemble des joints entre brides du local est à considérer comme contenant des fibres d'amiante
RdM - Local technique	Joint entre brides	Joint entre brides : L'ensemble des joints entre brides du local est à considérer comme contenant des fibres d'amiante
Toiture terrasse R+4	Étanchéité bitumineuse	Étanchéité bitumineuse sur acrotère (1ère couche)
Toiture terrasse R+4	Étanchéité bitumineuse	Étanchéité bitumineuse sur acrotère (2ème couche)
Toiture terrasse R+4	Matériau bitumineux	Matériau bitumineux / étanchéité bitumineuse sur acrotère (sous étanchéité bitumineuse type paxalu en réparation)
Ensemble du bâtiment : RdM à R+4	Joint entre brides	Joint entre brides

Pour information :

Sont concernés par le repérage des matériaux et produits contenants de l'amiante tous propriétaires d'un bâtiment dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997, maisons individuelles comprises. Le type de diagnostic à établir dépend du projet :

- Réhabilitation et Rénovation : diagnostic Amiante avant travaux sur tous les éléments concernés par le programme de l'opération
- Déconstruction : diagnostic amiante avant démolition

2.5.2 Gestion du risque plomb

Les revêtements contenant du plomb (RCP) concernent aussi bien des éléments d'ouvrage (mur, plafond, embrasure, …) que des éléments rapportés (volets, plinthes, barreaudage, …).

Un diagnostic plomb avant travaux a été réalisé par la société CONTEX, sous la référence AFF200-041-PB06, en date du 09/06/2020. La liste des revêtements contenant du plomb est présentée ci-dessous.

Partie d'ouvrage	Composant
Toitures - Les Patios Ouest	Ensemble des soudures (plomb)

R+1 (Les Patios Est) - Zone bureaux	Fenêtre bois (peinture)
RDC (Les Patios Est) - Hall d'accueil	Portes et huisseries porte bois (peinture) x3
	Fenêtre bois (peinture)
	Soudures sur gouttière (plomb)
	Poteau plâtre (peinture)
	Poutre plâtre (peinture)
	Garde-corps escalier métallique (peinture)
	Contremarche escalier bois (peinture)
	Faux limon escalier bois (peinture)
RDC (Les Patios Est) - Zone bureaux	Fenêtre bois (peinture)
Rez-de-Marne (Les Patios Ouest) - Zone parking	Marquage sol sur béton (peinture blanche)
	Garde-corps métallique (peinture rouge)
	Poteau métallique (peinture)
Rez-de-Marne (Les Patios Est) - Zone circulation	Poutrelle métallique (peinture)
R-2 (Les Patios Ouest) - Zone parking	Marquage sol sur béton (peinture)
	Garde-corps métallique (peinture rouge)
	Poteau métallique (peinture)
Extérieur - Jardin	Structure métallique (peinture)
	Garde-corps escalier métallique (peinture)
Extérieur - Ensemble des Patios	Poutre métallique (peinture)
	Poteau métallique (peinture)

Pour information :

Le diagnostic plomb n'a pas de date de validité.

La date de 1949, année de construction à partir de laquelle les diagnostics plomb ne sont plus nécessaires (mais conseillés), repose sur l'interdiction d'utilisation de la céruse (hydrocarbonate de plomb) par les professionnels. En pratique il s'avère que cette date est caduque puisque d'autres composés à base de plomb ont pu être utilisés et qu'il faut considérer l'ensemble des bâtiments jusqu'aux années 2000.

2.5.3 Gestion du risque termites

Aucun diagnostic termites n'a été réalisé ou porté à notre connaissance à ce jour.

La commune de Noisiel (77186) ne fait pas partie des communes faisant l'objet d'une réglementation spécifique rendant obligatoire le diagnostic termites avant démolition.

Cependant, en cas d'éventuelle découverte de foyers de termites, le titulaire déclarera cette découverte au maître d'ouvrage qui fera réaliser le constat par un diagnostiqueur agréé avant toute incinération sur site.

Il conviendra de réaliser un nouveau diagnostic termites dans les 6 mois avant le démarrage des travaux.

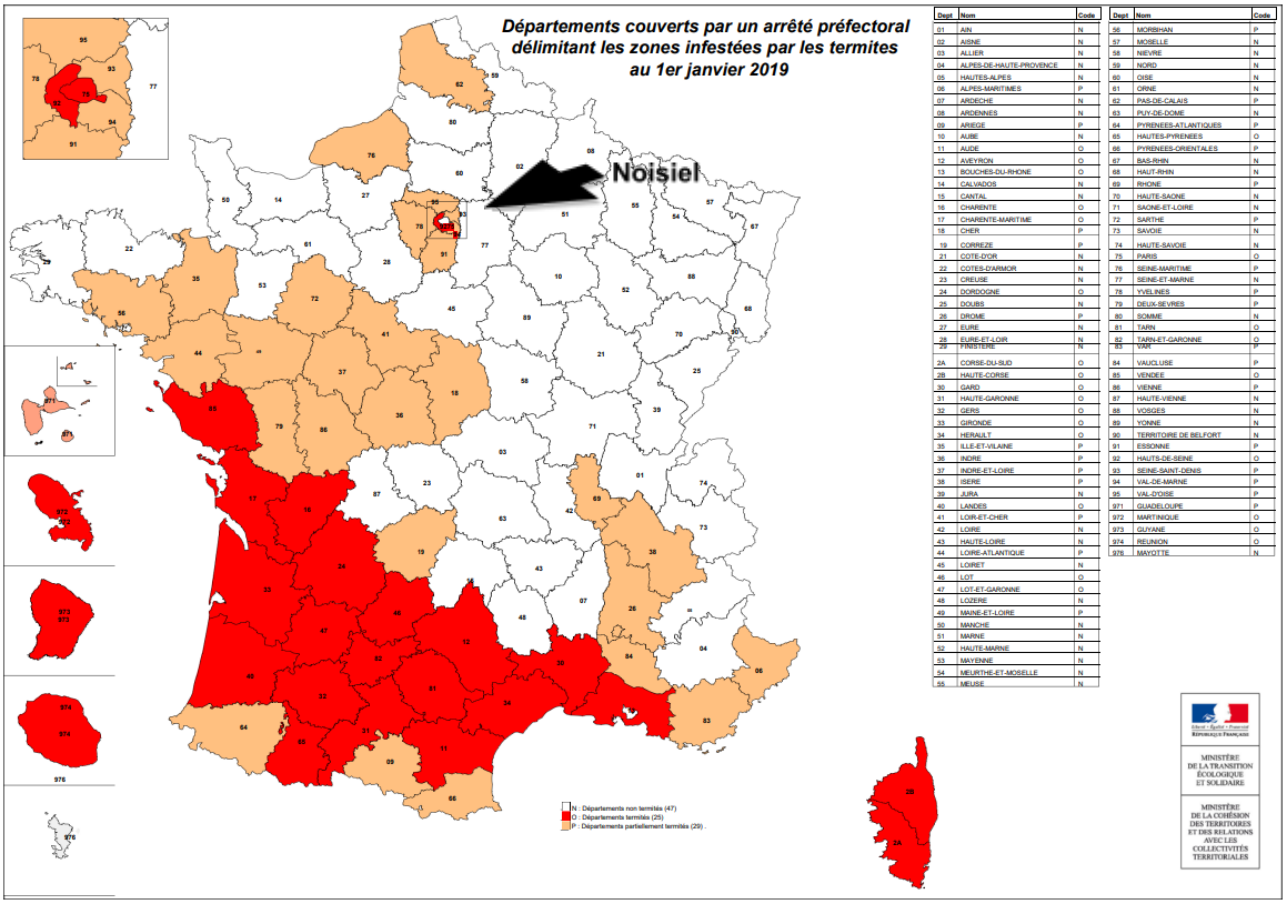

Figure 4 : Carte infestation termite – Source : [Termites, insectes xylophages et champignons lignivores | Ministère de la Transition écologique (ecologie.gouv.fr)]

2.5.4 Caractérisation de l'étanchéité de toiture

Aucune analyse n'a été réalisée ou portée à notre connaissance à ce jour sur les étanchéités de toiture pour caractériser la teneur en HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et HCT.

Il conviendra, selon les résultats des analyses HAP et HCT de reclasser les quantités d'étanchéité de toiture considérées par défaut comme déchets non dangereux (DND) en déchet dangereux en DD.

3. IDENTIFICATION ET QUANTIFICATION DES MATÉRIAUX

3.1 Hypothèses retenues pour la quantification des matériaux

La quantification des matériaux a été effectuée à l'aide des différents métrés réalisés sur site et sur plans fournis par la Maîtrise d'ouvrage.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Epaisseur placoplâtre dans les cloisons mobiles type ancien : 1,3 cm
- Epaisseur isolation cloison : 10 cm de laine de roche
- Epaisseur isolation sous toiture : 20 cm de laine de roche
- Epaisseur terre végétale : 10 cm
- Les dalles de faux plancher techniques ont été considérées comme systématiquement présentes sous les revêtements de sol en moquette.

- Les BAES en plaque opaline ont été considérés sans accumulateur au plomb (classés en DEEE)

Le poids de certains équipements techniques a été estimé par des recherches bibliographiques ou bien selon des données issues du maître d'ouvrage. Le tonnage de ces équipements représente une incertitude.

3.2 Déchets particuliers repérés in situ

3.2.1 Retrait des blocs secours et des néons

Le retraitement des blocs secours (autres modèles que les BAES plaque opaline) et des néons est à prévoir dans le marché de déconstruction. Les quantités de ces produits seront considérées comme déchets dangereux et inscrites respectivement dans les catégories « sources lumineuses » et « autres DEEE contenant des substances dangereuses ». Ils devront être pris en charge par l'éco-organisme agréé ECOSYSTEM ou déposés dans un point de collecte partenaire pour valorisation.

3.2.2 Poste Transformateur : présence éventuelle de PCB & PCT

Il est à noter la présence d'un Poste Transformateur électrique, situé au rez-de-marne du bâtiment. Nous n'avons pas pu accéder au local pour des raisons de sécurité.

Il conviendra à la Maîtrise d'Ouvrage de faire réaliser un prélèvement et d'analyser les huiles pour vérifier la présence ou non de PCB. En cas de présence de PCB dans les huiles et les appareils du poste transformateur, il conviendra de procéder à la déconstruction de ce poste conformément à la réglementation en vigueur.

Il est rappelé que les appareils contenant des PCB ou des PCT (nom commercial courant « Pyralène ») doivent faire l'objet de précautions particulières. En application du Décret n° 87-59 du 2 février 1987, l'élimination des huiles contenant des PCB dans une proportion de plus de 50 ppm (partie par million) doit être réalisée par un spécialiste agréé.

La manutention des éléments contenant des PCB doit en outre être réalisée avec le plus grand soin, afin d'éviter tout déversement accidentel (bacs de rétention, matériels stables…).

Les échéances pour la décontamination et l'élimination des appareils aux PCB s'inscrivent dans le cadre de la convention internationale de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP) du 22 mai 2001. Les articles R.543-17 et suivants du Code de l'Environnement, section relative aux PCB ont été modifiés par le décret du 10 avril 2013 et prévoient une seconde phase de décontamination et d'élimination. Il sera interdit de détenir des appareils contenant des PCB (dont la teneur est supérieure à 50 ppm de PCB) à partir :

- Du 1er janvier 2017 si l'appareil a été fabriqué avant le 1er janvier 1976 ;
- Du 1er janvier 2020 si l'appareil a été fabriqué après le 1er janvier 1976 et avant le 1er janvier 1981
- Du 1er janvier 2023 si l'appareil a été fabriqué à partir du 1er janvier 1981.

Chaque détenteur (collectivités, particuliers, agriculteurs, artisans, industriels ...) a l'obligation réglementaire de déclarer ces appareils depuis le portail de déclaration en ligne : Inventaire PCB - Accueil (ademe.fr).

Nous prenons pour ce rapport l'hypothèse défavorable de présence de PCB. La réalisation d'analyses de ces huiles est prévue.

En revanche, il n'a pas été pris en compte une éventuelle pollution des sols ou des matériaux inertes dû à ces huiles.

3.2.3 Fluides frigorigènes

Le niveau exact de mise en sécurité des climatisations n'était pas précisément connu lors de la visite.

Bien que l'exploitant procède à la purge et à l'inertage de ces éléments, il n'est pas exclu que demeurent ponctuellement des résidus de produits frigorigènes.

Les équipements de froid professionnels ainsi que de génie climatique peuvent encore contenir des résidus de produits frigorigènes. Certains de ces fluides agissent sur la couche d'ozone, d'autres contribuent au réchauffement climatique et parfois les deux. Les fluides frigorigènes sont classés en déchets dangereux.

4. SYNTHÈSE QUANTITATIVE DES PEMD

4.1 Ensemble des PEMD

L'Entreprise vérifiera ces quantités au cours de la visite préliminaire.					
Valeurs non contractuelles					
Type de déchets	**DI** **Déchets Inertes**	**DND** **Déchets Non Dangereux**	**DEEE** **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques**	**DEA** **Déchets d'Eléments d'Ameublement**	**DD** **Déchets Dangereux**
Total (Tonnes)	126,01	1178,74	33,83	20,46	17,61
Répartition du tonnage (%)	9,16%	85,63%	2,46%	1,49%	1,28%
Valorisable via les filières indiquées	OUI	cf. tableau suivant	cf. tableau suivant	cf. tableau suivant	NON

La démolition du bâtiment va générer 1 377 tonnes de déchets pour environ 15 000 m² de plancher (y compris toiture) à démolir.

Répartition par famille de déchets :

- Déchets inertes DI
- Déchets non dangereux DND (hors DEEE et DEA)
- DND d'Equipements Electrique et Electronique DEEE
- DND d'Éléments et d'Ameublements DEA
- Déchets dangereux DD

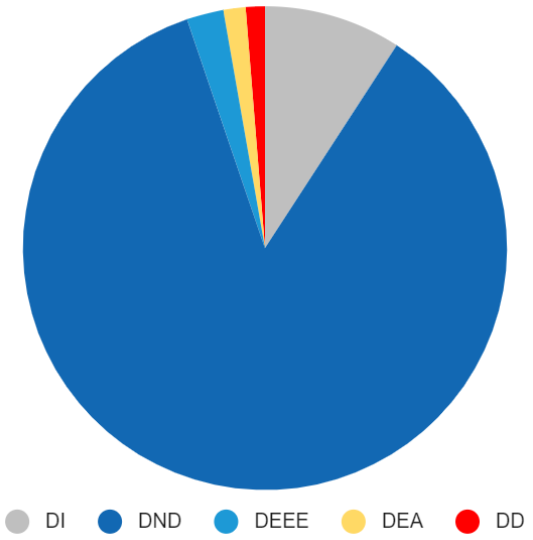

Figure 4 : Répartition par famille de déchets

4.2 Répartition des déchets non dangereux dans le bâtiment Les Patios (DND)

SYNTHÈSE DES TONNAGES PAR TYPE DE DÉCHETS NON DANGEREUX - Total			
Type de déchets	**TOTAL (Tonnes)**	**Répartition du tonnage (%)**	**Valorisable via les filières indiquées**
Plâtre	232,57	18,87%	Oui sous certaines conditions
Bois	127,83	10,37%	Oui
Fenêtres et autres ouvertures vitrées	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
Métaux	371,91	30,17%	Oui sous certaines conditions
Plastiques	15,64	1,27%	Oui sous certaines conditions
Isolants	333,88	27,08%	Oui sous certaines conditions
Complexe d'étanchéité sans goudron	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
Revêtements de sol	48,35	3,93%	Oui sous certaines conditions
Mélange de DND	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
Végétaux	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
Terre végétale	48,56	3,94%	Oui sous certaines conditions
Autres DND	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
DEEE	33,83	2,75%	Oui sous certaines conditions
DEA	20,46	1,66%	Oui sous certaines conditions
Total DND	**1233,03**	**100,00**	

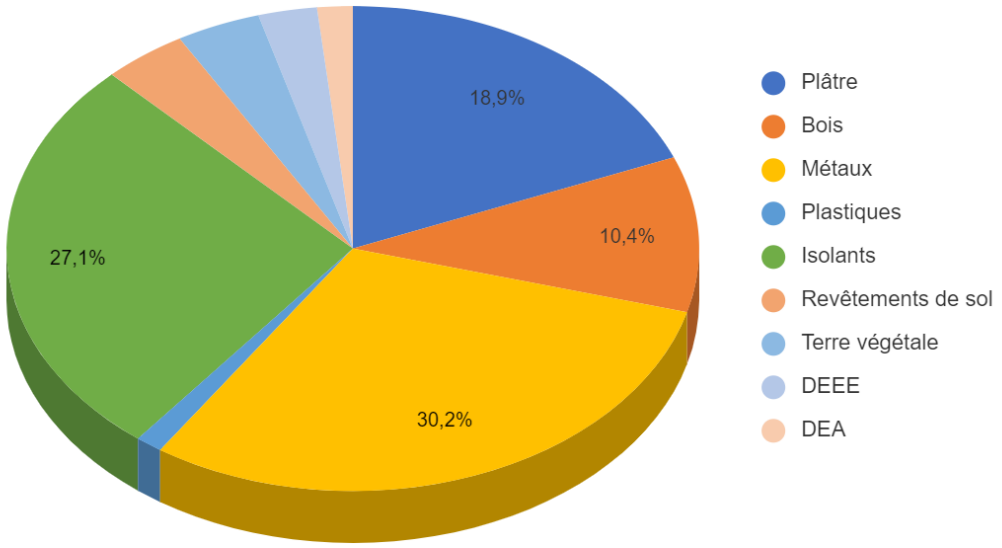

Figure 5 : Répartition des DND

4.3 Répartition des modes de gestion des ressources et déchets

	TOTAL (tonnes)	TOTAL (%)
Réemploi	108,26	7,86
Réutilisation	7,79	0,57
Recyclage	780,25	56,68
Valorisation Matière	304,46	22,12
Valorisation Énergétique	7,90	0,57
Elimination	167,97	12,20

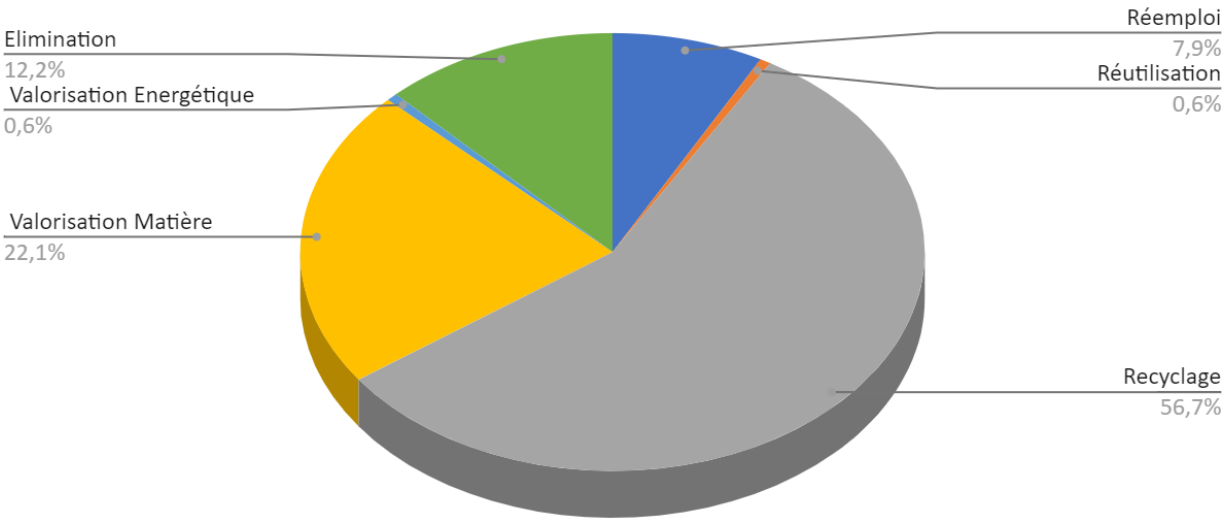

5. GISEMENT À FORT POTENTIEL ECONOMIE CIRCULAIRE

5.1 Hiérarchisation des modes de traitement

La hiérarchisation des modes de traitements des PEMD (réemploi / recyclage / valorisation / enfouissement) a été introduite par la directive européenne sur les déchets (n°2008/98/CE), et reprise dans l'article L.541-1 du Code de l'Environnement, en plaçant la **prévention** comme priorité. A l'échelle d'un chantier de démolition, cette hiérarchisation se traduit de la manière suivante :

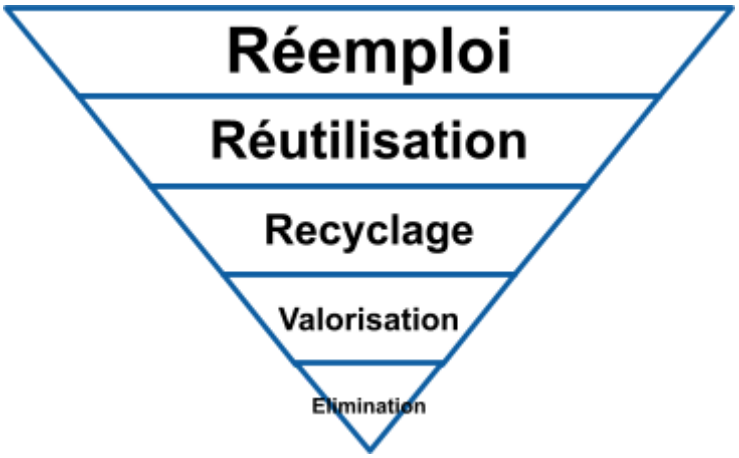

- Le **réemploi** est une opération qui permet à des biens qui ne sont pas des déchets d'être utilisés à nouveau sans qu'il y ait modification de leur usage initial.
- La **réutilisation** est une opération qui permet à un déchet d'être utilisé à nouveau en détournant éventuellement son usage initial.
- Le **recyclage** est l'opération par laquelle la matière première d'un déchet est utilisée pour fabriquer un nouvel objet.
- La **valorisation** est l'opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière.

5.2 Identification des matériaux à fort potentiels de réemploi

Nous avons identifié des éléments qui pourraient faire l'objet d'un réemploi ou d'une réutilisation.

Les éléments listés ci-après sont ceux qui présentent un potentiel de réemploi. Ces éléments doivent faire l'objet d'une déconstruction méthodique, d'un conditionnement adéquat et d'une manutention recommandée.

Unités et organisation du tableau

Les unités utilisées pour quantifier les composants ont été choisies selon leur pertinence. L'état des éléments est indiqué ainsi :

Réemploi IN-SITU	*Gisement conservé pour le nouveau projet sur le même site*
Réemploi EX-SITU	*Gisement sélectionné pour d'autres projets, hors du site*
FORTE DEMANDE	***Gisement de réemploi à fort potentiel***
SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI	*Gisement dont la **demande est variable***
DEMANDE PONCTUELLE	*Gisement dont **demande est très ponctuelle***
A L'ÉTUDE POUR DU RÉEMPLOI	*Gisement **à l'étude pour du réemploi***

Précaution de lecture

Le potentiel des gisements est régi par l'équilibre entre l'offre et le demande. Le marché de la construction évolue constamment, de fait les éléments considérés comme réemployables, réutilisables ou recyclables à l'instant t le seront peut-être plus ou moins à l'instant t+1.

Des vérifications et validations auprès des entités compétentes, telles que le CSPS, un bureau d'étude structure, thermique, etc., pourront être demandées afin de valider le réemploi des éléments sélectionnés avant la rédaction des pièces DCE.

Selon la destination de certains éléments, des tests de conformité et de respect de la réglementation pourront être exigés avant leur réemploi ou leur recyclage. Ce sera notamment le cas pour des éléments à forte contrainte réglementaire tels que les équipements incendie.

Liste des matériaux, produits et équipements destinés au réemploi

STATUT	Ref N°	Nom du matériau	LOCALISATION	QUANTITE		CATEGORIES
			NIVEAUX	quantité totale	u	
FORTE DEMANDE	PAT1001	Dalle de plancher #1	ETAGE	160	m²	Revêtement de sol
FORTE DEMANDE	PAT1002	Dalle de plancher #2	ETAGE	4200	m²	Revêtement de sol
SELECTIONNÉ	PAT1003	Plaque verre	ETAGE COURAN	87	u	Cloisons / Doublage
SELECTIONNÉ	PAT1004	Pupitre d'accueil en inox [Matériel professionnel]	RDC	1	u	Matériel CHR
SELECTIONNÉ	PAT1005	Lave main inox - Tournus [Matériel professionnel]	RDC	2	u	Matériel CHR
SELECTIONNÉ	PAT1006	Table en inox avec évier [Matériel professionnel]	RDC	1	u	Matériel CHR
SELECTIONNÉ	PAT1007	Table en inox avec bac évier [Matériel professionnel]	RDC	1	u	Matériel CHR
SELECTIONNÉ	PAT1008	Table en inox avec bac évier [Matériel professionnel]	RDC	1	u	Matériel CHR
SELECTIONNÉ	PAT1009	Étagère inox [Matériel professionnel]	RDC	1	u	Matériel CHR
SELECTIONNÉ	PAT1010	Gazinière en inox - 6 feux ROSIERES [Matériel professionnel]	RDC	1	u	Matériel CHR
SELECTIONNÉ	PAT1011	Four électrique en inox [Matériel professionnel]	RDC	1	u	Matériel CHR
SELECTIONNÉ	PAT1012	Armoire chauffante Vauconsant [Matériel professionnel]	RDC	1	u	Matériel CHR
SELECTIONNÉ	PAT1013	Armoire de rangement en inox [Matériel professionnel]	RDC	1	u	Matériel CHR
SELECTIONNÉ	PAT1014	Plonge inox 2 bacs [Matériel professionnel]	RDC	1	u	Matériel CHR
SELECTIONNÉ	PAT1015	Barre d'appui murale en inox	ETAGE	3	U	Métallerie / Serrurerie
SELECTIONNÉ	PAT1016	Vasque double suspendue Villeroy & Boch	ETAGE	5	U	Plomberie / Sanitaire
SELECTIONNÉ	PAT1017	Vasque simple suspendue Villeroy & Boch	ETAGE	9	U	Plomberie / Sanitaire
SELECTIONNÉ	PAT1018	Vasque simple suspendue DURAVIT	ETAGE	3	U	Plomberie / Sanitaire
SELECTIONNÉ	PAT1019	WC suspendu Duravit	ETAGE	18	U	Plomberie / Sanitaire
SELECTIONNÉ	PAT1020	WC adapté PMR DURAVIT	ETAGE	3	U	Plomberie / Sanitaire
SELECTIONNÉ	PAT1021	Caillebotis	RDC	1330	U	Revêtement de sol
SELECTIONNÉ	PAT1022	Lame en bois	ETAGE COURAN	520	u	Revêtement de sol
SELECTIONNÉ	PAT1023	BAES ETAP	ETAGE	66	U	Signalétique
DEMANDE	PAT1024	Bloc porte 93x204cm	ETAGE COURAN	12	u	Menuiseries intérieures
DEMANDE	PAT1025	Bloc porte 83x204cm	ETAGE COURAN	42	u	Menuiseries intérieures
DEMANDE	PAT1026	Bloc porte 73x204cm	ETAGE COURAN	26	u	Menuiseries intérieures
DEMANDE	PAT1027	Table de bureau 190x78	ETAGE	208	U	Mobilier
DEMANDE	PAT1028	Table de bureau 160x160	ETAGE	10	U	Mobilier
DEMANDE	PAT1029	Bureau 160x80cm	ETAGE	108	U	Mobilier
DEMANDE	PAT1030	Table 150x75	ETAGE	55	U	Mobilier
DEMANDE	PAT1031	Table de bureau 147x65	ETAGE	19	U	Mobilier
DEMANDE	PAT1032	Table de bureau ronde	ETAGE	24	U	Mobilier
DEMANDE	PAT1033	Etagère en bois	R+3	6	U	Mobilier

Au total, **33 gisements** ont été identifiés comme ayant un potentiel de réemploi, dont :

- 2 typologies de gisements réputés à **forte demande**;
- 21 typologies de gisements réputés à **demande régulière**;
- 10 typologies de gisements réputés à **demande ponctuelle**;

Les fiches matériaux détaillées relatives aux ressources listées ci-dessus sont disponibles en annexe du présent rapport.

Afin de maximiser le réemploi / réutilisation des éléments, des précautions devront être respectées pendant les opérations de dépose :

- Favoriser la dépose à la main
- Établir et diffuser aux équipes d'intervention la liste des éléments faisant l'objet d'un réemploi et leur localisation
- Limiter l'usage d'outils ou de matériels pouvant diminuer l'intégrité des éléments
- Sensibiliser les équipes intervenantes sur site
- Le stockage, le tri et le conditionnement devront se faire de manière à conserver l'intégrité des éléments
- La plupart des éléments repérés devront être stockés à l'abri de la pluie et de l'humidité en attendant leur réemploi ou leur revente

5.3 Identification des matériaux à fort potentiels de recyclage

5.3.1 Préconisations de valorisation des autres déchets inertes type céramique

Les éléments en céramiques (WC, vasques, bac de douches, …) qui ne seront pas réemployés ou réutilisés peuvent être recyclés. Les principaux canaux sont les suivants :

- Sous forme de remblais : Il peut être réemployé directement in situ ou ex-situ pour le renforcement de certains sols ;
- Lors du terrassement des routes : les granulats obtenus après broyage servent généralement comme sous-couche ;
- Dans la composition de béton, si le granulat de céramique présente une excellente qualité et est conforme à un cahier des charges précis (dureté, propreté, granulométrie…).

Les céramiques devront d'abord être concassées, suit un passage au crible pour améliorer la pureté du produit fini. La qualité du produit est à contrôler en fin de processus pour exclure tout risque de pollution.

6. IDENTIFICATION DES FILIÈRES LOCALES

6.1 Filières de réemploi et de réutilisation

	Nom de la structure	Coordonnées					
AMO et Plateforme numérique	Backacia	75	Paris	22b rue des Taillandiers, 75011 PARIS	07 63 74 13 54	contact@backacia.com	https://www.backacia.com/
AMO et Plateforme numérique	Cycle Up	75	Paris	4 Rue Martel, 75010 Paris	01 44 07 67 38	coline.blaison@cycle-up.fr	https://www.cycle-up.fr/
AMO / BET	Remix Réemploi	75	Paris	104 rue d'Aubervilliers, 75019 Paris	06 37 28 53 41	contact@remixremix.fr	http://remixremix.fr
AMO / BET	Mobius	75	Paris	17 rue de Lisbonne, 93110 Rosny-sous-Bois	02 02 06 62 48	contact@mobius-reemploi.fr	https://mobius-reemploi.fr
AMO / BET	Bellastock	75	Paris	60 boulevard de la Villette, 75019 Paris	09 77 40 30 90	contact@bellastock.com	https://bellastock.com/
Ressourceries	Lascombes Matériaux Anciens	78	Soindres	1, Rue Duverdin, 78200 SOINDRES	06 87 84 90 75	vlascombes76@yahoo.fr	http://www.lascombesmateriauxanciens.com
Plateforme physique	Baticyle	92	Gennevilliers	9 Quai des Gresillons, 92230 Gennevilliers	01 71 11 32 38	contact@bati-cycle.fr	https://baticycle.fr/
Ressourceries	La Fabric'a Ressourcerie	92	Gennevilliers	25 Boulevard Beaumarchais, 92230 Gennevilliers	01 84 20 72 60	contact@lafabrica.community	http://ressourcerie.lafabrica.community/
Ressourceries	Le Cercle	92	Nanterre	24 Boulevard de la Seine, 92000 Nanterre	09 83 99 80 83	depotslecercle@gmail.com	https://www.lecercle-ressourcerie.com/
Plateforme physique	Réavie	93	La Courneuve	66 bvd Pasteur, 93120 La Courneuve	06 01 00 19 27	contact@asso-reavie.fr	http://asso-reavie.fr/
Ressourceries	2Mains Ressourcerie	93	Aulnay-sous-Bois	1/13 Rue Edouard Branly, 93600 Aulnay-sous-Bois	09 82 34 97 99	contact@2mains-asso.fr	ressourcerie-2mains.fr
Plateforme numérique	Co-Recyclage	93	Montreuil	2 Rue Franklin, 93100 Montreuil	01.84.25.80.53	contact@corecyclage.com	https://co-recyclage.com/
Ressourceries	La Collecterie Ressourcerie	93	Montreuil-sous-Bois	34 Rue du Capitaine Dreyfus, 93100 Montreuil-sous-Bois	01 70 24 06 21	contact@lacollecterie.org	lacollecterie.org

6.2 Filières de recyclage, de valorisation, d'élimination et de stockage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
METAL	POINT P MARNE LA VALLEE ST THIBAULT	5 km	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Tél.: 01 64 12 45 45 STTHIBAULT@POINTP.FR	Recyclage
	SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION	6 km	LAGNY-SUR-MARNE	Tél.: 01 64 12 67 56	Recyclage
	AUBINE	6 km	EMERAINVILLE	Tél.: 01 60 17 07 81 arnaud.roger@veolia.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
BOIS	POINT P MARNE LA VALLEE ST THIBAULT	5 km	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Tél.: 01 64 12 45 45 STTHIBAULT@POINTP.FR	Valorisation
	SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION	6 km	LAGNY-SUR-MARNE	Tél.: 01 64 12 67 56	Valorisation
	AUBINE	6 km	EMERAINVILLE	Tél.: 01 60 17 07 81 arnaud.roger@veolia.com	Valorisation

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
PLÂTRE	Routière de l'Est Parisien	17 km	CLAYE-SOUILLY	Tél.: 01 60 27 08 22 cecile.azeymar@veolia.com	Recyclage
	COLTRIVAL	22 km	LIVRY-GARGAN	Tél.: 01 43 30 94 87 coltrival93@orange.fr	Recyclage
	DERICHEBOURG REVIVAL	24 km	NOISY-LE-SEC	Tél.: 01 41 71 23 91 aicha.messafri@derichebourg.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
VERRE PLAT	LUXO BENNES OUEST	13 km	PONTCARRE	Tél.: 09 80 63 79 34 jacinte.alves@luxobennes.com	Recyclage
	ADS IDF NORD	24 km	ROMAINVILLE	Tél.: 01 48 40 50 93 contact@ads-idf.fr	Recyclage
	TAÏS	30 km	VILLENEUVE-LE-ROI	Tél.: 01 41 65 91 92 laurent.lefevre@veolia.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
MOQUETTE	DERICHEBOURG REVIVAL	24 km	NOISY-LE-SEC	Tél.: 01 41 71 23 91 aicha.messafri@derichebourg.com	Valorisation
	BENNES SERVICES	30 km	QUINCY-VOISINS	Tél.: 01 60 42 28 28 contact@bennes-services.fr	Valorisation
	DERICHEBOURG REVIVAL	48 km	NANTERRE	Tél.: 01 47 14 00 48 aicha.messafri@derichebourg.com	Valorisation

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
ISOLANT MINÉRAL	POINT P MARNE LA VALLEE ST THIBAULT	5 km	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Tél.: 01 64 12 45 45 STTHIBAULT@POINTP.FR	Recyclage
	POINT P GOURNAY SUR MARNE	10 km	GOURNAY-SUR-MARNE	Tél.: 01 48 15 52 52 GOURNAY@POINTP.FR	Recyclage
	LUXO BENNES OUEST	13 km	PONTCARRE	Tél.: 09 80 63 79 34 jacinte.alves@luxobennes.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
PLASTIQUES MÉLANGÉS	LUXO BENNES OUEST	13 km	PONTCARRE	Tél.: 09 80 63 79 34 jacinte.alves@luxobennes.com	Recyclage
	COLTRIVAL	22 km	LIVRY-GARGAN	Tél.: 01 43 30 94 87 coltrival93@orange.fr	Recyclage
	DERICHEBOURG REVIVAL	24 km	NOISY-LE-SEC	Tél.: 01 41 71 23 91 aicha.messafri@derichebourg.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
DND EN MÉLANGE	POINT P MARNE LA VALLEE ST THIBAULT	5 km	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Tél.: 01 64 12 45 45 STTHIBAULT@POINTP.FR	Valorisation
	SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION	6 km	LAGNY-SUR-MARNE	Tél.: 01 64 12 67 56	Valorisation
	AUBINE	6 km	EMERAINVILLE	Tél.: 01 60 17 07 81 arnaud.roger@veolia.com	Valorisation

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
DEEE	ELECTRO RECYCLING	22 km	PARIS	Tél.: 01 43 40 09 03 info@electro-recycling.fr	Recyclage
	ADS IDF NORD	24 km	ROMAINVILLE	Tél.: 01 48 40 50 93 contact@ads-idf.fr	Recyclage
	DERICHEBOURG REVIVAL	24 km	IVRY-SUR-SEINE	Tél.: 01 45 21 52 13 aicha.messafri@derichebourg.com	Recyclage

ANNEXES

Annexe 1. Contexte législatif et réglementaire

Contexte législatif et réglementaire

Niveau européen

Directive cadre déchets n°2008/98/CE du 19 novembre 2008, retranscrite dans l'article L.541-1 du Code de l'Environnement. Cette directive a établi un cadre européen de hiérarchisation des modes de traitement des déchets, plaçant la prévention comme la première priorité de cette hiérarchie.

Niveau national

- **Décret n° 2021-821 du 25 juin 2021** portant sur le diagnostic Produits, Équipements, Matériaux, Déchets (PEMD)
- **Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021**, relatif aux compétences du diagnostiqueur
- **Loi n° 2020-105 anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) du 10 février 2020**
- **Loi n°75-633 du 15 juillet 1975** définissant le déchet comme « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».
- Décret du 19 août 1977 sur les déchets générateurs de nuisances (art. 4 du décret n°2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif au livre V de la partie réglementaire du code de l'Environnement)
- Loi n° 88.1261 du 30 décembre 1988 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux
- **Loi n°92-646 du 13 juillet 1992**, qui complète et modifie les lois du 15 juillet 1975 et du 19 juillet 1976 (art. L.541-1 à L.541-3, L.541-39, L.541-49 du code de l'Environnement)
- Loi n° 95.101 du 2 février 1995 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux (correspondance code de l'Environnement notamment)
- Décret n° 98.679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route (articles L.541-7, L.541-8 du code de l'Environnement)
- Règlement des transports des matières dangereuses
- Arrêté du 29 Juillet 2005- article 5 suivi des déchets
- **Loi de transition énergétique pour la croissance verte** (LTECV) n°2015-992 du 17/08/2015.

Cette loi met l'accent sur la réduction des déchets et donne la priorité à la prévention de leur réduction. Elle impose des seuils a minima de valorisation des ressources secondaires et déchets du secteur du bâtiment : 50 % minimum de recyclage/réemploi des déchets ménagers et 70 % minimum de réemploi, recyclage et valorisation des matières de construction et démolition à l'horizon 2020.

- Décret n°94-609 du 13 juillet 1994 relatif aux déchets d'emballages industriels (art. R.543-66 à R.543-74, L.541 du Code de l'Environnement)
- Décret n°2011-610 du 31 mai 2011 et son arrêté d'application du 19 décembre 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments
- Code de l'Environnement - articles R 111-45 et R 111-46 déterminant les conditions de réalisation du diagnostic déchets
- Recommandation n° T2-2000, proposée par la Commission Centrale des Marchés, aux maîtres d'ouvrage publics, leur propose des moyens susceptibles d'adapter les pratiques du bâtiment à la réglementation sur les déchets et insiste sur la nécessité de leur valorisation.
- Recommandations aux maîtres d'ouvrage privés au travers de la norme NF P03001, qui prévoit un cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux travaux de bâtiment faisant l'objet de marchés privés.

Niveau régional et départemental

- Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (régional)
- Règlement sanitaire départemental

Principales interdictions

- ***Brûler les déchets sur le chantier*** (issus des principes généraux institués notamment par les lois n°61-842 du 2 août 1961 et n°92-646 du 13 juillet 1996).
- ***Abandonner ou enfouir des déchets*** quels qu'ils soient (même inertes) dans des zones non contrôlées administrativement comme par exemple les décharges « sauvages », ou même les chantiers.
- ***Mettre en centre de stockage de classe III des déchets non «inertes»*** (issus de la loi 92-646 du 13 juillet 1992),

Annexe 2. Détail par famille de déchets

Déchets inertes

DESIGNATION	Unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en tonne	densité (kg/U)
TUILES, ARDOISES ET BRIQUES				
TOITURE				
Couverture en tuiles	m²	714	35,7	50
			SOUS-TOTAL	35,70
CERAMIQUES (carrelages, faïences et sanitaires)				
REVETEMENTS				
Faïence - ép. 7mm	m²	2426	33,964	14
Carrelage - par cm d'épaisseur	m²	1256,72	25,1344	20
Plinthe céramique	ml	1319,556	1,319556	1
SANITAIRES				
Lavabo / évier / bac douche / wc...	U	58	1,74	30
			SOUS-TOTAL	62,16
VERRES (sans menuiseries)				
Verre simple vitrage 4mm (cloison mobile, portes et fenêtres)	m²	2814,83	28,1483	10
			SOUS-TOTAL	28,15

Déchets Non dangereux Non inertes

DESIGNATION	Unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en tonne	densité (kg/U)
PLATRE				
PLAQUES ET CARREAUX				
Placoplâtre BA13 (doublage et faux plafond)	m²	9800,902	107,809922	11
Placoplâtre BA13 double peau (Cloison)	m²	1095,02	24,09044	22
Carreaux de plâtre 7cm hydrofugé (exposé à l'humidité)	m²	1210,94	84,7658	70
Placoplâtre BA13 dans cloisons mobiles type ancien (Cloisons hors placards : hypothèse 2/3 des cloisons)	m²	1445,6	15,9016	11
		SOUS-TOTAL	232,57	
BOIS				
NON TRAITE - CLASSE A				
Arbre mort / couché	stère	2	0,9	450
		SOUS-TOTAL	0,9	
FAIBLEMENT ADJUVANTE - CLASSE B				
CLOISON ET ISOLATION				
Panneau en bois et en aggloméré (placard cloison)	m²	286	5,72	20
PLAFOND				
Bois aggloméré - ép.8 mm	m²	474,312	2,845872	6
REVETEMENT SOL				
Parquet en éléments minces collés	m²	1967,81	13,77467	7
Caillebotis	U	1330	1,064	0,8
Faux plancher bureaux	m²	7434,175	74,34175	10
Plinthe bois	ml	2164,583	1,0822915	0,5
MENUISERIES				
Porte à âme pleine - simple	U	288	14,4	50
Porte à âme pleine - double	U	54	5,4	100
Porte simple agglo - sanitaires	U	105	1,05	10
DIVERS				
Main courante bois volée d'escalier	ml	405,9	1,2177	3
Escalier bois 12 marches	U	12	0,96	80
Panneaux mélaminé - ép. 10mm - placard intégrés dans cloisons	m²	507,18	5,0718	10
		SOUS-TOTAL	126,93	

METAUX				
MENUISERIES				
Motorisation rideau acier	ml	14,6	0,1606	11
Porte ascenseur	U	22	1,76	80
Portes métalliques locaux communs	U	12	0,54	45
TOITURE				
Couverture métallique en zinc 12/100	m²	1467,28	36,682	25
PLAFOND - CLOISONS				
Cloisons mobile type ancien (poids moyen comprenant les portes)	ml	1360,18	95,2126	70
Faux plafond métallique	m²	6154,39	36,92634	6
Rails cloisons placoplâtre	m²	10895,922	16,343883	1,5
MATERIEL CHR				
Mobilier en inox	U	75	0,75	10
DISTRIBUTION FLUIDES				
Gaine de ventilation galvanisée - diamètre variable	ml	257,42	1,80194	7
Cuivre- diamètre variable	ml	352	3,872	11
Acier (y compris vannes et équipements	m²	15000	1,2	0,08
EQUIPEMENTS				
Monte charge (par étage)	U	7	84	12000
Ascenseur 6 personnes (par étage)	U	22	79,64	3620
Chemin de câbles métalliques	ml	1860	13,02	7
		SOUS-TOTAL	371,91	

PLASTIQUES				
PVC				
MENUISERIES				
Volet roulant PVC (store)	U	1394,016	13,94016	10
SOUS-TOTAL			13,94	
AUTRES PLASTIQUES				
MENUISERIES				
Porte coupe feu	U	34	1,7	50
SOUS-TOTAL			1,7	
ISOLANTS				
LAINES MINERALES				
Laine de roche ou de verre	m³	24,9535	0,49907	20
Flocage	m³	7403,27	333,14715	45
SOUS-TOTAL			333,65	
AUTRES				
Mousse polyuréthane isolation tuyau	ml	329,54	0,098862	0,3
Calorifugeage canalisation chauffage polystyrène	ml	834,28	0,1334848	0,16
SOUS-TOTAL			0,23	
REVETEMENTS DE SOL				
Dalle thermoplastique	m²	214,135	1,28481	6
Moquette en dalles	m²	8335,84	41,6792	5
Faux plancher salle informatique (pvc+bois+métal) - ép. 3cm	m²	199,59	5,38893	27
SOUS-TOTAL			48,35	

TERRE VEGETALE				
Terre végétale	m³	26,978	48,5604	1800
SOUS-TOTAL			48,56	

DEEE

DESIGNATION	unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en Tonne	densité (kg/U)
EQUIPEMENTS TERMINAUX				
Prises, interrupteurs, RJ45	U	1085	0,1085	0,1
TOTAL d'équipements terminaux			0,1085	
MATERIEL D'ECLAIRAGE				
Eclairage intérieur				
Luminaire sur pied	U	354	2,124	6
BAES (sans accumulateur au plomb)	U	66	0,132	2
TOTAL matériel d'éclairage			2,256	
GENIE CLIMATIQUE (chauffage, climatisation, ventilation) ne contenant pas de substances dangereuses				
Radiateur électrique (convecteur)	U	67	0,268	4
Chauffe eau électrique	U	8	0,28	35
Caisson CTA	U	24	2,4	100
Extracteur d'air	U	0	0	
Centrale de traitement de l'air	U	6	0,6	100
TOTAL Génie climatique			3,548	
SECURITE (contrôle d'accès, incendie, alarme)				
Boitier brise glace, arrêt d'urgence	U	70	0,007	0,1
Avertisseur sonore	U	92	0,0184	0,2
Avertisseur lumineux	U	92	0,0184	0,2
TOTAL équipement de sécurité			0,0438	
DISTRIBUTION DE L'ENERGIE - CABLAGE				
Armoires et fils électriques	m²	15000	18	1,2
Armoires bloc électriques	U	18	1,26	70
Armoire TGBT	U	18	3,6	200
TOTAL Equipement de distribution de l'énergie			22,86	
DIVERS				
Machinerie ascenseur	U	20	5	250
Moteur pompe 6kg	U	2	0,012	6
TOTAL DIVERS			5,012	

DEA

DESIGNATION	unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en Tonne	densité (kg/U)
BUREAU				
armoire à rideaux haute	U	60	0,9	15
Armoire rouge de rangement en bois	U	360	9	25
caisson	U	240	1,92	8
bureau	U	480	7,2	15
Chaises	U	240	1,44	6
		SOUS-TOTAL	20,46	

Déchets dangereux

DESIGNATION	Unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en tonne	densité (kg/U)
AMIANTE				
AUTRES TYPES D'AMIANTE LIE				
Conduite fibrociment - diamètre 100 mm	ml	10	0,054	5,4
		SOUS-TOTAL	0,054	
AMIANTE FRIABLE				
Etancheité bitumineuse sur acrotère	m²	33,019	0,264152	8
Joints (vannes, chaudière,....)	Ens	200	0,2	1
		SOUS-TOTAL	0,464	
PEINTURES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES				
Fenêtre bois peinte avec une peinture contenant du plomb	U	18	0,18	10
Garde corps avec une peinture contenant du plomb	U	4	0,02	5
Porte métallique peinte avec une peinture contenant du plomb	U	3	0,24	80
Poteau métallique peint avec une peinture contenant du plomb	ml	201,6	5,04	25
Poutre métallique peint avec une peinture contenant du plomb	ml	120	3	25
Marquage au sol sur béton	ml	60	1,2	20
		SOUS-TOTAL	9,68	
EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE, DE CLIMATISATION OU FRIGORIFIQUES CONTENANT DES FLUIDES FRIGORIGENES DANGEREUX,				
Groupe froid	U	4	0,24	60
Fitres CTA	U	20	4	200
		SOUS-TOTAL	4,24	

Annexe 3. Planches photographiques

1	2	3
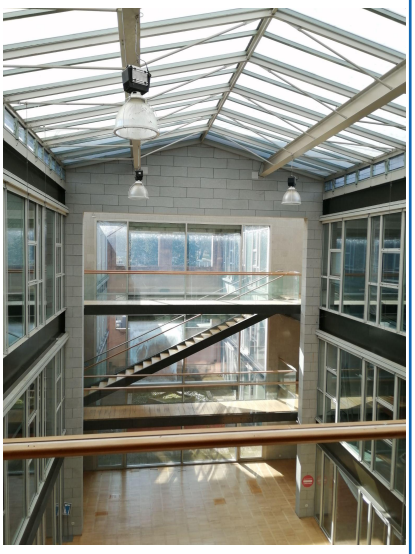	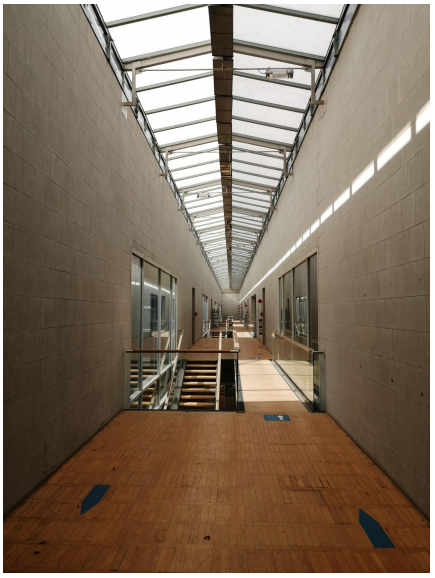	
4	**5**	**6**
7	**8**	**9**
10	**11**	**12**

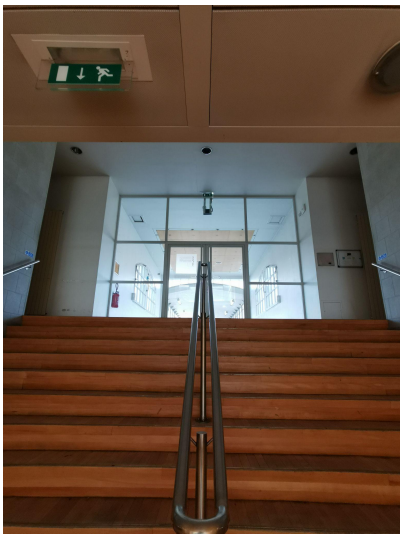		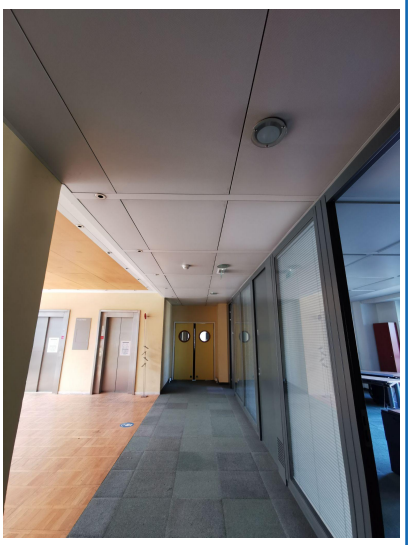
13	**14**	**15**
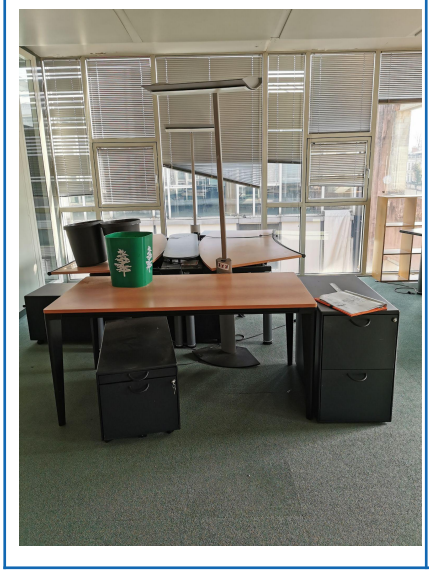	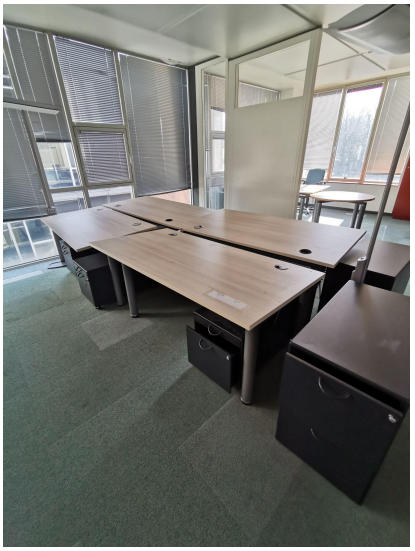	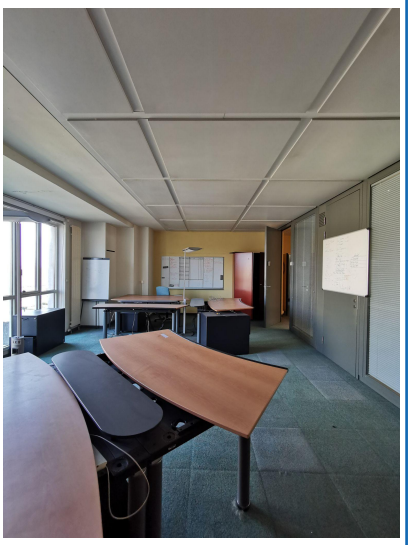

Annexe 4. Fiches Réemploi

Dalle de plancher #1 | REF N°PAT1001

LES PATIOS

REVÊTEMENT DE SOL

Réemploi EX-SITU | FORTE DEMANDE

Description : Panneau de bois aggloméré et revêtement stratifié

Quantité : 160 m²

Dimensions : l : 65 cm Ht : -
L : 65 cm Ep : 5 cm

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 3 € / m²

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 6 € / m²

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionner les dalles empilées sur palette filmée.*

Points d'attention : *Tenir hors d'eau.*

ETAGE COURANT

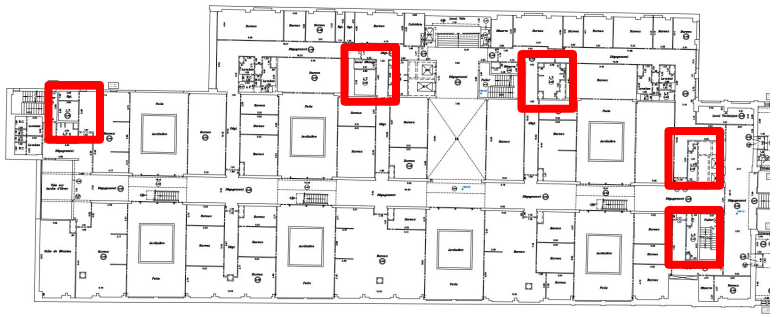

Situées dans les locaux techniques.

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Dalle de plancher #2 | REF N°PAT1002

LES PATIOS

REVÊTEMENT DE SOL

Réemploi EX-SITU | FORTE DEMANDE

Description : Panneau de bois aggloméré brut

Quantité : 4200 m²

Dimensions : l : 67 cm Ht : -
L : 67 cm Ep : 5 cm

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 1 € / m²

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 4 € / m²

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionner les dalles empilées sur palette filmée.*

Points d'attention : *Tenir hors d'eau.*

ETAGE COURANT

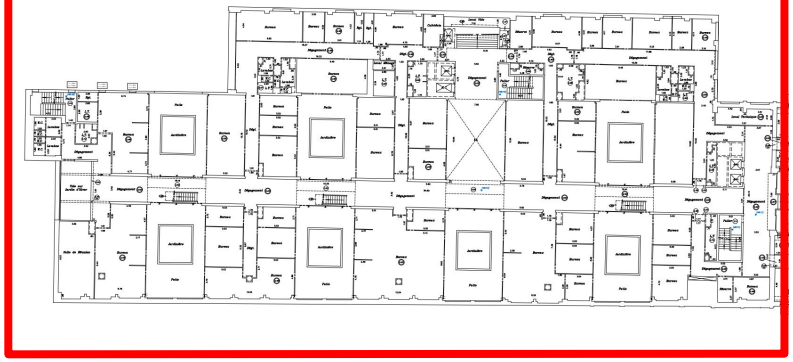

Situées sous les dalles de moquette dans les bureaux.

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

LES PATIOS

CLOISONS / DOUBLAGE

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Plaque de verre double-vitrage issue des garde-corps, hauteur = 100 cm
Largeur : 6u = 197 cm, 70u = 194 cm, 8u = 189 cm, 3u = 130 cm

Quantité : 87 u

Dimensions : l : - Ht : 100 cm
L : - Ep : 1 cm

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 5 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 20 € / u

ETAGE COURANT

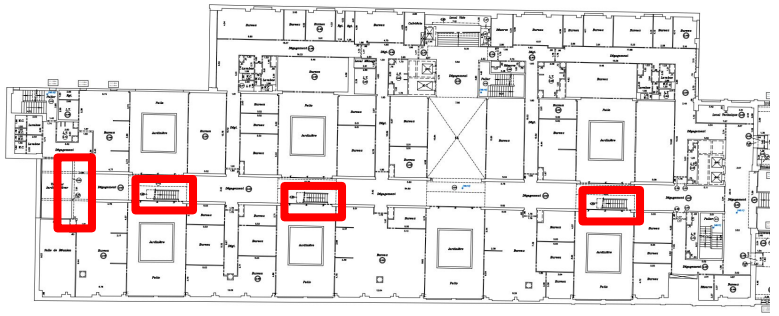

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose soignée : séparer les plaques de verre de la main courante et du support de fixation. Conditionnement à plat ou sur plan.*

Points d'attention : -

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Pupitre d'accueil en inox [Matériel professionnel] | REF N°PAT1004

LES PATIOS

MATÉRIEL CHR

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Pupitre d'accueil en inox avec rangements.

Quantité : 1 u

Dimensions : l : 54 cm Ht : 109 cm
L : 56 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 40 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 80 € / u

RDC

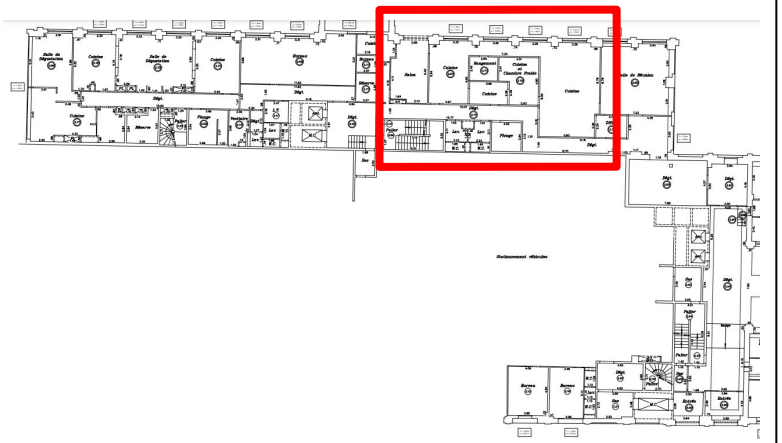

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : -

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Lave main inox - Tournus [Matériel professionnel] | REF N°PAT1005

LES PATIOS

MATÉRIEL CHR

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Lave-mains en acier inoxydable de la marque Tournus

Quantité : 2 u

Dimensions : l : 43 cm Ht : 110 cm
L : 50 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 100 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 140 € / u

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : -

RDC

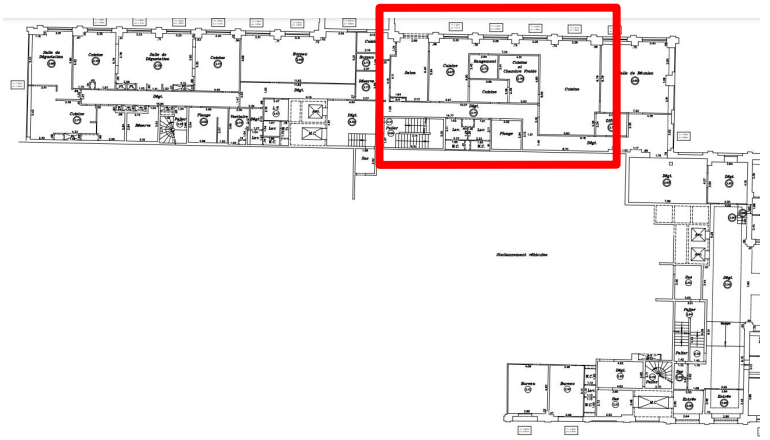

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Table en inox avec évier [Matériel professionnel] | REF N°PAT1006

LES PATIOS

MATÉRIEL CHR

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Table en inox avec bac évier, 2 pieds fixation murale.
Angle à droite

Quantité : 1 u

Dimensions : l : 70 cm Ht : 104 cm
L : 210 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 80 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 120 € / u

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : -

RDC

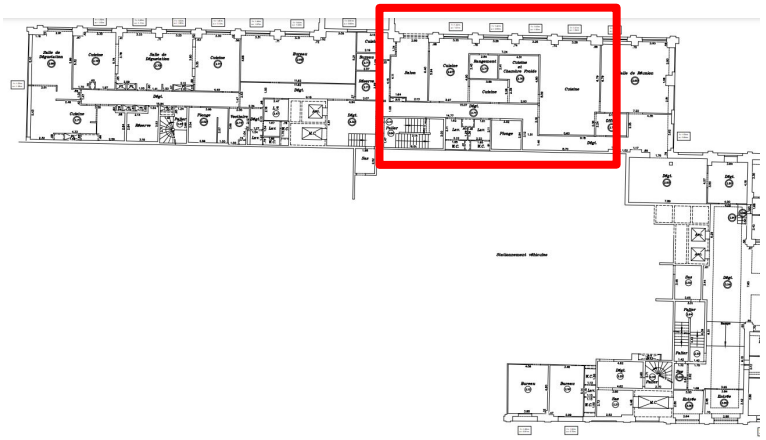

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Table en inox avec bac évier [Matériel professionnel] | REF N°PAT1007

LES PATIOS

MATÉRIEL CHR

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Table en inox avec bac évier à gauche, deux pieds fixation murale.

Quantité : 1 u

Dimensions : l : 70 cm Ht : 90 cm
L : 138 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 80 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 120 € / u

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : -

RDC

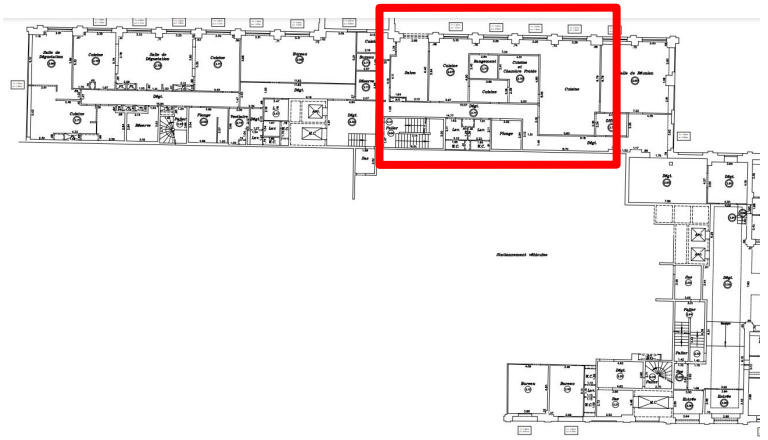

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Table en inox avec bac évier [Matériel professionnel] | REF N°PAT1008

LES PATIOS

MATÉRIEL CHR

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Table en inox avec bac évier.
Angle à gauche

Quantité : 1 u

Dimensions : l : 68 cm Ht : 100 cm
L : 120 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 80 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 120 € / u

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : -

RDC

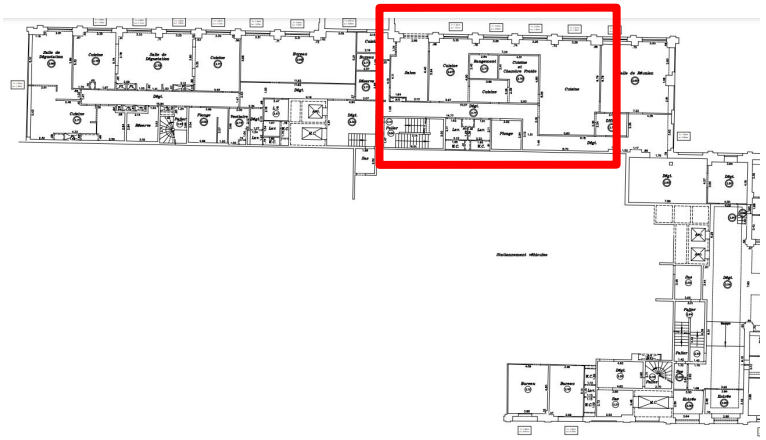

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Étagère inox [Matériel professionnel] | REF N°PAT1009

LES PATIOS

MATÉRIEL CHR

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Etagère en inox, deux niveaux.

Quantité : 1 u

Dimensions : l : 42 cm Ht : 92 cm
L : 80 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 80 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 100 € / u

RDC

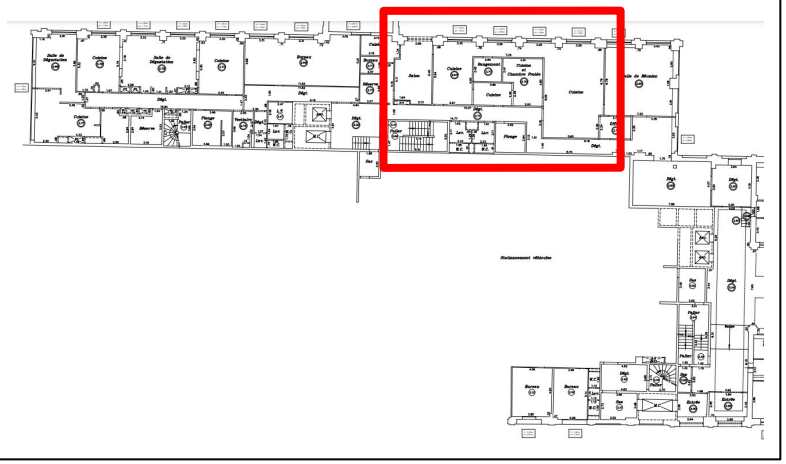

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : -

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Gazinière en inox - 6 feux ROSIERES [Matériel professionnel] | REF N°PAT1010

LES PATIOS

MATÉRIEL CHR

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Gazinière en inox 6 feux, deux tiroirs et placards 2 niveaux, de la marque Rosières

Quantité : 1 u

Dimensions : l : 60 cm Ht : 92 cm
L : 161 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 350 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 500 € / u

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : -

RDC

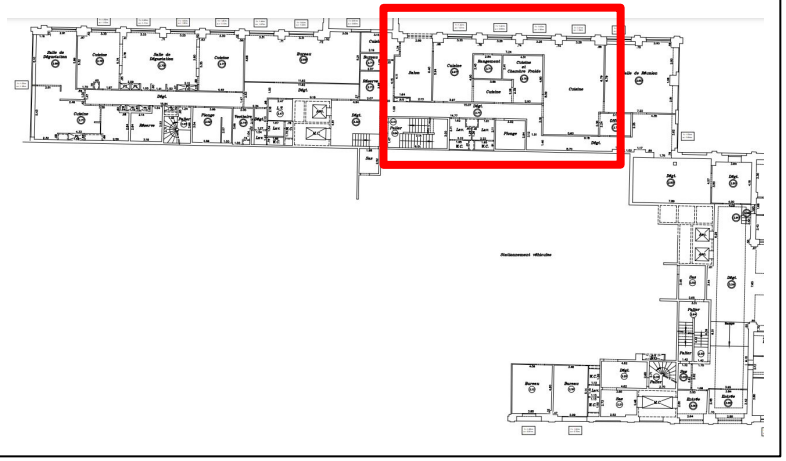

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Four électrique en inox [Matériel professionnel] | REF N°PAT1011

LES PATIOS

MATÉRIEL CHR

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Four électrique en acier inoxydable, turbo série 2 BTR.

Quantité : 1 u

Dimensions : l : 77 cm Ht : 130 cm
L : 98 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 250 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 400 € / u

RDC

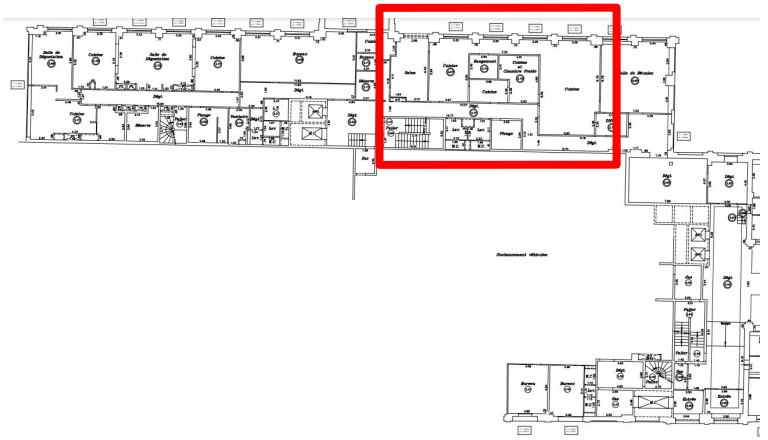

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : -

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Armoire chauffante Vauconsant [Matériel professionnel] | REF N°PAT1012

LES PATIOS

MATÉRIEL CHR

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Armoire chauffante de la marque Vauconsant, deux portes.

Quantité : 1 u

Dimensions : l : 70 cm Ht : 107 cm
L : 150 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 400 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 550 € / u

RDC

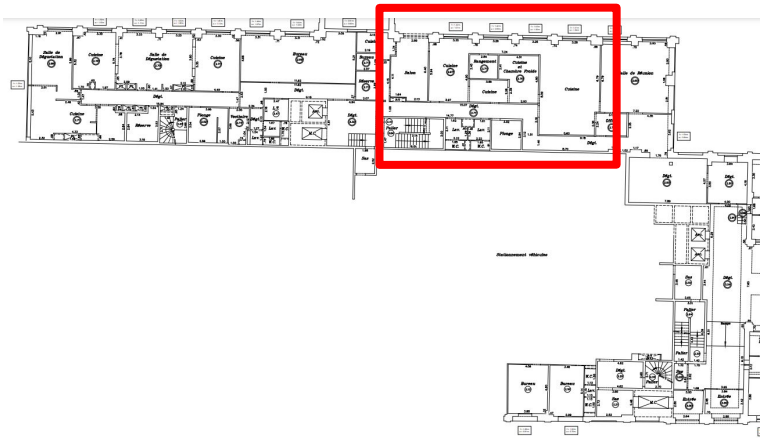

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : -

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Armoire de rangement en inox [Matériel professionnel] | REF N°PAT1013

LES PATIOS

MATÉRIEL CHR

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Armoire de rangement en acier inoxydable, 4 portes.

Quantité : 1 u

Dimensions : l : 55 cm Ht : 105 cm
L : 240 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 140 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 200 € / u

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : -

RDC

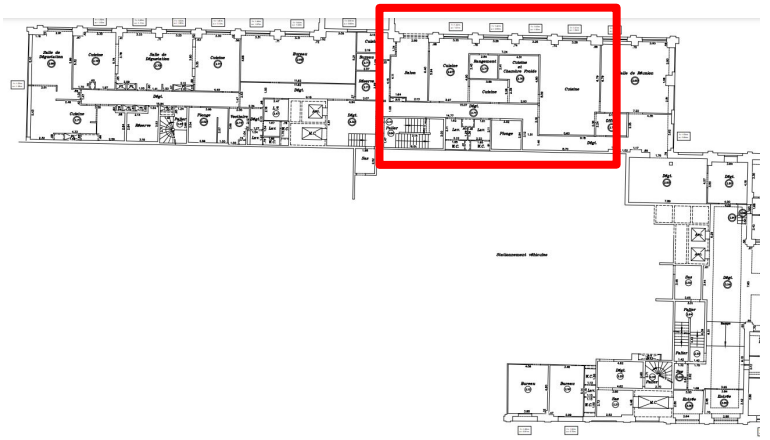

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Plonge inox 2 bacs [Matériel professionnel] | REF N°PAT1014

LES PATIOS

MATÉRIEL CHR

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Plonge en acier inoxydable, 2 bacs avec mitigeur, angle à droite.

Quantité : 1 u

Dimensions : l : 68 cm Ht : 100 cm
L : 180 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 100 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 180 € / u

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : -

RDC

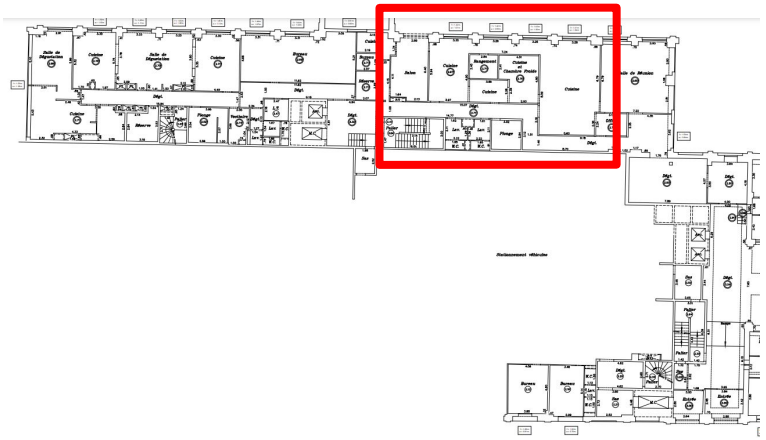

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Barre d'appui murale en inox | REF N°PAT1015

LES PATIOS

MÉTALLERIE / SERRURERIE

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Barre d'appui en acier inoxydable adaptée aux personnes à mobilité réduite, fixation murale.

Quantité : 3 U

Dimensions : l : 9 cm Ht : -
L : 36 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 5 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 20 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose classique, conserver la visserie avec l'élément.*

Points d'attention : -

ETAGE COURANT

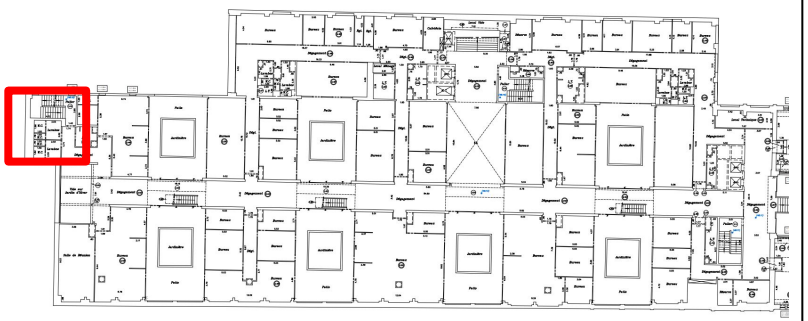

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Vasque double suspendue Villeroy & Boch | REF N°PAT1016

LES PATIOS

PLOMBERIE / SANITAIRE

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Vasque double suspendue de la marque Villeroy & Boch, sans robinetterie.

Quantité : 5 U

Dimensions : l : 55 cm Ht : 50 cm
L : 155 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 30 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 50 € / U

ETAGE COURANT

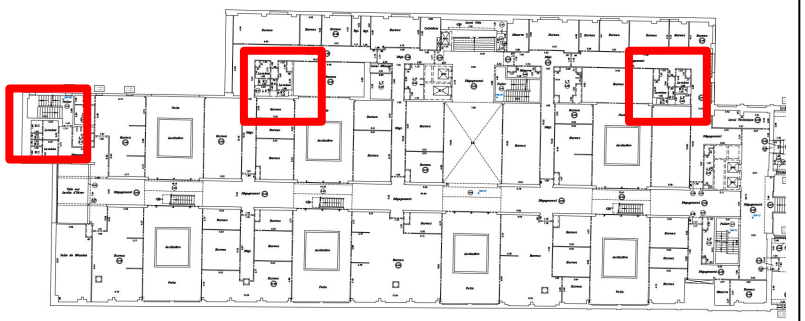

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose classique. Accrocher la quincaillerie (mitigeur, bonde, siphon) dans la vasque. Conditionnement sur palette filmée.*

Points d'attention : *Consigner les réseaux d'eau en amont.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Vasque simple suspendue Villeroy & Boch | REF N°PAT1017

LES PATIOS

PLOMBERIE / SANITAIRE

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Vasque simple suspendue de la marque Villeroy & Boch, sans robinetterie.

Quantité : 9 U

Dimensions : l : 55 cm Ht : 50 cm
L : 100 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 30 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 50 € / U

ETAGE COURANT

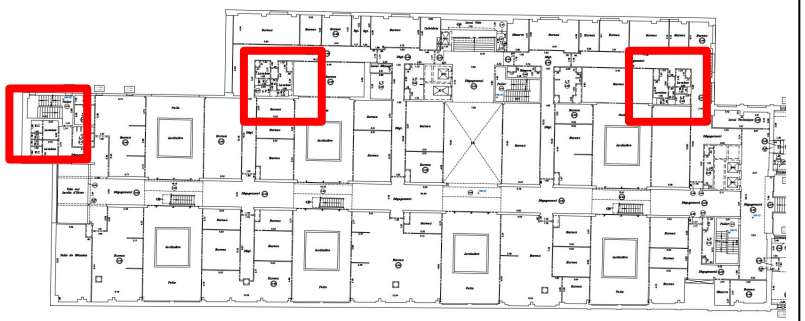

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose classique. Accrocher la quincaillerie (mitigeur, bonde, siphon) dans la vasque. Conditionnement sur palette filmée.*

Points d'attention : *Consigner les réseaux d'eau en amont.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Vasque simple suspendue DURAVIT | REF N°PAT1018

LES PATIOS

PLOMBERIE / SANITAIRE

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Vasque suspendue de la marque DURAVIT, sans la robinetterie.

Quantité : 3 U

Dimensions : l : 35 cm Ht : 25 cm
L : 38 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 15 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 30 € / U

ETAGE COURANT

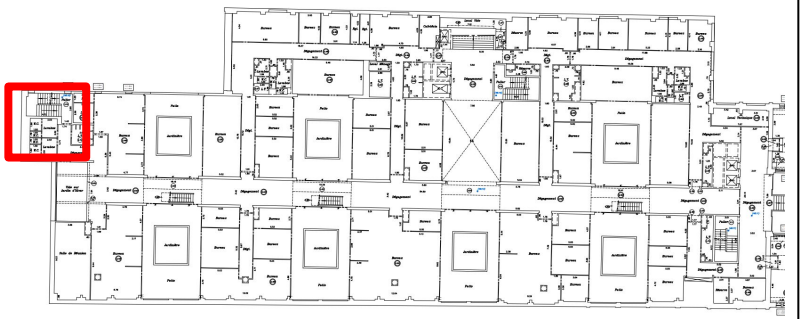

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose classique. Accrocher la quincaillerie (mitigeur, bonde, siphon) dans la vasque. Conditionnement sur palette filmée.*

Points d'attention : *Consigner les réseaux d'eau en amont.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

WC suspendu Duravit | REF N°PAT1019

LES PATIOS

PLOMBERIE / SANITAIRE

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : WC suspendu de la marque Duravit

Quantité : 18 U

Dimensions : l : 37 cm Ht : 32 cm
L : 58 cm Ep : -

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 30 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 60 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Débranchement des conduits au premier raccord. Dépose classique du WC ainsi que du bouton poussoir. La visserie sera regroupée dans un sachet accrochée dans la cuvette. Conditionnement debout sur palette, deux WC dos à dos.*

Points d'attention : *Consigner les réseaux d'eau en amont.*

ETAGE COURANT

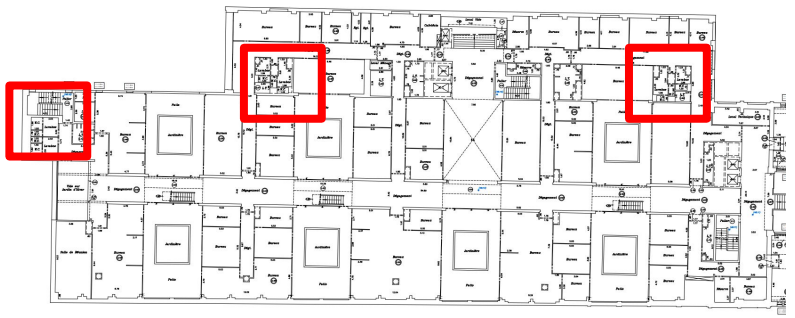

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

WC adapté PMR Duravit | REF N°PAT1020

LES PATIOS

PLOMBERIE / SANITAIRE

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : WC suspendu adapté aux personnes à mobilité réduite, de la marque Duravit

Quantité : 3 U

Dimensions : l : 37 cm Ht : 30 cm
L : 57 cm Ep : -

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 30 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 60 € / U

ETAGE COURANT

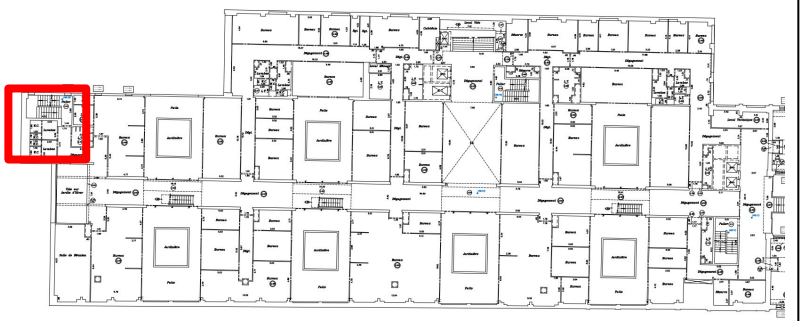

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Débranchement des conduits au premier raccord. Dépose classique du WC ainsi que du bouton poussoir. La visserie sera regroupée dans un sachet accrochée dans la cuvette. Conditionnement debout sur palette, deux WC dos à dos.*

Points d'attention : *Consigner les réseaux d'eau en amont.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Caillebotis | REF N°PAT1021

LES PATIOS

REVÊTEMENT DE SOL

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Caillebotis en bois

Quantité : 1330 U

Dimensions : l : 50 cm Ht : -
L : 50 cm Ep : -

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 1 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 4 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose des lames et conditionnement à plat sur palette filmée, conditionnement hors d'eau.*

Points d'attention : -

RDC

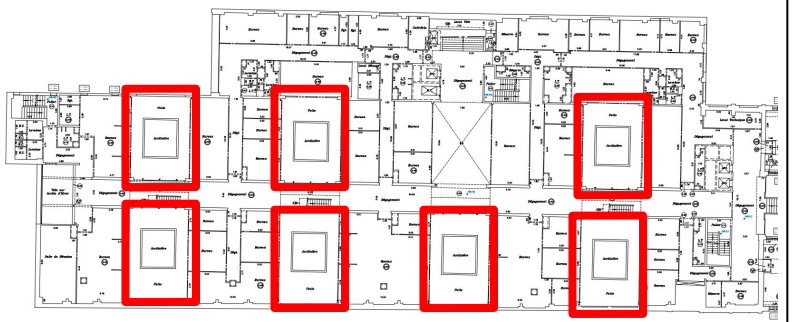

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Lame en bois | REF N°PAT1022

LES PATIOS

REVÊTEMENT DE SOL

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Lames en bois, fixation par clips

Quantité : 520 u

Dimensions : l : 12 cm Ht : -
L : 105 cm Ep : 3 cm

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 1 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 4 € / u

ETAGE COURANT

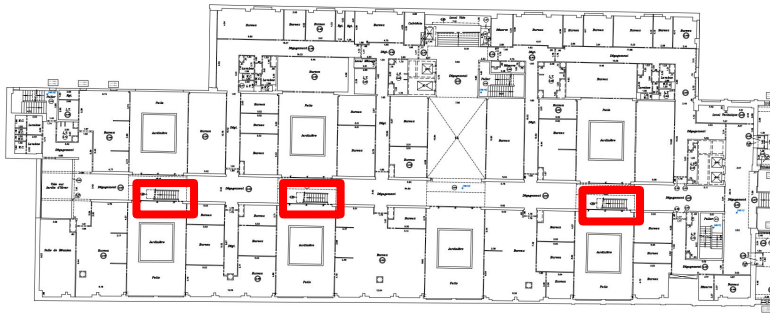

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose des lames et conditionnement à plat sur palette filmée, conditionnement hors d'eau.*

Points d'attention : *Test de dépose à réaliser pour valider la possibilité de réemploi*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

BAES ETAP | REF N°PAT1023

LES PATIOS

SIGNALÉTIQUE

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Bloc autonome d'éclairage de sécurité de la marque ETAP, plaque opaline.

Quantité : 66 U

Dimensions : l : - Ht : -
L : - Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 30 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 60 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Section des câbles en amont du dernier raccord. Conditionnement en carton.*

Points d'attention : *Communiquer les caractéristiques techniques lors de la dépose*

ETAGE COURANT

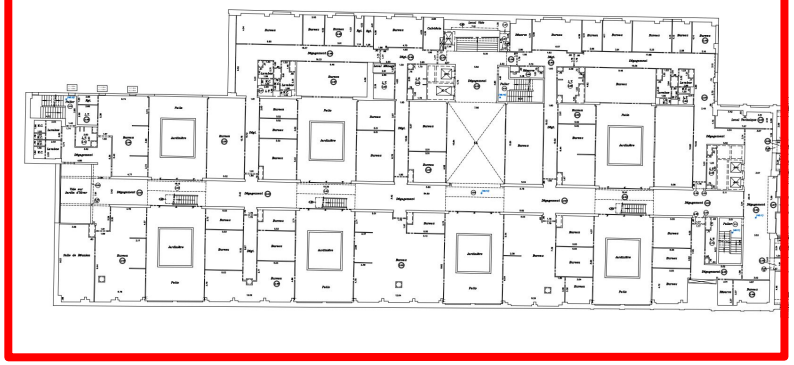

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Bloc porte 93x204cm | REF N°PAT1024

LES PATIOS

MENUISERIES INTÉRIEURES

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Bloc porte en bois mélaminé,
Modèle poussant droit : 6 unités
Modèle poussant gauche : 6 unités
Des traces, marques, chocs peuvent figurer sur l'élément.

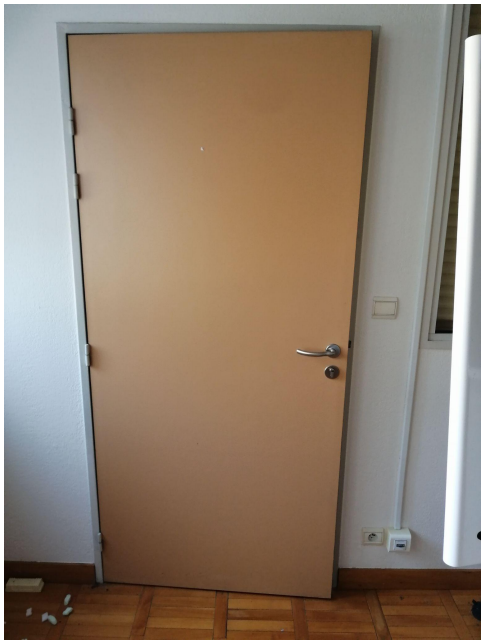

Quantité : 12 u

Dimensions : l : - Ht : 204
L : 93 Ep : 4 cm

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 20 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 60 € / u

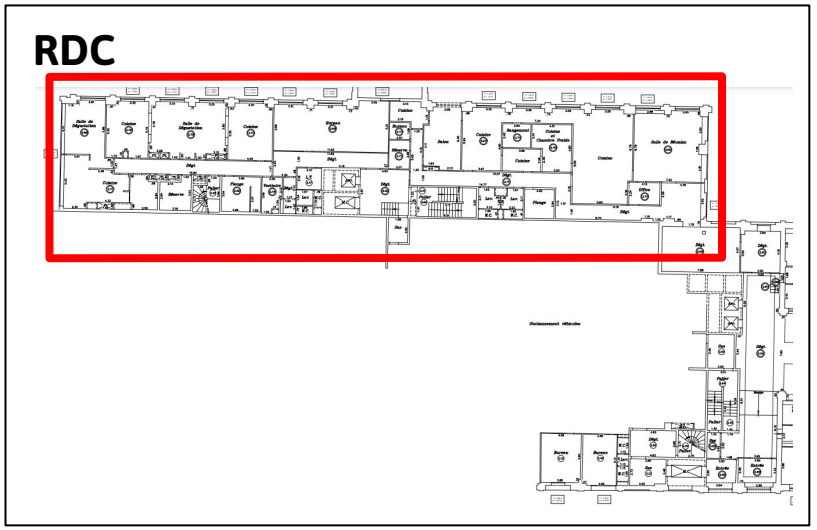

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose des ouvrants puis du cadre de la porte et des gâches dans le cas où la porte n'est pas partie intégrante d'un mur porteur. Conditionnement vertical contre un mur ou chevalet, hors d'eau.*

Points d'attention : *La quincaillerie sera regroupée en sachet avec la clé éventuelle.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

LES PATIOS

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Bloc porte en bois mélaminé, différents modèles de serrure existants : serrure à clé, serrure à condamnation
Modèle poussant gauche : 21 unités
Modèle poussant droit : 21 unités
Des traces, marques, chocs peuvent figurer sur l'élément.

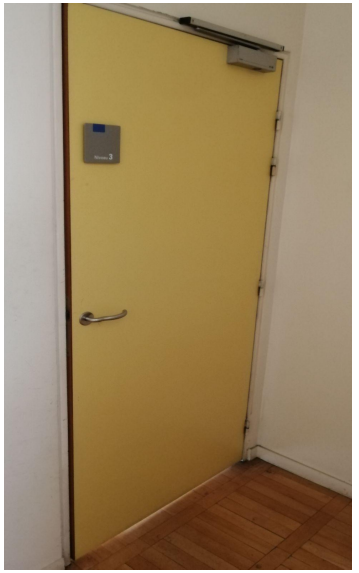

Quantité : 42 u

Dimensions : l : - Ht : 204
L : 83 Ep : 4

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 20 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 60 € / u

ETAGE COURANT

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose des ouvrants puis du cadre de la porte et des gâches dans le cas où la porte n'est pas partie intégrante d'un mur porteur. Conditionnement vertical contre un mur ou chevalet, hors d'eau.*

Points d'attention : *La quincaillerie sera regroupée en sachet avec la clé éventuelle.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Bloc porte 73x204cm | REF N°PAT1026

LES PATIOS

MENUISERIES INTÉRIEURES

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Bloc porte en bois mélaminé avec serrure à condamnation,
Modèle poussant doit : 15 unités
Modèle poussant gauche : 11 unités
Des traces, marques, chocs peuvent figurer sur l'élément.

Quantité : 26 u

Dimensions : l : - Ht : 204
L : 73 Ep : 4

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 20 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 60 € / u

ETAGE COURANT

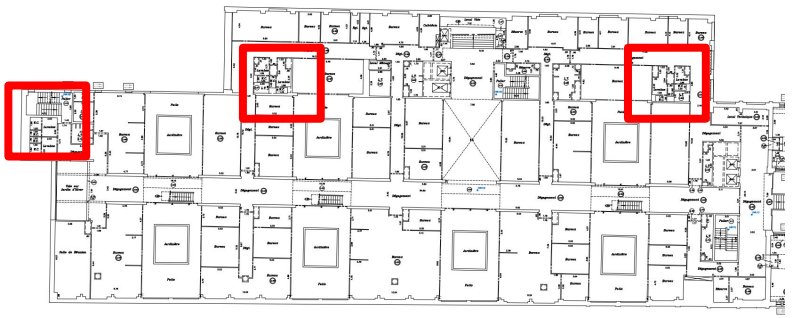

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose des ouvrants puis du cadre de la porte et des gâches dans le cas où la porte n'est pas partie intégrante d'un mur porteur. Conditionnement vertical contre un mur ou chevalet, hors d'eau.*

Points d'attention : *La quincaillerie sera regroupée en sachet avec la clé éventuelle.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

LES PATIOS

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Table de bureau plateau bois, quatre pieds métalliques gris.

Quantité : 208 U

Dimensions : l : 78 cm Ht : 77 cm
L : 190 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 5 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 25 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement classique.*

Points d'attention : *Tenir hors d'eau*

ETAGE COURANT

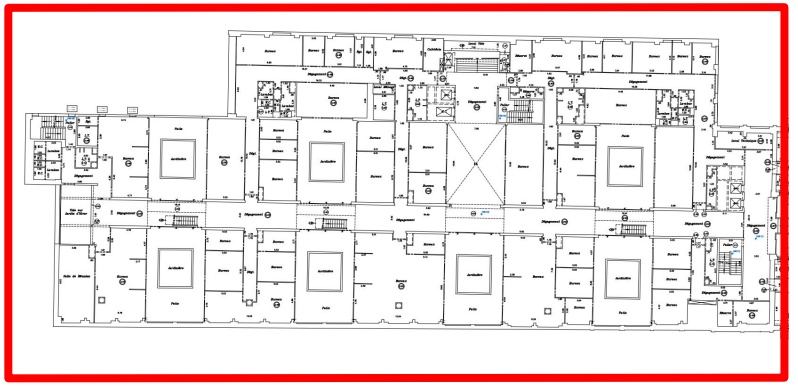

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Table de bureau 160x160 | REF N°PAT1028

LES PATIOS

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Table de bureau plateau bois, trois pieds métalliques gris.

Quantité : 10 U

Dimensions : l : 160 cm Ht : 74 cm
L : 160 cm Ep : 2 cm

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 5 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 25 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement classique.*

Points d'attention : *Tenir hors d'eau*

ETAGE COURANT

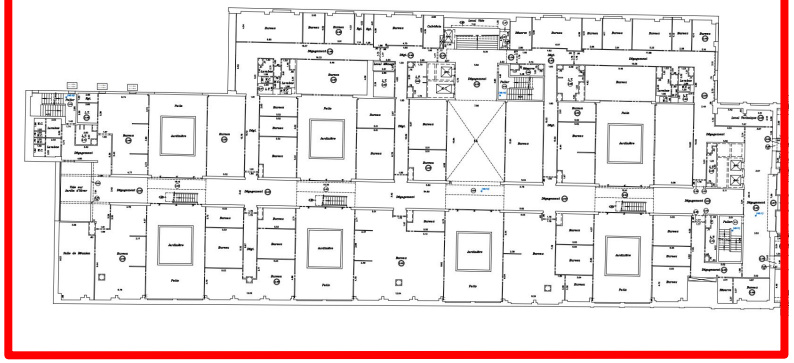

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Bureau 160x80cm | REF N°PAT1029

LES PATIOS

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Bureau bois stratifié

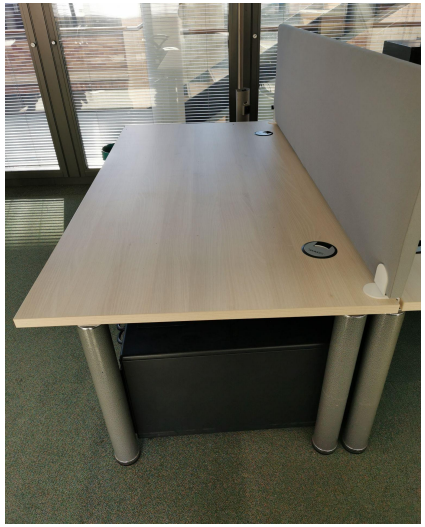

Quantité : 108 U

Dimensions : l : 80 cm Ht : 75 cm
L : 160 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 5 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 25 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement classique.*

Points d'attention : *Tenir hors d'eau*

ETAGE COURANT

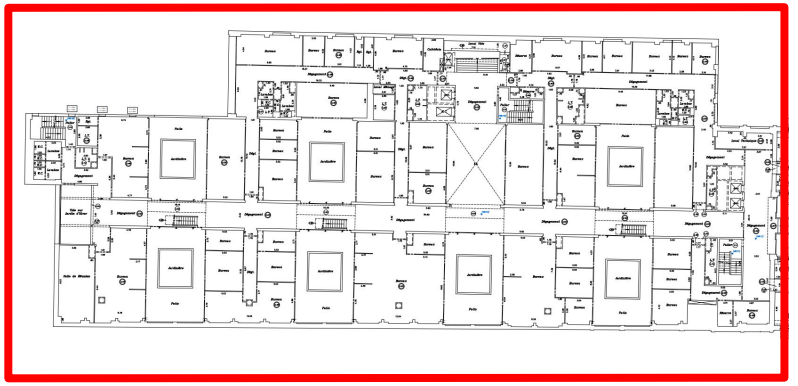

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Table de bureau plateau bois, quatre pieds métalliques noirs.

Quantité : 55 U

Dimensions : l : 75 Ht : 72
L : 150 Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 5 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 25 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement classique.*

Points d'attention : *Tenir hors d'eau*

ETAGE COURANT

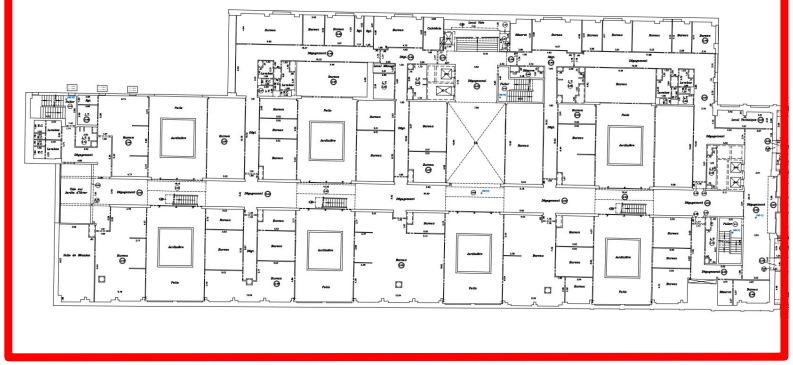

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

LES PATIOS

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Table de bureau plateau bois, quatre pieds métalliques noirs. Longueur extrémitée courte : 77 cm

Quantité : 19 U

Dimensions : l : 65 cm Ht : 72 cm
L : 147 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 5 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 25 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement classique.*

Points d'attention : *Tenir hors d'eau*

ETAGE COURANT

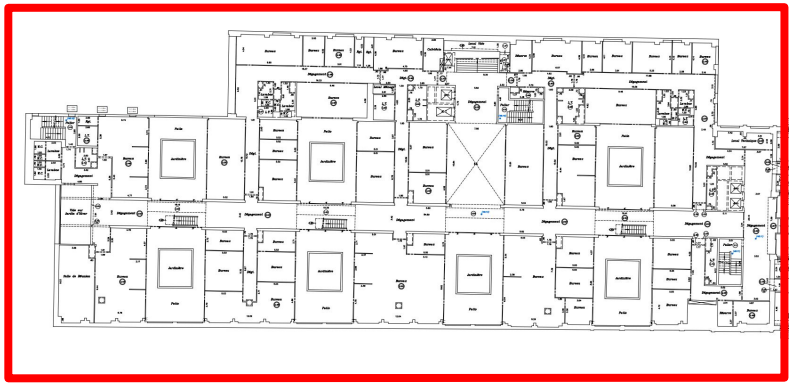

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Table de bureau ronde | REF N°PAT1032

LES PATIOS

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Table de bureau ronde, plateau bois et quatre pieds métalliques gris

Quantité : 24 U

Dimensions : l : 100 cm Ht : -
L : - Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 5 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 25 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement classique.*

Points d'attention : *Tenir hors d'eau*

ETAGE COURANT

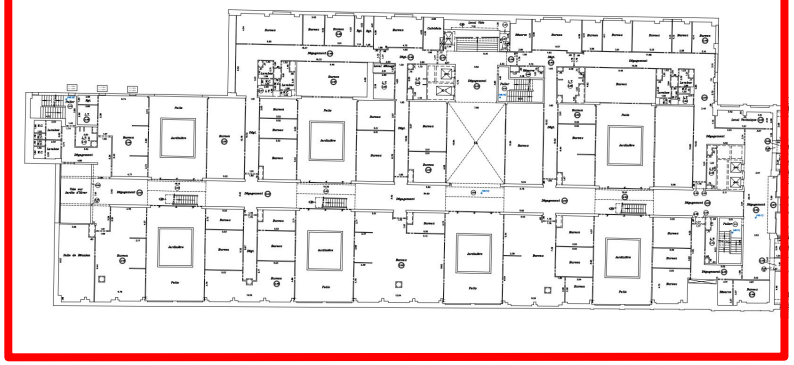

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Etagère en bois | REF N°PAT1033

LES PATIOS

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

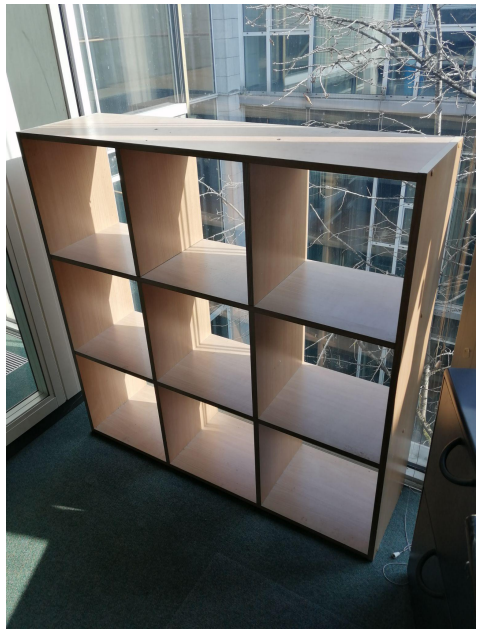

Description : Etagère en bois avec 9 cubes de rangement

Quantité : 6 U

Dimensions : l : 30 cm Ht : 107 cm
L : 107 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 10 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 25 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement classique.*

Points d'attention : *Tenir hors d'eau*

R+3

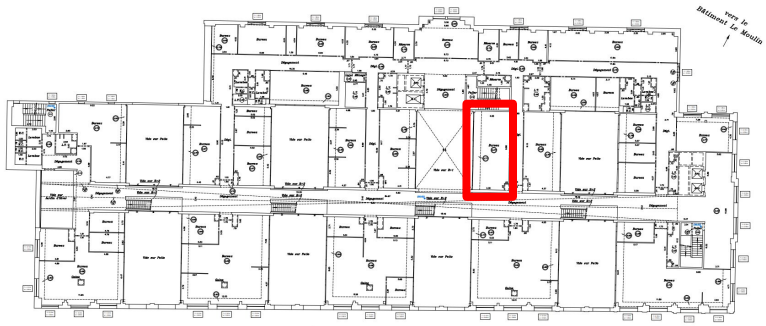

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

LINKCITY

Chocolaterie Menier – Noisiel (77)

RAPPORT DIAGNOSTIC PEMD

TUNNELS PIÉTONS

[15/03/23]

SOMMAIRE

Introduction 3
1. La mission 5
1.1 Contexte 5
1.2 Contenu et méthodologie 5
1.3 Limites de prestation 6
1.4 Réserves 6
2. Etude documentaire site 7
2.1 Localisation géographique 7
2.2 Caractéristiques générales du site 8
2.3 Caractéristiques générales des tunnels piétons 8
2.4 Composition Tunnels piétons 10
2.5 Diagnostics réglementaires 11
2.5.1 Gestion du risque amiante 11
2.5.2 Gestion du risque plomb 11
2.5.3 Gestion du risque termites 11
3. Identification et quantification des matériaux 13
3.1 Hypothèses retenues pour la quantification des matériaux 13
4. Synthèse quantitative des PEMD 13
4.1 Ensemble des PEMD 13
4.2 Répartition des déchets non dangereux (DND) 14
4.3 Répartition des modes de gestion des ressources et déchets 15
5. Gisement à fort potentiel Economie Circulaire 15
5.1 Hiérarchisation des modes de traitement 15
5.2 Identification des matériaux à fort potentiels de réemploi 16
6. Identification des filières locales 18
6.1 Filières de réemploi et de réutilisation 18
6.2 Filières de recyclage, de valorisation, d'élimination et de stockage 18

ANNEXES

Annexe 1. Contexte législatif et réglementaire
Annexe 2. Détail par famille de déchets
Annexe 3. Planches photographiques
Annexe 4. Fiches Réemploi

INTRODUCTION

Les déchets du bâtiment représentent en France un gisement très important. Près de 42 millions de tonnes de déchets sont produits par an, soit plus que l'ensemble des déchets municipaux, estimés à 34 millions de tonnes en 2018[1].

Ces déchets sont produits à la fois par les chantiers de construction neuve, les chantiers de réhabilitation et les chantiers de démolition, qui représentent une part significative des déchets. Bien qu'il n'y ait pas d'objectif réglementaire spécifique s'appliquant aux déchets issus du bâtiment, ceux-ci sont concernés par des objectifs plus globaux de prévention et réduction des déchets :

- La hiérarchisation des modes de traitements des déchets (réemploi / recyclage / valorisation / enfouissement) introduite par la directive européenne sur les déchets (n°2008/98/CE)
- La définition d'objectifs de valorisation matière introduits par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi n°2015-992 du 17 août 2015)
- La mise en place de filières à responsabilité élargie du producteur pour les produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment à compter du 1er janvier 2022, selon les modalités définies par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 (arrêté d'application à venir).

Dans ce contexte, le **diagnostic déchets avant démolition** (instauré par l'arrêté du 19 décembre 2011) évolue et doit devenir le socle du déploiement de l'économie circulaire dans le bâtiment. Il est remplacé par le **diagnostic Produits-Équipements-Matériaux-Déchets (PEMD)** :

- Loi n° 2020-105 anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) du 10 février 2020
- Décret n° 2021-821 du 25 juin 2021 portant sur le diagnostic Produits, Équipements, Matériaux, Déchets (PEMD)
- Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021, portant sur le diagnostic Produits, Équipements, Matériaux, Déchets (PEMD) et relatif aux compétences du diagnostiqueur

Ce diagnostic a été réalisé sur la base de ces décrets ainsi que des informations contenues dans le guide de bonnes pratiques publié par DEMOCLES[2] en juin 2020.

Un diagnostic PEMD de qualité permet aux différents intervenants du projet de se baser sur des informations fiables pour évaluer les taux de valorisation atteignables, et d'initier une réflexion sur les possibilités de réemploi, réutilisation, recyclage et valorisation des gisements de matériaux, équipements et déchets issus du chantier. Il élargit le périmètre des opérations concernées aux opérations de réhabilitation.

Le diagnostic PEMD est entré en vigueur le 1er janvier 2022 et est obligatoire pour les projets tels que :

- Démolition ou rénovation significative des bâtiments > 1000m² ou ayant accueilli une activité agricole, industrielle ou commerciale et ayant été le siège d'une utilisation, d'un stockage, d'une fabrication ou d'une distribution d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses
  - Démolition : une opération consistant à détruire une partie majoritaire de la structure d'un bâtiment
  - Rénovation significative : destruction ou remplacement d'une partie majoritaire d'au moins 2 éléments de second œuvre du bâtiment (planchers, cloisons extérieures, huisseries extérieures, cloisons intérieures, installations sanitaires et plomberie, installations électriques, système de chauffage)

[1] *Source : ADEME, chiffres-clés 2018 : 514 kg/an/hab de déchets municipaux*

[2] *Source : Guide de bonnes pratiques pour la réalisation du diagnostic produits/matériaux/déchets avant démolition / réhabilitation significative de bâtiments, DEMOCLES, ECOSYSTEM, ADEME*

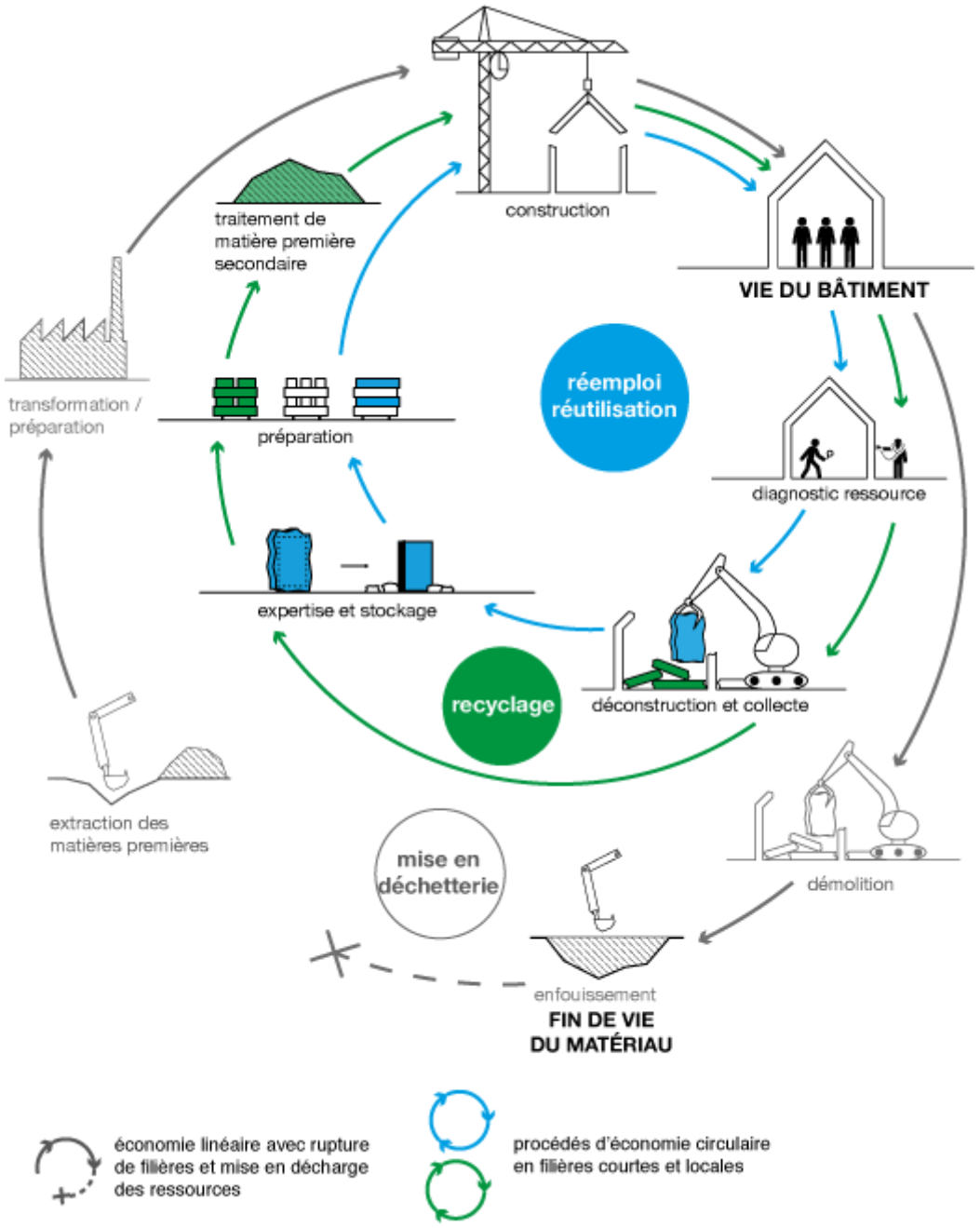

Figure 1 Schéma de comparaison des filières de mise en décharge vis-à-vis des procédés d'économie circulaire dans le BTP – Source REPAR (Ademe / Bellastock)

1. La mission

1.1 Contexte

Dans le cadre du réaménagement du site de la chocolaterie Menier à Noisiel (77) par LINKCITY, GINGER DELEO a été missionné pour la réalisation d'un diagnostic Produits-Equipements-Matériaux-Déchets (PEMD). Le présent diagnostic porte sur les tunnels piétons : Tunnels Colonnade-Nefs, Nefs-Atrium, Accueil-Verrière, Accueil-Colonnade.

En effet, les travaux de déconstruction vont générer la dépose et la déconstruction d'un volume important d'équipements et de matériaux. Le diagnostic PEMD, en quantifiant et qualifiant précisément les produits, équipements, matériaux et déchets issus du chantier, devra permettre à la MOA d'identifier les opportunités de réemploi et de valorisation de ces éléments.

1.2 Contenu et méthodologie

Cette mission de diagnostic PEMD comprend les éléments suivants :

- Analyse documentaire préalable
  - Plan masse du site
  - Plans de l'existant
  - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition
- Identification et caractérisation des produits, équipements, matériaux et déchets qui seront générés par l'opération
  - Réalisation de la visite diagnostic in situ le 03/03/2023
  - Des sondages destructifs légers ont été réalisés.
- L'identification des filières de recyclage, de valorisation et d'élimination régionale des différents types de déchets sur la base des données de la FFB et de DÉMOCLÈS, ou de réemploi le cas échéant.

Le programme de travaux considéré est le suivant :

- Déconstruction des tunnels piétons :
  - Colonnade-Nefs
  - Nefs-Atrium
  - Hall d'accueil-Verrière
  - Hall d'accueil-Colonnade

1.3 Limites de prestation

La mission de GINGER DELEO ne constitue pas une mission de maîtrise d'œuvre ou une mission d'étude technique de démolition. La prestation ne comprend pas :

- La réalisation du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition ;
- La réalisation des diagnostics plomb et termites ;
- La prise en compte des réseaux enterrés ;
- La prise en compte des arbres et végétaux du site ;
- L'identification des pollutions éventuelles du sol et des matériaux;
- La réalisation de prélèvement ou d'analyses sur matériaux.

1.4 Réserves

Dans le cadre de cette mission, les intervenants ont examiné uniquement les locaux et les volumes normalement accessibles, dont ils ont eu connaissance, soit par les plans, soit par la personne accompagnatrice et auxquels ils ont pu accéder dans les conditions normales de sécurité.

Les documents suivants n'étaient pas disponibles et/ou n'ont pas été transmis lors de la réalisation du diagnostic :

- Diagnostic plomb avant travaux
- Diagnostic termites
- Diagnostic Fibres Céramiques Réfractaires FCR

2. ETUDE DOCUMENTAIRE SITE

2.1 Localisation géographique

La déconstruction concerne les tunnels piétons (Verrière-Accueil, Accueil-Colonnade, Colonnade-Nefs, Nefs-Atrium) localisées à la Chocolaterie Menier - 7 boulevard Pierre Carle à Noisiel (77186). Elle se situe sur la parcelle cadastrale 000 BA 252 - 000 BA 247.

Plan de situation

Figure 2 : Plan de situation – Source : Google Earth

Plan de cadastre

Figure 3 : Plan de cadastre

2.2 Caractéristiques générales du site

Activités exercées	Ancien site industriel de production de la chocolaterie Menier jusqu'en 1959 Reconversion en siège social de Nestlé France en 1995 Locaux technique – Bureaux – Cabinet médical
Date de construction	Bâtiments historiques : 1865 à 1919 Réhabilitation et bâtiments contemporains : 1995
Observations	Site à l'arrêt
Surface parcelle	90 050m²

2.3 Caractéristiques générales des tunnels piétons

Tunnels piétons entre Colonnade-Nefs et Nefs-Atrium

Tunnels piétons entre Colonnade-Hall d'accueil et Hall d'accueil-Verrière

DIMENSIONS TUNNELS					
Longueur Tunnel Accueil-Verrière	7,4 m	Largeur Tunnel Accueil-Verrière	3,88 m	Hauteur Tunnel Accueil-Verrière	3,10 m
Longueur Tunnel Accueil-Colonnade	7,14 m	Largeur Tunnel Accueil-Colonnade	3,90 m	Hauteur Tunnel Accueil-Colonnade	3,10 m
Longueur Tunnel Colonnade-Nefs	30,13 m	Largeur Tunnel Colonnade-Nefs	2,85 m	Hauteur Tunnel Colonnade-Nefs	
Longueur Tunnel Nefs-Atrium	32,96 m	Longueur Tunnel Nefs-Atrium	2,85 m	Hauteur Tunnel Nefs-Atrium	

Surface au sol Tunnel Accueil-Verrière (concernée par les travaux)	28,7 m²	Surface au sol Tunnel Accueil-Colonnade (concernée par les travaux)	27,8 m²
Surface au sol Tunnel Colonnade-Nefs (concernée par les travaux)	85,87 m²	Surface au sol Tunnel Nefs-Atrium (concernée par les travaux)	93,94 m²
Niveaux	Terre-plein		
Type toiture	Couverture coque vitrée		

2.4 Composition Tunnels piétons

STRUCTURE	**SUPERSTRUCTURE**
	• Charpente métallique
ENVELOPPE	**FAÇADES**
	• Façade vitrée
	TOITURE
	• Couverture coque vitrée

SECOND OEUVRE	**MENUISERIES**
	• Châssis métalliques • Portes vitrées
	REVÊTEMENTS INTÉRIEURS
	• Dallage en pierre
	ÉQUIPEMENTS
	• Luminaires tube type Sammode • Bornes de contrôle d'accès porte

2.5 Diagnostics réglementaires

2.5.1 Gestion du risque amiante

Passerelle Colonnade-Nefs

Un rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition a été réalisé par la société EXIM, sous la référence : LINKCITY Ile de France 78851 25.05.20 A en date du 12/06/20

Conclusion du rapport : Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Passerelle Nefs-Atrium

Un rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition a été réalisé par la société EXIM, sous la référence : LINKCITY Ile de France 78852 25.05.20 A en date du 12/06/20

Conclusion du rapport : Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Pour information :

Sont concernés par le repérage des matériaux et produits contenants de l'amiante tous propriétaires d'un bâtiment dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997, maisons individuelles comprises. Le type de diagnostic à établir dépend du projet :

- Réhabilitation et Rénovation : diagnostic Amiante avant travaux sur tous les éléments concernés par le programme de l'opération
- Déconstruction : diagnostic amiante avant démolition

2.5.2 Gestion du risque plomb

Aucun diagnostic plomb n'a été réalisé ou porté à notre connaissance à ce jour.

Pour information :

Le diagnostic plomb n'a pas de date de validité.

La date de 1949, année de construction à partir de laquelle les diagnostics plomb ne sont plus nécessaires (mais conseillés), repose sur l'interdiction d'utilisation de la céruse (hydrocarbonate de plomb) par les professionnels. En pratique il s'avère que cette date est caduque puisque d'autres composés à base de plomb ont pu être utilisés et qu'il faut considérer l'ensemble des bâtiments jusqu'aux années 2000.

2.5.3 Gestion du risque termites

Aucun diagnostic termites n'a été réalisé ou porté à notre connaissance à ce jour.

La commune de Noisiel (77186) ne fait pas partie des communes faisant l'objet d'une réglementation spécifique rendant obligatoire le diagnostic termites avant démolition.

Cependant, en cas d'éventuelle découverte de foyers de termites, le titulaire déclarera cette découverte au maître d'ouvrage qui fera réaliser le constat par un diagnostiqueur agréé avant toute incinération sur site.

Il conviendra de réaliser un nouveau diagnostic termites dans les 6 mois avant le démarrage des travaux.

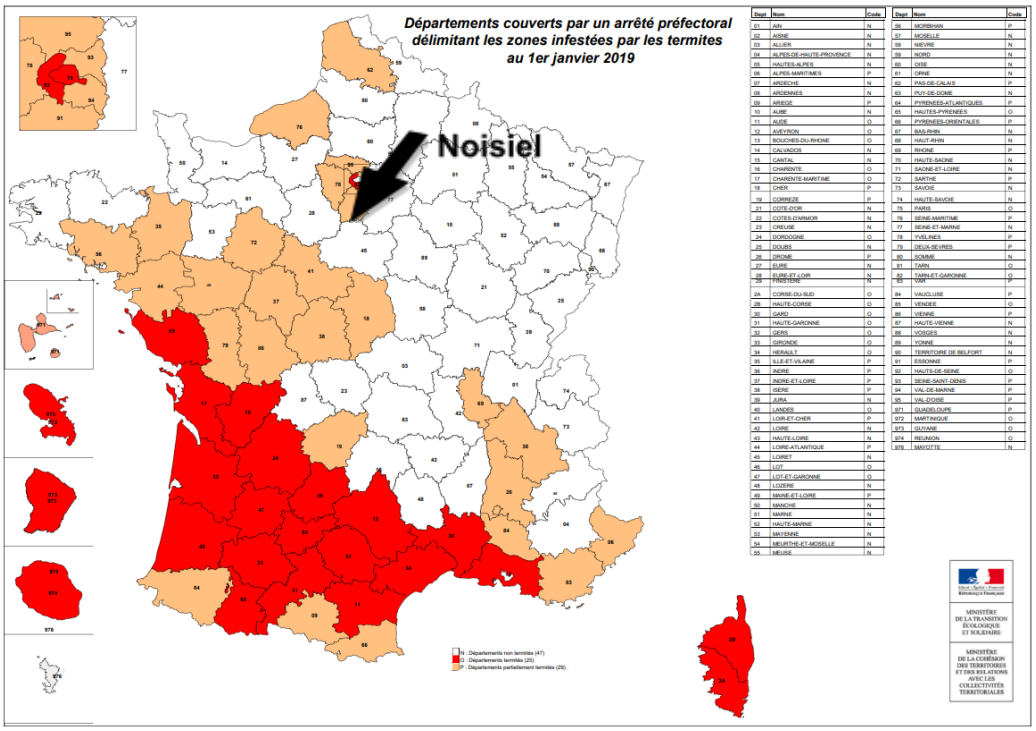

Figure 4 : Carte infestation termite – Source : [Termites, insectes xylophages et champignons lignivores | Ministère de la Transition écologique (ecologie.gouv.fr)]

3. IDENTIFICATION ET QUANTIFICATION DES MATÉRIAUX

3.1 Hypothèses retenues pour la quantification des matériaux

La quantification des matériaux a été effectuée à l'aide des différents métrés réalisés sur site et sur plans fournis par la Maîtrise d'ouvrage.

Les luminaires présents dans les tunnels ont été classés dans les DEEE.

4. SYNTHÈSE QUANTITATIVE DES PEMD

4.1 Ensemble des PEMD

L'Entreprise vérifiera ces quantités au cours de la visite préliminaire.					
Valeurs non contractuelles					
Type de déchets	**DI** **Déchets Inertes**	**DND** **Déchets Non Dangereux**	**DEEE** **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques**	**DEA** **Déchets d'Eléments d'Ameublement**	**DD** **Déchets Dangereux**
Total (Tonnes)	27,66	2,25	0,10	0,04	0,00
Répartition du tonnage (%)	92,05%	7,49%	0,35%	0,13%	0,00%
Valorisable via les filières indiquées	OUI	cf. tableau suivant	cf. tableau suivant	cf. tableau suivant	NON

La démolition du bâtiment va générer 30 tonnes de déchets pour 236 m² de plancher concernés par les travaux.

Répartition par famille de déchets :

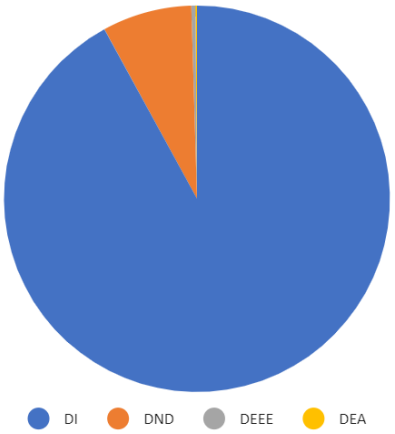

Figure 4 : Répartition par famille de déchets

4.2 Répartition des déchets non dangereux (DND)

SYNTHÈSE DES TONNAGES PAR TYPE DE DÉCHETS NON DANGEREUX - Total			
Type de déchets	**TOTAL (Tonnes)**	**Répartition du tonnage (%)**	**Valorisable via les filières indiquées**
Fenêtres et autres ouvertures vitrées	0,05	2,10%	Oui sous certaines conditions
Métaux	2,20	91,98%	Oui sous certaines conditions
DEEE	0,10	4,35%	Oui sous certaines conditions
DEA	0,04	1,59%	Oui sous certaines conditions
Total DND	**2,39**	**100,00**	

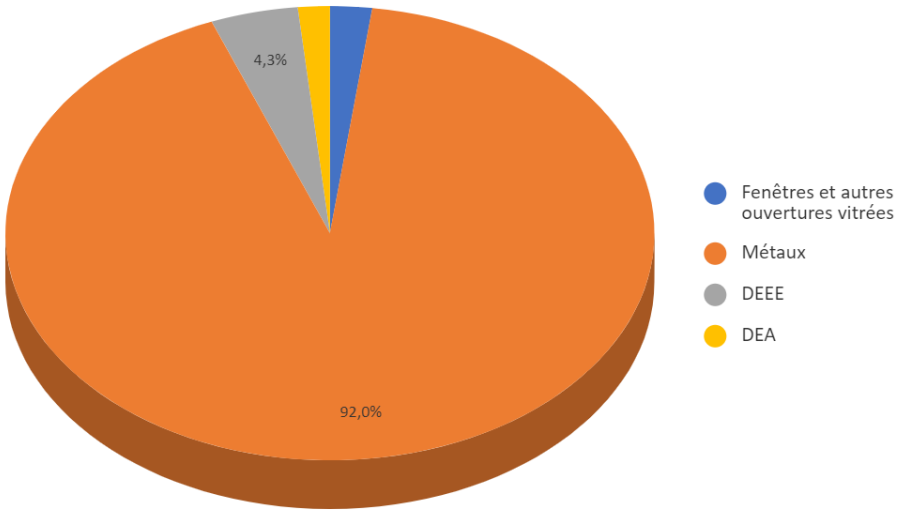

Figure 5 : Répartition des DND

4.3 Répartition des modes de gestion des ressources et déchets

	TOTAL (tonnes)	TOTAL (%)
Réemploi	14,52	48,32
Réutilisation	0,00	0,00
Recyclage	15,53	51,68
Valorisation Matière	0,00	0,00
Valorisation Énergétique	0,00	0,00
Elimination	0,00	0,00

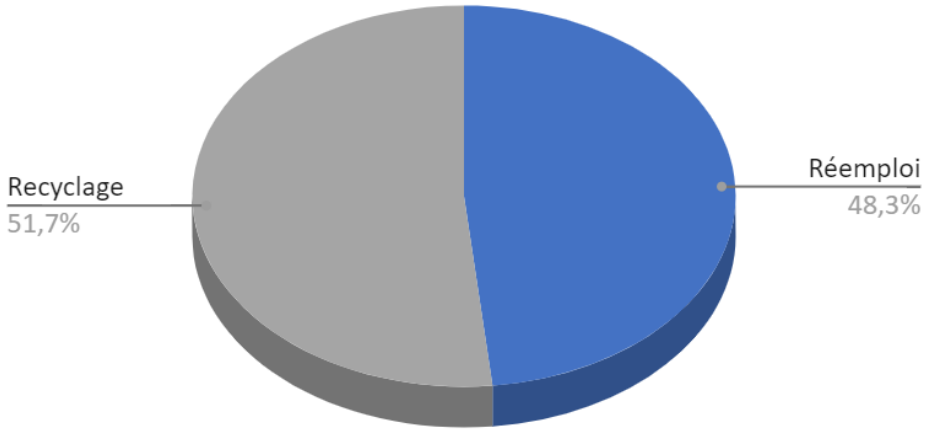

5. GISEMENT À FORT POTENTIEL ECONOMIE CIRCULAIRE

5.1 Hiérarchisation des modes de traitement

La hiérarchisation des modes de traitements des PEMD (réemploi / recyclage / valorisation / enfouissement) a été introduite par la directive européenne sur les déchets (n°2008/98/CE), et reprise dans l'article L.541-1 du Code de l'Environnement, en plaçant la **prévention** comme priorité. A l'échelle d'un chantier de démolition, cette hiérarchisation se traduit de la manière suivante :

- Le **réemploi** est une opération qui permet à des biens qui ne sont pas des déchets d'être utilisés à nouveau sans qu'il y ait modification de leur usage initial.
- La **réutilisation** est une opération qui permet à un déchet d'être utilisé à nouveau en détournant éventuellement son usage initial.
- Le **recyclage** est l'opération par laquelle la matière première d'un déchet est utilisée pour fabriquer un nouvel objet.
- La **valorisation** est l'opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière.

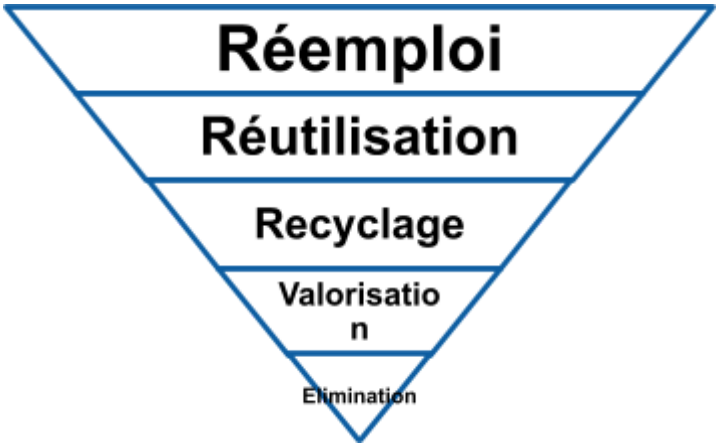

5.2 Identification des matériaux à fort potentiels de réemploi

Nous avons identifié des éléments qui pourraient faire l'objet d'un réemploi ou d'une réutilisation.

Les éléments listés ci-après sont ceux qui présentent un potentiel de réemploi. Ces éléments doivent faire l'objet d'une déconstruction méthodique, d'un conditionnement adéquat et d'une manutention recommandée.

Unités et organisation du tableau

Les unités utilisées pour quantifier les composants ont été choisies selon leur pertinence. L'état des éléments est indiqué ainsi :

Réemploi IN-SITU	*Gisement conservé pour le nouveau projet sur le même site*
Réemploi EX-SITU	*Gisement sélectionné pour d'autres projets, hors du site*

FORTE DEMANDE	***Gisement de réemploi à fort potentiel***
SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI	*Gisement dont la **demande est variable***
DEMANDE PONCTUELLE	*Gisement dont **demande est très ponctuelle***
A L'ÉTUDE POUR DU RÉEMPLOI	*Gisement **à l'étude pour du réemploi***

Précaution de lecture

Le potentiel des gisements est régi par l'équilibre entre l'offre et le demande. Le marché de la construction évolue constamment, de fait les éléments considérés comme réemployables, réutilisables ou recyclables à l'instant t le seront peut-être plus ou moins à l'instant t+1.

Des vérifications et validations auprès des entités compétentes, telles que le CSPS, un bureau d'étude structure, thermique, etc., pourront être demandées afin de valider le réemploi des éléments sélectionnés avant la rédaction des pièces DCE.

Selon la destination de certains éléments, des tests de conformité et de respect de la réglementation pourront être exigés avant leur réemploi ou leur recyclage. Ce sera notamment le cas pour des éléments à forte contrainte réglementaire tels que les équipements incendie.

Liste des matériaux, produits et équipements destinés au réemploi

STATUT	Ref N°	Nom du matériau	LOCALISATION	QUANTITE		CATEGORIES
			Tunnel	quantité totale	u	
SELECTIONNÉ	TUN1001	**Panneau en verre**	Accueil	21	u	Facade / couverture
SELECTIONNÉ	TUN1002	**Luminaire tube**	Nefs	18	U	Mobilier
SELECTIONNÉ	TUN1003	**Dallage en pierre**	Accueil	56,5	m²	Revêtement de sol
DEMANDE	TUN1006	**Banc en bois**	Colonnade-Nefs	2	U	Mobilier
A ETUDIER	TUN1007	**Panneau en verre arrondi 200x115**	Accueil	24	u	Facade / couverture
A ETUDIER	TUN1008	**Panneau en verre arrondi 200x135**	Nefs	96	u	Facade / couverture
A ETUDIER	TUN1009	**Borne de contrôle d'accès**	Nefs-Atrium	2	u	Mobilier

Au total, **9 gisements** ont été identifiés comme ayant un potentiel de réemploi, dont :

- 3 typologies de gisements réputés à **demande régulière**;
- 1 typologie de gisements réputés à **demande ponctuelle;**
- 3 typologies de gisements dont le réemploi est **à étudier;**

Les fiches matériaux détaillées relatives aux ressources listées ci-dessus sont disponibles en Annexe. 4 du présent rapport

Afin de maximiser le réemploi / réutilisation des éléments, des précautions devront être respectées pendant les opérations de dépose :

- Favoriser la dépose à la main
- Établir et diffuser aux équipes d'intervention la liste des éléments faisant l'objet d'un réemploi et leur localisation
- Limiter l'usage d'outils ou de matériels pouvant diminuer l'intégrité des éléments
- Sensibiliser les équipes intervenantes sur site
- Le stockage, le tri et le conditionnement devront se faire de manière à conserver l'intégrité des éléments
- La plupart des éléments repérés devront être stockés à l'abri de la pluie et de l'humidité en attendant leur réemploi ou leur revente.

6. IDENTIFICATION DES FILIÈRES LOCALES

6.1 Filières de réemploi et de réutilisation

	Nom de la structure	Coordonnées					
AMO et Plateforme numérique	Backacia	75	Paris	22b rue des Taillandiers, 75011 PARIS	07 63 74 13 54	contact@backacia.com	https://www.backacia.com/
AMO et Plateforme numérique	Cycle Up	75	Paris	4 Rue Martel, 75010 Paris	01 44 07 67 38	coline.blaison@cycle-up.fr	https://www.cycle-up.fr/
AMO / BET	Remix Réemploi	75	Paris	104 rue d'Aubervilliers, 75019 Paris	06 37 28 53 41	contact@remixremix.fr	http://remixremix.fr
AMO / BET	Mobius	75	Paris	17 rue de Lisbonne, 93110 Rosny-sous-Bois	02 02 06 62 48	contact@mobius-reemploi.fr	https://mobius-reemploi.fr
AMO / BET	Bellastock	75	Paris	60 boulevard de la Villette, 75019 Paris	09 77 40 30 90	contact@bellastock.com	https://bellastock.com/
Ressourceries	Lascombes Matériaux Anciens	78	Soindres	1, Rue Duverdin, 78200 SOINDRES	06 87 84 90 75	vlascombes76@yahoo.fr	http://www.lascombesmateriauxanciens.com
Plateforme physique	Baticyle	92	Gennevilliers	9 Quai des Gresillons, 92230 Gennevilliers	01 71 11 32 38	contact@bati-cycle.fr	https://baticycle.fr/
Ressourceries	La Fabric'a Ressourcerie	92	Gennevilliers	25 Boulevard Beaumarchais, 92230 Gennevilliers	01 84 20 72 60	contact@lafabrica.community	http://ressourcerie.lafabrica.community/
Ressourceries	Le Cercle	92	Nanterre	24 Boulevard de la Seine, 92000 Nanterre	09 83 99 80 83	depotslecercle@gmail.com	https://www.lecercle-ressourcerie.com/
Plateforme physique	Réavie	93	La Courneuve	66 bvd Pasteur, 93120 La Courneuve	06 01 00 19 27	contact@asso-reavie.fr	http://asso-reavie.fr/
Ressourceries	2Mains Ressourcerie	93	Aulnay-sous-Bois	1/13 Rue Edouard Branly, 93600 Aulnay-sous-Bois	09 82 34 97 99	contact@2mains-asso.fr	ressourcerie-2mains.fr
Plateforme numérique	Co-Recyclage	93	Montreuil	2 Rue Franklin, 93100 Montreuil	01.84.25.80.53	contact@corecyclage.com	https://co-recyclage.com/
Ressourceries	La Collecterie Ressourcerie	93	Montreuil-sous-Bois	34 Rue du Capitaine Dreyfus, 93100 Montreuil-sous-Bois	01 70 24 06 21	contact@lacollecterie.org	lacollecterie.org

6.2 Filières de recyclage, de valorisation, d'élimination et de stockage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
METAL	POINT P MARNE LA VALLEE ST THIBAULT	5 km	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Tél.: 01 64 12 45 45 STTHIBAULT@POINTP.FR	Recyclage
	SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION	6 km	LAGNY-SUR-MARNE	Tél.: 01 64 12 67 56	Recyclage
	AUBINE	6 km	EMERAINVILLE	Tél.: 01 60 17 07 81 arnaud.roger@veolia.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
VERRE PLAT	LUXO BENNES OUEST	13 km	PONTCARRE	Tél.: 09 80 63 79 34 jacinte.alves@luxobennes.com	Recyclage
	ADS IDF NORD	24 km	ROMAINVILLE	Tél.: 01 48 40 50 93 contact@ads-idf.fr	Recyclage
	TAÏS	30 km	VILLENEUVE-LE-ROI	Tél.: 01 41 65 91 92 laurent.lefevre@veolia.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
PLASTIQUES MÉLANGÉS	LUXO BENNES OUEST	13 km	PONTCARRE	Tél.: 09 80 63 79 34 jacinte.alves@luxobennes.com	Recyclage
	COLTRIVAL	22 km	LIVRY-GARGAN	Tél.: 01 43 30 94 87 coltrival93@orange.fr	Recyclage
	DERICHEBOURG REVIVAL	24 km	NOISY-LE-SEC	Tél.: 01 41 71 23 91 aicha.messafri@derichebourg.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
DEEE	ELECTRO RECYCLING	22 km	PARIS	Tél.: 01 43 40 09 03 info@electro-recycling.fr	Recyclage
	ADS IDF NORD	24 km	ROMAINVILLE	Tél.: 01 48 40 50 93 contact@ads-idf.fr	Recyclage
	DERICHEBOURG REVIVAL	24 km	IVRY-SUR-SEINE	Tél.: 01 45 21 52 13 aicha.messafri@derichebourg.com	Recyclage

ANNEXES

Annexe 1. Contexte législatif et réglementaire

Contexte législatif et réglementaire

Niveau européen

Directive cadre déchets n°2008/98/CE du 19 novembre 2008, retranscrite dans l'article L.541-1 du Code de l'Environnement. Cette directive a établi un cadre européen de hiérarchisation des modes de traitement des déchets, plaçant la prévention comme la première priorité de cette hiérarchie.

Niveau national

- **Décret n° 2021-821 du 25 juin 2021** portant sur le diagnostic Produits, Équipements, Matériaux, Déchets (PEMD)
- **Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021**, relatif aux compétences du diagnostiqueur
- **Loi n° 2020-105 anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) du 10 février 2020**
- **Loi n°75-633 du 15 juillet 1975** définissant le déchet comme « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».
- Décret du 19 août 1977 sur les déchets générateurs de nuisances (art. 4 du décret n°2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif au livre V de la partie réglementaire du code de l'Environnement)
- Loi n° 88.1261 du 30 décembre 1988 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux
- **Loi n°92-646 du 13 juillet 1992**, qui complète et modifie les lois du 15 juillet 1975 et du 19 juillet 1976 (art. L.541-1 à L.541-3, L.541-39, L.541-49 du code de l'Environnement)
- Loi n° 95.101 du 2 février 1995 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux (correspondance code de l'Environnement notamment)
- Décret n° 98.679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route (articles L.541-7, L.541-8 du code de l'Environnement)
- Règlement des transports des matières dangereuses
- Arrêté du 29 Juillet 2005- article 5 suivi des déchets
- **Loi de transition énergétique pour la croissance verte** (LTECV) n°2015-992 du 17/08/2015.

Cette loi met l'accent sur la réduction des déchets et donne la priorité à la prévention de leur réduction. Elle impose des seuils a minima de valorisation des ressources secondaires et déchets du secteur du bâtiment : 50 % minimum de recyclage/réemploi des déchets ménagers et 70 % minimum de réemploi, recyclage et valorisation des matières de construction et démolition à l'horizon 2020.

- Décret n°94-609 du 13 juillet 1994 relatif aux déchets d'emballages industriels (art. R.543-66 à R.543-74, L.541 du Code de l'Environnement)
- Décret n°2011-610 du 31 mai 2011 et son arrêté d'application du 19 décembre 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments
- Code de l'Environnement - articles R 111-45 et R 111-46 déterminant les conditions de réalisation du diagnostic déchets
- Recommandation n° T2-2000, proposée par la Commission Centrale des Marchés, aux maîtres d'ouvrage publics, leur propose des moyens susceptibles d'adapter les pratiques du bâtiment à la réglementation sur les déchets et insiste sur la nécessité de leur valorisation.
- Recommandations aux maîtres d'ouvrage privés au travers de la norme NF P03001, qui prévoit un cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux travaux de bâtiment faisant l'objet de marchés privés.

Niveau régional et départemental

- Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (régional)
- Règlement sanitaire départemental

Principales interdictions

- ***Brûler les déchets sur le chantier*** (issus des principes généraux institués notamment par les lois n°61-842 du 2 août 1961 et n°92-646 du 13 juillet 1996).
- ***Abandonner ou enfouir des déchets*** quels qu'ils soient (même inertes) dans des zones non contrôlées administrativement comme par exemple les décharges « sauvages », ou même les chantiers.
- ***Mettre en centre de stockage de classe III des déchets non «inertes»*** (issus de la loi 92-646 du 13 juillet 1992),

Annexe 2. Détail par famille de déchets

Déchets inertes

DESIGNATION	Unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en tonne	densité (kg/U)
BETON ET PIERRES				
Dallage en pierre (- Hypothèse : ép.1cm)	m²	236,31	8,27085	35
SOUS-TOTAL			8,27085	
VERRES (sans menuiseries)				
Façade vitrée	m²	409,2	8,184	20
Toiture vitrée tunnels	m²	314,4	11,004	35
Porte double en verre	U	10	0,2	20
SOUS-TOTAL			19,39	

Déchets Non dangereux Non inertes

DESIGNATION	Unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en tonne	densité (kg/U)
FENETRES ET AUTRES OUVERTURES VITREES				
FENETRES METALLIQUES				
Châssis métalliques	U	10	0,05	5
SOUS-TOTAL			0,05	
METAUX				
TOITURE				
Charpente métallique	Ens	4	2,2	550
SOUS-TOTAL			2,2	

DEEE

DESIGNATION	unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en Tonne	densité (kg/U)
MATERIEL D'ECLAIRAGE				
Luminaire tube type Sammode	U	18	0,072	4
TOTAL matériel d'éclairage			0,072	
SECURITE (contrôle d'accès, incendie, alarme)				
Borne de contrôle d'accès porte (badgeuse)	U	2	0,032	16
TOTAL équipement de sécurité			0,032	

DEA

DESIGNATION	unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en Tonne	densité (kg/U)
AGENCEMENT				
banc en bois	U	2	0,038	19
			SOUS-TOTAL 0,038	

Annexe 3. Planches photographiques

1	2	3
4	**5**	**6**
7	**8**	**9**

Annexe 4. Fiches Réemploi

Panneau en verre | REF N°TUN1001

Tunnels piétons

FAÇADE / COUVERTURE

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Panneau de verre plat

Quantité : 21 u

Dimensions : l : - Ht : 310
L : 114 Ep : 1

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 5 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 20 € / u

Accueil

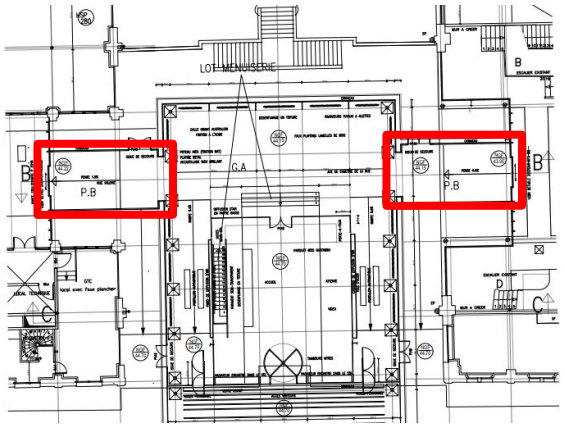

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose soignée en découpant le silicone, conditionnement à plat ou sur plan.*

Points d'attention : *Test de dépose à réaliser afin de confirmer la faisabilité du réemploi*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Tunnels piétons

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Applique murale style Sammode Studio

Quantité : 18 U

Dimensions : l : 15 cm Ht : -
L : 126 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 80 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 160 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Section des câbles en amont du dernier raccord. Conditionnement en carton.*

Points d'attention : *Consigner les réseaux électriques en amont. Communiquer les caractéristiques techniques lors de la dépose*

Nefs

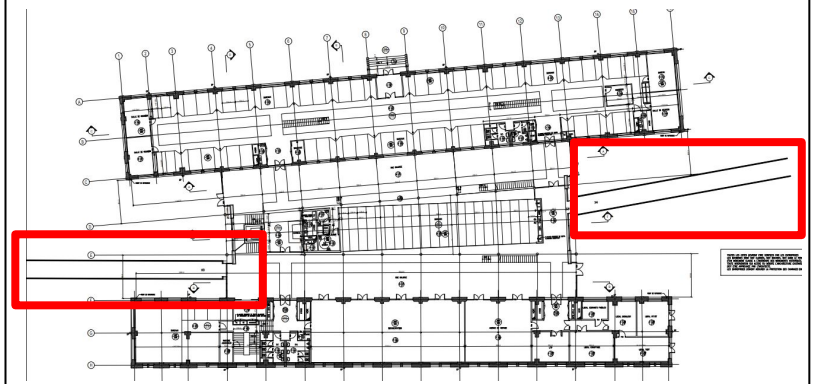

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Dallage en pierre | REF N°TUN1003

Tunnels piétons

REVÊTEMENT DE SOL

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Dallage en pierre granit

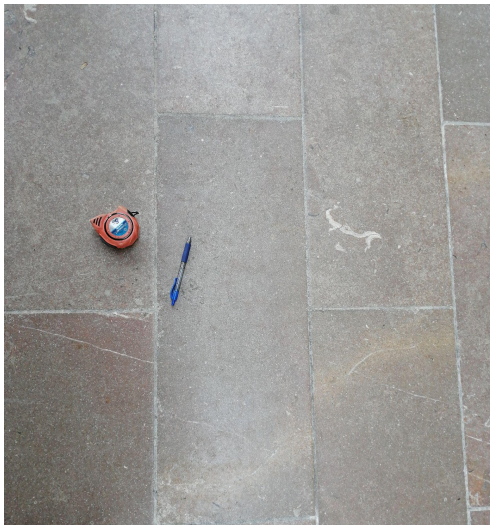

Quantité : 56,5 m²

Dimensions : l : 30 Ht : -
L : 80 Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 4 € / m²

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 30 € / m²

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose classique et conditionnement sur palette filmée*

Points d'attention : *Test de dépose à réaliser afin de confirmer la faisabilité du réemploi*

Accueil

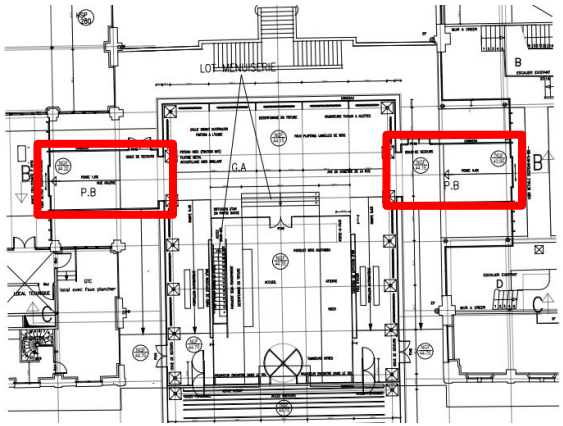

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Tunnels piétons

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Banc en bois avec accoudoir métallique, convient pour un usage extérieur.

Quantité : 2 U

Dimensions : l : - Ht : -
L : - Ep : -

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 40 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 80 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : -

Colonnade-Nefs

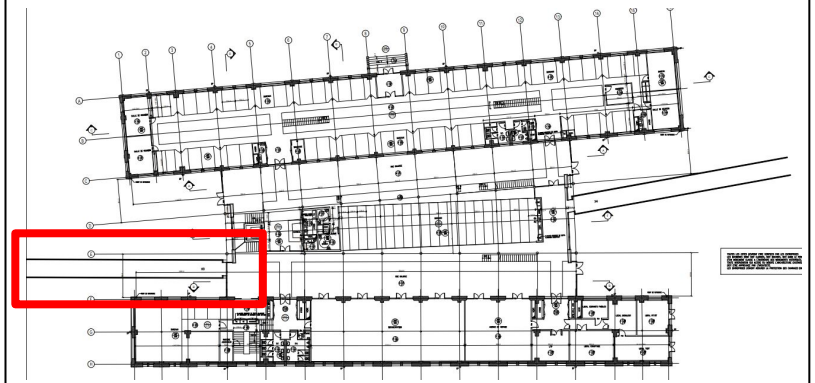

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Panneau en verre arrondi 200x115 | REF N°TUN1007

Tunnels piétons

FAÇADE / COUVERTURE

Réemploi EX-SITU | A ETUDIER

Description : Panneau de verre forme arrondi

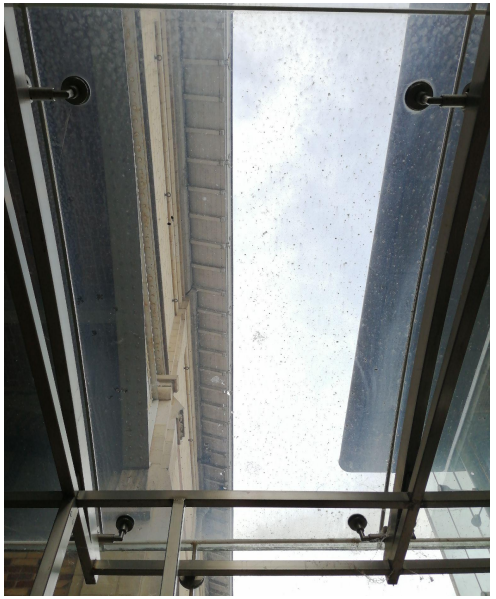

Quantité : 24 u

Dimensions : l : 115 Ht : -
L : 200 Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 5 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 20 € / u

Accueil

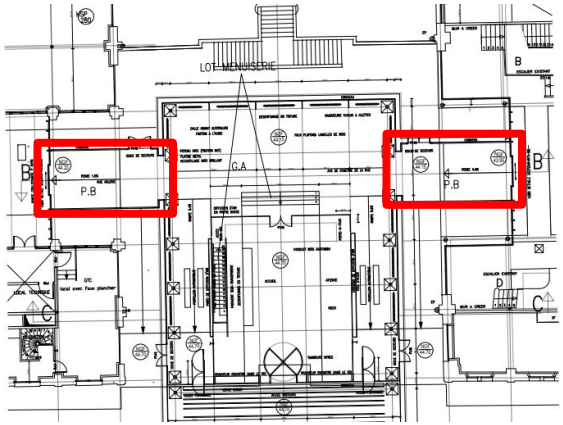

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose soignée en découpant le silicone, conditionnement à plat ou sur plan.*

Points d'attention : *Test de dépose à réaliser afin de confirmer la faisabilité du réemploi*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Panneau en verre arrondi 200x135 | REF N°TUN1008

Tunnels piétons

FAÇADE / COUVERTURE

Réemploi EX-SITU | A ETUDIER

Description : Panneau de verre forme arrondi

Quantité : 96 u

Dimensions : l : 135 Ht : -
L : 200 Ep : 1

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 5 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 20 € / u

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose soignée en découpant le silicone, conditionnement à plat ou sur plan.*

Points d'attention : *Test de dépose à réaliser afin de confirmer la faisabilité du réemploi*

Nefs

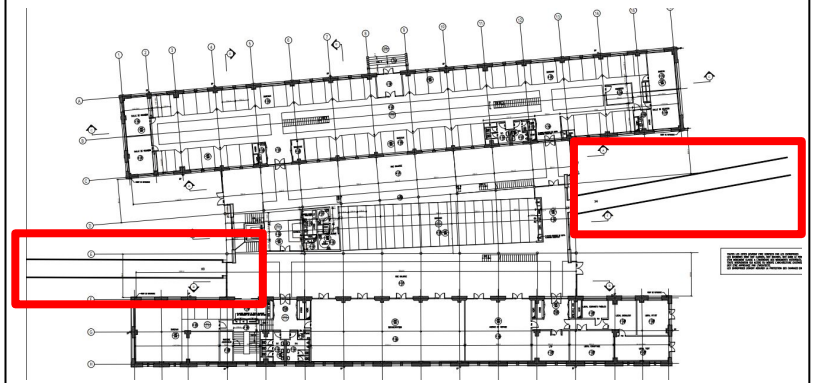

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Borne de contrôle d'accès | REF N°TUN1009

Tunnels piétons

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | A ETUDIER

Description : Borne sur pied de contrôle d'accès pour porte

Quantité : 2 u

Dimensions : l : - Ht : -
L : - Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 40 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 100 € / u

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : *Tenir hors d'eau.*

Nefs-Atrium

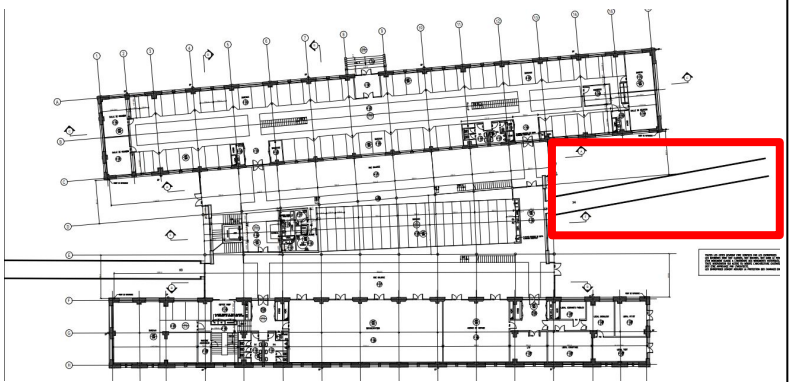

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

LINKCITY

Chocolaterie Menier – Noisiel (77)

RAPPORT DIAGNOSTIC PEMD

BÂTIMENT VERRIÈRE

INDICE A

[21/03/23]

SOMMAIRE

Introduction 3
1. La mission 5
1.1 Contexte 5
1.2 Contenu et méthodologie 5
1.3 Limites de prestation 6
1.4 Réserves 6
2. Etude documentaire site et bâtiment Verrière 7
2.1 Localisation géographique 7
2.2 Caractéristiques générales du site 8
2.3 Caractéristiques générales du bâtiment Verrière 8
2.4 Composition bâtiment Verrière 9
2.5 Diagnostics réglementaires 10
2.5.1 Gestion du risque amiante 10
2.5.2 Gestion du risque plomb 11
2.5.3 Gestion du risque termites 11
3. Identification et quantification des matériaux 12
3.1 Hypothèses retenues pour la quantification des matériaux 12
3.2 Déchets particuliers repérés in situ 13
3.2.1 Retrait des blocs secours et des néons 13
3.2.2 Poste Transformateur : présence éventuelle de PCB & PCT 13
4. Synthèse quantitative des PEMD 14
4.1 Ensemble des PEMD 14
4.2 Répartition des déchets non dangereux dans le bâtiment Verrière (DND) 15
4.3 Répartition des modes de gestion des ressources et des déchets 16
5. Gisement à fort potentiel Economie Circulaire 16
5.1 Hiérarchisation des modes de traitement 16
5.2 Identification des matériaux à fort potentiel de réemploi 17
5.3 Identification des matériaux à fort potentiels de recyclage 19
5.3.1 Préconisation de recyclages des fenêtres 19
5.3.2 Préconisations de valorisation des autres déchets inertes type céramique 19
6. Identification des filières locales 20
6.1 Filières de réemploi et de réutilisation 20
6.2 Filières de recyclage, de valorisation, d'élimination et de stockage 20

ANNEXES

Annexe 1. Contexte législatif et réglementaire
Annexe 2. Détail par famille de déchets
Annexe 3. Planches photographiques
Annexe 4. Fiches Réemploi

INTRODUCTION

Les déchets du bâtiment représentent en France un gisement très important. Près de 42 millions de tonnes de déchets sont produits par an, soit plus que l'ensemble des déchets municipaux, estimés à 34 millions de tonnes en 2018[1].

Ces déchets sont produits à la fois par les chantiers de construction neuve, les chantiers de réhabilitation et les chantiers de démolition, qui représentent une part significative des déchets. Bien qu'il n'y ait pas d'objectif réglementaire spécifique s'appliquant aux déchets issus du bâtiment, ceux-ci sont concernés par des objectifs plus globaux de prévention et réduction des déchets :

- La hiérarchisation des modes de traitements des déchets (réemploi / recyclage / valorisation / enfouissement) introduite par la directive européenne sur les déchets (n°2008/98/CE)
- La définition d'objectifs de valorisation matière introduits par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi n°2015-992 du 17 août 2015)
- La mise en place de filières à responsabilité élargie du producteur pour les produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment à compter du 1er janvier 2022, selon les modalités définies par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 (arrêté d'application à venir).

Dans ce contexte, le **diagnostic déchets avant démolition** (instauré par l'arrêté du 19 décembre 2011) évolue et doit devenir le socle du déploiement de l'économie circulaire dans le bâtiment. Il est remplacé par le **diagnostic Produits-Équipements-Matériaux-Déchets (PEMD)** :

- Loi n° 2020-105 anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) du 10 février 2020
- Décret n° 2021-821 du 25 juin 2021 portant sur le diagnostic Produits, Équipements, Matériaux, Déchets (PEMD)
- Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021, portant sur le diagnostic Produits, Équipements, Matériaux, Déchets (PEMD) et relatif aux compétences du diagnostiqueur

Ce diagnostic a été réalisé sur la base de ces décrets ainsi que des informations contenues dans le guide de bonnes pratiques publié par DEMOCLES[2] en juin 2020.

Un diagnostic PEMD de qualité permet aux différents intervenants du projet de se baser sur des informations fiables pour évaluer les taux de valorisation atteignables, et d'initier une réflexion sur les possibilités de réemploi, réutilisation, recyclage et valorisation des gisements de matériaux, équipements et déchets issus du chantier. Il élargit le périmètre des opérations concernées aux opérations de réhabilitation.

Le diagnostic PEMD est entré en vigueur le 1er janvier 2022 et est obligatoire pour les projets tels que :

- Démolition ou rénovation significative des bâtiments > 1000m² ou ayant accueilli une activité agricole, industrielle ou commerciale et ayant été le siège d'une utilisation, d'un stockage, d'une fabrication ou d'une distribution d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses
  - Démolition : une opération consistant à détruire une partie majoritaire de la structure d'un bâtiment
  - Rénovation significative : destruction ou remplacement d'une partie majoritaire d'au moins 2 éléments de second œuvre du bâtiment (planchers, cloisons extérieures, huisseries extérieures, cloisons intérieures, installations sanitaires et plomberie, installations électriques, système de chauffage)

[1] *Source : ADEME, chiffres-clés 2018 : 514 kg/an/hab de déchets municipaux*

[2] *Source : Guide de bonnes pratiques pour la réalisation du diagnostic produits/matériaux/déchets avant démolition / réhabilitation significative de bâtiments, DEMOCLES, ECOSYSTEM, ADEME*

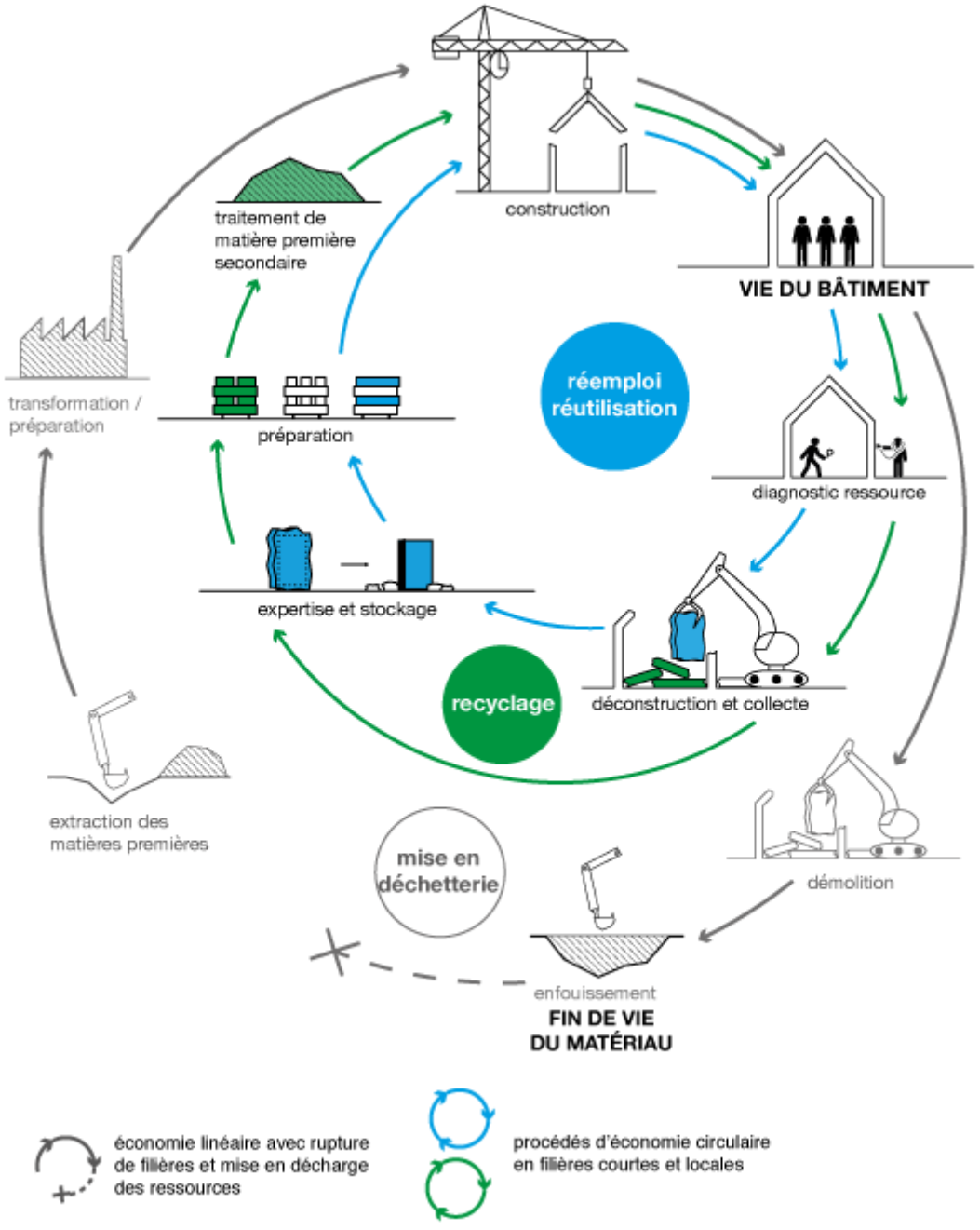

Figure 1 Schéma de comparaison des filières de mise en décharge vis-à-vis des procédés d'économie circulaire dans le BTP – Source REPAR (Ademe / Bellastock)

1. LA MISSION

1.1 Contexte

Dans le cadre du réaménagement du site de la chocolaterie Menier à Noisiel (77) par LINKCITY, GINGER DELEO a été missionné pour la réalisation d'un diagnostic Produits-Equipements-Matériaux-Déchets (PEMD). Le présent diagnostic porte sur le bâtiment Verrière.

En effet, les travaux de déconstruction / rénovation significative vont générer la dépose et la déconstruction d'un volume important d'équipements et de matériaux. Le diagnostic PEMD, en quantifiant et qualifiant précisément les produits, équipements, matériaux et déchets issus du chantier, devra permettre à la MOA d'identifier les opportunités de réemploi et de valorisation de ces éléments.

1.2 Contenu et méthodologie

Cette mission de diagnostic PEMD comprend les éléments suivants :

- Analyse documentaire préalable
  - Plan masse du site
  - Plans de l'existant
  - Diagnostic réglementaire plomb, pré-rapport amiante
- Identification et caractérisation des produits, équipements, matériaux et déchets qui seront générés par l'opération
  - Réalisation de la visite diagnostic in situ le 14/02/2023
  - Des sondages destructifs légers ont été réalisés.
- L'identification des filières de recyclage, de valorisation et d'élimination régionale des différents types de déchets sur la base des données de la FFB et de DÉMOCLÈS, ou de réemploi le cas échéant.

Le programme de travaux considéré est le suivant :

- Curage intégral du bâtiment jusqu'à la structure (second œuvre, lots techniques), y compris murs séparatifs parpaing
- Façade : les châssis existants sont conservés, les doublages sont curés
- Toiture : remplacement des tuiles et de la couverture métallique et polycarbonate.

1.3 Limites de prestation

La mission de GINGER DELEO ne constitue pas une mission de maîtrise d'œuvre ou une mission d'étude technique de démolition. La prestation ne comprend pas :

- La réalisation du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition ;
- La réalisation des diagnostics plomb et termites ;
- La prise en compte des réseaux enterrés ;
- La prise en compte des arbres et végétaux du site ;
- L'identification des pollutions éventuelles du sol et des matériaux;
- La réalisation de prélèvement ou d'analyses sur matériaux.

1.4 Réserves

Dans le cadre de cette mission, les intervenants ont examiné uniquement les locaux et les volumes normalement accessibles, dont ils ont eu connaissance, soit par les plans, soit par la personne accompagnatrice et auxquels ils ont pu accéder dans les conditions normales de sécurité. Les parties d'ouvrage suivantes n'ont pas été inspectées et constituent des réserves du présent diagnostic :

Le client souhaite que le bâtiment Verrière soit inscrit monument historique. Il sera donc curé mais non démoli. A la demande du client, seuls les éléments du second-œuvre ont été pris en compte. Les escaliers, les cages d'ascenseur, les fenêtres et la charpente métallique sont conservés.

- Certains locaux technique, réserves, et salles de réunion non accessibles
- Local machinerie ascenseur non accessible pour des raisons de sécurité
- Toiture non accessible pour des raisons de sécurité
- Poste transformateur non accessible pour des raisons de sécurité

Les documents suivants n'étaient pas disponibles et/ou n'ont pas été transmis lors de la réalisation du diagnostic :

- Plans projet ou notice programmatique
- Diagnostic amiante avant démolition
- Diagnostic termites
- Diagnostic Fibres Céramiques Réfractaires FCR

2. ETUDE DOCUMENTAIRE SITE ET BÂTIMENT VERRIÈRE

2.1 Localisation géographique

La réhabilitation concerne le bâtiment Verrière localisé à la Chocolaterie Menier - 7 boulevard Pierre Carle à Noisiel (77186). Il se situe sur la parcelle cadastrale 000 BA 252 - 000 BA 247.

Plan de situation

Figure 2 : Plan de situation – Source : Google Earth

Plan de cadastre

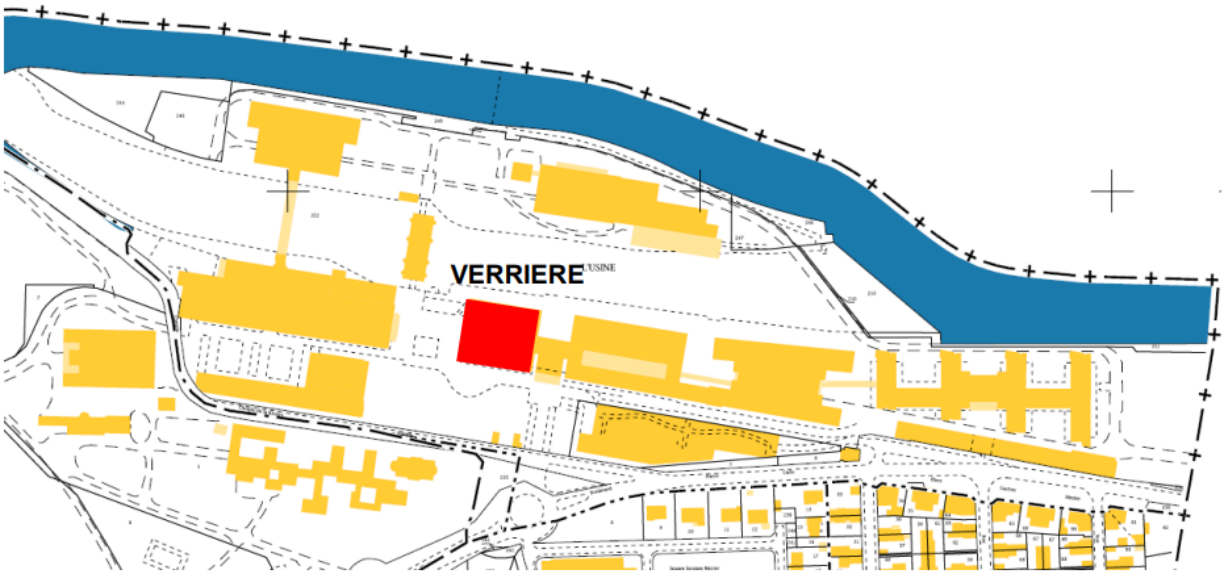

Figure 3 : Plan de cadastre

2.2 Caractéristiques générales du site

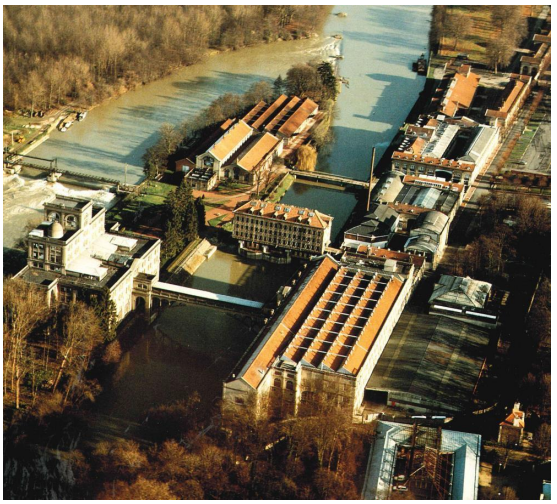

Activités exercées	Ancien site industriel de production de la chocolaterie Menier jusqu'en 1959 Reconversion en siège social de Nestlé France en 1995
Date de construction	Bâtiments historiques : 1865 à 1919 Réhabilitation et bâtiments contemporains : 1995
Observations	Site à l'arrêt
Surface parcelle	90 050 m²

2.3 Caractéristiques générales du bâtiment Verrière

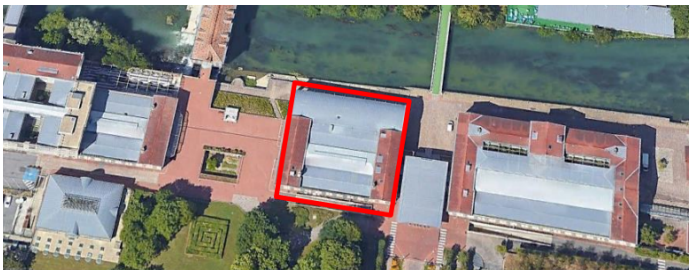

DIMENSIONS BÂTIMENT VERRIÈRE					
Longueur	**44 m**	**Largeur**	**37 m**	**Hauteur**	**10,8 m**
Surface au sol	**Environ 1600 m²**		**Surface totale concernée par les travaux**	**Environ 4 500 m²**	
Niveaux	**R+2, rez-de-marne (sous-sol)**				
Mitoyenneté	**Non**				

2.4 Composition bâtiment Verrière

STRUCTURE

INFRASTRUCTURE

- Sans objet : pas impacté par les travaux

SUPERSTRUCTURE

- Charpente métallique
- Structure poteau poutre béton armé partielle
- Murs refend en parpaing (sous-sol)

ENVELOPPE

FAÇADES

- Façades historiques : remplissage pierre meulière, pierre de taille et briques (non concernée)

TOITURE

- Toiture 2 pans tuiles
- Charpente métallique (non concernée)
- Couverture métallique zinc
- Couverture polycarbonate

ISOLATION

- Isolation par l'intérieur (pas de sondage réalisé - hypothèse selon plans architectes fournis : 10 cm de laine de roche)

SECONDOEUVRE

CLOISONNEMENT

- Carreaux plâtre
- Placoplâtre
- Cloisons modulaires bois aggloméré

MENUISERIES

- Portes bois (locaux techniques, noyaux de circulation)
- Portes métalliques vitrées et non vitrées
- Châssis métalliques (aluminium)

REVÊTEMENTS INTÉRIEURS

- Carrelage
- Faïence
- Plinthes bois
- Parquet bois collé
- Dalle thermoplastique
- Dallage pierre
- Moquette
- Faux plancher

ÉQUIPEMENTS – CVC

- Ascenseur
- Détecteurs incendie (non ionique)
- Chauffage collectif avec chaudière déportée hors du bâtiment
- Centrale de traitement d'air
- Poste transformateur

RÉSEAUX

- Canalisations métalliques
- Canalisations PVC

2.5 Diagnostics réglementaires

2.5.1 Gestion du risque amiante

Un pré-rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition a été réalisé par la société CONTEX, sous la référence AFF200-041-07 en date du 23/12/2020.

La liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés est présentée ci-dessous.

Partie d'ouvrage	Composant	MPCA
R+1 - Salle de réunion	Enveloppe de calorifuge	Enveloppe de calorifuge plâtreuse et bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (aller)
	Colle noire	Colle noire anti- condensation + mousse bleue sur réseau EG (aller)
	Enveloppe de calorifuge	Enveloppe de calorifuge plâtreuse et bitumineuse entoilée + mousse bleue sur réseau EG (retour)
	Colle noire	Colle noire anti-condensation + mousse bleue sur réseau EG (retour)
RdM - local technique et réserve	Joint entre brides	Joint entre brides
	Colle noire	Colle noire anti-condensation + mousse bleue sur réseau EG (11/16°C, gros diamètre)
	Joint entre brides	Joint entre brides
	Enveloppe de calorifuge	Enveloppe de calorifuge plâtreuse et bitumineuse entoilée + mousse bleue sur réseau EG 11/16 °C petit diamètre
R+1	Enveloppe de calorifuge	Enveloppe de calorifuge plâtreuse et bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG
	Colle noire	Colle noire anti-condensation + mousse bleue sur réseau EG
Ensemble du bâtiment	Joint entre brides	Joint entre brides
RdM	Colle noire	Colle noire anti-condensation + mousse bleue sur réseau EG (11/16°C, gros diamètre)
	Enveloppe de calorifuge	Enveloppe de calorifuge plâtreuse et bitumineuse entoilée + mousse bleue sur réseau EG 11/16 °C petit diamètre

Pour information :

Sont concernés par le repérage des matériaux et produits contenants de l'amiante tous propriétaires d'un bâtiment dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997, maisons individuelles comprises. Le type de diagnostic à établir dépend du projet :

- Réhabilitation et Rénovation : diagnostic Amiante avant travaux sur tous les éléments concernés par le programme de l'opération
- Déconstruction : diagnostic amiante avant démolition

2.5.2 Gestion du risque plomb

Les revêtements contenant du plomb (RCP) concernent aussi bien des éléments d'ouvrage (mur, plafond, embrasure, …) que des éléments rapportés (volets, plinthes, barreaudage, …).

Un diagnostic plomb avant travaux a été réalisé par la société CONTEX, sous la référence AFF200-041-PB07, en date du 09/06/2020. La liste des revêtements contenant du plomb est présentée ci-dessous :

Partie d'ouvrage	Composant
R+2 - Escalier 2	Garde-corps (peinture), contremarche (peinture), faux-limon (peinture), poteau (peinture)
R+1 - Zone bureaux	Fenêtre (peinture)
R+1 - Escalier 2	Main courante (peinture), garde-corps (peinture), contremarche (peinture), faux-limon (peinture), poteau (peinture)
R+1 - Passerelle 1	Poutre (peinture)
R+1 - Passerelle 2	Poutre (peinture)
RDC - Hall d'accueil	Fenêtre (peinture), porte (peinture), huisserie porte (peinture), porte (peinture), huisserie porte (peinture)
RDC - Zone bureaux	Fenêtre (peinture)
RDC - Zone CHC	Poteau (peinture)
RdM - Zone CHC (Locaux technique)	Murs (peinture)
RdM - Zone locaux techniques	Poutre (peinture), poutrelle (peinture), pompe (peinture rouge), vanne (peinture orange)
RdM - Sas entrée	Poutre (peinture), poutrelle (peinture), garde-corps escalier (peinture), contremarche (peinture)

Pour information :

Le diagnostic plomb n'a pas de date de validité.

La date de 1949, année de construction à partir de laquelle les diagnostics plomb ne sont plus nécessaires (mais conseillés), repose sur l'interdiction d'utilisation de la céruse (hydrocarbonate de plomb) par les professionnels. En pratique il s'avère que cette date est caduque puisque d'autres composés à base de plomb ont pu être utilisés et qu'il faut considérer l'ensemble des bâtiments jusqu'aux années 2000.

2.5.3 Gestion du risque termites

Aucun diagnostic termites n'a été réalisé ou porté à notre connaissance à ce jour.

La commune de Noisiel (77186) ne fait pas partie des communes faisant l'objet d'une réglementation spécifique rendant obligatoire le diagnostic termites avant démolition.

Cependant, en cas d'éventuelle découverte de foyers de termites, le titulaire déclarera cette découverte au maître d'ouvrage qui fera réaliser le constat par un diagnostiqueur agréé avant toute incinération sur site.

Il conviendra de réaliser un nouveau diagnostic termites dans les 6 mois avant le démarrage des travaux.

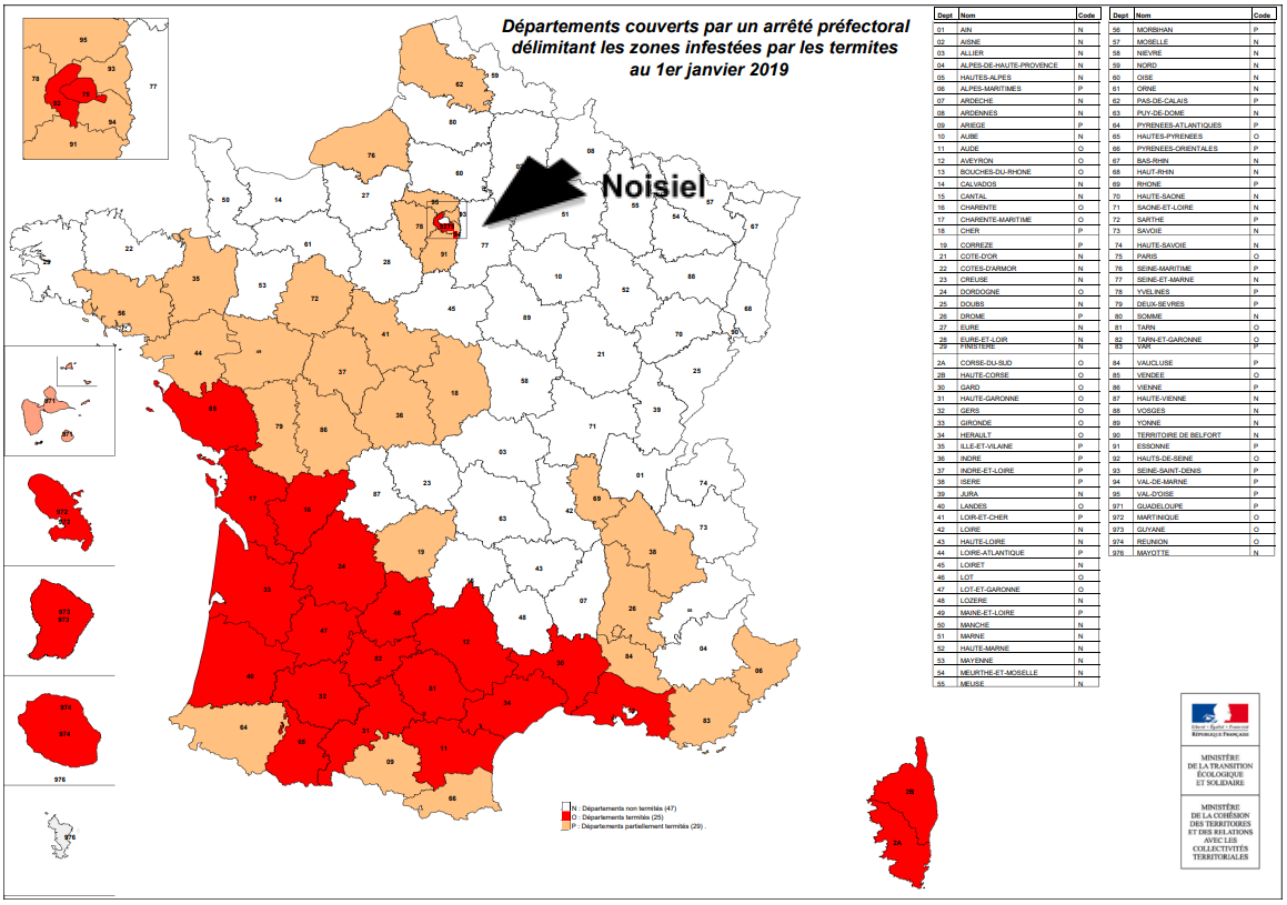

Dept	Nom	Code
01	AIN	N
02	AISNE	N
03	ALLIER	N
04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	N
05	HAUTES-ALPES	N
06	ALPES-MARITIMES	P
07	ARDECHE	N
08	ARDENNES	N
09	ARIEGE	P
10	AUBE	N
11	AUDE	O
12	AVEYRON	O
13	BOUCHES-DU-RHONE	O
14	CALVADOS	N
15	CANTAL	N
16	CHARENTE	O
17	CHARENTE-MARITIME	O
18	CHER	P
19	CORREZE	P
21	COTE-D'OR	N
22	COTES-D'ARMOR	N
23	CREUSE	N
24	DORDOGNE	O
25	DOUBS	N
26	DROME	P
27	EURE	N
28	EURE-ET-LOIR	N
29	FINISTERE	N
2A	CORSE-DU-SUD	O
2B	HAUTE-CORSE	O
30	GARD	O
31	HAUTE-GARONNE	O
32	GERS	O
33	GIRONDE	O
34	HERAULT	O
35	ILLE-ET-VILAINE	P
36	INDRE	P
37	INDRE-ET-LOIRE	P
38	ISERE	P
39	JURA	N
40	LANDES	O
41	LOIR-ET-CHER	P
42	LOIRE	N
43	HAUTE-LOIRE	N
44	LOIRE-ATLANTIQUE	P
45	LOIRET	N
46	LOT	O
47	LOT-ET-GARONNE	O
48	LOZERE	N
49	MAINE-ET-LOIRE	P
50	MANCHE	N
51	MARNE	N
52	HAUTE-MARNE	N
53	MAYENNE	N
54	MEURTHE-ET-MOSELLE	N
55	MEUSE	N

Dept	Nom	Code
56	MORBIHAN	P
57	MOSELLE	N
58	NIEVRE	N
59	NORD	N
60	OISE	N
61	ORNE	N
62	PAS-DE-CALAIS	P
63	PUY-DE-DOME	N
64	PYRENEES-ATLANTIQUES	P
65	HAUTES-PYRENEES	O
66	PYRENEES-ORIENTALES	P
67	BAS-RHIN	N
68	HAUT-RHIN	N
69	RHONE	P
70	HAUTE-SAONE	N
71	SAONE-ET-LOIRE	N
72	SARTHE	P
73	SAVOIE	N
74	HAUTE-SAVOIE	N
75	PARIS	O
76	SEINE-MARITIME	P
77	SEINE-ET-MARNE	N
78	YVELINES	P
79	DEUX-SEVRES	P
80	SOMME	N
81	TARN	O
82	TARN-ET-GARONNE	O
83	VAR	P
84	VAUCLUSE	P
85	VENDEE	O
86	VIENNE	P
87	HAUTE-VIENNE	N
88	VOSGES	N
89	YONNE	N
90	TERRITOIRE DE BELFORT	N
91	ESSONNE	P
92	HAUTS-DE-SEINE	O
93	SEINE-SAINT-DENIS	P
94	VAL-DE-MARNE	P
95	VAL-D'OISE	P
971	GUADELOUPE	P
972	MARTINIQUE	O
973	GUYANE	O
974	REUNION	O
976	MAYOTTE	N

Figure 4 : Carte infestation termite – Source : [Termites, insectes xylophages et champignons lignivores | Ministère de la Transition écologique (ecologie.gouv.fr)]

3. IDENTIFICATION ET QUANTIFICATION DES MATÉRIAUX

3.1 Hypothèses retenues pour la quantification des matériaux

La quantification des matériaux a été effectuée à l'aide des différents métrés réalisés sur site et sur plans fournis par la Maîtrise d'ouvrage.

Pour la réalisation de ce diagnostic PEMD, nous avons pris comme hypothèses de calculs :

- Epaisseur dallage pierre : 1 cm
- Epaisseur placoplâtre dans les cloisons mobiles type ancien : 1,3 cm
- Epaisseur isolation cloison : 10 cm de laine de roche
- Epaisseur isolation sous toiture : 20 cm de laine de roche
- Les détecteurs incendies présents sur le site ont été considérés comme détecteurs non ioniques.
- Les dalles de plancher techniques ont été considérées comme systématiquement présentes sous les revêtements de sol en moquette.
- Les BAES modèle tube et modèle plaque opaline ont été considérés sans accumulateur au plomb.

Le poids des certains équipements (CTA, groupes froids) ont été estimés par des recherches bibliographiques ou bien selon des données issues du maître d'ouvrage. Le tonnage de ces équipements représente une incertitude.

Les structures enterrées (réseaux, etc) n'ont pas été caractérisées dans le cadre de ce diagnostic.

3.2 Déchets particuliers repérés in situ

3.2.1 Retrait des blocs secours et des néons

Le retraitement des blocs secours et des néons est à prévoir dans le marché de déconstruction. Les quantités de ces produits seront considérées comme déchets dangereux et inscrits respectivement dans les catégories « sources lumineuses » et « autres DEEE contenant des substances dangereuses ». Ils devront être pris en charge par l'éco-organisme agréé ECOSYSTEM ou déposés dans un point de collecte partenaire pour valorisation.

3.2.2 Poste Transformateur : présence éventuelle de PCB & PCT

Il est à noter la présence d'un Poste Transformateur électrique au rez-de-marne (sous-sol) du bâtiment. Nous n'avons pas pu accéder au local pour des raisons de sécurité.

Il conviendra à la Maitrise d'Ouvrage de faire réaliser un prélèvement et d'analyser les huiles pour vérifier la présence ou non de PCB. En cas de présence de PCB dans les huiles et les appareils du poste transformateur, il conviendra de procéder à la déconstruction de ce poste conformément à la réglementation en vigueur.

Il est rappelé que les appareils contenant des PCB ou des PCT (nom commercial courant « Pyralène ») doivent faire l'objet de précautions particulières. En application du Décret n° 87-59 du 2 février 1987, l'élimination des huiles contenant des PCB dans une proportion de plus de 50 ppm (partie par million) doit être réalisée par un spécialiste agréé.

La manutention des éléments contenant des PCB doit en outre être réalisée avec le plus grand soin, afin d'éviter tout déversement accidentel (bacs de rétention, matériels stables…).

Il n'a pas été pris en compte une éventuelle pollution des sols ou des matériaux inertes dû à ces huiles.

Les échéances pour la décontamination et l'élimination des appareils aux PCB s'inscrivent dans le cadre de la convention internationale de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP) du 22 mai 2001. Les articles R.543-17 et suivants du Code de l'Environnement, section relative aux PCB ont été modifiés par le décret du 10 avril 2013 et prévoient une seconde phase de décontamination et d'élimination. Il sera interdit de détenir des appareils contenant des PCB (dont la teneur est supérieure à 50 ppm de PCB) à partir :

- Du 1er janvier 2017 si l'appareil a été fabriqué avant le 1er janvier 1976 ;
- Du 1er janvier 2020 si l'appareil a été fabriqué après le 1er janvier 1976 et avant le 1er janvier 1981
- Du 1er janvier 2023 si l'appareil a été fabriqué à partir du 1er janvier 1981.

Chaque détenteur (collectivités, particuliers, agriculteurs, artisans, industriels ...) a l'obligation réglementaire de déclarer ces appareils depuis le portail de déclaration en ligne : Inventaire PCB - Accueil (ademe.fr).

4. SYNTHÈSE QUANTITATIVE DES PEMD

4.1 Ensemble des PEMD

SYNTHÈSE DES TONNAGES PAR TYPE DE DÉCHETS					
L'Entreprise vérifiera ces quantités au cours de la visite préliminaire.					
Valeurs non contractuelles					
Type de déchets	DI Déchets Inertes	DND Déchets Non Dangereux	DEEE Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	DEA Déchets d'Elémen ts d'Ameubl ement	DD Déchets Dangereux
Total (Tonnes)	105,01	160,11	6,78	10,22	32,13
Répartition du tonnage (%)	33,42%	50,96%	2,16%	3,26%	10,23%
Valorisable via les filières indiquées	OUI	cf. tableau suivant	cf. tableau suivant	cf. tableau suivant	NON

La démolition du bâtiment va générer 314 tonnes de déchets pour 4 492 m² de plancher concernés par les travaux de réhabilitation.

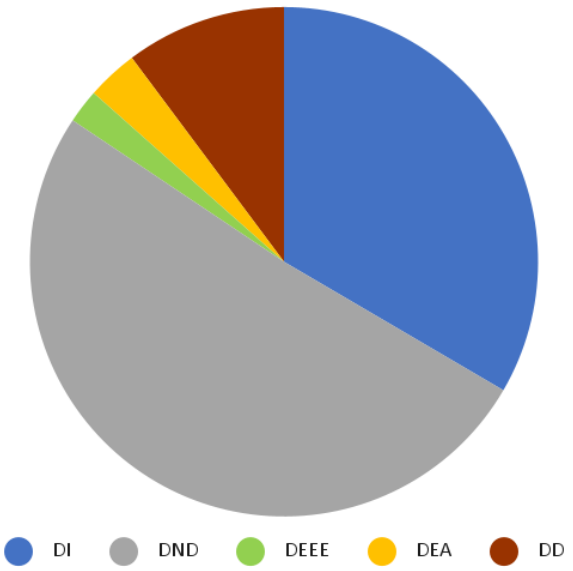

Figure 4 : Répartition par famille de déchets

4.2 Répartition des déchets non dangereux dans le bâtiment Verrière (DND)

Type de déchets	TOTAL (Tonnes)	Répartition du tonnage (%)	Valorisable via les filières indiquées
Plâtre	21,78	12,30%	Oui sous certaines conditions
Bois	49,39	27,89%	Oui
Fenêtres et autres ouvertures vitrées	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
Métaux	61,97	34,99%	Oui sous certaines conditions
Plastiques	0,72	0,41%	Oui sous certaines conditions
Isolants	17,47	9,87%	Oui sous certaines conditions
Complexe d'étanchéité sans goudron	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
Revêtements de sol	8,78	4,96%	Oui sous certaines conditions
Mélange de DND	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
Végétaux	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
Terre végétale	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
Autres DND	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
DEEE	6,78	3,84%	Oui sous certaines conditions
DEA	10,22	5,77%	Oui sous certaines conditions
Total DND	177,12	100,00	

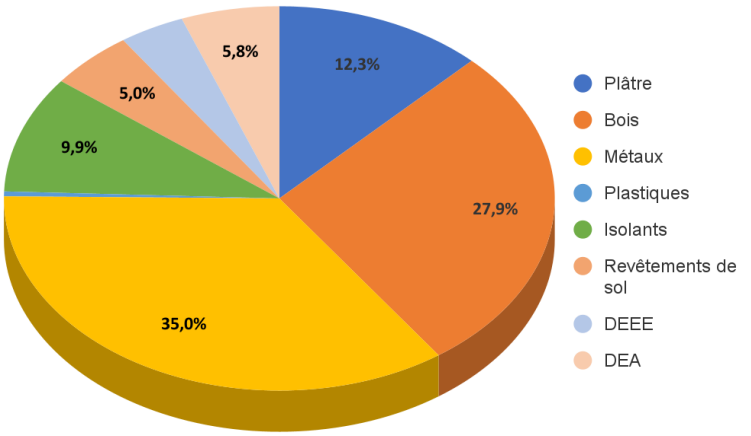

Figure 5 : Répartition des DND

4.3 Répartition des modes de gestion des ressources et des déchets

	TOTAL (tonnes)	TOTAL (%)
Réemploi	49,55	15,77
Réutilisation	0,63	0,20
Recyclage	187,14	59,55
Valorisation Matière	32,78	10,43
Valorisation Énergétique	0,00	0,00
Elimination	44,16	14,05

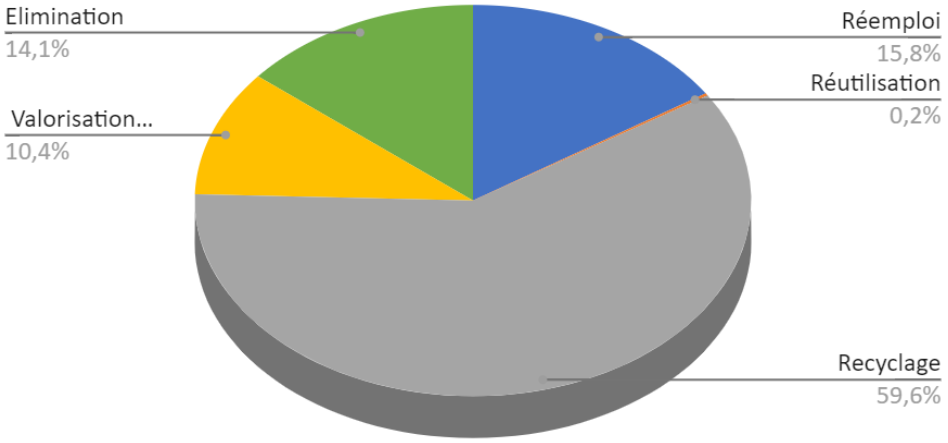

5. Gisement à fort potentiel Economie Circulaire

5.1 Hiérarchisation des modes de traitement

La hiérarchisation des modes de traitements des PEMD (réemploi / recyclage / valorisation / enfouissement) a été introduite par la directive européenne sur les déchets (n°2008/98/CE), et reprise dans l'article L.541-1 du Code de l'Environnement, en plaçant la **prévention** comme priorité. A l'échelle d'un chantier de démolition, cette hiérarchisation se traduit de la manière suivante :

- Le **réemploi** est une opération qui permet à des biens qui ne sont pas des déchets d'être utilisés à nouveau sans qu'il y ait modification de leur usage initial.
- La **réutilisation** est une opération qui permet à un déchet d'être utilisé à nouveau en détournant éventuellement son usage initial.
- Le **recyclage** est l'opération par laquelle la matière première d'un déchet est utilisée pour fabriquer un nouvel objet.
- La **valorisation** est l'opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière.

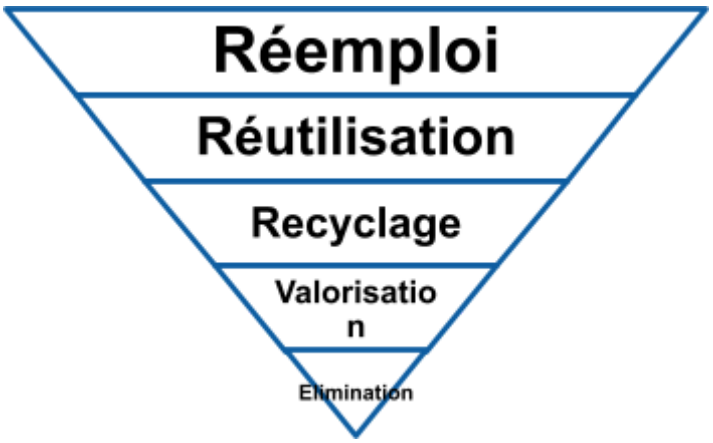

5.2 Identification des matériaux à fort potentiel de réemploi

Nous avons identifié des éléments qui pourraient faire l'objet d'un réemploi ou d'une réutilisation.

Les éléments listés ci-après sont ceux qui présentent un potentiel de réemploi. Ces éléments doivent faire l'objet d'une déconstruction méthodique, d'un conditionnement adéquat et d'une manutention recommandée.

Unités et organisation du tableau

Les unités utilisées pour quantifier les composants ont été choisies selon leur pertinence. L'état des éléments est indiqué ainsi :

Réemploi IN-SITU	*Gisement conservé pour le nouveau projet sur le même site*
Réemploi EX-SITU	*Gisement sélectionné pour d'autres projets, hors du site*
FORTE DEMANDE	***Gisement de réemploi à fort potentiel***
SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI	*Gisement dont la **demande est variable***
DEMANDE PONCTUELLE	*Gisement dont **demande est très ponctuelle***
A L'ÉTUDE POUR DU RÉEMPLOI	*Gisement **à l'étude pour du réemploi***

Précaution de lecture

Le potentiel des gisements est régi par l'équilibre entre l'offre et le demande. Le marché de la construction évolue constamment, de fait les éléments considérés comme réemployables, réutilisables ou recyclables à l'instant t le seront peut-être plus ou moins à l'instant t+1.

Des vérifications et validations auprès des entités compétentes, telles que le CSPS, un bureau d'étude structure, thermique, etc., pourront être demandées afin de valider le réemploi des éléments sélectionnés avant la rédaction des pièces DCE.

Selon la destination de certains éléments, des tests de conformité et de respect de la réglementation pourront être exigés avant leur réemploi ou leur recyclage. Ce sera notamment le cas pour des éléments à forte contrainte réglementaire tels que les équipements incendie.

Liste des matériaux, produits et équipements destinés au réemploi

STATUT	Ref N°	Nom du matériau	LOCALISATION	QUANTITE		CATEGORIES
			NIVEAUX	quantité totale	u	
FORTE DEMANDE	VER1001	Dalle de plancher technique #1	ETAGE	38	m²	Cloisons / Doublage
FORTE DEMANDE	VER1002	Dalle de plancher technique #2	ETAGE	1480	m²	Cloisons / Doublage
FORTE DEMANDE	VER1003	Étagère en bois modulable	R+2	34	U	Mobilier
SELECTIONNÉ	VER1004	Main courante en inox	R+1	2	U	Métallerie / Serrurerie
SELECTIONNÉ	VER1005	Enceinte FOCAL	R+1	6	U	Mobilier
SELECTIONNÉ	VER1006	Écran de projection motorisé PROJECTA	R+1	1	U	Mobilier
SELECTIONNÉ	VER1007	Toile de projection	R+1	1	U	Mobilier
SELECTIONNÉ	VER1008	Plaque verre	R+1	28	U	Cloisons / Doublage
SELECTIONNÉ	VER1009	Chaise grise	SS1	10	U	Mobilier
SELECTIONNÉ	VER1010	Chaise noire	ETAGE	25	U	Mobilier
SELECTIONNÉ	VER1011	Chaise rouge	ETAGE	40	U	Mobilier
SELECTIONNÉ	VER1012	Table 150x75	ETAGE COURAN	35	U	Mobilier
SELECTIONNÉ	VER1013	Vasque double Villeroy & Boch	R+1	1	U	Plomberie / Sanitaire
SELECTIONNÉ	VER1014	Vasque simple suspendue Villeroy & Boch	ETAGE COURAN	3	u	Plomberie / Sanitaire
SELECTIONNÉ	VER1015	Vasque encastrée avec mitigeur	R+1	2	U	Plomberie / Sanitaire
SELECTIONNÉ	VER1016	WC suspendu Duravit	ETAGE COURAN	11	U	Plomberie / Sanitaire
SELECTIONNÉ	VER1017	BAES tube	ETAGE	16	U	Signalétique
SELECTIONNÉ	VER1018	BAES ETAP	ETAGE	38	U	Signalétique
DEMANDE	VER1019	Applique en tube	SS1	15	U	Electricité Cfo Cfa
DEMANDE	VER1020	Table en bois 220x109	R+1	1	U	Mobilier
DEMANDE	VER1021	Table de bureau 190x78	ETAGE COURAN	60	U	Mobilier
DEMANDE	VER1022	Table de bureau 147x65	ETAGE COURAN	6	U	Mobilier
DEMANDE	VER1023	Armoire de rangement double	ETAGE	20	U	Mobilier
DEMANDE	VER1024	Armoire de rangement simple	ETAGE	1	U	Mobilier
DEMANDE	VER1025	Armoire de vestiaire double	ETAGE	5	U	Mobilier
DEMANDE	VER1026	Armoire de vestiaire simple	ETAGE	14	U	Mobilier
DEMANDE	VER1027	Bloc porte 93x204	RDC	6	U	Menuiseries intérieures
DEMANDE	VER1028	Bloc porte 83x204	RDC	9	U	Menuiseries intérieures
DEMANDE	VER1029	Bloc porte 73x204	RDC	5	U	Menuiseries intérieures
DEMANDE	VER1030	Bloc porte bois 83x204	R+1	5	U	Menuiseries intérieures
DEMANDE	VER1031	Porte bois foncé 83x204	R+1	2	U	Menuiseries intérieures
DEMANDE	VER1032	Porte bois foncé 73x204	R+1	2	U	Menuiseries intérieures
DEMANDE	VER1033	Porte vitrée 90x204	RDC	3	U	Menuiseries intérieures
DEMANDE	VER1034	Porte coulissante en verre	R+1	2	U	Menuiseries intérieures
DEMANDE	VER1035	Meuble salle de bain en pierre	R+1	3	U	Plomberie / Sanitaire
DEMANDE	VER1036	Urinoir DURAVIT	RDC	1	U	Plomberie / Sanitaire
A ETUDIER	VER1037	Porte 78x246	R+1	2	U	Menuiseries intérieures

Au total, **37 gisements** ont été identifiés comme ayant un potentiel de réemploi, dont :

- 3 typologies de gisements réputés à **forte demande**;
- 15 typologies de gisements réputés à **demande régulière**;
- 18 typologies de gisements réputés à **demande ponctuelle**;
- 7 typologies de gisements **à étudier**.

Les fiches matériaux détaillées relatives aux ressources listées ci-dessus sont disponibles en Annexe. 4 du présent rapport.

Afin de maximiser le réemploi / réutilisation des éléments, des précautions devront être respectées pendant les opérations de dépose :

- Favoriser la dépose à la main
- Établir et diffuser aux équipes d'intervention la liste des éléments faisant l'objet d'un réemploi et leur localisation
- Limiter l'usage d'outils ou de matériels pouvant diminuer l'intégrité des éléments
- Sensibiliser les équipes intervenantes sur site
- Le stockage, le tri et le conditionnement devront se faire de manière à conserver l'intégrité des éléments
- La plupart des éléments repérés devront être stockés à l'abri de la pluie et de l'humidité en attendant leur réemploi ou leur revente

5.3 Identification des matériaux à fort potentiels de recyclage

5.3.1 Préconisation de recyclages des fenêtres

Dans le cadre du recyclage des menuiseries PVC, celles-ci devront être démontées entièrement (dormant + ouvrant) avec dépose des vitrages. Les éléments constitutifs de ces menuiseries devront être séparés et stockés dans des bennes différentes afin d'être orientés vers les filières de traitements adéquates.

En particulier, le tri devra être particulièrement soigné pour les verres plats qui devront être stockés dans des bennes sans présence d'aucun autre matériau.

5.3.2 Préconisations de valorisation des autres déchets inertes type céramique

Les éléments en céramiques (WC, vasques, bac de douches, …) qui ne seront pas réemployés ou réutilisés peuvent être recyclés. Les principaux canaux sont les suivants :

- Sous forme de remblais : Il peut être réemployé directement in situ ou ex-situ pour le renforcement de certains sols ;
- Lors du terrassement des routes : les granulats obtenus après broyage servent généralement comme sous-couche ;
- Dans la composition de béton, si le granulat de céramique présente une excellente qualité et est conforme à un cahier des charges précis (dureté, propreté, granulométrie…).

Les céramiques devront d'abord être concassées, suit un passage au crible pour améliorer la pureté du produit fini. La qualité du produit est à contrôler en fin de processus pour exclure tout risque de pollution.

6. IDENTIFICATION DES FILIÈRES LOCALES

6.1 Filières de réemploi et de réutilisation

	Nom de la structure	Coordonnées					
AMO et Plateforme numérique	Backacia	75	Paris	22b rue des Taillandiers, 75011 PARIS	07 63 74 13 54	contact@backacia.com	https://www.backacia.com/
AMO et Plateforme numérique	Cycle Up	75	Paris	4 Rue Martel, 75010 Paris	01 44 07 67 38	coline.blaison@cycle-up.fr	https://www.cycle-up.fr/
AMO / BET	Remix Réemploi	75	Paris	104 rue d'Aubervilliers, 75019 Paris	06 37 28 53 41	contact@remixremix.fr	http://remixremix.fr
AMO / BET	Mobius	75	Paris	17 rue de Lisbonne, 93110 Rosny-sous-Bois	02 02 06 62 48	contact@mobius-reemploi.fr	https://mobius-reemploi.fr
AMO / BET	Bellastock	75	Paris	60 boulevard de la Villette, 75019 Paris	09 77 40 30 90	contact@bellastock.com	https://bellastock.com/
Ressourceries	Lascombes Matériaux Anciens	78	Soindres	1, Rue Duverdin, 78200 SOINDRES	06 87 84 90 75	vlascombes76@yahoo.fr	http://www.lascombesmateriauxanciens.com
Plateforme physique	Baticyle	92	Gennevilliers	9 Quai des Gresillons, 92230 Gennevilliers	01 71 11 32 38	contact@bati-cycle.fr	https://baticycle.fr/
Ressourceries	La Fabric'a Ressourcerie	92	Gennevilliers	25 Boulevard Beaumarchais, 92230 Gennevilliers	01 84 20 72 60	contact@lafabrica.community	http://ressourcerie.lafabrica.community/
Ressourceries	Le Cercle	92	Nanterre	24 Boulevard de la Seine, 92000 Nanterre	09 83 99 80 83	depotslecercle@gmail.com	https://www.lecercle-ressourcerie.com/
Plateforme physique	Réavie	93	La Courneuve	66 bvd Pasteur, 93120 La Courneuve	06 01 00 19 27	contact@asso-reavie.fr	http://asso-reavie.fr/
Ressourceries	2Mains Ressourcerie	93	Aulnay-sous-Bois	1/13 Rue Edouard Branly, 93600 Aulnay-sous-Bois	09 82 34 97 99	contact@2mains-asso.fr	ressourcerie-2mains.fr
Plateforme numérique	Co-Recyclage	93	Montreuil	2 Rue Franklin, 93100 Montreuil	01.84.25.80.53	contact@corecyclage.com	https://co-recyclage.com/
Ressourceries	La Collecterie Ressourcerie	93	Montreuil-sous-Bois	34 Rue du Capitaine Dreyfus, 93100 Montreuil-sous-Bois	01 70 24 06 21	contact@lacollecterie.org	lacollecterie.org

6.2 Filières de recyclage, de valorisation, d'élimination et de stockage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
METAL	POINT P MARNE LA VALLEE ST THIBAULT	5 km	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Tél.: 01 64 12 45 45 STTHIBAULT@POINTP.FR	Recyclage
	SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION	6 km	LAGNY-SUR-MARNE	Tél.: 01 64 12 67 56	Recyclage
	AUBINE	6 km	EMERAINVILLE	Tél.: 01 60 17 07 81 arnaud.roger@veolia.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
BOIS	POINT P MARNE LA VALLEE ST THIBAULT	5 km	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Tél.: 01 64 12 45 45 STTHIBAULT@POINTP.FR	Valorisation
	SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION	6 km	LAGNY-SUR-MARNE	Tél.: 01 64 12 67 56	Valorisation
	AUBINE	6 km	EMERAINVILLE	Tél.: 01 60 17 07 81 arnaud.roger@veolia.com	Valorisation

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
PLÂTRE	Routière de l'Est Parisien	17 km	CLAYE-SOUILLY	Tél.: 01 60 27 08 22 cecile.azeymar@veolia.com	Recyclage
	COLTRIVAL	22 km	LIVRY-GARGAN	Tél.: 01 43 30 94 87 coltrival93@orange.fr	Recyclage
	DERICHEBOURG REVIVAL	24 km	NOISY-LE-SEC	Tél.: 01 41 71 23 91 aicha.messafri@derichebourg.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
VERRE PLAT	LUXO BENNES OUEST	13 km	PONTCARRE	Tél.: 09 80 63 79 34 jacinte.alves@luxobennes.com	Recyclage
	ADS IDF NORD	24 km	ROMAINVILLE	Tél.: 01 48 40 50 93 contact@ads-idf.fr	Recyclage
	TAÏS	30 km	VILLENEUVE-LE-ROI	Tél.: 01 41 65 91 92 laurent.lefevre@veolia.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
MOQUETTE	DERICHEBOURG REVIVAL	24 km	NOISY-LE-SEC	Tél.: 01 41 71 23 91 aicha.messafri@derichebourg.com	Valorisation
	BENNES SERVICES	30 km	QUINCY-VOISINS	Tél.: 01 60 42 28 28 contact@bennes-services.fr	Valorisation
	DERICHEBOURG REVIVAL	48 km	NANTERRE	Tél.: 01 47 14 00 48 aicha.messafri@derichebourg.com	Valorisation

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
ISOLANT MINÉRAL	POINT P MARNE LA VALLEE ST THIBAULT	5 km	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Tél.: 01 64 12 45 45 STTHIBAULT@POINTP.FR	Recyclage
	POINT P GOURNAY SUR MARNE	10 km	GOURNAY-SUR-MARNE	Tél.: 01 48 15 52 52 GOURNAY@POINTP.FR	Recyclage
	LUXO BENNES OUEST	13 km	PONTCARRE	Tél.: 09 80 63 79 34 jacinte.alves@luxobennes.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
PLASTIQUES MÉLANGÉS	LUXO BENNES OUEST	13 km	PONTCARRE	Tél.: 09 80 63 79 34 jacinte.alves@luxobennes.com	Recyclage
	COLTRIVAL	22 km	LIVRY-GARGAN	Tél.: 01 43 30 94 87 coltrival93@orange.fr	Recyclage
	DERICHEBOURG REVIVAL	24 km	NOISY-LE-SEC	Tél.: 01 41 71 23 91 aicha.messafri@derichebourg.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
DND EN MÉLANGE	POINT P MARNE LA VALLEE ST THIBAULT	5 km	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Tél.: 01 64 12 45 45 STTHIBAULT@POINTP.FR	Valorisation
	SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION	6 km	LAGNY-SUR-MARNE	Tél.: 01 64 12 67 56	Valorisation
	AUBINE	6 km	EMERAINVILLE	Tél.: 01 60 17 07 81 arnaud.roger@veolia.com	Valorisation

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
DEEE	ELECTRO RECYCLING	22 km	PARIS	Tél.: 01 43 40 09 03 info@electro-recycling.fr	Recyclage
	ADS IDF NORD	24 km	ROMAINVILLE	Tél.: 01 48 40 50 93 contact@ads-idf.fr	Recyclage
	DERICHEBOURG REVIVAL	24 km	IVRY-SUR-SEINE	Tél.: 01 45 21 52 13 aicha.messafri@derichebourg.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
AMIANTE	SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE	15 km	VILLEPARISIS	Tél.: 01 64 27 93 04 acceuil.villeparisis@sita.fr	Stockage
	AVR ENVIRONNEMENT	25 km	BONDY	Tél.: 01 41 55 19 58 communication@avr.fr	Stockage
	RECYDIS	35 km	LE BLANC-MESNIL	Tél.: 01 55 81 57 00 recydis@paprec.com	Stockage

ANNEXES

Annexe 1. Contexte législatif et réglementaire

Contexte législatif et réglementaire

Niveau européen

Directive cadre déchets n°2008/98/CE du 19 novembre 2008, retranscrite dans l'article L.541-1 du Code de l'Environnement. Cette directive a établi un cadre européen de hiérarchisation des modes de traitement des déchets, plaçant la prévention comme la première priorité de cette hiérarchie.

Niveau national

- **Décret n° 2021-821 du 25 juin 2021** portant sur le diagnostic Produits, Équipements, Matériaux, Déchets (PEMD)
- **Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021**, relatif aux compétences du diagnostiqueur
- **Loi n° 2020-105 anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) du 10 février 2020**
- **Loi n°75-633 du 15 juillet 1975** définissant le déchet comme « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».
- Décret du 19 août 1977 sur les déchets générateurs de nuisances (art. 4 du décret n°2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif au livre V de la partie réglementaire du code de l'Environnement)
- Loi n° 88.1261 du 30 décembre 1988 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux
- **Loi n°92-646 du 13 juillet 1992**, qui complète et modifie les lois du 15 juillet 1975 et du 19 juillet 1976 (art. L.541-1 à L.541-3, L.541-39, L.541-49 du code de l'Environnement)
- Loi n° 95.101 du 2 février 1995 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux (correspondance code de l'Environnement notamment)
- Décret n° 98.679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route (articles L.541-7, L.541-8 du code de l'Environnement)
- Règlement des transports des matières dangereuses
- Arrêté du 29 Juillet 2005- article 5 suivi des déchets
- **Loi de transition énergétique pour la croissance verte** (LTECV) n°2015-992 du 17/08/2015.

Cette loi met l'accent sur la réduction des déchets et donne la priorité à la prévention de leur réduction. Elle impose des seuils a minima de valorisation des ressources secondaires et déchets du secteur du bâtiment : 50 % minimum de recyclage/réemploi des déchets ménagers et 70 % minimum de réemploi, recyclage et valorisation des matières de construction et démolition à l'horizon 2020.

- Décret n°94-609 du 13 juillet 1994 relatif aux déchets d'emballages industriels (art. R.543-66 à R.543-74, L.541 du Code de l'Environnement)
- Décret n°2011-610 du 31 mai 2011 et son arrêté d'application du 19 décembre 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments
- Code de l'Environnement - articles R 111-45 et R 111-46 déterminant les conditions de réalisation du diagnostic déchets
- Recommandation n° T2-2000, proposée par la Commission Centrale des Marchés, aux maîtres d'ouvrage publics, leur propose des moyens susceptibles d'adapter les pratiques du bâtiment à la réglementation sur les déchets et insiste sur la nécessité de leur valorisation.
- Recommandations aux maîtres d'ouvrage privés au travers de la norme NF P03001, qui prévoit un cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux travaux de bâtiment faisant l'objet de marchés privés.

Niveau régional et départemental

- Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (régional)
- Règlement sanitaire départemental

Principales interdictions

- ***Brûler les déchets sur le chantier*** (issus des principes généraux institués notamment par les lois n°61-842 du 2 août 1961 et n°92-646 du 13 juillet 1996).
- ***Abandonner ou enfouir des déchets*** quels qu'ils soient (même inertes) dans des zones non contrôlées administrativement comme par exemple les décharges « sauvages », ou même les chantiers.
- ***Mettre en centre de stockage de classe III des déchets non «inertes»*** (issus de la loi 92-646 du 13 juillet 1992),

Annexe 2. Détail par famille de déchets

Déchets inertes

DESIGNATION	Unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en tonne	densité (kg/U)
BETON ET PIERRES				
STRUCTURE				
Parpaing creux ép.15 cm	m²	239,25	42,82575	179
Dallages en pierre (granit - hypothèse : ép. 1 cm)	m²	280	9,8	35
		SOUS-TOTAL	52,62575	
TUILES, ARDOISES ET BRIQUES				
TOITURE				
Couverture en tuiles plates	m²	540	40,5	75
		SOUS-TOTAL	40,50	
CERAMIQUES (carrelages, faïences et sanitaires)				
REVETEMENTS				
Faïence - ép. 7mm	m²	50	0,7	14
Carrelage - par cm d'épaisseur	m²	324	6,48	20
Plinthe céramique	ml	340,2	0,3402	1
SANITAIRES				
Vasque céramique	U	4	0,08	20
Receveur de douche	U	1	0,015	15
WC	U	11	0,352	32
Urinoir	U	1	0,01	10
		SOUS-TOTAL	7,98	
VERRES (sans menuiseries)				
Porte verre simple vitrage	m²	143,472	1,721664	12
Verre simple vitrage 4mm	m²	133,012	1,33012	10
Garde corps verre 10mm	m²	34,2	0,855	25
		SOUS-TOTAL	3,91	

Déchets Non dangereux Non inertes

DESIGNATION	Unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en tonne	densité (kg/U)
PLATRE				
PLAQUES ET CARREAUX				
Placoplâtre BA13 (doublage et faux plafond)	m²	899,6	9,8956	11
Placoplâtre BA13 dans cloisons mobiles type ancien (Cloisons hors placards : hypothèse 2/3 des cloisons)	m²	322,5	3,5475	11
Placoplâtre BA13 double peau (Cloison)	m²	220	4,84	22
Carreaux de plâtre 7cm hydrofugé (exposé à l'humidité)	m²	50	3,5	70
		SOUS-TOTAL	21,7831	
FAIBLEMENT ADJUVANTE - CLASSE B				
CLOISON ET ISOLATION				
Panneau en bois et en aggloméré (placard cloison)	m²	42	0,84	20
REVETEMENT SOL				
Parquet bois collé	m²	197	1,379	7
Plinthe bois	ml	16	0,008	0,5
Faux-plancher technique (locaux technique)	m²	38	1,026	27
Faux plancher bureau	m²	1485	44,55	30
MENUISERIES				
Portes à âme pleine (simple)	U	3	0,15	50
Portes à âme pleine - double	U	7	0,7	100
Porte simple agglo - sanitaires	U	40	0,4	10
DIVERS				
Panneaux mélaminé ép. 10mm - Placard intégrés dans cloisons	m²	34	0,34	10
		SOUS-TOTAL	49,393	

METAUX				
MENUISERIES				
Porte ascenseur	U	3	0,24	80
Portes métalliques locaux communs	U	47	2,115	45
TOITURE				
Couverture métallique en zinc 12/100	m²	1224	30,6	25
PLAFOND - CLOISONS				
Faux plafond métallique	m²	1357	8,142	6
Rails cloisons placoplâtre	m²	1442,1	2,16315	1,5
Cloisons mobiles type ancien (poids moyen, compris portes)	m²	129	9,03	70
Cloisons mobiles type récent (bureaux Purina)	m²	15	0,45	30
SANITAIRES				
Evier en inox	U	3	0,024	8
DISTRIBUTION FLUIDES				
Gaine de ventilation galvanisée - diamètre variable	ml	595,8	4,1706	7

DESIGNATION	Unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en tonne	densité (kg/U)
Cuivre- diamètre variable	ml	152	1,672	11
Acier (y compris vannes et équipements) diamètre variable	ml	4520	0,3616	0,08
SERRURERIE				
Main courante metallique	ml	16	0,24	15
EQUIPEMENTS				
Ascenseur 4 personnes (par étage)	U	1	2,76	2760
		SOUS-TOTAL	61,96835	
PLASTIQUES				
PVC				
TOITURE ET FACADES				
Polycarbonate	m²	219,261	0,702	3,2
TUYAUTERIE				
PVC - base	ml	20	0,02	1
		SOUS-TOTAL	0,7216352	
ISOLANTS				
LAINES MINERALES				
Laine de roche ou de verre	m³	324,32	6,4864	20
Flocage	m³	219	9,855	45
		SOUS-TOTAL	16,3414	
AUTRES				
Calorifugeage CTA	U	2	0,08	40
Isolant acoustique	m²	105	1,05	10
		SOUS-TOTAL	1,13	
REVETEMENTS DE SOL				
Dalle thermoplastique	m²	11	0,066	6
Moquette en dalles	m²	1537	7,685	5
Faux plancher salle informatique (pvc+bois+métal) - ép. 3cm	m²	38	1,026	27
		SOUS-TOTAL	8,777	

DEEE

DESIGNATION	unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en Tonne	densité (kg/U)
EQUIPEMENTS TERMINAUX				
Prises, interrupteurs, RJ45	U	130	0,013	0,1
Bandeau multiprises	U	49	0,0196	0,4
Autres :		0	0	
TOTAL d'équipements terminaux			0,0326	
MATERIEL D'ECLAIRAGE				
Eclairage intérieur				
Spot 6/10 cm	U	18	0,036	2
Applique murale (escalier)	U	18	0,036	2
BAES (sans accumulateur au plomb)	U	54	0,108	2
Lampe sur pied	U	260	1,56	6
TOTAL matériel d'éclairage			1,74	
GENIE CLIMATIQUE (chauffage, climatisation, ventilation) ne contenant pas de substances dangereuses				
Radiateur acier avec tuyauterie	U	10	0,2	20
Climatisation	U	5	0,2	40
Chauffe eau électrique	U	4	0,12	30
Centrale de traitement de l'air	U	18	1,8	100
Motorisation et équipement CTA	U	3	0,3	100
TOTAL Génie climatique			2,62	
SECURITE (contrôle d'accès, incendie, alarme)				
Boitier brise glace, arrêt d'urgence	U	22	0,0022	0,1
Avertisseur sonore	U	27	0,0054	0,2
Avertisseur lumineux	U	27	0,0054	0,2
TOTAL équipement de sécurité			0,013	
DISTRIBUTION DE L'ENERGIE - CABLAGE				
Armoire TGBT	U	8	1,6	200
Armoire blocs électriques	U	24	0,48	20
TOTAL Equipement de distribution de l'énergie			2,08	
VDI (Voix, Données, Images)				
Sono	U	6	0,012	2
TOTAL Equipements VDI			0,012	
DIVERS				
Machinerie ascenseur	U	1	0,25	250
Moteur pompe 6 kg	U	6	0,036	6
TOTAL DIVERS			0,286	

DEA

DESIGNATION	unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en Tonne	densité (kg/U)
AGENCEMENT				
placard avec portes	U	65	1,625	25
vitrine de présentation alimentaire (non réfrigérée)	U	8	1,2	150
SOUS-TOTAL			2,825	
BUREAU				
armoire à rideaux haute	U	16	1,28	80
caisson	U	39	1,17	30
bureau	U	106	3,18	30
table de réunion	U	1	0,16	160
siège / chaise	U	75	1,125	15
SOUS-TOTAL			6,915	
MAGASIN				
Etagère en bois modulables	U	36	0,072	2
Présentoirs	U	4	0,016	4
Présentoirs rainurés	U	6	0,39	65
SOUS-TOTAL			0,478	

Déchets dangereux

DESIGNATION	Unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en tonne	densité (kg/U)
AMIANTE				
AUTRES TYPES D'AMIANTE LIE				
Enveloppe de calorifuge	ml	122,2	0,3666	3
SOUS-TOTAL			0,3666	
AMIANTE FRIABLE				
Zone avec joints entre brides (vannes, chaudière ...)	m²	153,17	0,15317	1
SOUS-TOTAL			0,15317	

Annexe 3. Planches photographiques

1	2	3
	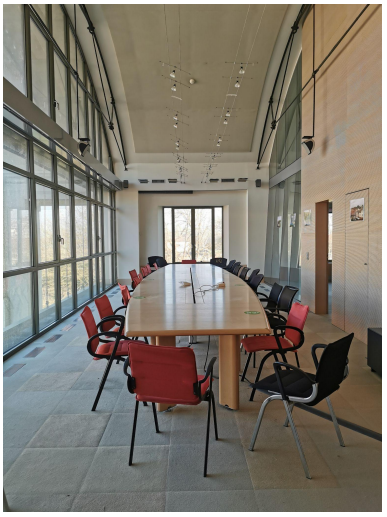	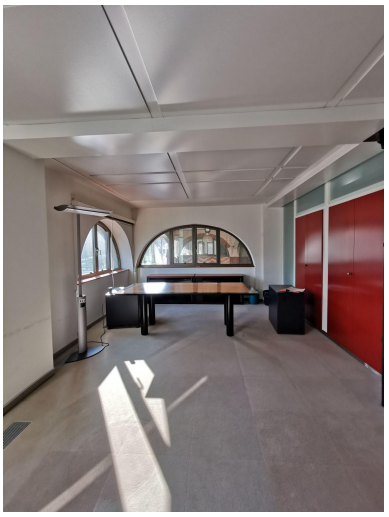
4	**5**	**6**
	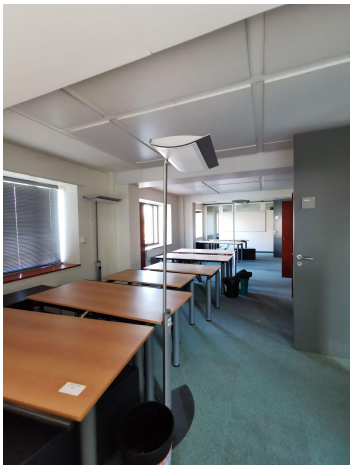	
7	**8**	**9**
	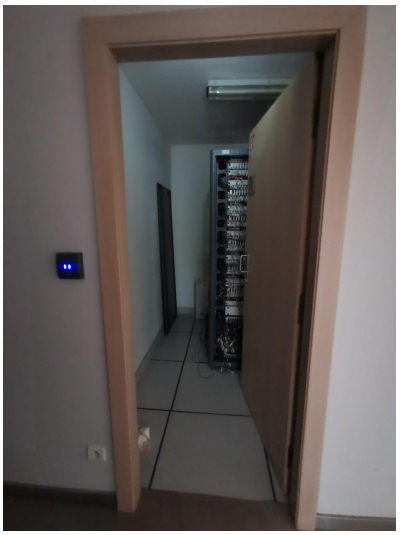	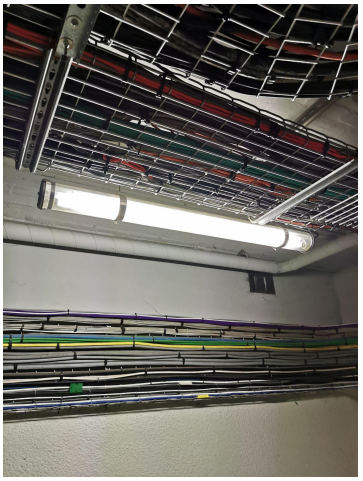

10	11	12
13	**14**	**15**
		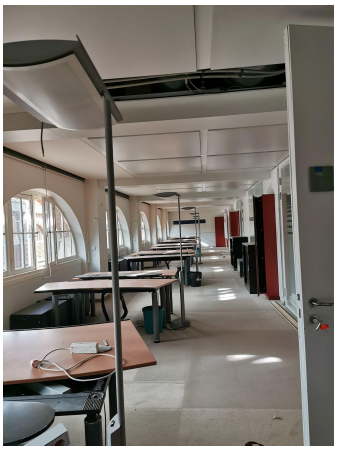
16	**17**	**18**
		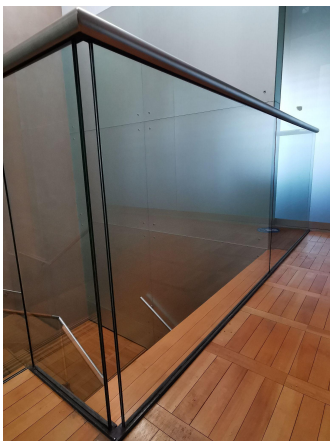

Annexe 4. Fiches Réemploi

Dalle de plancher technique #1 | REF N°VER1001

VERRIÈRE

CLOISONS / DOUBLAGE

Réemploi EX-SITU | FORTE DEMANDE

Description : Panneau de bois aggloméré et revêtement stratifié

Quantité : 38 m²

Dimensions : l : 65 cm Ht : -
L : 65 cm Ep : 5 cm

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 3 € / m²

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 6 € / m²

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionner les dalles empilées sur palette filmée.*

Points d'attention : *Tenir hors d'eau.*

ETAGE COURANT

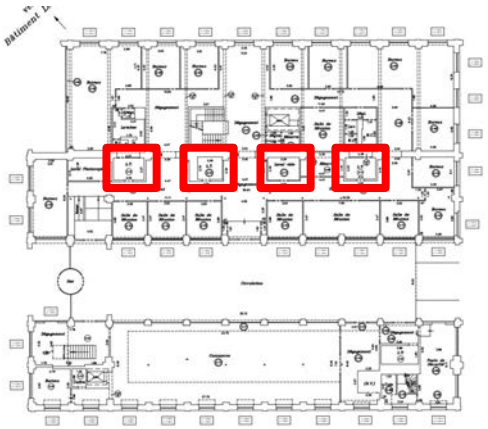

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Dalle de plancher technique #2 | REF N°VER1002

VERRIÈRE

CLOISONS / DOUBLAGE

Réemploi EX-SITU | FORTE DEMANDE

Description : Panneau de bois aggloméré brut

Quantité : 1480 m²

Dimensions : l : 67 cm Ht : -
L : 67 cm Ep : 5 cm

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 1 € / m²

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 4 € / m²

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionner les dalles empilées sur palette filmée.*

Points d'attention : *Tenir hors d'eau.*

ETAGE COURANT

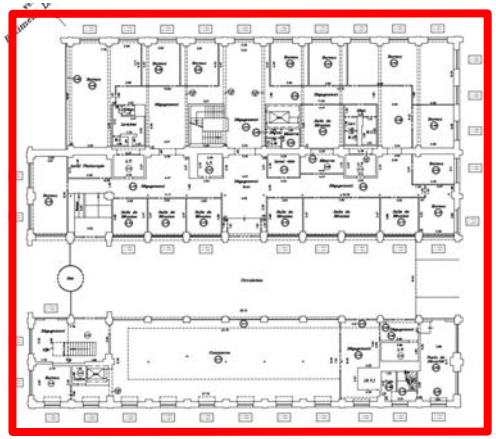

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Étagère en bois modulable | REF N°VER1003

VERRIÈRE

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | FORTE DEMANDE

Description : Système d'étagères en bois réglables

Quantité : 34 U

Dimensions : l : 30 Ht : 232
L : 113 Ep : 2 cm

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 30 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 120 € / U

R+2

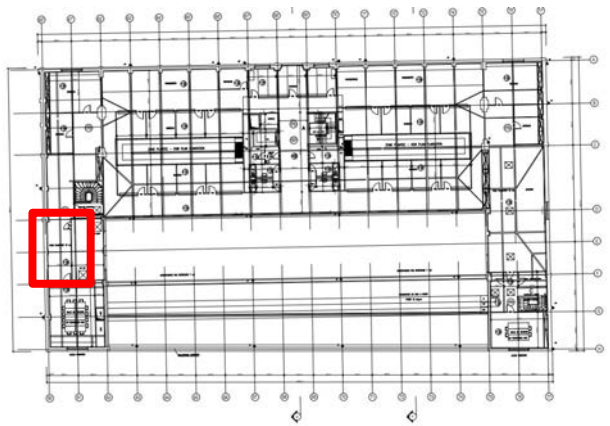

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose classique en regroupant les étagères et les échelles par ensemble.*

Points d'attention : *Bien regrouper la quincaillerie support des étagères en sachet scotché à l'élément et tenir l'ensemble hors d'eau.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Main courante en inox | REF N°VER1004

VERRIÈRE

MÉTALLERIE / SERRURERIE

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Main courante en acier inoxydable, fixation murale.
Deux longueurs : 1 unité : 129 cm, 1 unité : 216 cm

Quantité : 2 U

Dimensions : l : 10 cm Ht : -
L : - Ep : 4

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 15 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 40 € / U

R+1

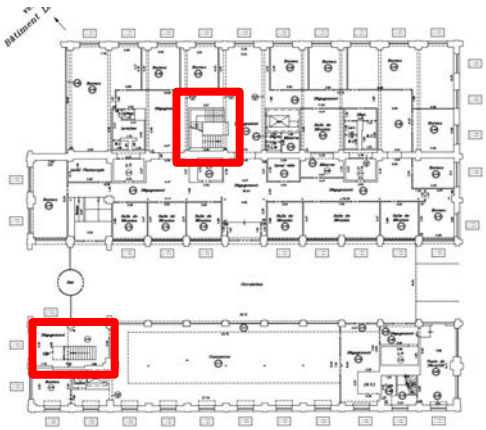

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose classique, conserver la visserie avec l'élément.*

Points d'attention : -

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

VERRIÈRE

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Enceinte d'intérieur de la marque Focal, fixation murale.

Quantité : 6 U

Dimensions : l : - Ht : -
L : - Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 140 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 200 € / U

R+1

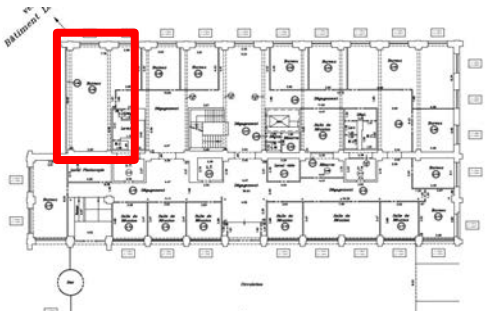

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement en carton.*

Points d'attention : *Conserver les câbles, la télécommande et les éléments de fixation avec l'élément.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Écran de projection motorisé PROJECTA | REF N°VER1006

VERRIÈRE

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Écran de la marque Projecta pour vidéoprojecteur avec télécommande, fixation murale.

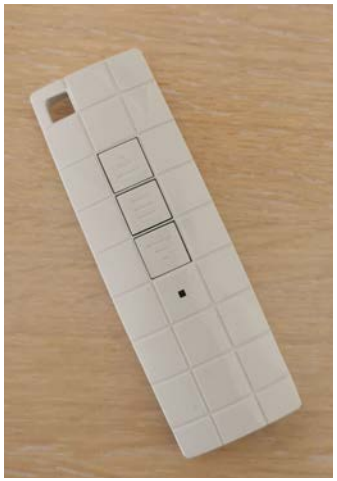

Quantité : 1 U

Dimensions : l : - Ht : 140
L : 220 Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 120 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 180 € / U

R+1

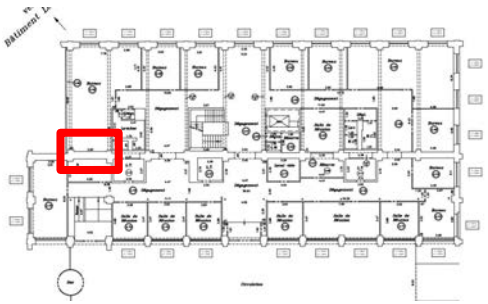

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement à plat.*

Points d'attention : *Déposer l'élément une fois enroulée, le conditionner avec la télécommande.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Toile de projection | REF N°VER1007

VERRIÈRE

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Toile blanche avec encadrement en bois

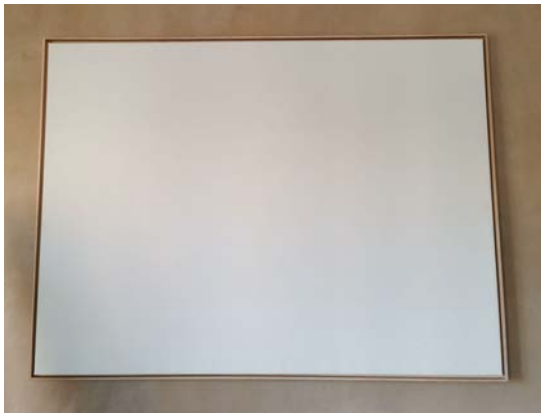

Quantité : 1 U

Dimensions : l : 146,5 Ht : 196
L : - Ep : 4

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 60 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 120 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement sur plan incliné ou sur chevalet.*

Points d'attention : *Protéger l'élément.*

R+1

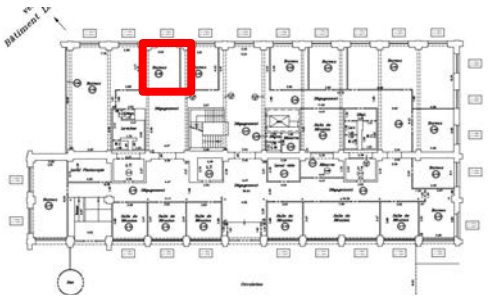

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

VERRIÈRE

CLOISONS / DOUBLAGE

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Plaque de verre double-vitrage issue des garde-corps, hauteur = 100 cm
Largeur : 1u = 94 cm, 2u = 75 cm, 2u = 110 cm, 2u = 120 cm, 5u = 130 cm, 16u = 180 cm

Quantité : 28 U

Dimensions : l : - Ht : 100
L : - Ep : 1,3

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 5 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 20 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose soignée : séparer les plaques de verre de la main courante et du support de fixation. Conditionnement à plat ou sur plan.*

Points d'attention : -

ETAGE COURANT

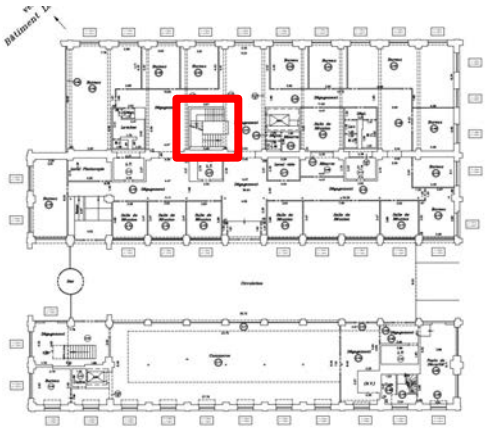

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Chaise grise | REF N°VER1009

VERRIÈRE

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Chaise de bureau grise avec accoudoir.

Quantité : 10 U

Dimensions : l : - Ht : -
L : - Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 8 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 12 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : -

SS1

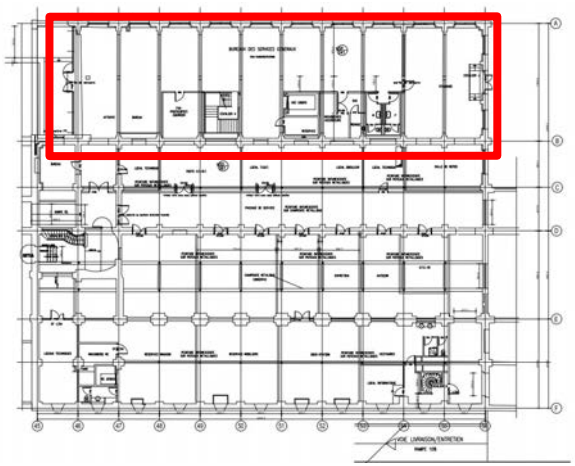

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Chaise noire | REF N°VER1010

VERRIÈRE

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Chaise de bureau noire avec accoudoir.

Quantité : 25 U

Dimensions : l : - Ht : -
L : - Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 8 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 12 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : -

ETAGE COURANT

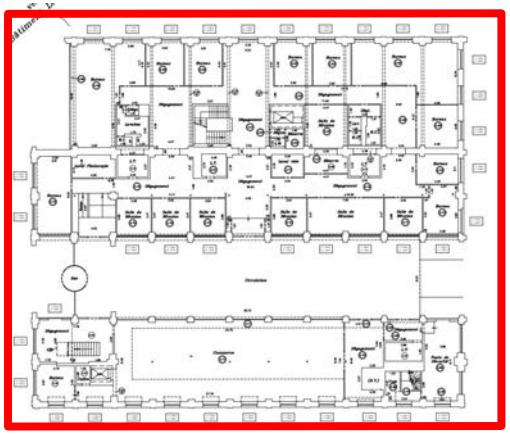

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Chaise rouge | REF N°VER1011

VERRIÈRE

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Chaise de bureau rouge avec accoudoir.

Quantité : 40 U

Dimensions : l : - Ht : -
L : - Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 8 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 12 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : -

ETAGE COURANT

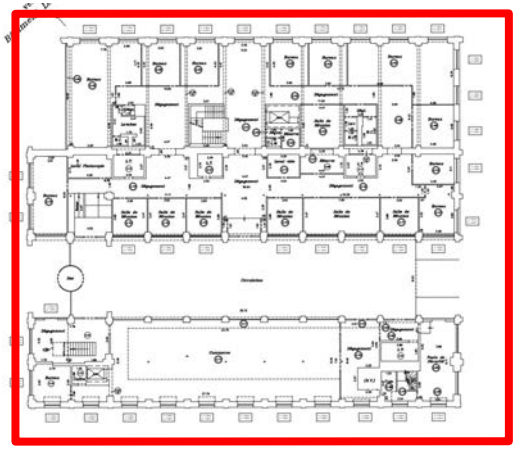

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Table de bureau plateau bois, quatre pieds métalliques noirs.

Quantité : 35 U

Dimensions : l : 75 Ht : 72
L : 150 Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 30 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 60 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : -

ETAGE COURANT

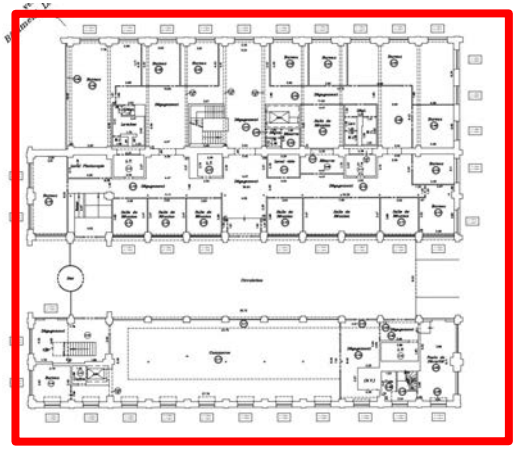

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Vasque double Villeroy & Boch | REF N°VER1013

VERRIÈRE

PLOMBERIE / SANITAIRE

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Vasque double suspendue de la marque Villeroy & Boch, sans robinetterie.

Quantité : 1 U

Dimensions : l : 55 Ht : 50
L : 155 Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 40 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 60 € / U

R+1

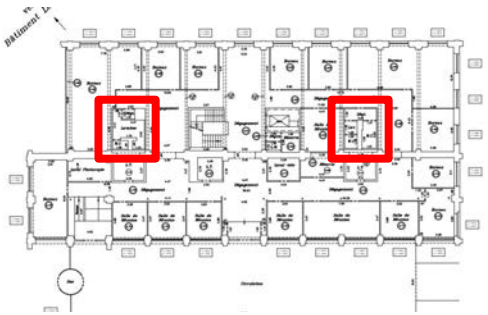

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose classique. Accrocher la quincaillerie (mitigeur, bonde, siphon) dans la vasque. Conditionnement sur palette filmée.*

Points d'attention : *Consigner les réseaux d'eau en amont.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Vasque simple suspendue Villeroy & Boch | REF N°VER1014

VERRIÈRE

PLOMBERIE / SANITAIRE

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Vasque simple suspendue de la marque Villeroy & Boch, sans robinetterie.

Quantité : 3 u

Dimensions : l : 55 cm Ht : 50 cm
L : 100 cm Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 30 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 50 € / u

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose classique. Accrocher la quincaillerie (mitigeur, bonde, siphon) dans la vasque. Conditionnement sur palette filmée.*

Points d'attention : *Consigner les réseaux d'eau en amont.*

ETAGE COURANT

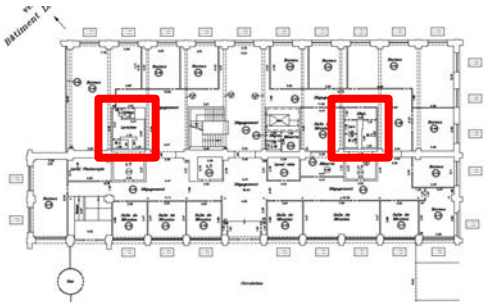

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Vasque encastrée avec mitigeur | REF N°VER1015

VERRIÈRE

PLOMBERIE / SANITAIRE

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Vasque encastrée en acier inoxydable avec mitigeur. Hauteur du mitigeur : 30 cm

Quantité : 2 U

Dimensions : l : 44 Ht : -
L : - Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 15 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 20 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose classique. Accrocher la quincaillerie (mitigeur, bonde, siphon) dans la vasque. Conditionnement sur palette filmée.*

Points d'attention : -

R+1

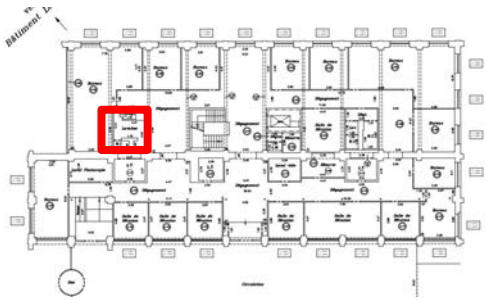

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

WC suspendu Duravit | REF N°VER1016

VERRIÈRE

PLOMBERIE / SANITAIRE

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : WC suspendu de la marque Duravit

Quantité : 11 U

Dimensions : l : 37 Ht : 32
L : 58 Ep : -

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 30 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 60 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Débranchement des conduits au premier raccord. Dépose classique du WC ainsi que du bouton poussoir. La visserie sera regroupée dans un sachet accrochée dans la cuvette. Conditionnement debout sur palette, deux WC dos à dos.*

Points d'attention : *Consigner les réseaux d'eau en amont.*

ETAGE COURANT

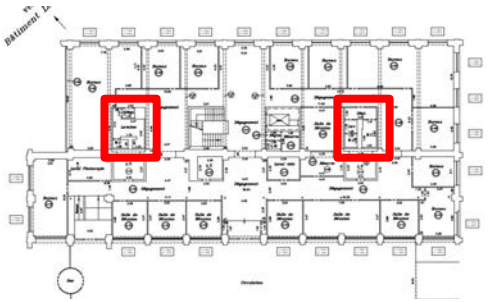

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

BAES tube | REF N°VER1017

VERRIÈRE

SIGNALÉTIQUE

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Bloc tube d'évacuation en inox

Quantité : 16 U

Dimensions : l : - Ht : -
L : - Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 80 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 120 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Section des câbles en amont du dernier raccord. Conditionnement en carton.*

Points d'attention : *Communiquer les caractéristiques techniques lors de la dépose*

ETAGE COURANT

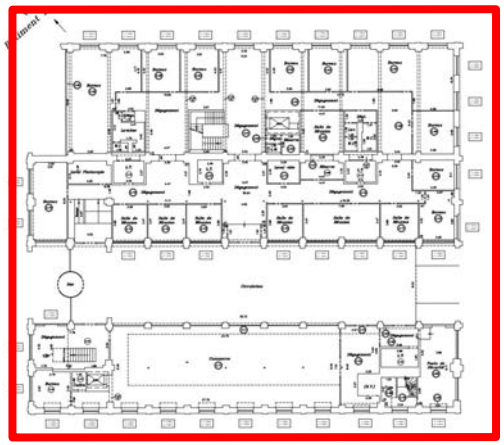

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

BAES ETAP | REF N°VER1018

VERRIÈRE

SIGNALÉTIQUE

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Bloc autonome d'éclairage de sécurité de la marque ETAP, plaque opaline.

Quantité : 38 U

Dimensions : l : - Ht : -
L : - Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 60 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 80 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Section des câbles en amont du dernier raccord. Conditionnement en carton.*

Points d'attention : *Communiquer les caractéristiques techniques lors de la dépose*

ETAGE COURANT

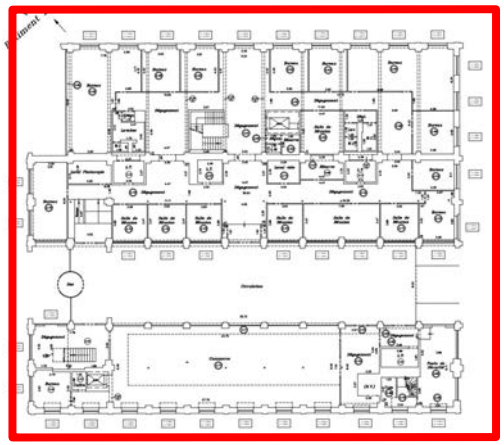

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Applique en tube | REF N°VER1019

VERRIÈRE

ELECTRICITÉ CFO CFA

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

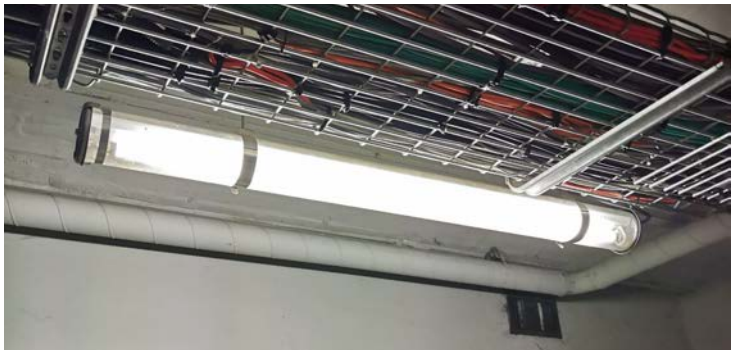

Description : Suspension lumineuse tubulaire.

Quantité : 15 U

Dimensions : l : - Ht : -
L : - Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 60 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 120 € / U

SS1

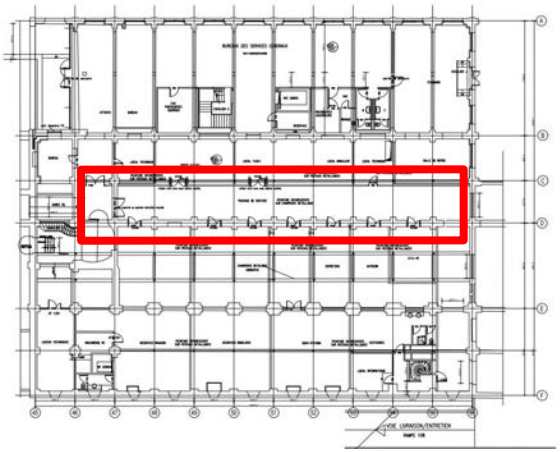

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Section des câbles en amont du dernier raccord. Conditionnement en carton.*

Points d'attention : *Communiquer les caractéristiques techniques lors de la dépose*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Table en bois 220x109 | REF N°VER1020

VERRIÈRE

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Table de bureau, plateau bois bicolore noir et camel et pieds métalliques.

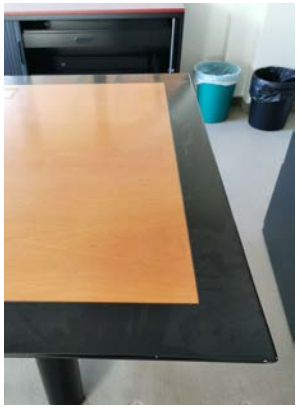

Quantité : 1 U

Dimensions : l : 109 Ht : 74
L : 220 Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 60 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 120 € / U

R+1

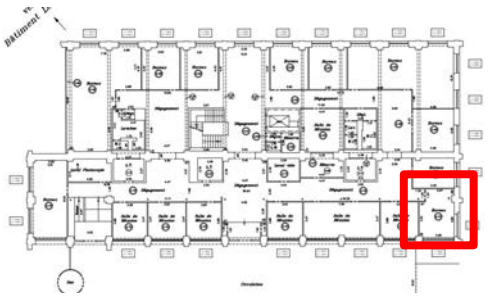

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : -

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

VERRIÈRE

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Table de bureau plateau bois, quatre pieds métalliques gris.

Quantité : 60 U

Dimensions : l : 78 Ht : 77
L : 190 Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 30 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 60 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : -

ETAGE COURANT

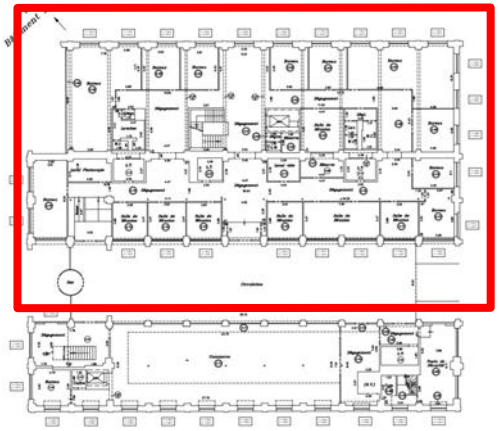

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

VERRIÈRE

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Table de bureau plateau bois, quatre pieds métalliques noirs.
Longueur extrémité courte : 77 cm

Quantité : 6 U

Dimensions : l : 65 Ht : 72
L : 147 Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 20 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 40 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : -

ETAGE COURANT

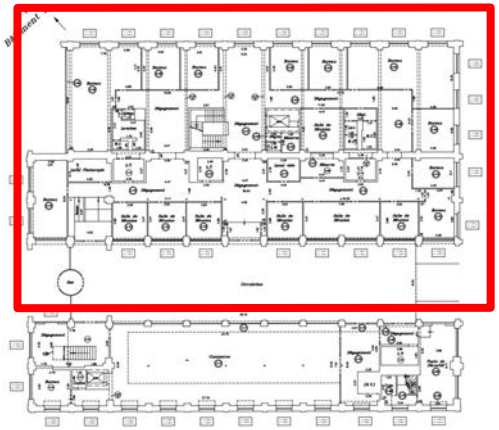

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Armoire de rangement double | REF N°VER1023

VERRIÈRE

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Armoire de rangement en bois mélaminé, rouge.
Des traces, marques, chocs peuvent figurer sur l'élément.

Quantité : 20 U

Dimensions : l : - Ht : 197 cm
L : 124 cm Ep : 50 cm

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 15 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 30 € / U

ETAGE COURANT

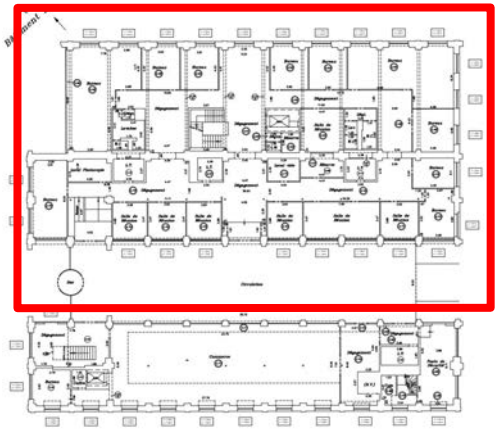

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : *Tenir hors d'eau.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Armoire de rangement simple | REF N°VER1024

VERRIÈRE

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Armoire de rangement en bois mélaminé, rouge.
Des traces, marques, chocs peuvent figurer sur l'élément.

Quantité : 1 U

Dimensions : l : - Ht : 197 cm
L : 61 cm Ep : 50 cm

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 15 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 30 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : *Tenir hors d'eau.*

ETAGE COURANT

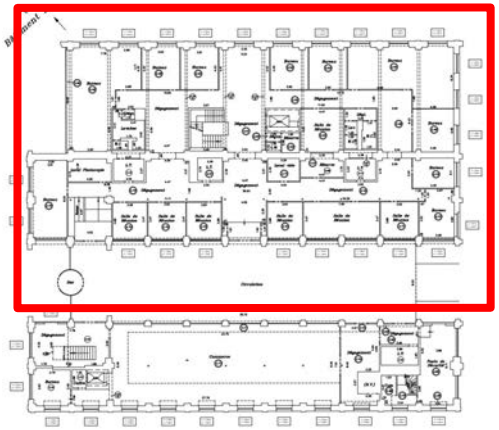

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Armoire de vestiaire double | REF N°VER1025

VERRIÈRE

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Armoire de vestiaire en bois mélaminé, rouge.
Des traces, marques, chocs peuvent figurer sur l'élément.

Quantité : 5 U

Dimensions : l : - Ht : 197 cm
L : 124 cm Ep : 23 cm

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 10 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 30 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : *Tenir hors d'eau.*

ETAGE COURANT

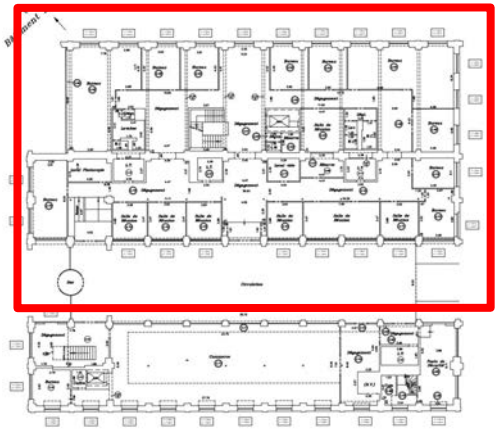

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Armoire de vestiaire simple | REF N°VER1026

VERRIÈRE

MOBILIER

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Armoire de vestiaire en bois mélaminé, rouge.
Des traces, marques, chocs peuvent figurer sur l'élément.

Quantité : 14 U

Dimensions : l : - Ht : 197 cm
L : 61 cm Ep : 23 cm

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 10 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 30 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Sans conditionnement.*

Points d'attention : *Tenir hors d'eau.*

ETAGE COURANT

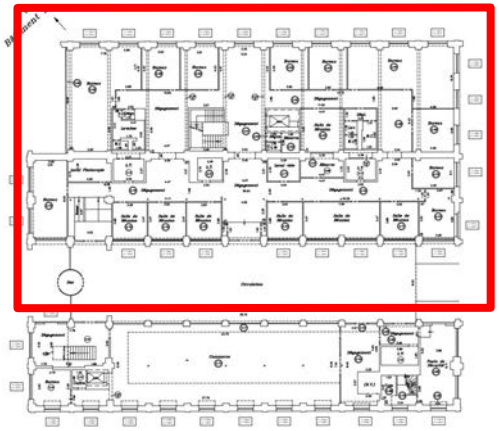

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Bloc porte 93x204 | REF N°VER1027

VERRIÈRE

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Bloc porte en bois mélaminé, différents modèles de serrure existants : serrure à clé, serrure à condamnation
Modèle poussant gauche : 3 unités
Modèle poussant droit : 6 unités
Des traces, marques, chocs peuvent figurer sur l'élément.

Quantité : 6 U

Dimensions : l : 93 Ht : 204 cm
L : - Ep : 4

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 40 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 60 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose des ouvrants puis du cadre de la porte et des gâches dans le cas où la porte n'est pas partie intégrante d'un mur porteur. Conditionnement vertical contre un mur ou chevalet, hors d'eau.*

Points d'attention : *La quincaillerie sera regroupée en sachet avec la clé éventuelle.*

RDC

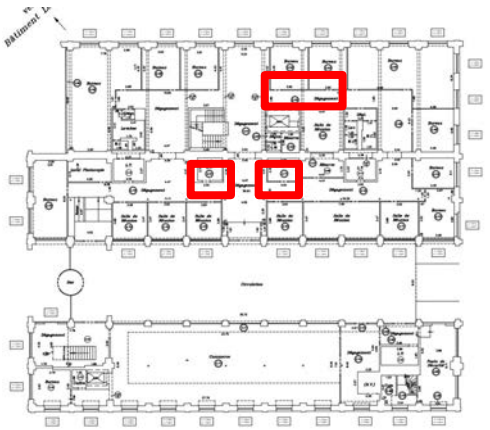

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

VERRIÈRE

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Bloc porte en bois mélaminé, différents modèles de serrure existants : serrure à clé, serrure à condamnation
Modèle poussant gauche : 2 unités
Modèle poussant droit : 4 unités
Des traces, marques, chocs peuvent figurer sur l'élément.

Quantité : 9 U

Dimensions : l : 83 Ht : 204 cm
L : - Ep : 4

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 40 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 60 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose des ouvrants puis du cadre de la porte et des gâches dans le cas où la porte n'est pas partie intégrante d'un mur porteur. Conditionnement vertical contre un mur ou chevalet, hors d'eau.*

Points d'attention : *La quincaillerie sera regroupée en sachet avec la clé éventuelle.*

RDC

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Bloc porte 73x204 | REF N°VER1029

VERRIÈRE

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

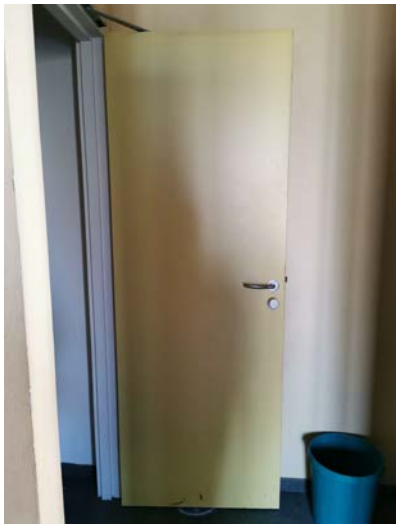

Description : Bloc porte en bois mélaminé avec serrure à condamnation
Modèle poussant gauche : 2 unités
Modèle poussant droit : 3 unités
Des traces, marques, chocs peuvent figurer sur l'élément.

Quantité : 5 U

Dimensions : l : 73 Ht : 204 cm
L : - Ep : 4

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 40 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 60 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose des ouvrants puis du cadre de la porte et des gâches dans le cas où la porte n'est pas partie intégrante d'un mur porteur. Conditionnement vertical contre un mur ou chevalet, hors d'eau.*

Points d'attention : *La quincaillerie sera regroupée en sachet avec la clé éventuelle.*

RDC

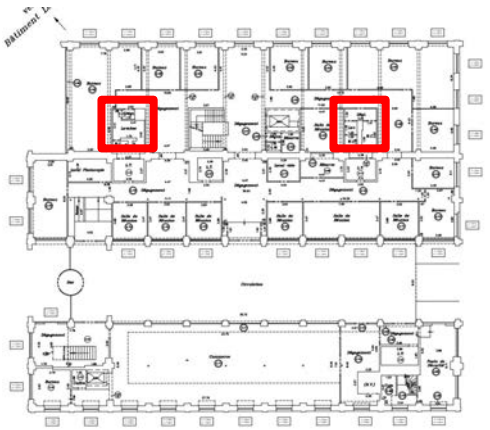

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Bloc porte bois 83x204 | REF N°VER1030

VERRIÈRE

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Bloc porte en bois mélaminé avec serrure à condamnation
Modèle poussant gauche : 2 unités
Modèle poussant droit : 3 unités
Des traces, marques, chocs peuvent figurer sur l'élément.

Quantité : 5 U

Dimensions : l : 83 Ht : 204 cm
L : - Ep : 4

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 40 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 60 € / U

R+1

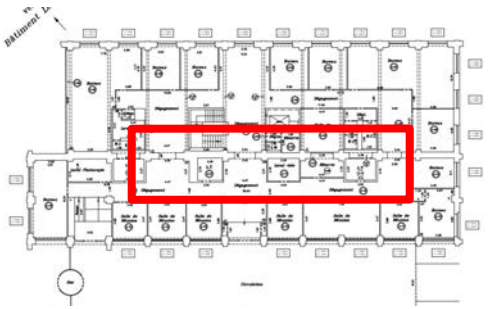

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose des ouvrants puis du cadre de la porte et des gâches dans le cas où la porte n'est pas partie intégrante d'un mur porteur. Conditionnement vertical contre un mur ou chevalet, hors d'eau.*

Points d'attention : *La quincaillerie sera regroupée en sachet avec la clé éventuelle.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Porte bois foncé 83x204 | REF N°VER1031

VERRIÈRE

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Porte en bois avec ferme-porte
Modèle poussant gauche : 1 unité
Modèle poussant droit : 1 unité
Des traces, marques, chocs peuvent figurer sur l'élément.

Quantité : 2 U

Dimensions : l : 83 Ht : 204 cm
L : - Ep : 4

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 30 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 60 € / U

R+1

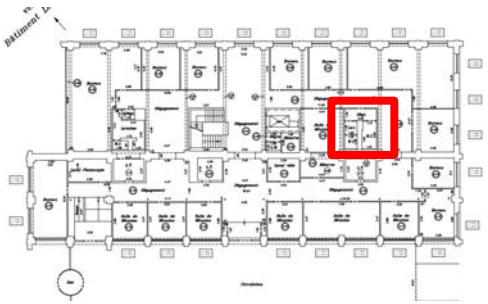

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose des ouvrants puis du cadre de la porte et des gâches dans le cas où la porte n'est pas partie intégrante d'un mur porteur. Conditionnement vertical contre un mur ou chevalet, hors d'eau.*

Points d'attention : *La quincaillerie sera regroupée en sachet avec la clé éventuelle.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Porte bois foncé 73x204 | REF N°VER1032

VERRIÈRE

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Porte en bois avec serrure à condamnation,
Modèle poussant gauche : 1 unité
Modèle poussant droit : 1 unité
Des traces, marques, chocs peuvent figurer sur l'élément.

Quantité : 2 U

Dimensions : l : 73 Ht : 204 cm
L : - Ep : 4

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 30 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 60 € / U

R+1

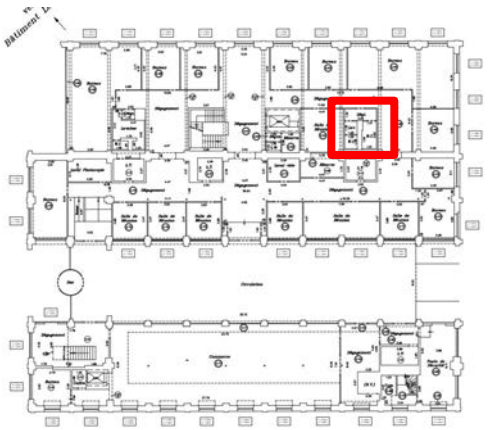

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose des ouvrants puis du cadre de la porte et des gâches dans le cas où la porte n'est pas partie intégrante d'un mur porteur. Conditionnement vertical contre un mur ou chevalet, hors d'eau.*

Points d'attention : *La quincaillerie sera regroupée en sachet avec la clé éventuelle.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Porte vitrée 90x204 | REF N°VER1033

VERRIÈRE

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Porte vitrée,
Modèle poussant gauche : 2 unités
Modèle poussant droit : 1 unité
Des traces, marques, chocs peuvent figurer sur l'élément.

Quantité : 3 U

Dimensions : l : 90 Ht : 204 cm
L : - Ep : 1

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 30 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 60 € / U

RDC

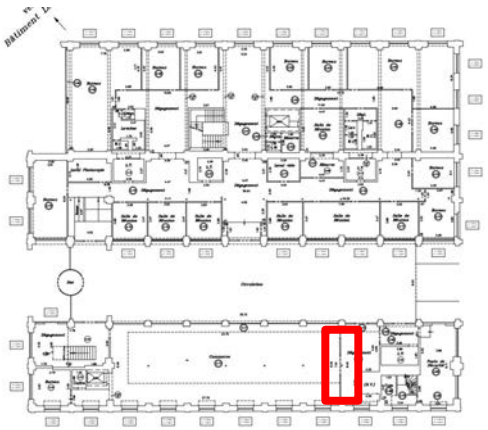

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose des ouvrants puis du cadre de la porte et des gâches dans le cas où la porte n'est pas partie intégrante d'un mur porteur. Conditionnement vertical contre un mur ou chevalet.*

Points d'attention : *La quincaillerie sera regroupée en sachet avec la clé éventuelle.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Porte coulissante en verre | REF N°VER1034

VERRIÈRE

MENUISERIES INTÉRIEURES

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

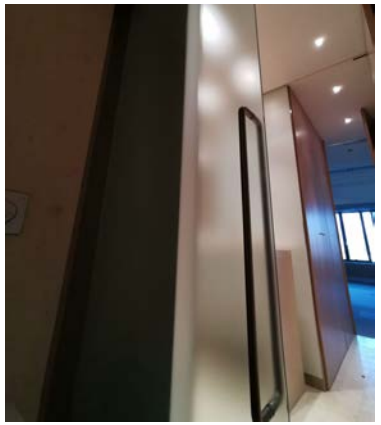

Description : Porte vitrée coulissante sur rails.

Quantité : 2 U

Dimensions : l : 85 Ht : 250
L : - Ep : 0.6

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 30 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 60 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose de la porte. Conditionnement vertical contre un mur ou chevalet.*

Points d'attention : *La quincaillerie sera regroupée en sachet avec la clé éventuelle.*

R+1

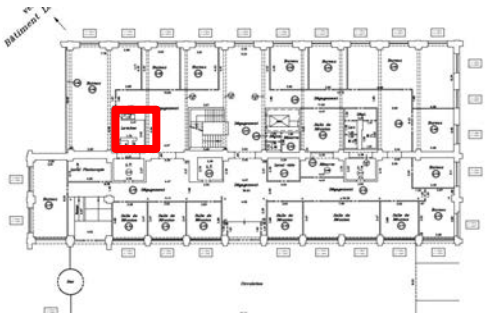

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Meuble salle de bain en pierre | REF N°VER1035

VERRIÈRE

PLOMBERIE / SANITAIRE

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Meuble salle de bain en pierre avec vasque et mitigeur en acier inoxydable.

Quantité : 3 U

Dimensions : l : 45,5 Ht : 90
L : 140 Ep : 7

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 120 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 200 € / U

R+1

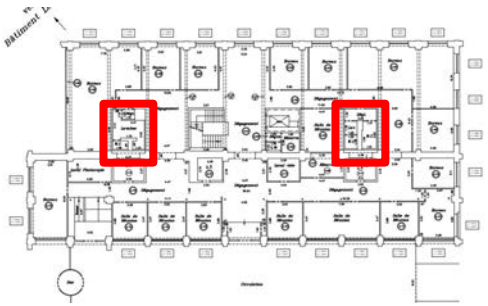

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose classique. Accrocher la quincaillerie (mitigeur, bonde, siphon) dans la vasque. Conditionnement sur palette filmée.*

Points d'attention : *Faire un test de dépose.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Urinoir DURAVIT | REF N°VER1036

VERRIÈRE

PLOMBERIE / SANITAIRE

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Urinoir suspendu de la marque Duravit, avec déclencheur à détection.

Quantité : 1 U

Dimensions : l : 35 Ht : 80
L : - Ep : 35

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 10 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 30 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Débranchement des conduits au premier raccord. Dépose classique de l'urinoir ainsi que du bouton poussoir. La visserie sera regroupée dans un sachet accroché dans la cuvette. Conditionnement à plat sur palette.*

Points d'attention : *Consigner les réseaux d'eau en amont.*

RDC

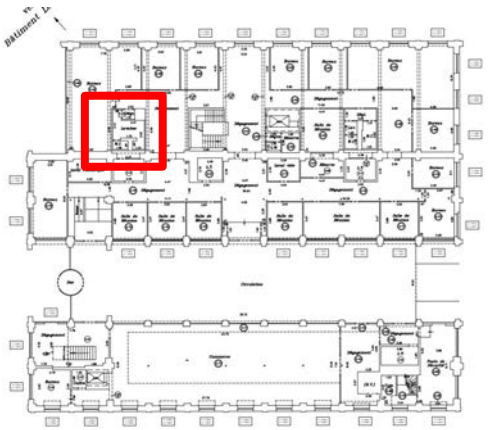

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

VERRIÈRE

Réemploi EX-SITU | A L'ÉTUDE POUR DU RÉEMPLOI

Description : Porte en bois, poussant gauche.
Des traces, marques, chocs peuvent figurer sur l'élément.

Quantité : 2 U

Dimensions : l : 78 Ht : 246
L : - Ep : 4

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 30 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 60 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose des ouvrants puis du cadre de la porte et des gâches dans le cas où la porte n'est pas partie intégrante d'un mur porteur. Conditionnement vertical contre un mur ou chevalet, hors d'eau.*

Points d'attention : *La quincaillerie sera regroupée en sachet avec la clé éventuelle.*

R+1

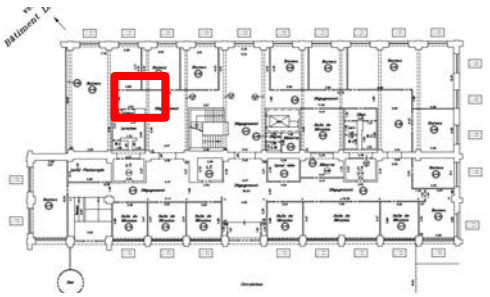

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

LINKCITY

CHOCOLATERIE MENIER - NOISIEL (77)

RAPPORT DIAGNOSTIC PEMD

HALLE TECHNIQUE TORCY

15/03/2023

SOMMAIRE

Introduction 3
1. La mission 5
1.1 Contexte 5
1.2 Contenu et méthodologie 5
1.3 Limites de prestation 6
1.4 Réserves 6
2. Etude documentaire site et bâtiment Halle Technique 7
2.1 Localisation géographique 7
2.2 Caractéristiques générales du site 8
2.3 Caractéristiques générales du bâtiment Halle Technique 8
2.4 Composition bâtiment Halle Technique 10
2.5 Diagnostics réglementaires 11
2.5.1 Gestion du risque amiante 11
2.5.2 Gestion du risque plomb 11
2.5.3 Gestion du risque termites 11
2.5.4 Caractérisation de l'étanchéité de toiture 12
3. Identification et quantification des matériaux 13
3.1 Hypothèses retenues pour la quantification des matériaux 13
3.2 Déchets particuliers repérés in situ 13
3.2.1 Retrait des blocs secours et des néons 13
3.2.2 Chaufferie et cuves à fioul 13
3.2.3 Poste Transformateur : présence éventuelle de PCB & PCT 13
3.2.4 Retrait du paratonnerre susceptible d'être radioactif 14
3.3 Déchets radioactifs 14
4. Synthèse quantitative des PEMD 15
4.1 Ensemble des PEMD 15
4.2 Répartition des déchets non dangereux dans le(s) bâtiment(s) (DND) 16
4.3 Répartition des modes de gestion des ressources et déchets 17
5. Gisement à fort potentiel Economie Circulaire 17
5.1 Hiérarchisation des modes de traitement 17
5.2 Identification des matériaux à fort potentiels de réemploi 18
5.3 Identification des matériaux à fort potentiels de recyclage 19
5.3.1 Préconisations de valorisation des bétons 19
5.3.2 Préconisations de valorisation des autres déchets inertes type céramique 20
6. Identification des filières locales 21
6.1 Filières de réemploi et de réutilisation 21
6.2 Filières de recyclage, de valorisation, d'élimination et de stockage 21

ANNEXES

Annexe 1. Contexte législatif et réglementaire
Annexe 2. Détail par famille de déchets
Annexe 3. Planches photographiques
Annexe 4. Localisation des zones non-investiguées
Annexe 5. Fiches Réemploi

INTRODUCTION

Les déchets du bâtiment représentent en France un gisement très important. Près de 42 millions de tonnes de déchets sont produits par an, soit plus que l'ensemble des déchets municipaux, estimés à 34 millions de tonnes en 2018[1].

Ces déchets sont produits à la fois par les chantiers de construction neuve, les chantiers de réhabilitation et les chantiers de démolition, qui représentent une part significative des déchets. Bien qu'il n'y ait pas d'objectif réglementaire spécifique s'appliquant aux déchets issus du bâtiment, ceux-ci sont concernés par des objectifs plus globaux de prévention et réduction des déchets :

- La hiérarchisation des modes de traitements des déchets (réemploi / recyclage / valorisation / enfouissement) introduite par la directive européenne sur les déchets (n°2008/98/CE)
- La définition d'objectifs de valorisation matière introduits par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi n°2015-992 du 17 août 2015)
- La mise en place de filières à responsabilité élargie du producteur pour les produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment à compter du 1er janvier 2022, selon les modalités définies par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 (arrêté d'application à venir).

Dans ce contexte, le **diagnostic déchets avant démolition** (instauré par l'arrêté du 19 décembre 2011) évolue et doit devenir le socle du déploiement de l'économie circulaire dans le bâtiment. Il est remplacé par le **diagnostic Produits-Équipements-Matériaux-Déchets (PEMD)** :

- Loi n° 2020-105 anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) du 10 février 2020
- Décret n° 2021-821 du 25 juin 2021 portant sur le diagnostic Produits, Équipements, Matériaux, Déchets (PEMD)
- Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021, portant sur le diagnostic Produits, Équipements, Matériaux, Déchets (PEMD) et relatif aux compétences du diagnostiqueur

Ce diagnostic a été réalisé sur la base de ces décrets ainsi que des informations contenues dans le guide de bonnes pratiques publié par DEMOCLES[2] en juin 2020.

Un diagnostic PEMD de qualité permet aux différents intervenants du projet de se baser sur des informations fiables pour évaluer les taux de valorisation atteignables, et d'initier une réflexion sur les possibilités de réemploi, réutilisation, recyclage et valorisation des gisements de matériaux, équipements et déchets issus du chantier. Il élargit le périmètre des opérations concernées aux opérations de réhabilitation.

Le diagnostic PEMD est entré en vigueur le 1er janvier 2022 et est obligatoire pour les projets tels que ::

- Démolition ou rénovation significative des bâtiments > 1000m² ou ayant accueilli une activité agricole, industrielle ou commerciale et ayant été le siège d'une utilisation, d'un stockage, d'une fabrication ou d'une distribution d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses
  - Démolition : une opération consistant à détruire une partie majoritaire de la structure d'un bâtiment
  - Rénovation significative : destruction ou remplacement d'une partie majoritaire d'au moins 2 éléments de second œuvre du bâtiment (planchers, cloisons extérieures, huisseries extérieures, cloisons intérieures, installations sanitaires et plomberie, installations électriques, système de chauffage)

[1] *Source : ADEME, chiffres-clés 2018 : 514 kg/an/hab de déchets municipaux*

[2] *Source : Guide de bonnes pratiques pour la réalisation du diagnostic produits/matériaux/déchets avant démolition / réhabilitation significative de bâtiments, DEMOCLES, ECOSYSTEM, ADEME*

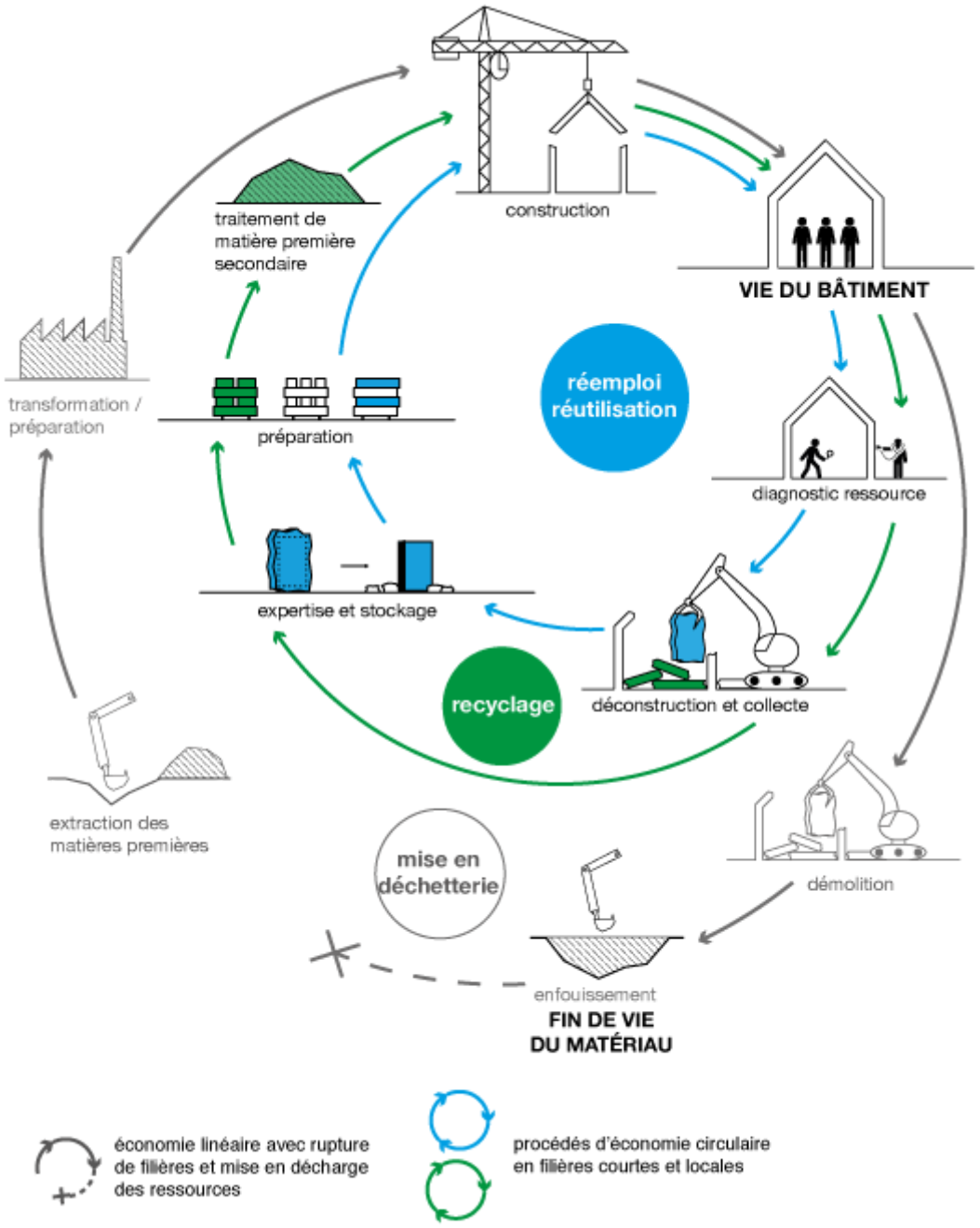

Figure 1 Schéma de comparaison des filières de mise en décharge vis-à-vis des procédés d'économie circulaire dans le BTP – Source REPAR (Ademe / Bellastock)

1. LA MISSION

1.1 Contexte

Dans le cadre du réaménagement du site de la chocolaterie Menier à Noisiel (77) par LINKCITY, GINGER DELEO a été missionné pour la réalisation d'un diagnostic Produits-Equipements-Matériaux-Déchets (PEMD). Le présent diagnostic porte sur le bâtiment Halle Technique Torcy.

En effet, les travaux de démolition vont générer la dépose et la déconstruction d'un volume important d'équipements et de matériaux. Le diagnostic PEMD, en quantifiant et qualifiant précisément les produits, équipements, matériaux et déchets issus du chantier, devra permettre à la MOA d'identifier les opportunités de réemploi et de valorisation de ces éléments.

1.2 Contenu et méthodologie

Cette mission de diagnostic PEMD comprend les éléments suivants :

- Analyse documentaire préalable
  - Plan masse du site
  - Plans de l'existant
  - Diagnostic réglementaire plomb, pré-rapport amiante
- Identification et caractérisation des produits, équipements, matériaux et déchets qui seront générés par l'opération
  - Réalisation de la visite diagnostic in situ le 01/03/2023
  - Des sondages destructifs légers ont été réalisés.
- L'identification des filières de recyclage, de valorisation et d'élimination régionale des différents types de déchets sur la base des données de la FFB et de DÉMOCLÈS, ou de réemploi le cas échéant.

Le programme de travaux considéré est le suivant :

- Démolition

1.3 Limites de prestation

La mission de GINGER DELEO ne constitue pas une mission de maîtrise d'œuvre ou une mission d'étude technique de démolition. La prestation ne comprend pas :

- La réalisation du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition ;
- La réalisation des diagnostics plomb et termites ;
- La prise en compte des réseaux enterrés ;
- La prise en compte de la voirie, des arbres et végétaux alentours ;
- L'identification des pollutions éventuelles du sol et des matériaux;
- La réalisation de prélèvement ou d'analyses sur matériaux.

1.4 Réserves

Dans le cadre de cette mission, les intervenants ont examiné uniquement les locaux et les volumes normalement accessibles, dont ils ont eu connaissance, soit par les plans, soit par la personne accompagnatrice et auxquels ils ont pu accéder dans les conditions normales de sécurité. Les parties d'ouvrage suivantes n'ont pas été inspectées et constituent des réserves du présent diagnostic :

- Le local poste transformateur #6 (présence possible de PCB)
- Le local courants faibles
- Le local groupe électrogène

Les locaux non-investigués sont localisés sur le plan de masse annexé au présent rapport.

Les documents suivants n'étaient pas disponibles et/ou n'ont pas été transmis lors de la réalisation du diagnostic :

- Plans projet ou notice programmatique
- Diagnostic amiante avant travaux
- Diagnostic termites
- Diagnostic Fibres Céramiques Réfractaires (FCR)

2. ETUDE DOCUMENTAIRE SITE ET BÂTIMENT HALLE TECHNIQUE

2.1 Localisation géographique

La démolition concerne le bâtiment Halle Technique localisé à la Chocolaterie Menier - 7 boulevard Pierre Carle 77186 à Noisiel. Il se situe sur la parcelle cadastrale 000 BA 252 - 000 BA 247.

Plan de situation

Figure 2 : Plan de situation – Source : Google Earth

Plan de cadastre

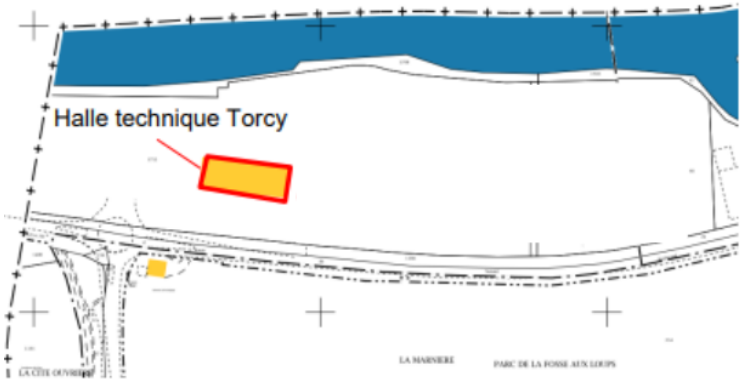

Figure 3 : Plan de cadastre

2.2 Caractéristiques générales du site

Activités exercées	Ancien site industriel de production de la chocolaterie Menier jusqu'en 1959 Reconversion en siège social de Nestlé France en 1995
Date de construction	Bâtiments historiques : 1865 à 1919 Réhabilitation et bâtiments contemporains : 1995
Observations	Site à l'arrêt
Surface parcelle	90 050 m²

2.3 Caractéristiques générales du bâtiment Halle Technique

BÂTIMENT					
Longueur	**61 m**	**Largeur**	**22 m**	**Hauteur**	**11,75 m au faîtage**
Surface au sol	**1 340 m²**	**Surface totale à démolir y compris toiture**	**2 680 m²**		
Niveaux	**R+1**				
Type de toiture	**Toiture partielle deux pentes bac acier**				
Mitoyenneté	**Non**				
Observations	**Activités exercées : Technique – Chaufferie, production de froid, groupe électrogène, réserve jardinage…**				

2.4 Composition bâtiment Halle Technique

STRUCTURE	**INFRASTRUCTURE**
	Fondations type longrines sur micropieux *Nota : les micropieux sont hors périmètre du diagnostic*
	SUPERSTRUCTURE
	Charpente métallique d'origine Ossature poteaux- poutres en béton armé Murs de refend parpaing Dalle basse béton armé (ép. 20 à 30cm selon les zones) Dalle toiture béton armé
ENVELOPPE	**FAÇADES**
	Façades historiques conservées (remplissage pierre meulière, pierre de taille et briques) Extension : parpaings enduits Parement bardage métallique ajouré (aluminium)
	TOITURE
	Toiture terrasse avec étanchéité bitumineuse + toiture partielle 2 pans bac acier
	ISOLATION
	Certains locaux techniques : flocage murs / plafonds (phonique et coupe-feu) Poteaux métalliques floqués (coupe-feu)

SECONDOEUVRE	**CLOISONNEMENT**
	Carreaux plâtre Parpaing creux
	MENUISERIES
	Portes bois (vestiaire) Portes métalliques locaux techniques Portes métalliques (accès en toiture) Châssis métalliques (aluminium) Fenêtres métalliques
	REVÊTEMENTS INTÉRIEURS
	Carrelage Faïence
	ÉQUIPEMENTS – CVC
	Détecteurs incendie Chaufferie Local groupe froid Poste transformateur Cuve fioul enterrée
	RÉSEAUX
	Canalisations métalliques Canalisations PVC

2.5 Diagnostics réglementaires

2.5.1 Gestion du risque amiante

Un pré-rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition a été réalisé par la société EXIM, sous la référence LINKCITY Ile de France 78542 28.04.20 A en date du 18/06/2020.

La liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés est présentée ci-dessous.

Partie d'ouvrage	Composant	MPCA
Local GF - RDC	Réseaux EG circuit condenseur n°1 - plancher	Joint de bride
	Réseaux EG circuit récupération primaire - plancher	Joint de bride
Chaufferie - RDC	Réseaux EC - Chaudière 1	Joint de bride sur récupérateur Aller
	Réseaux EC - Chaudière 1	Joint de bride sur récupérateur Retour
	Réseaux EC - Chaudière 2	Joint de bride sur récupérateur Aller
	Réseaux EC - Chaudière 2	Joint de bride sur récupérateur Retour
Toiture - R+1	Groupe de fluide N°2 Sur tour aéroréfrigérante - Plancher	Joint de bride Entrée fluide
	Groupe de fluide N°1 Sur tour aéroréfrigérante - Plancher	Joint de bride Entrée fluide
	Groupe de fluide N°3 Sur tour aéroréfrigérante - Plancher	Joint de bride Entrée fluide

Pour information :

Sont concernés par le repérage des matériaux et produits contenants de l'amiante tous propriétaires d'un bâtiment dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997, maisons individuelles comprises. Le type de diagnostic à établir dépend du projet :

- Réhabilitation et Rénovation : diagnostic Amiante avant travaux sur tous les éléments concernés par le programme de l'opération
- Déconstruction : diagnostic amiante avant démolition

2.5.2 Gestion du risque plomb

Les revêtements contenant du plomb (RCP) concernent aussi bien des éléments d'ouvrage (mur, plafond, embrasure, …) que des éléments rapportés (volets, plinthes, barreaudage, …).

Un diagnostic plomb avant démolition a été réalisé par la société EXIM, sous la référence LINKCITY Ile de France 78550 18.05.20 P, en date du 17/05/2020.

Conclusion du rapport : Absence de plomb dont la concentration est supérieure à 0.3mg/cm2.

2.5.3 Gestion du risque termites

Aucun diagnostic termites n'a été réalisé ou porté à notre connaissance à ce jour.

La commune de Noisiel (77186) ne fait pas partie des communes faisant l'objet d'une réglementation spécifique rendant obligatoire le diagnostic termites avant démolition.

Cependant, en cas d'éventuelle découverte de foyers de termites, le titulaire déclarera cette découverte au maître d'ouvrage qui fera réaliser le constat par un diagnostiqueur agréé avant toute incinération sur site.

Il conviendra de réaliser un nouveau diagnostic termites dans les 6 mois avant le démarrage des travaux.

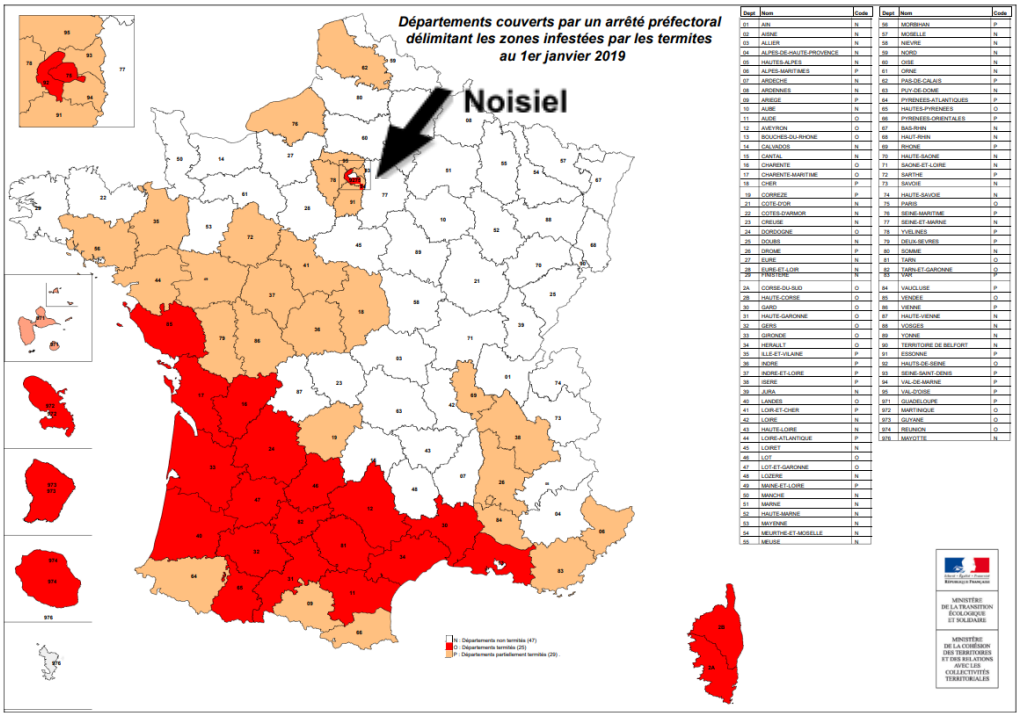

Figure 4 : Carte infestation termite – Source : [Termites, insectes xylophages et champignons lignivores | Ministère de la Transition écologique (ecologie.gouv.fr)]

2.5.4 Caractérisation de l'étanchéité de toiture

Aucune analyse n'a été réalisée ou portée à notre connaissance à ce jour sur les étanchéités de toiture pour caractériser la teneur en HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et HCT.

Il conviendra, selon les résultats des analyses HAP et HCT de reclasser les quantités d'étanchéité de toiture considérées par défaut comme déchets non dangereux (DND) en déchet dangereux en DD.

3. IDENTIFICATION ET QUANTIFICATION DES MATÉRIAUX

3.1 Hypothèses retenues pour la quantification des matériaux

La quantification des matériaux a été effectuée à l'aide des différents métrés réalisés sur site et sur plans fournis par la Maîtrise d'ouvrage.

Le poids des certains équipements techniques a été estimé par des recherches bibliographiques. Le tonnage de ces équipements représente une incertitude. Cet audit ne tient pas compte ni des fondations ni des structures enterrées (réseaux, etc).

3.2 Déchets particuliers repérés in situ

3.2.1 Retrait des blocs secours et des néons

Le retraitement des blocs secours et des néons est à prévoir dans le marché de déconstruction. Les quantités de ces produits seront considérées comme déchets dangereux et inscrits respectivement dans les catégories « sources lumineuses » et « autres DEEE contenant des substances dangereuses ». Ils devront être pris en charge par l'éco-organisme agréé ECOSYSTEM ou déposés dans un point de collecte partenaire pour valorisation.

3.2.2 Chaufferie et cuves à fioul

Une cuve à fioul (enterrée) a été repérée sur plan. Des incertitudes persistent quant à la quantité d'hydrocarbures présents à l'intérieur de la cuve. Des hypothèses ont été formulées pour quantifier les déchets générés.

3.2.3 Poste Transformateur : présence éventuelle de PCB & PCT

Il est à noter la présence du Poste Transformateur électrique au RDC de la halle technique. Nous n'avons pas pu accéder au local pour des raisons de sécurité.

Il conviendra à la Maîtrise d'Ouvrage de faire réaliser un prélèvement et analyser les huiles pour vérifier la présence ou non de PCB. En cas de présence de PCB dans les huiles et les appareils du poste transformateur, il conviendra de procéder à la déconstruction de ce poste conformément à la règlementation en vigueur.

Il est rappelé que les appareils contenant des PCB ou des PCT (nom commercial courant « Pyralène ») doivent faire l'objet de précautions particulières. En application du Décret n° 87-59 du 2 février 1987, l'élimination des huiles contenant des PCB dans une proportion de plus de 50 ppm (partie par million) doit être réalisée par un spécialiste agréé.

La manutention des éléments contenant des PCB doit en outre être réalisée avec le plus grand soin, afin d'éviter tout déversement accidentel (bacs de rétention, matériels stables…).

Les échéances pour la décontamination et l'élimination des appareils aux PCB s'inscrivent dans le cadre de la convention internationale de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP) du 22 mai 2001. Les articles R.543-17 et suivants du Code de l'Environnement, section relative aux PCB ont été modifiés par le décret du 10 avril 2013 et prévoient une seconde phase de décontamination et d'élimination. Il sera interdit de détenir des appareils contenant des PCB (dont la teneur est supérieure à 50 ppm de PCB) à partir :

- Du 1er janvier 2017 si l'appareil a été fabriqué avant le 1er janvier 1976 ;
- Du 1er janvier 2020 si l'appareil a été fabriqué après le 1er janvier 1976 et avant le 1er janvier 1981
- Du 1er janvier 2023 si l'appareil a été fabriqué à partir du 1er janvier 1981.

Chaque détenteur (collectivités, particuliers, agriculteurs, artisans, industriels ...) a l'obligation réglementaire de déclarer ces appareils depuis le portail de déclaration en ligne : Inventaire PCB - Accueil (ademe.fr).

3.2.4 Retrait du paratonnerre susceptible d'être radioactif

Un paratonnerre est présent en toiture de la halle technique, au niveau des cheminées inox de la chaufferie.

Il est rappelé que certains paratonnerres peuvent contenir de la matière radioactive à traiter en déchets de Faible Activité à Vie Longue (Radium 226, Américium 241).

L'ANDRA propose une fiche descriptive des modèles de paratonnerres radioactifs :

Fiches descriptives des paratonnerres radioactifs (andra.fr)

L'article L1333-4 du Code de la santé publique et de l'article 3-6°-g de la loi N° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (abrogé par l'Ordonnance n°2012-6 du 5 janvier 2012 modifiant les livres Ier et V du Code de l'Environnement) fixent les conditions de dépose et de stockage de ces paratonnerres.

La règle de sécurité élémentaire concernant la manipulation des têtes de paratonnerres est de ne pas les toucher, et éviter toute opération qui pourrait entraîner l'endommagement de la tête.

Il conviendra de se rapprocher d'une entreprise dument habilitée par l'ASN, présentant du Personnel Compétent en Radioprotection, qui établira une expertise et une demande d'enlèvement auprès de l'ANDRA et assurera la traçabilité du déchet si celui-ci est radioactif.

Source ANDRA

Liste Regroupeurs paratonnerres novembre 2017.doc (andra.fr)

Des mesures devront être réalisées pour révéler ou non la radioactivité du paratonnerre.

Par défaut le déchet sera considéré comme déchets dangereux et inscrit dans la section « AUTRES DEEE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES ».

Si les analyses le révèlent radioactif, le paratonnerre sera considéré comme déchets dangereux et inscrits dans la famille « autres déchets dangereux » à éliminer vers l'ANDRA.

3.3 Déchets radioactifs

Les déchets radioactifs sont gérés dans le chapitre II du Code de l'Env aux articles L542-1 à L542-14 ils ne font donc pas partie du présent rapport.

4. SYNTHÈSE QUANTITATIVE DES PEMD

4.1 Ensemble des PEMD

SYNTHÈSE DES TONNAGES PAR TYPE DE DÉCHETS					
L'Entreprise vérifiera ces quantités au cours de la visite préliminaire.					
Valeurs non contractuelles					
Type de déchets	**DI** **Déchets Inertes**	**DND** **Déchets Non Dangereux**	**DEEE** **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques**	**DEA** **Déchets d'Eléments d'Ameublement**	**DD** **Déchets Dangereux**
Total (Tonnes)	2790,86	165,09	21,78	0,17	6,94
Répartition du tonnage (%)	93,51%	5,54%	0,73%	0,01%	0,24%
Valorisable via les filières indiquées	OUI	cf. tableau suivant	cf. tableau suivant	cf. tableau suivant	NON

La démolition du bâtiment va générer 2 985 tonnes de déchets pour 2 684 m² de plancher à démolir.

Répartition par famille de déchets :

- Déchets inertes DI
- Déchets non dangereux DND (hors DEEE et DEA)
- DND d'Equipements Electrique et Electronique DEEE
- DND d'Éléments et d'Ameublements DEA
- Déchets dangereux DD

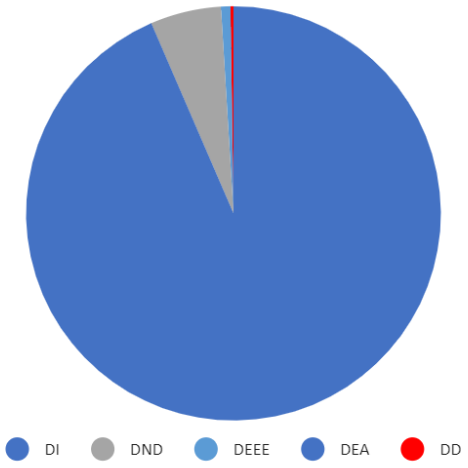

Figure 4 : Répartition par famille de déchets

4.2 Répartition des déchets non dangereux dans le(s) bâtiment(s) (DND)

SYNTHÈSE DES TONNAGES PAR TYPE DE DÉCHETS NON DANGEREUX - Total			
Type de déchets	**TOTAL (Tonnes)**	**Répartition du tonnage (%)**	**Valorisable via les filières indiquées**
Plâtre	5,77	3,09%	Oui sous certaines conditions
Bois	0,07	0,04%	Oui
Fenêtres et autres ouvertures vitrées	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
Métaux	118,28	63,25%	Oui sous certaines conditions
Plastiques	0,00	0,01%	Oui sous certaines conditions
Isolants	2,87	1,54%	Oui sous certaines conditions
Complexe d'étanchéité sans goudron	38,10	20,38%	Oui sous certaines conditions
Revêtements de sol	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
Mélange de DND	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
Végétaux	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
Terre végétale	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
Autres DND	0,00	0,00%	Oui sous certaines conditions
DEEE	21,78	11,65%	Oui sous certaines conditions
DEA	0,17	0,09%	Oui sous certaines conditions
Total DND	**187,03**	**100,00**	

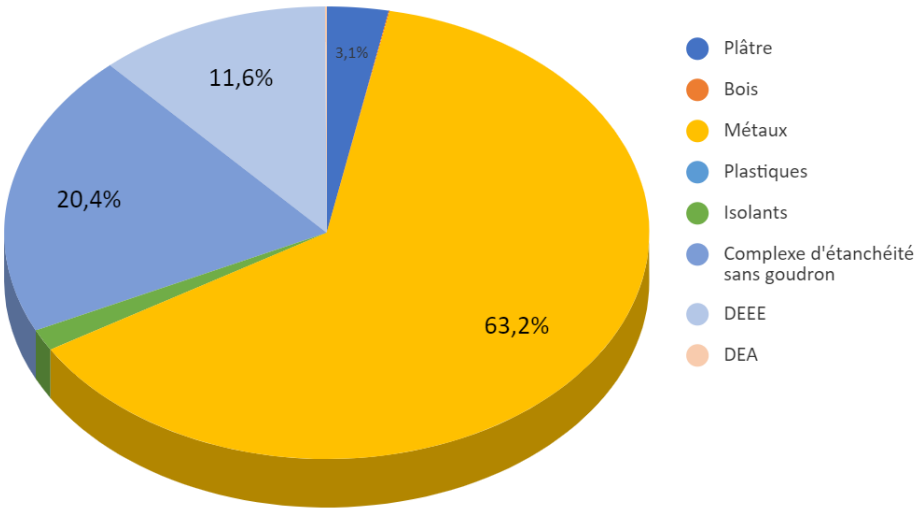

Figure 5 : Répartition des DND

4.3 Répartition des modes de gestion des ressources et déchets

	TOTAL (tonnes)	TOTAL (%)
Réemploi	6,18	0,21
Réutilisation	0,04	0,00
Recyclage	2 374,13	79,54
Valorisation Matière	556,80	18,65
Valorisation Énergétique	34,29	1,15
Elimination	13,39	0,45

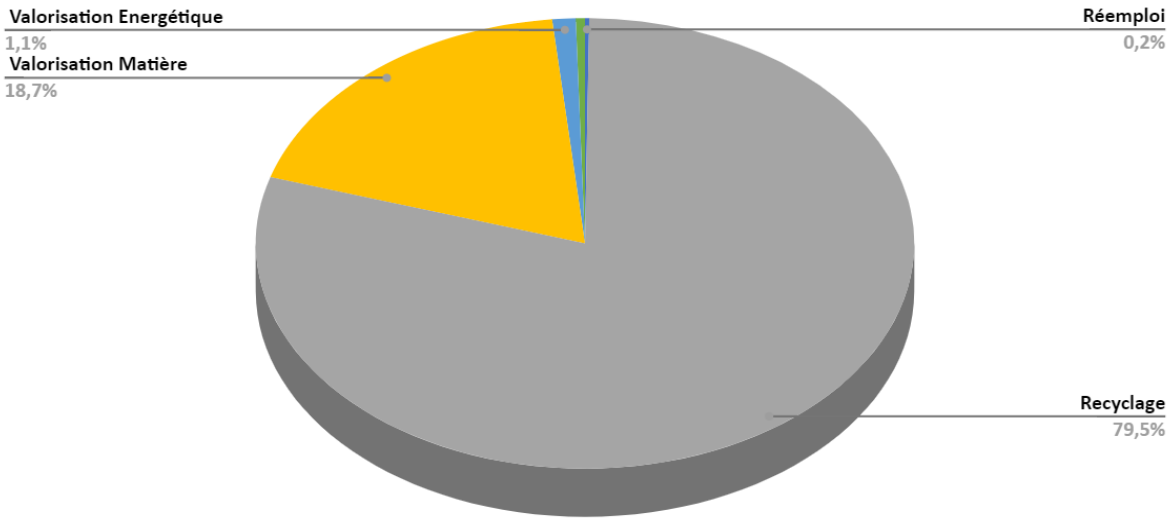

5. GISEMENT À FORT POTENTIEL ECONOMIE CIRCULAIRE

5.1 Hiérarchisation des modes de traitement

La hiérarchisation des modes de traitements des PEMD (réemploi / recyclage / valorisation / enfouissement) a été introduite par la directive européenne sur les déchets (n°2008/98/CE), et reprise dans l'article L.541-1 du Code de l'Environnement, en plaçant la **prévention** comme priorité. A l'échelle d'un chantier de démolition, cette hiérarchisation se traduit de la manière suivante :

- Le **réemploi** est une opération qui permet à des biens qui ne sont pas des déchets d'être utilisés à nouveau sans qu'il y ait modification de leur usage initial.
- La **réutilisation** est une opération qui permet à un déchet d'être utilisé à nouveau en détournant éventuellement son usage initial.
- Le **recyclage** est l'opération par laquelle la matière première d'un déchet est utilisée pour fabriquer un nouvel objet.

- La **valorisation** est l'opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière.

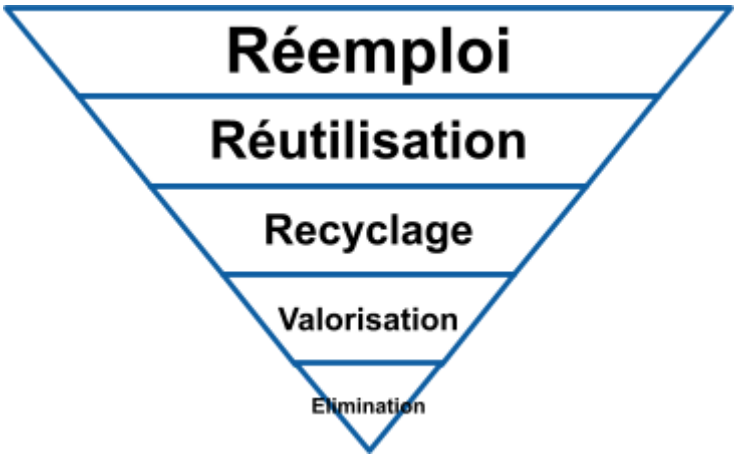

5.2 Identification des matériaux à fort potentiels de réemploi

Les éléments listés ci-après sont ceux qui présentent un potentiel de réemploi. Ces éléments doivent faire l'objet d'une déconstruction méthodique, d'un conditionnement adéquat et d'une manutention recommandée. Ces éléments sont répertoriés et illustrés ci-après.

Unités et organisation du tableau

Les unités utilisées pour quantifier les composants ont été choisies selon leur pertinence. L'état des éléments est indiqué ainsi :

Réemploi IN-SITU	*Gisement conservé pour le nouveau projet sur le même site*
Réemploi EX-SITU	*Gisement sélectionné pour d'autres projets, hors du site*

FORTE DEMANDE	***Gisement de réemploi à fort potentiel***
SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI	*Gisement dont la **demande est variable***
DEMANDE PONCTUELLE	*Gisement dont **demande est très ponctuelle***
A L'ÉTUDE POUR DU RÉEMPLOI	*Gisement **à l'étude pour du réemploi***

.

Précaution de lecture

Le potentiel des gisements est régi par l'équilibre entre l'offre et le demande. Le marché de la construction évolue constamment, de fait les éléments considérés comme réemployables, réutilisables ou recyclables à l'instant t le seront peut-être plus ou moins à l'instant t+1.

Des vérifications et validations auprès des entités compétentes, telles que le CSPS, un bureau d'étude structure, thermique, etc., pourront être demandées afin de valider le réemploi des éléments sélectionnés avant la rédaction des pièces DCE.

Selon la destination de certains éléments, des tests de conformité et de respect de la réglementation pourront être exigés avant leur réemploi ou leur recyclage. Ce sera notamment le cas pour des éléments à forte contrainte réglementaire tels que les équipements incendie.

Liste des matériaux, produits et équipements destinés au réemploi

STATUT	Ref N°	Nom du matériau	LOCALISATION	QUANTITE		CATEGORIES
			NIVEAUX	quantité totale	u	
FORTE DEMANDE	TEC1001	Étagère en bois modulable	RDC	2	u	Mobilier
SELECTIONNÉ	TEC1002	Dalle de béton gravillonnée	RDC	70	u	Aménagement Extérieur
SELECTIONNÉ	TEC1003	Tuile faîtage canal 50	RDC	60	u	Aménagement Extérieur
SELECTIONNÉ	TEC1004	Carrelage céramique gris	RDC	136	u	Facade / couverture
SELECTIONNÉ	TEC1005	Carrelage céramique blanc	RDC	300	u	Facade / couverture
SELECTIONNÉ	TEC1006	Carrelage céramique gris moucheté	RDC	240	u	Facade / couverture
SELECTIONNÉ	TEC1007	Carrelage céramique à motif	RDC	420	u	Facade / couverture
SELECTIONNÉ	TEC1008	Carrelage céramique noir moucheté	RDC	360	u	Facade / couverture
DEMANDE	TEC1009	Chauffe-eau électrique 100L Atlantic	RDC	1	U	CVC
DEMANDE	TEC1010	Armoire électrique Schneider Electric	RDC	1	U	Electricité Cfo Cfa
DEMANDE	TEC1011	Bloc porte deux vantaux 143x204cm	RDC	1	u	Menuiseries intérieures
DEMANDE	TEC1012	Urinoir Duravit	RDC	1	u	Plomberie / Sanitaire
DEMANDE	TEC1013	Vasque suspendue DURAVIT	RDC	2	u	Plomberie / Sanitaire
DEMANDE	TEC1014	Meuble évier et gazinière inox	RDC	1	u	Plomberie / Sanitaire

Au total, **14 gisements** ont été identifiés comme ayant un potentiel de réemploi, dont :

- 1 typologie de gisements réputés à **forte demande**;
- 7 typologies de gisements réputés à **demande régulière**;
- 6 typologies de gisements réputés à **demande ponctuelle**;

Les fiches matériaux détaillées relatives aux ressources listées ci-dessus sont disponibles en annexe du présent rapport.

Afin de maximiser le réemploi / réutilisation des éléments, des précautions devront être respectées pendant les opérations de dépose :

- Favoriser la dépose à la main
- Établir et diffuser aux équipes d'intervention la liste des éléments faisant l'objet d'un réemploi et leur localisation
- Limiter l'usage d'outils ou de matériels pouvant diminuer l'intégrité des éléments
- Sensibiliser les équipes intervenantes sur site
- Le stockage, le tri et le conditionnement devront se faire de manière à conserver l'intégrité des éléments
- La plupart des éléments repérés devront être stockés à l'abri de la pluie et de l'humidité en attendant leur réemploi ou leur revente

5.3 Identification des matériaux à fort potentiels de recyclage

5.3.1 Préconisations de valorisation des bétons

Diverses pistes de réutilisation sont possibles :

- Granulats de 0/80 et 0/31.5 en remblaiement et matériaux constitutifs des voiries provisoires
- Granulats de 3/8 et 8/20 constitutifs des bétons de construction
- Granulats de 0/3 utilisés en sablons pour les projets VRD et aménagements divers
- Concassage grossier en vue de réaliser des gabions pour l'aménagement VRD ou structurel (soutènement)

Nous préconisons la réalisation d'analyses sur les bétons (point détaillé en annexe) afin d'étudier les possibilités de valorisation en détail. En l'absence de polluant, ces granulats pourraient être utilisés in situ ou sur d'autres chantiers de la région.

Des études et le suivi des travaux, menés en partenariat avec les laboratoires missionnés par le Maitre d'Ouvrage, permettront une optimisation de la réutilisation.

Les remblais

Il est à noter que suivant la décision du 18 novembre 2011 publiée au JOUE du 25 novembre 2011, la Commission Européenne procède à une distinction entre le remblayage et les autres opérations de recyclage. Cette précision intervient dans le cadre de l'objectif visé par l'Union Européenne d'atteindre les 70% des déchets de construction et de démolition recyclés d'ici 2020, impliquant que le calcul de la part des déchets de construction recyclés ne doit pas inclure le remblayage.

La réutilisation pour le comblement du sous-sol partiel ou vide sanitaire, d'une partie des déchets inertes présents sur le chantier de démolition pourra être envisagée après concassage de ces matériaux.

5.3.2 Préconisations de valorisation des autres déchets inertes type céramique

Les éléments en céramiques (WC, vasques, bac de douches, …) qui ne seront pas réemployés ou réutilisés peuvent être recyclés. Les principaux canaux sont les suivants :

- Sous forme de remblais : Il peut être réemployé directement in situ ou ex-situ pour le renforcement de certains sols ;
- Lors du terrassement des routes : les granulats obtenus après broyage servent généralement comme sous-couche ;
- Dans la composition de béton, si le granulat de céramique présente une excellente qualité et est conforme à un cahier des charges précis (dureté, propreté, granulométrie…).

Les céramiques devront d'abord être concassées, suit un passage au crible pour améliorer la pureté du produit fini. La qualité du produit est à contrôler en fin de processus pour exclure tout risque de pollution.

6. IDENTIFICATION DES FILIÈRES LOCALES

6.1 Filières de réemploi et de réutilisation

	Nom de la structure	Coordonnées					
AMO et Plateforme numérique	Backacia	75	Paris	22b rue des Taillandiers, 75011 PARIS	07 63 74 13 54	contact@backacia.com	https://www.backacia.com/
AMO et Plateforme numérique	Cycle Up	75	Paris	4 Rue Martel, 75010 Paris	01 44 07 67 38	coline.blaison@cycle-up.fr	https://www.cycle-up.fr/
AMO / BET	Remix Réemploi	75	Paris	104 rue d'Aubervilliers, 75019 Paris	06 37 28 53 41	contact@remixremix.fr	http://remixremix.fr
AMO / BET	Mobius	75	Paris	17 rue de Lisbonne, 93110 Rosny-sous-Bois	02 02 06 62 48	contact@mobius-reemploi.fr	https://mobius-reemploi.fr
AMO / BET	Bellastock	75	Paris	60 boulevard de la Villette, 75019 Paris	09 77 40 30 90	contact@bellastock.com	https://bellastock.com/
Ressourceries	Lascombes Matériaux Anciens	78	Soindres	1, Rue Duverdin, 78200 SOINDRES	06 87 84 90 75	vlascombes76@yahoo.fr	http://www.lascombesmateriauxanciens.com
Plateforme physique	Baticyle	92	Gennevilliers	9 Quai des Gresillons, 92230 Gennevilliers	01 71 11 32 38	contact@bati-cycle.fr	https://baticycle.fr/
Ressourceries	La Fabric'a Ressourcerie	92	Gennevilliers	25 Boulevard Beaumarchais, 92230 Gennevilliers	01 84 20 72 60	contact@lafabrica.community	http://ressourcerie.lafabrica.community/
Ressourceries	Le Cercle	92	Nanterre	24 Boulevard de la Seine, 92000 Nanterre	09 83 99 80 83	depotslecercle@gmail.com	https://www.lecercle-ressourcerie.com/
Plateforme physique	Réavie	93	La Courneuve	66 bvd Pasteur, 93120 La Courneuve	06 01 00 19 27	contact@asso-reavie.fr	http://asso-reavie.fr/
Ressourceries	2Mains Ressourcerie	93	Aulnay-sous-Bois	1/13 Rue Edouard Branly, 93600 Aulnay-sous-Bois	09 82 34 97 99	contact@2mains-asso.fr	ressourcerie-2mains.fr
Plateforme numérique	Co-Recyclage	93	Montreuil	2 Rue Franklin, 93100 Montreuil	01.84.25.80.53	contact@corecyclage.com	https://co-recyclage.com/
Ressourceries	La Collecterie Ressourcerie	93	Montreuil-sous-Bois	34 Rue du Capitaine Dreyfus, 93100 Montreuil-sous-Bois	01 70 24 06 21	contact@lacollecterie.org	lacollecterie.org

6.2 Filières de recyclage, de valorisation, d'élimination et de stockage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
METAL	POINT P MARNE LA VALLEE ST THIBAULT	5 km	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Tél.: 01 64 12 45 45 STTHIBAULT@POINTP.FR	Recyclage
	SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION	6 km	LAGNY-SUR-MARNE	Tél.: 01 64 12 67 56	Recyclage
	AUBINE	6 km	EMERAINVILLE	Tél.: 01 60 17 07 81 arnaud.roger@veolia.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
BOIS	POINT P MARNE LA VALLEE ST THIBAULT	5 km	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Tél.: 01 64 12 45 45 STTHIBAULT@POINTP.FR	Valorisation
	SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION	6 km	LAGNY-SUR-MARNE	Tél.: 01 64 12 67 56	Valorisation
	AUBINE	6 km	EMERAINVILLE	Tél.: 01 60 17 07 81 arnaud.roger@veolia.com	Valorisation

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
PLÂTRE	Routière de l'Est Parisien	17 km	CLAYE-SOUILLY	Tél.: 01 60 27 08 22 cecile.azeymar@veolia.com	Recyclage
	COLTRIVAL	22 km	LIVRY-GARGAN	Tél.: 01 43 30 94 87 coltrival93@orange.fr	Recyclage
	DERICHEBOURG REVIVAL	24 km	NOISY-LE-SEC	Tél.: 01 41 71 23 91 aicha.messafri@derichebourg.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
VERRE PLAT	LUXO BENNES OUEST	13 km	PONTCARRE	Tél.: 09 80 63 79 34 jacinte.alves@luxobennes.com	Recyclage
	ADS IDF NORD	24 km	ROMAINVILLE	Tél.: 01 48 40 50 93 contact@ads-idf.fr	Recyclage
	TAÏS	30 km	VILLENEUVE-LE-ROI	Tél.: 01 41 65 91 92 laurent.lefevre@veolia.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
PLASTIQUES MÉLANGÉS	LUXO BENNES OUEST	13 km	PONTCARRE	Tél.: 09 80 63 79 34 jacinte.alves@luxobennes.com	Recyclage
	COLTRIVAL	22 km	LIVRY-GARGAN	Tél.: 01 43 30 94 87 coltrival93@orange.fr	Recyclage
	DERICHEBOURG REVIVAL	24 km	NOISY-LE-SEC	Tél.: 01 41 71 23 91 aicha.messafri@derichebourg.com	Recyclage

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
DND EN MÉLANGE	POINT P MARNE LA VALLEE ST THIBAULT	5 km	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Tél.: 01 64 12 45 45 STTHIBAULT@POINTP.FR	Valorisation
	SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION	6 km	LAGNY-SUR-MARNE	Tél.: 01 64 12 67 56	Valorisation
	AUBINE	6 km	EMERAINVILLE	Tél.: 01 60 17 07 81 arnaud.roger@veolia.com	Valorisation

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT	VALORISATION
DEEE	ELECTRO RECYCLING	22 km	PARIS	Tél.: 01 43 40 09 03 info@electro-recycling.fr	Recyclage
	ADS IDF NORD	24 km	ROMAINVILLE	Tél.: 01 48 40 50 93 contact@ads-idf.fr	Recyclage
	DERICHEBOURG REVIVAL	24 km	IVRY-SUR-SEINE	Tél.: 01 45 21 52 13 aicha.messafri@derichebourg.com	Recyclage

ANNEXES

Annexe 1. Contexte législatif et réglementaire

Contexte législatif et réglementaire

Niveau européen

Directive cadre déchets n°2008/98/CE du 19 novembre 2008, retranscrite dans l'article L.541-1 du Code de l'Environnement. Cette directive a établi un cadre européen de hiérarchisation des modes de traitement des déchets, plaçant la prévention comme la première priorité de cette hiérarchie.

Niveau national

- **Décret n° 2021-821 du 25 juin 2021** portant sur le diagnostic Produits, Équipements, Matériaux, Déchets (PEMD)
- **Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021**, relatif aux compétences du diagnostiqueur
- **Loi n° 2020-105 anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) du 10 février 2020**
- **Loi n°75-633 du 15 juillet 1975** définissant le déchet comme « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».
- Décret du 19 août 1977 sur les déchets générateurs de nuisances (art. 4 du décret n°2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif au livre V de la partie réglementaire du code de l'Environnement)
- Loi n° 88.1261 du 30 décembre 1988 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux
- **Loi n°92-646 du 13 juillet 1992**, qui complète et modifie les lois du 15 juillet 1975 et du 19 juillet 1976 (art. L.541-1 à L.541-3, L.541-39, L.541-49 du code de l'Environnement)
- Loi n° 95.101 du 2 février 1995 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux (correspondance code de l'Environnement notamment)
- Décret n° 98.679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route (articles L.541-7, L.541-8 du code de l'Environnement)
- Règlement des transports des matières dangereuses
- Arrêté du 29 Juillet 2005- article 5 suivi des déchets
- **Loi de transition énergétique pour la croissance verte** (LTECV) n°2015-992 du 17/08/2015.

Cette loi met l'accent sur la réduction des déchets et donne la priorité à la prévention de leur réduction. Elle impose des seuils a minima de valorisation des ressources secondaires et déchets du secteur du bâtiment : 50 % minimum de recyclage/réemploi des déchets ménagers et 70 % minimum de réemploi, recyclage et valorisation des matières de construction et démolition à l'horizon 2020.

- Décret n°94-609 du 13 juillet 1994 relatif aux déchets d'emballages industriels (art. R.543-66 à R.543-74, L.541 du Code de l'Environnement)
- Décret n°2011-610 du 31 mai 2011 et son arrêté d'application du 19 décembre 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments
- Code de l'Environnement - articles R 111-45 et R 111-46 déterminant les conditions de réalisation du diagnostic déchets
- Recommandation n° T2-2000, proposée par la Commission Centrale des Marchés, aux maîtres d'ouvrage publics, leur propose des moyens susceptibles d'adapter les pratiques du bâtiment à la réglementation sur les déchets et insiste sur la nécessité de leur valorisation.
- Recommandations aux maîtres d'ouvrage privés au travers de la norme NF P03001, qui prévoit un cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux travaux de bâtiment faisant l'objet de marchés privés.

Niveau régional et départemental

- Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (régional)
- Règlement sanitaire départemental

Principales interdictions

- ***Brûler les déchets sur le chantier*** (issus des principes généraux institués notamment par les lois n°61-842 du 2 août 1961 et n°92-646 du 13 juillet 1996).
- ***Abandonner ou enfouir des déchets*** quels qu'ils soient (même inertes) dans des zones non contrôlées administrativement comme par exemple les décharges « sauvages », ou même les chantiers.
- ***Mettre en centre de stockage de classe III des déchets non «inertes»*** (issus de la loi 92-646 du 13 juillet 1992),

- ***Abandonner ou enfouir des déchets*** quels qu'ils soient (même inertes) dans des zones non contrôlées administrativement comme par exemple les décharges « sauvages », ou même les chantiers.
- ***Mettre en centre de stockage de classe III des déchets non «inertes»*** (issus de la loi 92-646 du 13 juillet 1992),

Annexe 2. Détail par famille de déchets

Déchets inertes

DESIGNATION	Unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en tonne	densité (kg/U)
BETON ET PIERRES				
STRUCTURE				
Fondations béton armé (hors fer à béton)	m³	65	159,9	2460
Béton armé (hors fer à béton)	m³	794	1953,24	2460
Parpaing creux ép.20 cm	m²	1349,2	348,0936	258
Parpaing creux - stockées en toiture ép.20 cm	m²	15	4,725	315
Mur mixte historique - Remplissage maçonné, pierre et briques de parement	m³	133,5	307,05	2300
Surplus - dalle béton gravillonnée	U	60	3,6	60
		SOUS-TOTAL	2776,6086	
TUILES, ARDOISES ET BRIQUES				
STRUCTURE				
Remplissage briques des profilés métalliques - Linteaux halle technique	m²	13	5,265	405
TOITURE				
Couverture en tuiles - stockage extérieur	m²	6	0,45	75
		SOUS-TOTAL	5,72	
CERAMIQUES (carrelages, faïences et sanitaires)				
REVETEMENTS				
Faïence - Stockage extérieur	m³	2	4	2000
Faïence - ép. 7mm	m²	50	0,7	14
Carrelage - par cm d'épaisseur	m²	47	0,94	20
Plinthe carrelée	ml	49,35	0,04935	1
SANITAIRES				
Lavabo	U	2	0,06	30
Receveur de douche	U	1	0,05	50
WC	U	1	0,04	40
Urinoir	U	1	0,04	40
		SOUS-TOTAL	5,88	
VERRES (sans menuiseries)				
Verre double vitrage 4mm	m²	133	2,66	20
		SOUS-TOTAL	2,66	

Déchets non dangereux non inertes

DESIGNATION	Unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en tonne	densité (kg/U)
PLATRE				
PLAQUES ET CARREAUX				
Placoplâtre BA13 - plafond	m²	47,4858	0,5223438	11
Carreaux de plâtre 7cm hydrofugé (exposé à l'humidité)	m²	75	5,25	70
		SOUS-TOTAL	5,7723438	
BOIS				
MENUISERIES				
Porte agglo - simple	U	4	0,04	10
Porte agglo - double	U	1	0,025	25
		SOUS-TOTAL	0,065	
METAUX				
FERS A BETON				
Dalles, planchers, murs et fondations - Hypothèse de ferraillage 40kg / m3	m³		34,36	40
MENUISERIES				
Châssis métallique fenêtre (aluminium)	U	23	2,76	120
Portes métalliques locaux techniques - simple	U	3	0,15	50
Portes métalliques locaux techniques - double	m²	6	1,08	180
TOITURE				
Charpente métallique - type hangar	Ens	1	20,035	20035
Linteaux métalliques - Double I	mL	63	4,725	75
Couvertures métalliques bac acier simple peau	m²	820	12,3	15
Descentes EP - zinc	mL	48	0,048	1
Dauphins fonte	mL	10	0,06	6
BARDAGES				
Bardage métallique (parement - aluminium plié), y compris ossature secondaire	m²	512	2,56	5
CLOISONS				
Cloison métallique partiellement grillagée	m²	68,718	0,412308	6
SANITAIRES				
Evier et gazinière en inox	U	1	0,008	8
DISTRIBUTION FLUIDES				
Chemin de câbles métalliques	ml	311,36	2,49088	8
Cuivre- diamètre variable	ml	1	0,03	30
Acier - hyp. diamètre 48mm	ml	349,46	1,22311	3,5

DESIGNATION	Unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en tonne	densité (kg/U)
SERRURERIE				
Caillebotis (caniveaux techniques)	m²	20	0,7	35
Escalier colimaçon - acier galvanisé	Ens	1	0,85	850
Garde corps métallique - Toiture - Acier galvanisé	ml	38	0,76	20
Echelle à crinoline + caillebotis (toiture)	ml	24	0,6	25
DIVERS				
Cheminées chaufferie - Inox (6 conduits)	ml	90	1,8	20
EQUIPEMENTS				
Chaudière gaz - 2300 kW avec équipements et tuyauteries	U	3	14,1	4700
Bloc production froid (Groupes, bâches, échangeurs, tuyauteries, brides,...)	U	3	12	4000
Tour de refroidissement	Ens	1	3,96	3960
Bâche à huile (local groupe éléctrogène)	U	1	0,15	150
Bâche tampon - 14.5m3	Ens	1	0,6	600
Cuves sels adoucisseur	U	3	0,45	150
		SOUS-TOTAL	118,2835267	
PLASTIQUES				
PVC				
TUYAUTERIE				
PVC	ml	3	0,003	1
		SOUS-TOTAL	0,003	
ISOLANTS				
LAINES MINERALES				
Flocage - Sur profilés métalliques et certains locaux techniques - Hypothèse ép.4cm	m³	11	0,495	45
		SOUS-TOTAL	0,495	
AUTRES				
Panneaux composite type fibralith - local groupe électrogène	m²	78	1,521	19,5
Calorifugeage acier 6/10ème+ laine de verre	Ens	1	0,85	850
		SOUS-TOTAL	2,371	
COMPLEXE D'ETANCHEITE SANS GOUDRON				
Etanchéité bitumineuse coulée - Halle technique	m²	1270	38,1	30
		SOUS-TOTAL	38,1	

DEEE

DESIGNATION	unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en Tonne	densité (kg/U)
EQUIPEMENTS TERMINAUX				
Prises, interrupteurs, RJ45	U	20	0,002	0,1
TOTAL d'équipements terminaux			0,002	
MATERIEL D'ECLAIRAGE				
Eclairage intérieur				
Spot plafond	U	21	0,042	2
Eclairage extérieur				
Luminaire extérieur *(excepté néons)*	U	10	0,08	8
TOTAL matériel d'éclairage			0,122	
GENIE CLIMATIQUE (chauffage, climatisation, ventilation) ne contenant pas de substances dangereuses				
Radiateur électrique (convecteur)	U	4	0,016	4
Equipement Chaudière gaz - 2300 kW	U	3	0,36	120
Bloc production froid	U	3	0,45	150
Chauffe-eau électrique - 100L	U	1	0,06	60
Extracteur d'air	U	6	0,006	1
TOTAL Génie climatique			0,892	
SECURITE (contrôle d'accès, incendie, alarme)				
Avertisseur sonore	U	10	0,002	0,2
Avertisseur lumineux	U	10	0,002	0,2
Caméra	U	6	0,006	1
TOTAL équipement de sécurité			0,01	
DISTRIBUTION DE L'ENERGIE - CABLAGE				
Armoires, luminaires et fils électriques	Ens	1	4	4000
Baie de brassage	Ens	1	0,8	800
Groupe électrogène	U	2	15	7500
TOTAL Equipement de distribution de l'énergie			19,8	
DIVERS				
Moteurs	Ens	1	0,95	950
TOTAL DIVERS			0,95	

DEA

DESIGNATION	unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en Tonne	densité (kg/U)
AGENCEMENT				
Etagère bois modulable	U	2	0,016	8
Armoire bois double profonde	U	6	0,09	15
SOUS-TOTAL			0,106	
BUREAU				
armoire à rideaux haute	U	1	0,06	60

Déchets dangereux

DESIGNATION	Unité (ml, m², m3, U, ens)	QUANTITE		
		total	poids total en tonne	densité (kg/U)
AMIANTE				
AMIANTE FRIABLE				
Joints (vannes, chaudière,....)	U	9	0,009	1
SOUS-TOTAL			0,009	
EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE, DE CLIMATISATION OU FRIGORIFIQUES CONTENANT DES FLUIDES FRIGORIGENES DANGEREUX,				
Groupe froid	U	1	1,5	1500
SOUS-TOTAL			1,5	
SOURCES LUMINEUSES (tubes fluorescents néons, lampes à décharges, lampes à LEDS)				
Néon double	U	116	0,232	2
SOUS-TOTAL			0,232	
AUTRES DEEE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES				
BAES (avec accumulateurs au plomb)	U	12	0,0096	1
Paratonnerre	U	1	0,01	10
SOUS-TOTAL			0,0196	
AUTRES DECHETS DANGEREUX				
Extincteur	U	16	0,08	5
Poste de transformation PCB	U	1	1,5	1500
Huiles (bâche à huile)	Ens	1	0,1	100
Cuve enterrée - Hypothèse 30m3	Ens	1	3,5	3500
SOUS-TOTAL			5,18	

Annexe 3. Planches photographiques

1	2	3
4	**5**	**6**
7	**8**	**9**
10	**11**	**12**

Annexe 4. Localisation des zones non-investiguées

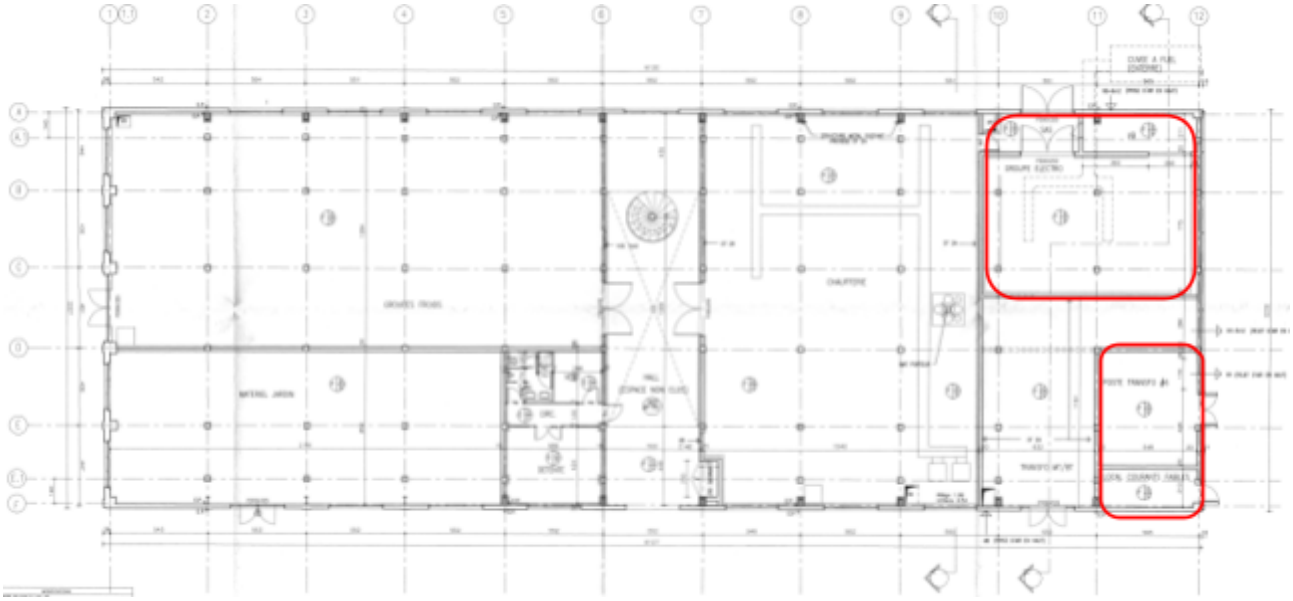

Annexe 5. Fiches Réemploi

Étagère en bois modulable | REF N°TEC1001

Halle Technique

Mobilier

Réemploi EX-SITU | FORTE DEMANDE

Description : Bon état

Quantité : 2 u

Dimensions : l : 30 Ht : 232
L : 113 Ep : 2

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 30 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 60 € / u

RDC

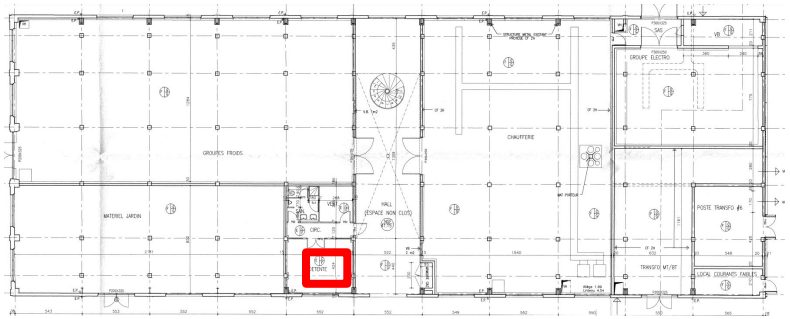

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose classique en regroupant les étagères et les échelles par ensemble.*

Points d'attention : *Bien regrouper la quincaillerie support des étagères en sachet scotché à l'élément et tenir l'ensemble hors d'eau.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Dalle de béton gravillonnée | REF N°TEC1002

Halle Technique

Aménagement Extérieur

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Dalle de béton gravillonnée
30 unités : 40x40 cm
40 unités : 40x26 cm (demi dalle)

Quantité : 70 u

Dimensions : l : - Ht : -
L : 40 Ep : 4

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 1 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 4 € / u

RDC

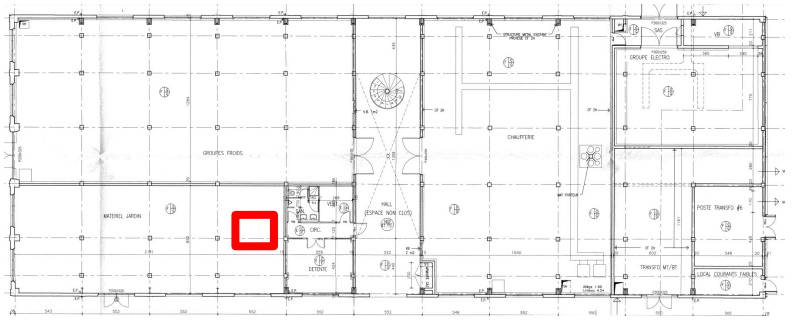

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement sur palette filmée.*

Points d'attention : -

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Tuile faîtage canal 50 | REF N°TEC1003

Halle Technique

Aménagement Extérieur

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Tuile de faîtage

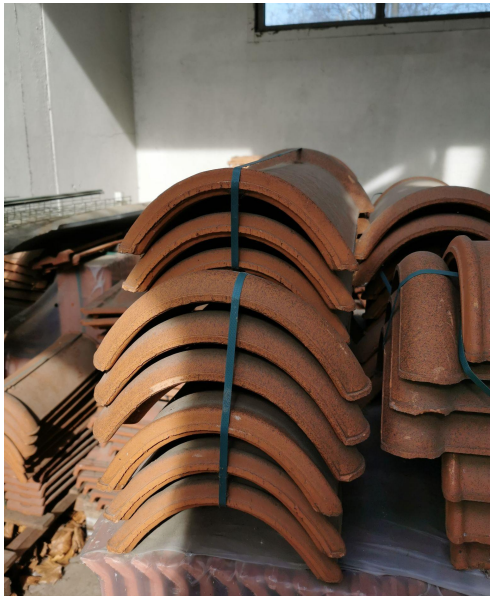

Quantité : 60 u

Dimensions : l : 26 Ht : 10
L : 54 Ep : 3

État du matériau : Très bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 0,4 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 1,2 € / u

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement sur palette filmée.*

Points d'attention : -

RDC

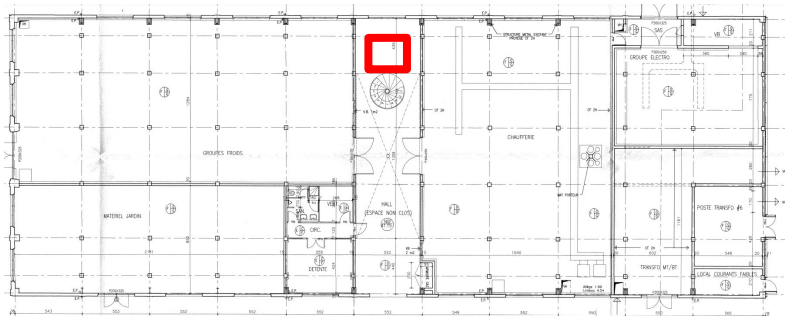

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Carrelage céramique gris | REF N°TEC1004

Halle Technique

Façade/ couverture

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Dalle de carrelage

Quantité : 136 u

Dimensions : l : 20 Ht : -
L : 20 Ep : 0,8

État du matériau : Très bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 1 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 4 € / u

RDC

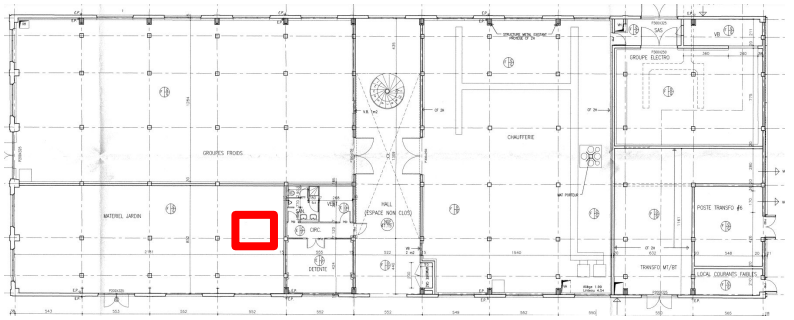

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement sur palette filmée.*

Points d'attention : -

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Carrelage céramique blanc | REF N°TEC1005

Halle Technique

Façade/ couverture

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Dalle de carrelage

Quantité : 300 u

Dimensions : l : 20 Ht : -
L : 20 Ep : 0,5

État du matériau : Très bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 1 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 4 € / u

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement sur palette filmée.*

Points d'attention : -

RDC

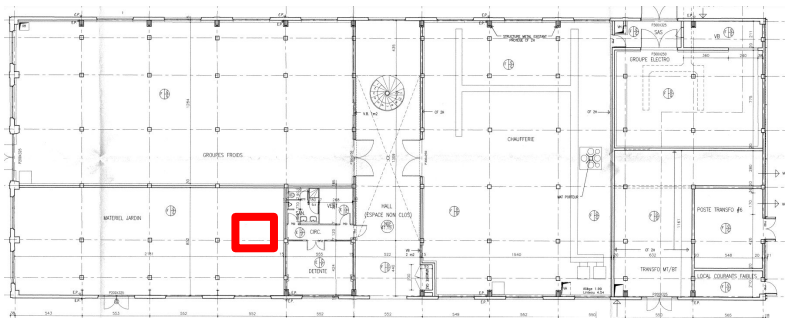

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Carrelage céramique gris moucheté | REF N°TEC1006

Halle Technique

Façade/ couverture

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Dalle de carrelage

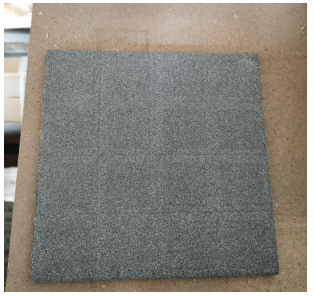

Quantité : 240 u

Dimensions : l : 20 Ht : -
L : 20 Ep : 0,7

État du matériau : Très bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 1 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 4 € / u

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement sur palette filmée.*

Points d'attention : -

RDC

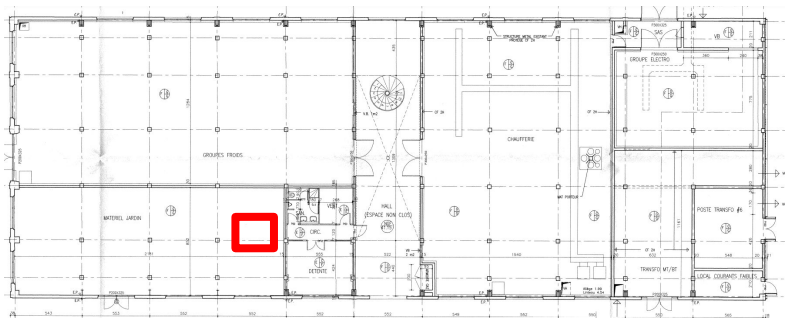

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Carrelage céramique à motif | REF N°TEC1007

Halle Technique

Façade/ couverture

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Dalle de carrelage

Quantité : 420 u

Dimensions : l : 17 Ht : -
L : 17 Ep : 2,5

État du matériau : Très bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 1 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 4 € / u

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement sur palette filmée.*

Points d'attention : -

RDC

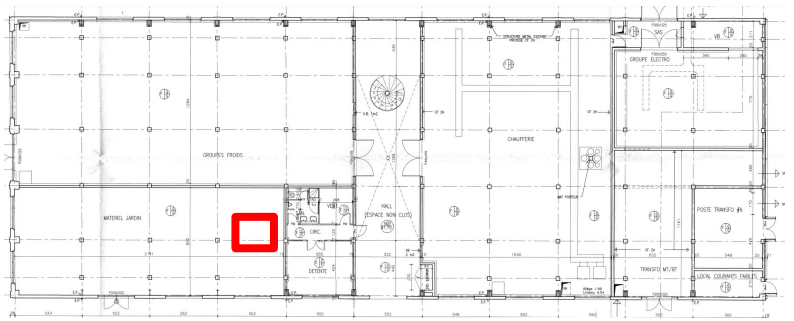

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Carrelage céramique noir moucheté | REF N°TEC1008

Halle Technique

Façade/ couverture

Réemploi EX-SITU | SÉLECTIONNÉ AU RÉEMPLOI

Description : Dalle de carrelage

Quantité : 360 u

Dimensions : l : 19,5 Ht : -
L : 19,5 Ep : 0,5

État du matériau : Très bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 1 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 4 € / u

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement sur palette filmée.*

Points d'attention : -

RDC

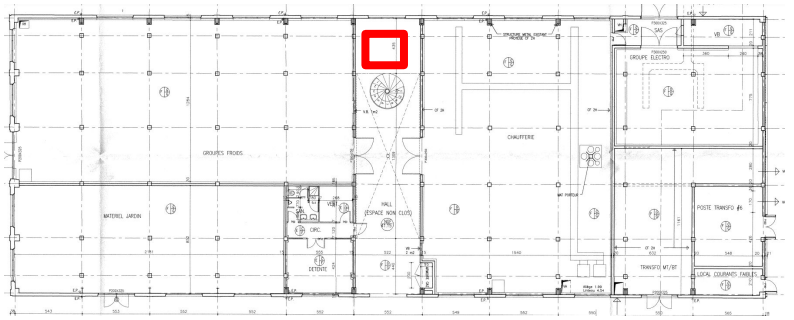

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Halle Technique

CVC

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Ballon eau chaude sanitaire de la marque Atlantic, 100 litres

Quantité : 1 U

Dimensions : l : - Ht : -
L : - Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 60 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 100 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement sur palette.*

Points d'attention : *Consigner les réseaux en amont*

RDC

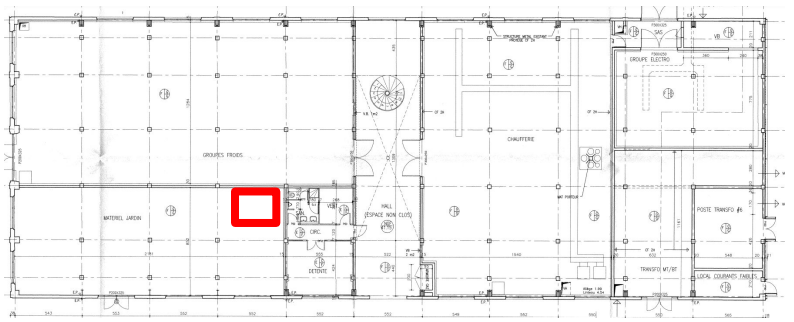

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Armoire électrique Schneider Electric | REF N°TEC1010

Halle Technique

Electricité Cfo Cfa

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Armoire électrique avec disjoncteurs Schneider Electric

Quantité : 1 U

Dimensions : l : 23,5 Ht : 78
L : 57 Ep : -

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 60 € / U

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 120 € / U

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Conditionnement sur palette.*

Points d'attention : *Consigner les réseaux électriques en amont*

RDC

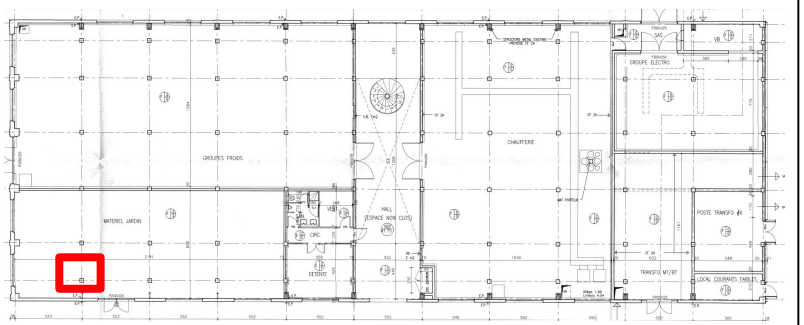

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Bloc porte deux vantaux 143x204cm | REF N°TEC1011

Halle Technique

Menuiseries intérieures

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Bloc porte deux vantaux avec hublots et ferme-porte.

Quantité : 1 u

Dimensions : l : 143 Ht : 204
L : - Ep : 4

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 40 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 80 € / u

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose des ouvrants puis du cadre de la porte et des gâches dans le cas où la porte n'est pas partie intégrante d'un mur porteur. Conditionnement vertical contre un mur ou chevalet, hors d'eau.*

Points d'attention : *La quaincaillerie sera regroupée en sachet avec la clé éventuelle.*

RDC

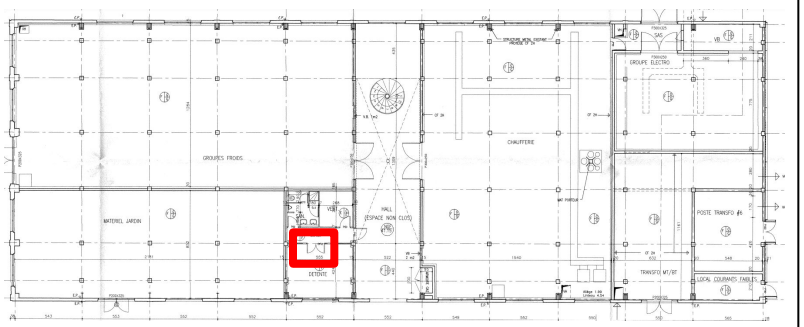

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Urinoir Duravit | REF N°TEC1012

Halle Technique

Plomberie / Sanitaire

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Urinoir suspendu de la marque Duravit, avec déclencheur à détection.

Quantité : 1 u

Dimensions : l : 35 Ht : 80
L : - Ep : 35

État du matériau : Bon état

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 10 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 30 € / u

RDC

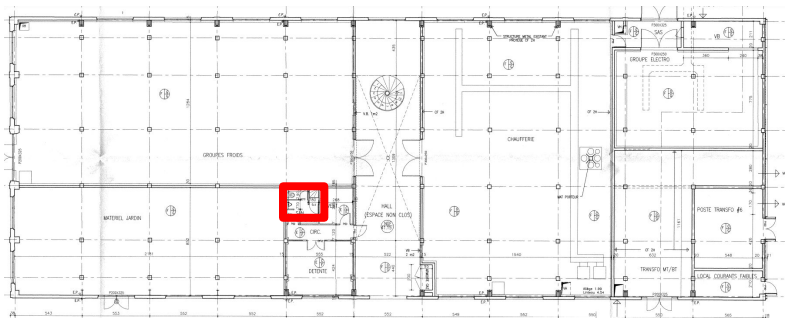

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Débranchement des conduits au premier raccord. Dépose classique de l'urinoir ainsi que du bouton poussoir. La visserie sera regroupée dans un sachet accrochée dans la cuvette. Conditionnement à plat sur palette.*

Points d'attention : *Consigner les réseaux d'eau en amont.*

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Vasque suspendue DURAVIT | REF N°TEC1013

Halle Technique

Plomberie / Sanitaire

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Vasque simple suspendue de la marque DURAVIT avec mitigeur.

Quantité : 2 u

Dimensions : l : 50 Ht : -
L : 59 Ep : -

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 15 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 30 € / u

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose classique. Accrocher la quincaillerie (mitigeur, bonde, siphon) dans la vasque. Conditionnement sur palette filmée.*

Points d'attention : *Consigner les réseaux d'eau en amont.*

RDC

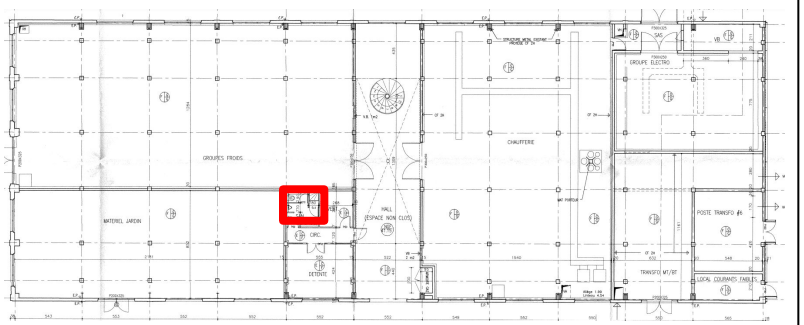

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.

Meuble évier et gazinière inox | REF N°TEC1014

Halle Technique

Plomberie / Sanitaire

Réemploi EX-SITU | DEMANDE PONCTUELLE

Description : Plan de travail en acier inoxydable avec évier et gazinière, sur meuble en bois. avec espaces d'encastrement.

Quantité : 1 u

Dimensions : l : 60 Ht : 91
L : 150 Ep : -

État du matériau : Etat moyen

Potentiel de Réemploi (fourchette basse) : 15 € / u

Potentiel de Réemploi (fourchette haute) : 30 € / u

INFORMATIONS LIÉES À LA FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI :

Dépose et conditionnement : *Dépose de l'ensemble. Accrocher la quincaillerie (mitigeur, bonde, siphon) dans la vasque. Sans conditionnement.*

Points d'attention : *Consigner les réseaux en amont.*

RDC

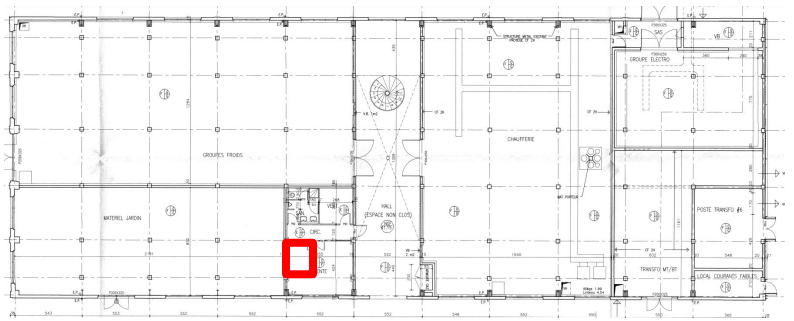

Ce document n'a pas vocation à être diffusé et est réservé à l'usage de l'entité à laquelle il a été adressé.